


Virtutem coronat honos
Prius mori quam fidem fallere

HISTOIRE
DE FRANCE.

HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS

LES GAULOIS

JUSQU'À

LA MORT DE LOUIS XVI;

PAR M. ANQUETIL,

DE L'INSTITUT NATIONAL,

MEMBRE DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

SECONDE ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME SIXIÈME.

TROISIÈME RACE. Suite des Valois. Rameau d'Orléans et commencement de celui d'Angoulême. *Louis XII*, *François I* et *Henri II*.

1498—1559.

A PARIS,

Chez { GARNERY, Libraire, rue de Seine, n°. 6;
FANTIN, Libraire, quai des Augustins, n°. 55.

1813.

TABLE

DES

SOMMAIRES DU TOME VI.

SUITE DES VALOIS,

Rameau d'*Orleans.*

ANNÉES. Pa

SUITE DES VALOIS,

Rameau d'*Orléans-Angoulême*.

ANNÉES.

Fin de la Table des Sommaires.

HISTOIRE
DE
FRANCE.

BRANCHE DES VALOIS,
Rameau d'Orléans.

LOUIS XII,

Agé de trente-six ans.

Louis XII, fils de *Charles*, duc d'*Orléans*, et de *Marie de Clèves*, étoit petit-fils de *Louis*, duc d'*Orléans*, frère de *Charles VI*, assassiné par le duc de *Bourgogne*, et de *Valentine Visconti*, reconnue par son contrat de mariage héritière du duché de Milan, dans le cas où ses deux frères ne laisseroient pas de postérité mâle. *Louis* avoit trente-six ans quand il monta sur le trône. Son sacre, célébré à Reims,

1498.

Louis XII, 59.e roi de France.

Descendance de Louis XII.

Sa clémence.

1498. n'eut pas un grand éclat. On a qu'il avoit eu de grands torts sous précédent règne. Il les fit oublier, oubliant lui-même ceux qu'on pe voit avoir eus à son égard, ou plu en les pardonnant généreusement. *n'est pas*, dit-il, *au roi de Franc venger les injures faites au duc d'O léans*. Les ennemis de la *Trémouil* qui avoit usé de tant de rigueur ap la bataille de Saint-Aubin, crure qu'il leur seroit aisé de le perdre, rappelant au nouveau roi le suppl de ses malheureux complices ; il r pondit : *Si la Trémouille a bien se son maître contre moi, il me servi de même contre ceux qui seroient te tés de troubler l'état.*

Son équité. *Louis* ne se montra, ni trop trist ni trop content de la mort d'un prin son ami, mais qui lui laissoit une co ronne. Il lui fit faire à ses dépens d obsèques magnifiques, récompensa n blement ses officiers, et confirma da leurs places les magistrats qui lui avoie été contraires de bonne-foi et pour bien du service. Le prince d'*Orang* autrefois son ami, et le duc de *Lo raine*, jadis son partisan, étoient a tuellement mal avec lui pour des d mêlés d'intérêt. Persuadés cependa

de son équité, ils n'hésitèrent pas à le prendre pour arbitre dans leurs prétentions contre le domaine même, s'en rapportant absolument à son jugement. M. et Madame de *Beaujeu* eurent aussi à se louer des soins qu'il prit pour l'établissement de la fameuse *Suzanne de Bourbon*, leur fille unique, dont la mort précipitée de *Charles VIII* les avoit empêchés de s'occuper. *Louis* fit aussi des gratifications aux seigneurs attachés précédemment à sa fortune, mais avec mesure : sa réserve dans cette circonstance et dans d'autres, où il ne se montra pas libéral au desir des courtisans, l'a fait soupçonner de parcimonie. 1498.

Un de ses premiers soins fut de composer son conseil. Ceux qu'il y appela étoient tous d'un mérite reconnu, et d'une capacité qui avoit été éprouvée en quelques-uns par la mauvaise fortune. Tel étoit *Louis Mallet*, seigneur de *Graville*, amiral de France, que sa franchise à l'égard de la guerre d'Italie qu'il blâmoit, avoit fait négliger sous le règne précédent. Il confirma dans la charge de chancelier *Gui-de-Rochefort*, magistrat d'une rare intelligence, et frère du fameux *Guillaume*, qui avoit rempli avec tant de Ses ministres.

1498. distinction le même emploi; il cor
les finances à *Florimont Robei*
très-habile en cette partie, et se s
pour la politique d'*Etienne Ponc*
évêque de Paris, bon canoniste et
négociateur. Au-dessus de ces hon
recommandables, et de quelques au
moins connus, mais tous doués c
mérite particulier, il établit le cél
Georges d'Amboise.

Georges d'Amboise.

Ce prélat étoit l'avant-derr r c
neuf garçons, fils de *Berri* d'Am
et d'*Anne de Beuil*; ils se distingu
tous dans les armes, l'administrat
et l'église. *Georges* s'attacha, étant év
que de Montauban, au duc d'*Orléa*
partagea ses malheurs, subit pour
cause une longue prison, et contin
lui rendre de grands services après
délivrance. Le roi montant sur le trô
lui procura le chapeau de cardinal,
le fit premier ministre. Il avoit u
telle confiance en lui que, dans les ci
constances embarrassantes, sa soluti
ordinaire aux difficultés qu'on lui pr
sentoit, étoit, *laissez faire à George*
et il se tranquillisoit sur l'évènemen
Cette sécurité a été souvent funeste.

Sa conduite à l'égard d'Anne de Bretagne.

Louis XII eut pour la jeune veu
de *Charles VIII*, les égards l
plus délicats. Il lui fit porter les pr

1498.

mières consolations par les deux seigneurs qui avoient eu l'attachement le plus affectueux pour le dernier roi. Ils s'attendrirent avec elle, pleurèrent ensemble, et quand la première douleur fut appaisée, *Louis* parut. Ses douces insinuations écartèrent insensiblement les ombres funèbres dont elle étoit environnée, et firent briller à ses yeux les espérances d'un bonheur selon son cœur, que le prince et elle avoient autrefois sacrifié au besoin des circonstances. *Anne* retourna en Bretagne, mais en partant, elle donna au roi sa parole de l'épouser, s'il réussissoit à faire rompre légalement les liens qui l'unissoient à *Jeanne de France*, fille de *Louis XI*.

Procédures pour le divorce avec Jeanne de France.

Les qualités de l'esprit et du cœur compensoient en cette princesse la beauté qui lui manquoit. Elle aimoit uniquement son mari, et quoique négligée, quelquefois même dédaignée et traitée peu convenablement, elle n'avoit cessé d'être épouse soumise, et souvent secourable, dans les dangers où la révolte avoit engagé *Louis*. On espéroit qu'elle se prêteroit de bonne grâce aux desirs du roi, et qu'elle n'opposeroit dans la procédure que ce qu'il faudroit de raisons

1498. pour faire croire que la décision q[illegible] interviendroit, ne seroit pas collusoir[illegible] mais on fut trompé. *Jeanne*, jusqu'a lors si timide, s'arma de courage et sou tint ses droits avec fermeté. Le tribu nal qui devoit juger cette cause se tin d'abord à Tours; il étoit composé d *Louis d'Amboise*, évêque d'Albi frère de *Georges*; de *Philippe d Luxembourg*, cardinal et évêque du Mans; et de *Ferdinand*, évêque d[illegible] Ceuta, nonce du pape à la cour d[illegible] France, nommés commissaires pa[illegible] *Alexandre VI*. Ils s'associèrent chacun trois ecclésiastiques du second ordre, plus versés qu'eux dans la pratique judiciaire.

Les moyens qu'employa le procureur du roi, pour opérer la dissolution du mariage entre *Louis* et *Jeanne*, étoient au nombre de quatre : parenté, affinité dans les degrés prohibés, violence de la part de *Louis XI*, et infirmités corporelles, qui rendoient la princesse inhabile aux fins du mariage. Aux deux premiers elle opposoit les dispenses qui avoient été obtenues; au troisième et au quatrième, que s'il y avoit eu violence, ce qu'elle n'accordoit pas, la conduite de son mari depuis dix-huit ans en écartoit jusqu'au soupçon; que

pendant ce temps il ne lui avoit refusé aucun des titres attachés à son rang, qu'il se plaisoit à lui faire rendre les honneurs d'épouse, et qu'elle en avoit obtenu tous les droits. *Je sais bien*, ajoutoit-elle, *que je ne suis ni aussi belle, ni aussi bien faite que bien d'autres, mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage, et plus incapable d'avoir des enfans.* 1498.

L'historien *Garnier*, continuateur de *Velly*, peint énergiquement l'angoisse des deux personnages pendant le cours de la procédure. « Qu'on se figure, dit-il, une princesse élevée « à l'ombre du trône, accoutumée à « recevoir dès l'enfance des marques « de soumission et de respect, traduite devant des commissaires en « état de suppliante, réduite à entendre des dépositions désagréables, à « recevoir de la bouche d'un époux, « dont elle ne pouvoit encore se détacher, les déclarations les plus for- « melles du dégoût et de l'aversion « qu'elle lui avoit toujours inspirée, « osant à peine laisser éclater ses plaintes et donner un libre cours à ses « larmes, de peur d'aigrir encore davantage celui dont son sort dépen-

1498. « doit. Mais dans cet abandon génér
« dans cet abîme de douleur, peut-êt
« étoit-elle moins à plaindre que cel
« qui causoit ses malheurs; car el
« avoit du moins pour elle son inn
« cence et la fermeté qu'inspire un
« conscience pure et sans reproche
« au lieu que *Louis*, naturellemen
« juste, quels reproches ne dut-il pa
« se faire à lui-même! quels tour
« mens ne dut-il pas éprouver, lors-
« que, par la suite d'une procédure
« odieuse, il se trouvoit forcé d'en-
« tendre discuter des faits et rappeler
« des détails qui auroient dû rester en-
« sevelis dans l'ombre du silence; en-
« fin réduit à prophaner en quelque
« sorte lui-même la majesté du trône
« et la sainteté de la couche nuptiale,
« et à persécuter et couvrir de confusion
« une princesse sa parente et son épouse,
« qui, loin de mériter sa haine, lui
« avoit tendu dans ses malheurs une
« main secourable »! La même sensibilité qui a fait tracer à l'historien ce tableau touchant, lui fait croire que si *Louis XII*, en commençant cette affaire avoit prévu les extrémités auxquelles il faudroit en venir, il ne l'auroit pas entreprise; mais il est dou-

teux que la compassion l'eût emporté dans son cœur sur l'amour et la politique. 1498.

Pour mettre fin à ces scènes scandaleuses, que l'incertitude des juges prolongeoit, *Jeanne* composa un mémoire tout de questions, sur ce qui s'étoit passé de plus secret entre elle et son mari, et consentit que l'affaire fût jugée conformément aux réponses du roi, sans débats ultérieurs. Il hésita de se soumettre à cet interrogatoire, dont il sentoit bien qu'il ne pouvoit sortir victorieux que par des échappatoires et de vrais mensonges ; apparemment qu'il les fit : les juges affranchis de scrupule par le consentement anticipé de la reine, prononcèrent la nullité du mariage ; et, en vertu de l'autorité apostolique dont ils étoient revêtus, ils donnèrent au roi la permission de se pourvoir ailleurs. Le monarque céda à la reine détrônée la jouissance du Berri et de plusieurs autres domaines. *Jeanne* se retira à Bourges. Elle y créa un ordre de religieuses très-austères, nommées les *Annonciades*, dont elle suivoit la règle sans en avoir pris l'habit. La pieuse princesse survécut six ans à son malheur, si c'en est un que le re-

Sentence de divorce.

5

1498. noncement à des grandeurs dont
est dédommagé par la tranquillité d'u
vie sans reproches et sans remords.
jugement qui la détrôna trouva d
censeurs. L'opinion la plus généra
dans l'université, qui comptoit alo
vingt-cinq mille étudians, presque to
hommes faits, se montra contraire à
décision des commissaires. Plusieu
prédicateurs et docteurs furent détent
en prison et exilés, pour avoir parl
ou écrit trop librement.

Fourberie de César Borgia.

1499. Tout étoit préparé pour le mariage même avant la décision. La dispens de parenté donnée par *Alexandre VI* fut apportée par son fils *César Borgia*. Cet homme aussi célèbre en crime que son père, venoit, après avoir fait empoisonner le duc de *Gandie*, son frère aîné, de quitter le chapeau de cardinal et de se dévouer aux armes, espérant de celles-ci une fortune plus solide que de l'état ecclésiastique. Déjà il avoit obtenu de *Frédéric*, roi de Naples, des terres titrées dans ce royaume, mais insuffisantes à ses desirs, il se tourna du côté de la France, dont il attendoit un traitement plus avantageux : la circonstance étoit favorable. Le roi avoit besoin du pape pour

son divorce : il donna le duché de Valence à *César*, qui en prit le nom de *duc de Valentinois*. Celui-ci figura mal dans ces nôces, quoique porteur de la pièce essentielle. Pour se faire valoir davantage, il ne remit la bulle qu'après des délais, par lesquels il croyoit se faire acheter plus cher. Le nonce, évêque de *Ceuta*, dévoila la ruse, et mourut empoisonné, quelques semaines après. 1499.

Mariage du roi et ses clauses.

Dégagé de ses premiers liens, *Louis* se rendit à Nantes, où la duchesse vint le joindre accompagnée de la première noblesse de Bretagne. Son contrat avec *Louis* fut loin de ressembler à celui qui avoit été passé avec *Charles*. Dans le premier, remarque l'historien *Garnier*, c'étoit un conquérant et un souverain, qui épousoit sa vassale, et lui dictoit des lois impérieuses. Dans celui-ci, c'est une reine qui abandonne sa main à son amant. Elle se réserva pendant sa vie la jouissance pleine et entière de son duché ; stipula qu'après sa mort, son second enfant mâle, et à défaut de mâles, ses filles, dans l'ordre de primogéniture, hériteroient du duché avec tous les droits qui y étoient précédemment attachés ; et que s'il ne naissoit qu'un enfant du présent mariage,

1499. la même clause, de réversion au second seroit accomplie à l'égard de ses descendans : qu'elle jouiroit personnellement de tous les revenus de son duché, et non-seulement du douaire qu'on lui assignoit actuellement, mais de celui que *Charles VIII* lui avoit assuré: qu'enfin, si elle mouroit sans enfans, le roi ne conserveroit que sa vie durant la jouissance du duché, qui retourneroit ensuite aux plus prochains parens de la reine.

Après ces clauses pour la succession, il y en eut de particulières, par un acte séparé, pour le gouvernement de la province. Le roi ne pourra y rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en sont pourvus. En cas de leur vacance par mort ou autrement, la reine nommera de plein droit, par lettres expédiées dans sa chancellerie de Bretagne. Aucun impôt, fouage, ou subside, ne sera assis ou levé sans le consentement des états assemblés ; et leur aveu sera aussi nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seront conférés qu'à des Bretons, à moins qu'il ne plaise à la reine, par des considérations particulières, d'en gratifier d'au-

tres personnes. Enfin, dans les actes qui regarderont la province, le roi pourra s'intituler *duc de Bretagne*, et la monnoie se frappera en son nom, conjointement avec celui de la reine. 1499.

Réglemens pour les gens de guerre.

Anne fut couronnée une seconde fois à Saint-Denys. Cette cérémonie, comme celle du mariage, fut accompagnée et suivie de fêtes magnifiques. Le peuple montra beaucoup d'allégresse, à laquelle, sans doute, ne contribua pas peu la diminution d'un dixième sur les impôts, la promesse d'une réduction plus considérable quand on le pourroit, et l'exemption totale du droit de joyeux avènement. *Louis XII*, ensuite, avec les plus notables du royaume, qu'il appela auprès de lui, s'occupa de réglemens qui sont tous marqués du sceau du bien public. Il commença par les troupes dont il assura le prêt, afin qu'elles n'eussent plus de prétexte pour se livrer aux brigandages qu'elles regardoient comme un de leurs plus précieux priviléges. Il fut pris des précautions pour que les bourgeois des villes où elles seroient en garnison, ainsi que les habitans des campagnes où elles auroient leurs quartiers,

formes protectrices de la justice à en
1499. fanter et perpétuer les procès, n'aien
pas mieux réussi à *Louis XII*, qu'au
rois ses prédécesseurs et successeurs.

Outre la sagesse des réglemens, qu
donne à *Louis XII* un rang entre le
législateurs, on remarque dans le text
même de l'ordonnance une rectitud
d'intention, une expression tendre e
affectueuse, en un mot, un ton paternel, qui, peut-être, plus que ses autres qualités et ses vertus, lui a mérité
le surnom de *père du peuple*. Heureux
s'il se fut contenté de cette gloire, et
s'il ne se fût pas laissé entraîner,
comme *Charles VIII*, à l'ambition de
conquérir ce royaume de Naples, que
le dernier prince de la maison d'Anjou
avoit résigné aux rois de France! Présent funeste qu'un faux honneur et l'esprit chevaleresque de son siècle, lui
faisoient un devoir de réclamer. *Louis XII* y joignit le desir de se faire restituer, comme héritier de *Valentine Visconti*, son aïeule, le duché de
Milan, usurpé par les *Sforces*, et tenu
alors par *Ludovic-le-Maure*, héritier
trop subit de *Galéas*, son neveu, qui
avoit épousé la nièce de *Fréderic*,
alors sur le trône de Naples.

Sforce prévit l'orage prêt à fondre

sur lui, et tenta tous les moyens pour le détourner, en s'environnant d'auxiliaires. Il sonda *Alexandre VI*, mais il trouva ce pape prévenu par les avantages que le roi de France avoit faits au duc de *Valentinois*, son fils. En vain s'adressa-t-il aux Vénitiens; des négociateurs français les avoient gagnés, en leur promettant une augmentation de territoire après la conquête du Milanès. Tous les autres princes et républiques d'Italie, entraînés par ces deux grandes puissances, n'osèrent pas même promettre à *Sforce* de rester neutres. Le roi de Naples, également menacé, auroit pu faire cause commune avec lui; mais ce monarque ne s'imaginoit pas qu'il pût être réduit à la dure extrémité de joindre ses drapeaux, contre les Français, à ceux du perfide empoisonneur du mari de sa nièce. Ainsi, de ce côté, *Ludovic* n'osoit se flatter d'un secours, ni prochain, ni efficace. Il avoit vu avec satisfaction l'empereur *Maximilien*, comptant apparemment sur les embarras ordinaires dans le commencement d'un règne, déclarer brusquement la guerre à *Louis XII*: mais cette attaque étoit restée sans suite, parce que l'archiduc *Philippe*, son fils, duc de *Bourgogne*,

1499.

Mesures contre Ludovic-le-Maure

et souverain des Pays-Bas, n'avo
1499. voulu épouser la querelle de son
et qu'au contraire il fit au roi hor
de ses états, avec toutes les dé
trations de soumission qu'on voulı
ger. Il restoit à *Sforce* quelqu
rance de diversion par l'Angle
toujours prête à s'armer contre la F
mais *Louis XII* enchaîna la ma
volonté d'*Henri VII*, en lui as
le paiement de la pension de cin
mille écus, stipulée par le traité d
ples, et y ajoutant des présens aux
de son conseil. Enfin la France v
de renouveler solennellement
ciens traités avec les Suisses, et
même payé d'avance aux cantons l
pitulations non encore échues, e
lent moyen de s'assurer de la fi
de la nation. Cependant plusieurs c
détachés, attirés par l'appât d'une s
plus considérable, passèrent sous
drapeaux de *Ludovic*, et furent sa se
ressource; mais ressource perfide,
plus funeste pour lui que n'auroit
l'abandon.

Premiers emprunts. La sortie de tant d'argent donné
l'Angleterre et aux Suisses, distrib
dans les cours des petits princes d'I
lie et semé dans les républiques de G
nes, de Venise, de Florence et de l

pour y gagner des suffrages, avoit épuisé le trésor royal avant que la guerre fût commencée. Entre les moyens qui lui furent présentés pour le remplir, *Louis XII* préféra celui de vendre les offices des finances, et de recevoir, des traitans acquéreurs, des avances, dont le remboursement étoit assigné sur la perception des impôts dont ils faisoient les deniers bons. On dit qu'il n'employa qu'avec répugnance cet expédient, qui étoit un véritable emprunt, impôt masqué, qui tôt ou tard retombe sur les contribuables. On prétend qu'il en sentit tout le danger, et qu'il se gêna dans la suite, pour rembourser ces avances, afin de détourner ses successeurs d'une ressource aussi onéreuse au souverain qu'au peuple; mais l'exemple étoit donné, et n'a été que trop suivi. 1499.

Conquête du Milanès.

Avec ces secours, *Louis* leva une armée qui entra impétueusement dans le Milanès en trois divisions, qui avancèrent rapidement. Quelques petites villes qui résistèrent d'abord, furent prises d'assaut, pillées et brûlées, pour épouvanter les autres; aussi presque toutes prévinrent l'attaque et envoyèrent d'elles-mêmes leurs clefs aux généraux français. *Ludovic*, dans ce désastre

1499. général, fit passer sa famille et la g
grande partie de ses trésors chez l'e
pereur *Maximilien*. Lui-même fr
ne sachant à qui se fier, abandonn
les uns, trahi par les autres. I
un moment trouver quelque r
dans la compassion du peuple de M
il convoqua les principaux de la vi
leur fit un discours pathétique, qu
souvent interrompu par ses sangl
faux pénitent avoua ses fautes;
non, sans doute, ses crimes; il
de les excuser, et de se les faire
donner, en récompense, disoit-il
services qu'il avoit rendus: il pro
les promesses, et pour dernière t
tive, il fit publier la suppression d
partie des impôts. Mais quel fo
faire sur un peuple qu'on supplie r
la manière dont on reçut ses offres
ses dons, loin d'espérer d'être secou
il eut tout lieu de craindre d'être liv
et prit la fuite. Sitôt qu'il eut quitt
ville, la citadelle, très-forte par
même et garnie d'une bonne garn
de vivres et de munitions, se renc
ou plutôt, fut vendue par le gouverne

Le roi à Milan.

Louis XII, qui étoit venu à Ly
pour veiller de plus près sur l'ex
tion, apprenant ces succès, passa au
tôt les Alpes, fit une entrée trio

phante dans Milan et y reçut le serment 1499
le fidélité de ses nouveaux sujets :
afin de se les attacher plus fermement,
il les déchargea de presque tous les
impôts, sans songer que les conquêtes
ne se conservent pas sans troupes, ni
les troupes sans tributs. Il divisa le duché
en cantonnemens auxquels il préposa
des capitaines. *Jean-Jacques Trivulce*,
seigneur Milanais, ennemi personnel
de *Ludovic*, et qui avoit
beaucoup contribué à la conquête,
reçut le titre de gouverneur. *Louis*,
après avoir pris les mesures qu'il crut
nécessaires, tant pour se rendre maître
de ce qui restoit à soumettre, que pour
s'assurer la possession de ce qu'il tenoit,
retourna en France.

Fermentation dans le Milanès.

1500.

Peut-être, s'il fut resté, auroit-il conduit à une fin prospère une entreprise si bien commencée. Point de doute que la présence du monarque n'eût mieux entretenu la bonne intelligence entre les commandans particuliers, que l'autorité d'un gouverneur, quelque mérite qu'il eût ; que les peuples, sous les yeux d'un roi bon et juste, n'eussent supporté avec quelque complaisance la licence de leurs vainqueurs, ou qu'ils n'y eussent été moins exposés ; que les alliés enfin, surveillés

1500. de près par le souverain lui - mê
s'ils ne fussent point restés fidèles
cœur, à leurs engagemens, n'eussent
du moins osé se permettre ouverte
rien qui lui fût contraire. Le dépar
roi changea les obligations et les c
venances. Les alliés ne purent voir,
inquiétude, établi au milieu d'e
un monarque, leur supérieur en fo
et en majesté, au lieu d'un duc
Milan, qui étoit leur égal. Ils se co
muniquèrent des motifs de crainte
des moyens d'insurrection, et se m
trèrent les uns décidés à éclater, et
autres à garder une neutralité apparen
malgré les traités qui leur prescrivoie
d'agir de concert avec le roi de Fran
A la tête de ceux-ci étoient les Vé
tiens. La discipline d'ailleurs se relâc
entre les soldats. Ils devinrent exigea
et pillards, pendant que leurs offici
indévots et galans, imitant inconsid
rément les conquérans de Naples so
Charles VIII, provoquèrent la jalou
sie et la haine des Italiens. De ces cau
réunies se forma une fermentation sou
de, qui donna des espérances à *Ludov*

Efforts de Ludovic-le-Maure.

Il erroit de tous côtés, chercha
des secours. *Maximilien* lui four
ouvertement des troupes et *Philippe*
son fils, lui permit d'en lever secrète

ent dans ses Etats de Flandre. Ces 1500.
ipitaines italiens, qui se vendoient à
:ux dont ils étoient mieux payés, ac-
o ir t au son de son argent. Les
, c(ıme nous l'avons dit, ne
t ı lifférens à ce genre de solli-
, et ıls se rangèrent sous ses dra-
ıx, en nombre presqu'égal à celui de
rs compatriotes, qui combattoient
les Français. Ainsi *Ludovic* se com-
. une armée d'environ trente mille
ımes, et rentra dans le duché, rap-
é par ceux qui l'avoient ou délaissé,
trahi.

Les troupes françaises étoient alors
ispersées, et pour comble de mal-
eur, la division régnoit parmi leurs
énéraux. *Trivulce* vouloit qu'on choi-
t un poste avantageuux ou l'on pût
pérer une jonction; le comte de *Li-
ny* proposoit de marcher à l'ennemi; et
pouvant amener les autres généraux
opinion, il entreprit d'y marcher
eul. *Trivulce*, abandonné par lui à la
ıerci des Milanais, se vit assiégé dans
hôtel-de-ville où il s'étoit rendu peu
ccompagné. La résolution d'une soixan-
ıine de braves et sa propre valeur, le
égagèrent de la multitude et lui per-
ıirent de gagner la citadelle. On y vit
rriver peu après le comte de *Ligny*,

1500. qui n'avoit pu s'opposer, ni à la
che de *Ludovic*, ni à la révolution
s'opéroit en sa faveur dans toutes
villes qui se trouvoient sur son pass
Les deux généraux se retirèrent alo
Mortaro, ville forte, par-delà le Te
derrière des retranchemens formidal
que *Trivulce* fit élever, afin d'y pou
attendre en sûreté les secours qu'on
préparoit en France.

Il est fait prisonnier.

La principale attention de *Ludo*
portoit sur ce secours promis. Po
l'intercepter, il se porte à *Nova*
par où il devoit arriver, assiège
ville et s'en rend maître. *La Trémou*
chargé d'amener le renfort, se poste
manière à couper la retraite à *Ludo*
qu'il resserre dans la ville entre la c
tadelle et son armée. Pendant le siég
les Suisses des deux armées se visiter
Dans les conversations, ceux de *N*
vare reconnoissent que le service c
roi de France, comme le plus lucrati
est le plus avantageux, et ils commencer
à chanceler dans la fidélité jurée au du
de Milan. Celui-ci, pressé d'ailleur
par la famine, n'imagine pas d'autr
moyen de se tirer d'embarras que d
hasarder une bataille. Quand les deu
armées sont en présence, presque tou
ses Suisses l'abandonnent, sous pré

texte de ne vouloir point se battre contre leurs frères, et ils rentrent dans la ville. Le reste de l'armée, effrayé de leur désertion, est obligé de les suivre. *Ludovic* se trouve environné de mercénaires qui murmurent, menacent, traitent ouvertement avec les Français et en viennent enfin à capituler sans lui. Il les conjure du moins de le pas livrer à l'ennemi. Tout ce qu'il peut obtenir, c'est que lui, ses frères, et d'autres personnes considérables de sa cour, auront la liberté de se confondre dans les troupes qui sortiront, de manière à échapper, s'ils peuvent, à la vigilance des assiégeans. L'armée soumise, défile entre deux lignes des Français. *Ludovic* s'étoit attaché à un bataillon Suisse ; déguisé en cordelier, il le suivoit comme aumônier, et monté sur un mauvais cheval ; soit connivence des Suisses qui l'indiquèrent par quelque geste, soit attention sévère des Français, il fut réconnu et arrêté, ainsi que ses frères, et tous les seigneurs de sa suite, qu'on envoya en France en différentes prisons : *Ludovic*, conduit d'abord à Pierre-Encise, fut ensuite transféré au château de Chinon, où il resta jusqu'à la fin de sa vie, qui dura

1500.

1500. encore dix ans. Les Suisses auxquels *Louis XII* devoit ses succès, prétendirent s'en faire payer au-delà des conventions ordinaires, ce qui excita une mutinerie dont on eut quelque temps à craindre les conséquences; et il fallut transiger avec eux pour les appaiser. Retournant dans leurs cantons, ils se nantirent encore de Bellinzona, la première ville qui s'etoit déclarée pour *Ludovic*, et qui par crainte du ressentiment du roi, ouvrit ses portes aux Suisses.

Soumission du Milanès.

Sitôt que le malheur de *Ludovic* fut divulgué, ses enseignes furent de nouveau abattues dans toutes les villes du Milanez, et celles de France relevées. C'étoit à qui donneroit les premiers témoignages de soumission, et inventeroit les meilleures excuses pour se soustraire à la vengeance du vainqueur irrité. Les uns prétendoient que malgré leur infidélité apparente, ils avoient toujours gardé au fond du cœur un tendre attachement pour les Français; d'autres citoient en preuve de cet attachement des démonstrations amicales données par eux aux Français sous les yeux même de ceux qui les maltraitoient. Tous enfin affirmoient n'avoir cédé qu'à la violence de leur

ancien duc. Les habitans de Milan faisoient valoir toutes ces raisons ensemble, et attendoient avec inquiétude ce qui seroit décidé de leur sort. *Louis XII* envoya le cardinal *d'Amboise*, son premier ministre, apprécier le délit et les excuses. Egalement éloigné, par caractère et par état, des mesures de rigueur, *d'Amboise* se fit une balance, dans laquelle il pesoit d'un côté l'offense, et de l'autre l'or réparateur. Celui-ci l'emportoit ordinairement. Il n'y eut point d'autre punition que des amendes, dont le produit servit à payer les frais de la guerre, et à assurer la solde des troupes qu'on laissa à la garde de la province reconquise. 1500.

Afin de les tenir en action et de les préserver des vices ordinaires à l'oisiveté des garnisons et des camps, le roi en loua une partie aux Florentins. Dans la guerre qui venoit de finir, Pise avoit gardé une neutralité qui avoit déplu à *Louis XII*. Les citoyens de Florence, au contraire, à la vérité bien achetés et bien payés, s'étoient ouvertement déclarés pour la France. Ces républiques étoient de longue main ennemies irréconciliables. Florence, voyant à sa porte les Français oisifs, Guerre de Florence et de Pise.

B 2

1500. saisit cette occasion de subjuguer e sa rivale. Ses magistrats offrirent, p obtenir ces auxiliaires, une som beaucoup plus considérable que c qu'ils avoient reçue pour se mon français. Le roi ne négligea pas moyen de faire rentrer son argent d ses coffres. Il prête aux Florentins cents lances, trois mille cinq cents sui et autant de Gascons. Les Florenti persuadés qu'il suffiroit de la terr qu'inspiroient ces forces, pour s mettre les Pisans, refusèrent pour gé ral *Yves d'Alégre*, l'un des meille capitaines de son temps, et s'obstinère à demander *Hugues de Beaumon* homme probe et exact, mais dur et i flexible, qu'ils estimèrent beaucou plus propre à servir leur animosité.

Beaumont après avoir employé mois à rançonner, suivant ses instr tions, les petits princes qui avoient é favorables à *Ludovic*, se rendit a représentations des Florentins, payoient son infanterie, et qui se pla gnoient qu'on laissoit aux Pisans temps de se fortifier. Arrivé devant Pis il envoie *Jeannot d'Arbouville* et *He tor de Montenart*, deux de ses prin paux capitaines, sommer, au nom d roi, les habitans de rentrer sous

1500.

ɔug de ses anciens maîtres. Les ma-
s reçoivent les envoyés en grande
onie, et les mènent à l'hôtel-de-
Là ils lui montrent le portrait de
rles VIII, placé avec honneur
un dais, et entouré des emblêmes
reconnoissance pour un prince
les avoit, disoient-ils, soustraits à la
ination tyrannique des Florentins.
Nous devons aux Français la liberté,
ce bien plus précieux que la vie : nous
sommes déterminés à ne jamais nous
séparer de ce peuple généreux. Notre
ville a fait autrefois partie du duché
de Milan : nous appartenons donc à
la France. « Que le roi daigne nous
recevoir au nombre de ses sujets :
« qu'il nous impose les conditions les
plus sévères, nous les subirons, mais
qu'il ne nous abandonne pas à des
loups ravissans, à des tyrans impi-
toyables, les Florentins, nos impla-
« cables ennemis. Si nous ne pouvons
« obtenir cette faveur, qu'il nous ac-
« corde un asile sur ses terres. Nous
« préferons l'exil et la pauvreté aux
« horreurs de la servitude, qui nous
« attendroient dans notre patrie ».

Pendant que les capitaines, déjà
émus, faisoient cependant leurs efforts

3

1500. pour leur persuader de se soumett
promettant de travailler à adoucir l
sort, les portes de la salle s'ouvr
Cinq cents jeunes filles vêtues de bl
les cheveux épars, s'y précipitent, c
duites par deux dames vénérables. E
tombent ensemble aux pieds des de
envoyés, les conjurent de se rap
ler le serment solennel qu'ils ont
en recevant l'ordre de chevalerie, c
ment d'être les défenseurs des dam
et demoiselles, et de ne les pas aba
donner à la brutalité de leurs ennem
Arbouville et *Montenart* baissoient l
yeux, fort embarrassés, et faisoie
effort pour se retirer, lorsque la trou
les entourant, les entraîne deva
une image de la Sainte Vierge, et
chante *tant piteusement et de voix*
lamentable, qu'elle arrache des larm
aux capitaines. Ils sortirent de la vil
chargés de présens, et racontèrent dai
le camp ce qu'ils avoient vu et entendi

Il étoit difficile à des Français d'a
taquer un peuple qui leur opposoit d
pareilles armes et les principaux de l'ai
mée opinoient à différer l'attaque jus
qu'à ce qu'on eut reçu de nouveaux o
dres du roi. Sourd à leurs instances, l'ir
flexible *Beaumont* prend ses postes et ir
vestit la ville; mais malgré lui, il s'établi

1500.

un commerce entre les assiégeans et les assiégés. Tous les soldats français qui se présentoient aux portes, de nuit ou de jour, étoient bien reçus, traités et régalés. On les chargeoit même de vin et de viandes pour leurs camarades du camp, et à leur tour ils laissoient passer tous les convois pour la ville. Il en fut de même quand l'attaque fut commencée : les Pisans désignoient aux français les endroits sur lesquels le canon de la ville devoit tirer, afin qu'ils s'en éloignassent ; et ceux-ci dans les assauts peu meurtriers qui furent donnés ne s'y présentèrent que par la forme. Enfin les soldats, mal surveillés par leurs officiers particuliers, se débandèrent, et la désertion devint si grande que *Beaumont* fut obligé de se retirer de nuit avec son artillerie, laissant ses malades et quelque blessés à la merci des assiégés. Les délaissés, craignant d'être maltraités, poussoient des cris en voyant leurs camarades s'éloigner. Les Pisans, attirés par leurs gémissemens, sortent avec des flambeaux, emportent ces malheureux dans la ville, et après avoir pris soin du rétablissement de leur santé, ils leur donnent de l'argent pour regagner Milan. Les Florentins se plaignirent de la

1500. conduite des troupes françaises. O
leur promit de les mieux aider un
autre fois. Ils s'apprêtoient à recom
mencer: mais des troubles qui s'élevè
rent dans leur propre république firen
oublier ce projet.

ecours don-
:s à César
›rgia.

Après cete expédition, comman
dée par l'intérêt, les troupes fran-
çaises furent employées à une autre,
sollicitée par la politique. On doit se
rappeler qu'afin d'écarter les obstacles
qu'*Alexandre VI* auroit pu mettre au
divorce avec *Jeanne de France*, et à
son mariage avec *Anne de Bretagne*,
Louis XII combla de biens *César
Borgia*, fils du pontife, et le fit duc de
Valentinois. Dans la circonstance où
il méditoit la conquête du royaume
de Naples, dont le pape se disoit sou-
verain et en droit de donner l'inves-
titure, il crut important de se con-
cilier les bonnes grâces du pape, et
il envoya *Georges d'Amboise*, son
premier ministre, négocier à la cour
de Rome. La passion dominante d'*A-
lexandre* étoit toujours d'augmenter
la puissance de ce fils chéri. Le car-
dinal l'attaqua par ce foible. Il pro-
mit de faciliter à *César* la conquête
des États de plusieurs petits souve-
rains, que le neveu avoit déjà tenté

inutilement de s'attacher par la séduction, ne se sentant pas assez fort pour les réduire. Quand il eut les troupes françaises à sa disposition, ces princes épouvantés, au-lieu de se défendre comme ils avoient fait jusqu'alors, firent avec leur persécuteur des transactions désavantageuses, et se démirent la plupart de leurs souverainetés pour des pensions. Tel fut le sort de *Jean Sforce* à Pesaro, et des *Malatesta* à Rimini.

1500.

Infâme perfidie.

Les bourgeois de *Faenza* osèrent seuls se défendre contre lui. Après l'avoir repoussé plusieurs fois, assiégés de nouveau et près d'être forcés, il convinrent de se rendre, à condition qu'on leur accorderoit amnistie entière, la conservation de leurs privilèges, qu'on assureroit à leur jeune prince *Astor Manfredi* la jouissance de ses biens patrimoniaux, et qu'il auroit la liberté de se retirer où il voudroit. *César* exécuta fidèlement la partie de la capitulation qui regardoit les habitans. Quant au jeune *Manfredi*, après mille outrages qu'il eut à essuyer, tant de *César* que du Pape, auquel il fut renvoyé; on finit par lui ôter la vie. *Borgia*, devenu plus cupide, à mesure qu'il avoit plus de succès, dirigea bien-

1500. tôt contre des alliés de la France l
troupes même qu'il tenoit d'elle ;
l'on vit les *Bentevoglio* de Bologn
traiter avec lui de leur principauté
plutôt que d'attendre les effets peu
être trop tardifs de la protection d
Monarque. Les Florentins menacés
eurent recours, et heureusement pou
eux, une armée française qui descen
doit en Italie pour la conquête de Na
ples arriva assez à tems pour la sauver
par l'ordre qui fut donné à *César* d
la venir joindre.

Réforme des religieux.

On souffre de voir *Louis XII* et se ministres, recommandables par la douceur de leur caractère et par des mœurs pures, en commerce de confiance avec de pareils scélérats. Dans ses conférences avec le pape, *Georges* obtint le titre de *Légat à latere* en france, pendant dix-huit mois, et les pouvoirs qui étoient attachés à cette dignité; c'est-à-dire, de représenter la personne même du pape, et d'accorder, de sa propre autorité, toutes les dispenses et toutes les grâces pour lesquelles il eut fallu recourir à la bienveillance interressée du saint-père. Pendant dix-huit mois, celui-ci devoit perdre ce revenu, mais il en trouva le dédommagement dans les troupes qui

furent accordées à son fils. Le nouveau légat, déjà muni de la puissance séculière, fit usage de celle qu'il venoit d'acquérir, pour assurer par leur concours, la réformation des religieux, qui ne s'opéra pas sans peine. On la commença par la réduction de leur nombre. le couvent des Jacobins de Paris en contenoit seul quatre cents, pensionnés par les provinces pour suivre leurs études dans l'université. Les Cordeliers n'en comptoient pas beaucoup moins. St.-Germain-des-Prés, St.-Martin-des-Champs et d'autres communautés étoient pleines et surabondoient. Il paroît par les plaintes des religieux, quand on leur proposa une réforme, que pour attirer la multitude dans les cloîtres, on ne montroit pas aux prosélytes et aux novices la règle dans toute sa rigueur; *car*, disoient-ils, *si nous eussions su qu'à tant étroite règle fussions obligés, jà n'eussions fait ceinture de corde nouée.* Les Jacobins refusèrent d'écouter deux évêques commissaires, qui leur furent envoyés, se défendirent contre des troupes chargées de les tirer de leur couvent, et y soutinrent un siège de plusieurs jours: la faim seule les obligea de se rendre.

1500.

1500. Les Cordeliers moins belliqueux
rent de ruse ; ils ne congédièrent
les commissaires, mais ils se renf
mèrent dans leur église, où ils ch
toient à grand chœur des psaum
des hymnes; et toutes les fois que
commissaires se présentoient ils fa
soient ensorte d'être trouvés dans cet
même occupation qu'ils continuoie
jusqu'à ce que les réformateurs, las
d'attendre, se retirassent. Cepend
le gouverneur et le prévôt de Pa
escortés d'un bon nombre d'archers
trouvèrent moyen d'obtenir audien
On en vint à un accommodement.
Ceux qui ne vouloient pas de la réforme eurent permission de quitter l'ordre, sans crainte d'être inquiétés. Ceux qui s'y prêtèrent furent traités favorablement.

Confédération contre le roi de Naples. 1501. *Frédéric III*, roi de Naples, second fils de *Ferdinand*, batard d'*Alphonse V*, roi d'Arragon, quoiqu'attaché à cette maison par des liens peu légitimes, comptoit sur la protection et les secours de *Ferdinand V*, dit le *Catholique*, neveu d'*Alphonse*, et roi d'Arragon, de son chef, et de Castille, par la célèbre *Isabelle*, son épouse. Cette réunion leur fit prendre le titre de roi et reine d'Espagne.

Le Napolitain savoit à la vérité, que *Charles VIII* leur avoit abandonné le Roussillon et la Cerdagne, à condition qu'ils ne mettroient point d'obstacles à ses entreprises sur l'Italie : mais la mauvaise foi de *Ferdinand*, n'étoit plus un problême. *Frédéric* se flatta que son parent ne se laisseroit pas arrêter par des scrupules, quand il verroit un prince de sa maison menacé d'une ruine totale; mais les deux rois de France et d'Arragon étoient convenus secrètement de faire ensemble la conquête du royaume, de se le partager ensuite, et le malheureux prince ignoroit ce traité. Quand il s'ébruita, *Ferdinand* fit dire à son parent de ne pas s'en inquiéter, et qu'il n'avoit consenti à cet accord que pour introduire plus facilement dans ses États les secours qu'il lui préparoit. 1501.

Le pape, confident du dessein des deux alliés, et interressé pour son fils *César* à leurs succès, les servit par la publication d'une croisade dans tous les États chrétiens. Le produit en fut exorbitant, si on en juge par ce que disent quelques historiens, que le seul territoire de Venise rapporta quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or. *Alexandre* se chargea du partage. Il

1501. prit d'abord tout ce qu'il falloit à son fils *César*, pour soudoyer les troupes dont il se servoit contre les barons romains, dont les États étoient à sa bienséance. Il s'appliqua aussi une part de ce qui se leva en France et en Espagne, et abandonna le reste aux deux rois. La bulle de la croisade n'indiquoit pas clairement le dessein de détrôner le Roi de Naples; mais ce qui revenoit au même, le désir d'établir une paix durable entre les maisons d'*Anjou* et d'*Arragon*, paix qui ne pouvoit se faire qu'en leur abandonnant l'objet d'une contestation, qui avoit déjà fait couler tant de sang chrétien, afin que, délivrées de tout sujet de querelles entre elles, elles pussent réunir leurs armes et les porter contre les infidèles.

Tromperie de Ferdinand.

Mais le roi de France, ne biaisa pas. Il proclama hautement son dessein d'invasion, et rejeta toutes les soumissions de *Frédéric*, qui alla jusqu'à offrir un tribut et un hommage. Dans ces dispositions, *Louis* fit avancer en Italie son armée de terre, où se trouvoit la principale noblesse du royaume, commandée en chef par *Robert Stuart* d'*Aubigny*, le vainqueur de Gonzalve à Séminara, et fit partir de Provence

trois carraques génoises et seize navires chargés de l'artillerie, des gros bagages, et de troupes sous la conduite de *Philippe de Clèves*, sieur de *Ravestein*. *Ferdinand* fit le premier entamer le royaume de son parent par *Gonzalve de Cordoue* son général, qu'on a surnommé le *Grand Capitaine*, et qu'on auroit pu nommer, avec plus de raison, *le grand fourbe, l'homme sans égards et sans justice*. Quoiqu'il en soit, *Gonzalve* conservant le plus long-temps qu'il put, le personnage hypocrite qui lui étoit recommandé par son maître, confirmoit le malheureux roi dans sa croyance aux insinuations déjà faites, que les forces espagnoles n'étoient destinées qu'à le secourir. Dans cette persuasion, *Frédéric* lui laissa prendre plusieurs places importantes. 1501.

Mais il fut cruellement détrompé lorsqu'il apprit les détails d'une cérémonie qui venoit de se passer à Rome. Quand l'armée française en fut proche, des ambassadeurs des deux rois, dont les démarches étoient concertées, demandèrent audience au souverain pontife, et lui signifièrent en plein consistoire que leurs maîtres s'étoient partagé le royaume de Na-

1501 ples. Le roi de France auquel, s leur convention, devoit appartenir titre, requit du pape l'investitu ; offrant l'hommage. Celui d'Es g borné au titre de duc pour sa rtie, la même requête; et le pape, satis d'ailleurs de quelques dépouilles qu' lui cédoit, accorda tout ce (voulut.

Quand *Frédéric* apprit l'ét(ne déclaration de *Ferdinand* à R , en marqua sa surprise au g espagnol. *Gonzalve* fit d'abord se blant de ne pas croire ce qui s'ét(passé à Rome, et de regarder ce qu' en disoit comme une calomnie inventée pour troubler une bonne intelligence entre lui et le roi napolitain; mais quand il ne put plus se retrancher dans la négative, il exhorta ce prince à ne point s'alarmer de ce concert des deux rois. « Sans doute, » lui disoit-il, le roi mon maître, » vous voyant dans l'impossibilité de « conserver votre royaume contre « votre rival, en a accepté une moitié « pour préserver le tout de la rapa- « cité des Français, et soyez persuadé « que, quand leur première fureur » sera passée, il profitera de la partie qu'il s'est réservée, pour vous réta-

lir dans le reste ». En conséquence 1501.
Gonzalve pressoit Frédéric de réunir es troupes napolitaines aux siennes, pour hasarder ensemble une bataille avant que la conquête de la partie attribuée à la France fût terminée. Cette proposition insidieuse ne séduisit pas le monarque. Il fit réfléxion que joindre le peu de forces qu'il avoit à celles de *Gonzalve*, ce seroit peut-être risquer de perdre à-la-fois et son armée et sa liberté. Il prit donc le parti le plus prudent. Trop foible pour tenir la campagne, il distribua ses troupes dans les places les plus fortes, envoya son fils, jeune prince de grande espérance, à Tarente, ville de défense, et lui même se retira dans Naples.

Prise de Capoue.

Capoue, qui se trouvoit sur le chemin de la capitale, essuya les premiers efforts des français; elle soutint plusieurs assauts, mais elle fut enfin réduite à capituler. Pendant qu'on traitoit des conditions, quelques soldats profitant de la sécurité que produisoit la négociation, escaladent les murailles, et ouvrent les portes au reste de l'armée, qui s'y jette en torrent. Capoue abandonnée au pillage, éprouve toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Beaucoup de dames qualifiées s'étoient

1501. retirées dans une tour. *César Borgia* qui étoit dans l'armée française, et dont la présence étoit presque toujours l'annonce d'un crime, s'empare de la tour, en tire les infortunées, se réserve quarante des plus belles, et distribue les autres à ses soldats. La ville fut réduite à un si triste état, que les Français délibérèrent d'y mettre le feu et de la détruire entièrement; mais sa position a six lieues de Naples, et utile pour une retraite en cas d'accident la sauva. On en releva les fortifications. Les habitans, qui avoient été assez heureux pour échapper au massacre, furent rappelés, et l'armée prit la route de Naples.

Et de Naples. La conquête n'en fut pas difficile. *Frédéric*, jugeant la ville hors d'état de se défendre, permit aux habitans de traiter, et se retira dans le château. Comme il étoit bien fortifié, muni de vivres et d'une bonne garnison, il auroit pu tenir quelques temps: mais l'infortuné monarque, généralement abandonné, et sans espoir de secours, fit réfléxion que tôt ou tard il faudroit se rendre; que s'il se laissoit environner de retranchemens, et achever le blocus que l'on commençoit sous ses yeux, il ne feroit que

s'ôter l'espérance de conditions supportables, et rendre son sort plus fâcheux ; il ouvrit donc des conférences avec d'*Aubigni*. 1501.

Le chef français ne traita que de la partie qui devoit appartenir à son maître. *Frédéric* l'abandonna toute entière au roi, c'est-à-dire, villes, vaisseaux, artillerie, sceptre et couronne, se conservant seulement ses meubles, et pour toute propriété, la petite île d'*Ischia*, où il demeureroit en attendant la ratification des propositions qu'il faisoit au roi pour ses dédommagemens, et à condition de pouvoir en sortir et se retirer partout où il voudroit, excepté dans le royaume de Naples. Dans ce petit coin de terre étoit renfermée la triste *Isabelle*, veuve de *Galéas Sforce*, empoisonné par *Ludovic* le *Maure*, nièce de *Frédéric*, et *Frédéric* lui-même, sa femme, quatre enfans en bas âge, non compris *Ferdinand*, son aîné qu'il avoit envoyé défendre Tarente. Cette famille malheureuse y attendoit avec anxiété le sort que la fortune lui destinoit.

Frédéric dans l'île d'Ischia.

La décision arriva plutôt qu'on ne l'avoit prévu. A peine le traité avec d'*Aubigni* étoit signé, que *Ravestein*

Il se transporte en France.

1501. survient, enveloppe avec sa flotte la petite île, et met des troupes à terre. Il prétend que lui, général de mer, n'est pas obligé d'observer les conditions imposées par le général de terre, auquel il n'est pas subordonné, et somme *Frédéric* de se rendre prisonnier. Le malheureux monarque demande une entrevue à *Ravestein*, lui expose sa triste situation. « Ne me « traitez pas, lui dit-il, comme un « ennemi; mais comme un infortuné « gentilhomme qui mérite votre es- « time et votre amitié. Que dois-je « faire? Je vous demande conseil et « vous promets de le suivre ». Le général touché, l'exhorte à partir sans conditions, à aller trouver le roi de France, dont il connoît la générosité, et à traiter directement avec lui.

Et reçoit un bon traitement. *Louis XII*, instruit de la confia[nce] qu'avoit en lui l'infortuné prince, e[n]voie le recevoir honorablement [à son] débarquement; et lui donne en Fran[ce] pour lui et sa famille, le comté du Maine, et trente mille livres de pension, en échange de la partie du royaume dont son armée étoit en possession. *Frédéric* vouloit le lui abandonner en entier; mais le roi de France respecta la partie de son infidèle allié,

1501.

u point même d'ordonner à son gé-
:ral d'aider les espagnols dans le siège
le Tarente, que le prince *Ferdinand*
léfendoit.

Sort du prince Ferdinand. Tromperie de l'Espagnol.

Ils l'avoient déjà levé une fois, faute de forces suffisantes. Secondés par les Français, ils s'en emparèrent par capitulation. Elle portoit que le jeune prince et la garnison auroient liberté de se retirer où ils voudroient. *Gonzalve* fit en présence de toute l'armée, la main étendue sur une hostie consacrée, le serment de l'exécuter fidèlement; mais quand la garnison sortit il retint *Ferdinand* dans son camp, et l'envoya en Espagne où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, arrivée à l'âge de cinquante ans. Son père vécut tranquillement à Tours. Le parlement s'opposa à la donation du Maine: *Louis XII* en dédommagea le prince par une augmentation de pension. *Gonzalve* s'excusa de la violation de son serment sur les ordres de *Ferdinand*, qu'il se fit donner, ou qui lui vinrent malgré lui; mais, enfin, qu'il exécuta sans marquer de scrupule. Le roi d'Espagne non content d'arracher la couronne à son parent, pour s'excuser lui-même et diminuer l'indignation que causoit sa conduite perfide, chercha à le diffamer en publiant que con-

1501. noissant son inclination pour les infidèles, il s'étoit emparé de ses états uniquement dans la crainte qu'il ne fût nuisible à l'exécution de l'entreprise qu'il méditoit contre eux; mais qu'il les lui rendroit après qu'elle seroit achevée. En effet, pour donner à son invasion un air religieux, il l'avoit fait précéder par l'attaque de l'isle de Céphalonie que les turcs avoient enlevée aux Vénitiens. *Ferdinand* s'en étant rendu maître, la rendit à ces derniers dont il ménageoit la bienveillance.

Malheurs de la flotte de Ravestein.

Quand *Ravestein* avoit fait son armement maritime, beaucoup de chevaliers s'étoient joints aux troupes qui le composoient. Sur la foi de la croisade que l'on publioit, ils croyoient aller combattre les Infidèles. Lorsqu'ils virent que par la résignation de *Frédéric* tout étoit fini, et qu'ils étoient exposés à s'en retourner sans avoir rien fait, ils pressèrent l'amiral, lequel y étoit assez disposé de lui-même, à prêter l'oreille aux insinuations des Vénitiens, qui lui présentoient la conquête des îles de l'Archipel comme aussi glorieuse qu'utile : mais utile pour eux seuls. *Ravestein* attaqua l'île de *Mételin*. Mal secondé par les Véni-

ns, il fut repoussé. Une tempête 1501.
ise l'accueillit comme il se reti-
it, et dispersa ses vaisseaux. Le sien
brisa contre les rochers de l'île
Cythère. Deux cents chevaliers,
s six cents que son navire portoit,
r engloutis. Les autres, avec
r général, s'accrochant aux ro-
, grimpèrent comme ils purent
ns l'île, exposés à la faim et à la
gueur d'un froid âpre qui se fai-
it sentir au commencement de l'hi-
r. Ils y étoient depuis vingt jours,
rsqu'un petit vaisseau vénitien, pas-
nt devant l'île, eut connoissance de
ur détresse. Le capitaine ne put re-
evoir que le général sur son bord;
ais il rendit à tous le service d'aver-
r des vaisseaux génois qui se trou-
oient dans le voisinage, et qui vin-
ent les délivrer. Cet acte d'humanité
u Vénitien fut regardé par le sénat
omme un crime d'état, et le capi-
ine en recompense de son bon
ffice, courut risque de la vie. Ainsi
Louis XII n'eut plus de vaisseaux sur
es côte d'Italie.

Pendant ces désastres, que l'on ignoroit en France, elle retentissoit de cris de joie, parce qu'on se croyoit désormais assuré de la conquête, et

Traité de Trente avec Ferdinand et Philippe d'Autriche son gendre.

1501. délivré d'une guerre dont les seu préparatifs avoient été prodigieusement à charge. L'adroit *Ferdinand* favorisoit cette agréable illusion, en faisant tout ce qu'il croyoit devoir plaire au roi. Par exemple, il savoit que *Louis* désiroit vivement de n'être point troublé dans les arrangemens qui lui restoient à terminer à Naples. Or les embarras ne pouvoient lui venir que du côté de l'empereur *Maximilien*, jaloux et ennemi déclaré des Français, et de la part de l'archiduc *Philippe* d'Autriche, souverain des Pays-Bas, et fils de cet empereur. Ce prince étoit aussi gendre de *Ferdinand* et d'*Isabelle*, dont il avoit épousé la fille, *Jeanne*, surnommée la *Folle*. Le beau-père ménagea un traité entre lui, son gendre et le roi de France ; il fut conclu à Trente, où le cardinal d'*Amboise* s'étoit transporté.

Ce traité ne fait point honneur à la sagacité du ministre. Il y sacrifia des avantages réels à la promesse illusoire d'un mariage entre le duc de *Luxembourg*, fils de *Philippe* et de *Jeanne*, qui a été depuis *Charles-Quint*, et *Claude de France*, fille du roi et d'*Anne* de Bretagne, tous deux en-

core au berceau. D'*Amboise* laissa aussi glisser dans les articles, que *Maximilien* donneroit à *Louis* l'investiture du duché de Milan, dont il n'avoit pas besoin, puisque ce duché lui appartenoit de droit, comme héritier de *Valentine Visconti*, son aïeule. A ces conditions, *Philippe* allant en Espagne visiter sa belle-mère, passa par la France, où il fut reçu très-magnifiquement. Il y fit l'hommage de ceux de ses états qui y étoient assujétis : vain honneur dont l'Espagnol et l'Autrichien avoient beaucoup fait valoir la promesse dans le traité de Trente. Mais quand on demanda à *Maximilien* l'investiture à laquelle d'*Amboise* avoit soumis le roi, comme nécessaire à une possession paisible, l'empereur répondit qu'il ne s'y étoit pas engagé, et la refusa. 1501.

Hostilités injustes de César Borgia. 1502.

Ce qui se passoit à Naples influoit sur la tranquillité de l'Italie. Les barons romains, ces possesseurs de fiefs la plupart enlevés à l'église, et donnés par les papes à leurs familles, avoient pris parti, les uns pour les deux rois ligués contre *Frédéric*, les autres pour ce monarque. *César Borgia*, décoré par *Alexandre*, son père, du

1502. titre de *gonfalonier* de l'église
ne, combattoit pour *Louis*
Après la démission du Nap
comme s'il eût été fort emp
punir ces feudataires peu d
coupables d'avoir associé leurs
à celles d'un prince proscrit p
suzerain, il attaqua les baro
cessivement, les subjugua tant
que par force, et s'empara
états. Depuis long-temps il con
le duché d'Urbin, possédé
Ubald de Monte-Feltro. Il
prunte son artillerie et ses tr
pour aller disoit-il, soumettre *Va*
seigneur de *Camerino. Gui* ac
parce qu'il auroit été dangereux
fuser. *César* l'ayant privé des m
de défense, entre brusquement s
terres, et se rend maître du d
dont il prend le titre, tombe e
sur *Camerino*, le prend par int
gence, et fait étrangler *Varano* et
de ses fils. Il tourmenta de nou
les Florentins qui eurent recours à
protecteur ordinaire, et qui é
pèrent encore une fois à sa ra c

Comment il en obtint l'impunité. Sa conduite et celle de s p
qui entroit au moins de moitié
ses crimes, étoient si odieuses, qu'i
leva contre eux, en Italie, un cri

lignation, qui retentit jusqu'en France, et détermina le roi à venir juger par lui-même de la légitimité des plaintes qui lui arrivoient de tous côtés. Quand le monarque parut en Italie, tous les Seigneurs s'empressèrent autour de sa personne. On voyoit à sa cour, le duc de *Ferrare*, le marquis de *Mantoue*, le seigneur de *Bologne*, le duc d'*Urbin* si traîtreusement dépouillé de ses états, le dernier fils de *Varano*, échappé au sort funeste de son père et de ses frères, et les députés des Vénitiens, des Florentins, et des Luquois. Chacun avoit des griefs à produire, et tous supplioient le roi de punir ces crimes, ou du moins de retirer sa protection aux coupables. 1502.

Louis parut d'abord honteux de se trouver comme complice des scélérats; mais il n'y a pas de mauvaise cause qui ne puisse se défendre, quand elle est traitée par une main habile. *César* fit parvenir au roi un agent secret, nommé *Trocci*, homme insinuant et adroit. Il passa d'abord condamnation sur quelques griefs, dans lesquels il reconnut que *Borgia* avoit excédé les bornes du devoir, comme lorsqu'il s'étoit permis des hos-

1502. tilités contre les Florentins, alliés à la France; « mais, disoit l'avocat « il a cessé sitôt qu'il en a reçu l'ordre « Il est *gonfalonier* de l'église, et en « cette qualité a-t-il pu se dispenser « de faire rentrer dans l'ordre, des « vassaux qui affectoient l'indépen« dance? Dans toutes ces expéditions, « il n'a rien entrepris sans l'aveu et « même le commandement du sacré « collège, et presque toujours, ex« cepté les Florentins, contre les en« nemis du roi. Encore les Florentins « étoient-ils partisans secrets de *Fré« déric*, et intérieurement mal dis« posés pour la France; au contraire « l'armée de *César* a toujours été, et « est encore sous les ordres du roi, « comme s'il la soudoyoit de ses pro« pres deniers, et sa majesté peut l'em« ployer par-tout où elle voudra.

« D'ailleurs, ajoutoit *Trocci* en « parlant au cardinal d'*Amboise*, ce « *César* qu'on vous fait si odieux a « de nombreux partisans dans le sacré « collège. Son Père est vieux et in« firme; s'il vient à mourir, on ne « peut douter que son fils n'ait une « grande influence sur le choix du « successeur. Vous êtes légat *à latere* « par la munificence d'*Alexandre*.

1502.

« Cette dignité, qui n'est que pour « un temps, va expirer. Il est essen- « tiel d'en agir avec le fils du pape « de manière à vous faire continuer « cette prééminence, si importante « dans l'événement d'un conclave ». On a cru que le cardinal d'*Amboise* vit dans cette insinuation, la tiare qui lui étoit adroitement offerte, et que l'espérance de l'obtenir lui fit employer l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit de *Louis XII*, en faveur des *Borgia*.

Traité avec les Borgia.

César eut non-seulement la permission de venir se justifier, ce qui étoit déjà beaucoup, mais encore il fut très-bien reçu. En peu de jours il conclut un traité, par lequel on lui abandonna toutes ses usurpations, même celles qui avoient été faites sur les princes dont le roi s'étoit déclaré protecteur. La légation fut prorogée au cardinal d'*Amboise* pour dix-huit mois. Le pape, pendant cet intervalle, s'engagea à donner des chapeaux aux parens et aux amis du ministre, qui seroient autant de votans pour celui-ci en cas de vacance; et *César* s'obligea à mener l'armée ecclésiastique par-tout où le roi l'exigeroit.

1502. position des forces capables de fai
repentir ceux qui l'offensoient,
ne pouvoit s'accoutumer à regar
comme ennemis les braves com
gnons de ses travaux; que peut-êt
étoit-il coupable envers eux de qu
ques négligences, erreurs de jeuns
qu'il les prioit de les lui pardonn
Mais il engageoit, personnelleme
des Ursins, à lui accorder une con
férence, disposé qu'il étoit, à en
ser par toutes conditions qu'on exige
roit. De son côté le pape, dont
démarches étoient concertées av
celles de son fils, écrivit aussi au
cardinal une lettre flatteuse. Il y ra
peloit leur ancienne amitié, d it
que se sentant affoiblir, il avoit con
le dessein de le laisser pour défenseur à
sa famille, et il le conjuroit instamment de venir à Rome, pour mettre ensemble la dernière main aux arrangemens qu'il méditoit.

Le cardinal des *Ursins* hésitoit; mais, comme sa famille étoit puissante dans Rome, et qu'il pouvoit espérer le secours du peuple, si le pontife faisoit seulement mine d'un attentat contre lui, il hasarda le voyage et arriva auprès du pape, pendant que *Paul* se rendoit au lieu

ıême supplice.
›e n'attendoit que le succès
perfidie, pour en exercer une
ur le cardinal. Il l'avoit reçu
plus grands honneurs, et
it familièrement à son au-
Jn jour, comme il se retiroit,
ers du pape le prièrent civi-
le ne pas aller plus loin, et
r un appartement dans le
On lui en avoit préparé un

1502. le fit empoisonner, se montra touché de sa mort et lui fit fai magnifiques funérailles. Cette noi parvenue à *César* fut le signal mort de ses deux prisonniers. Il exécuter, ainsi que tous ceux même famille dont lui et son purent s'assurer. Pour donn ombre de justice à ces crimes, *xandre* publia que les *Ursins* av été trouvés coupables de haute hison, et ordonna à son fils, *fi lonier* de l'église, de conf leurs biens au profit du saint S ce que *César* ne manqua pas d' cuter en usant de formalités qui en assuroient à lui-même la jouiss et la possession.

Défauts du traité de partage de Naples.

La protection accordée par *Louis* à ces hommes décriés, étoit nuisible à ce prince qu'utile à *dinand*. *Gonzalve*, son général, fita de l'ambiguité du traité de par pour former des demandes, s'autoi à des surprises et à des empiéteme En effet, nul traité aussi essentiel été rédigé d'une manière si vague e indéterminée. Il portoit que l'*Abru* et la terre de *Labour* apparti droient à la France, la *Pouille* la *Calabre* à l'Espagne, sans autre c

Gonzalve bloqué dans Barlette.

tribution ou arrangement fixé, sur la 1502.
contenance, l'étendue, les annexes, et les revenus de ces provinces ; s'il s'élevoit des contestations entre les nouveaux détenteurs, elles devoient se terminer de gré à gré. En attendant la décision, les généraux respectifs s'emparoient de ce qui étoit à leur bienséance. On étoit convenu de partager les produits de la douane des bestiaux, qui tous les hivers venoient paître dans les plaines de la Capitanate ; mais on avoit négligé de décider à qui appartiendroit, le fonds de ces riches pâturages. On avoit gardé un silence pareil sur la fertile Basilicate, et c'étoit dans ces deux provinces intermédiaires que s'exerçoient les empiètemens opposés des deux généraux. Le duc de *Nemours, Louis d'Armagnac*, le dernier prince de ce nom, venoit d'être établi au-dessus de d'*Aubigny*, par le titre de gouverneur-général ou de vice-roi ; mettoit-il garnison dans une ville de quelque partie contestée, *Gonzalve* en introduisoit une dans la voisine. Elles se provoquoient, parcouroient la campagne pour se surprendre et causoient de grands dégâts. Les seigneurs napolitains, voyant leur pays devenu le théâtre d'une guerre

1502. de ruine et de désolation, engagè
rent les généraux à s'aboucher, po
régler les prétentions de leurs prin
Ils se rendirent dans un lieu convenu
escortés de jurisconsultes, chargés eu:
mêmes de procès-verbaux d'arpentag
de procédures volumineuses, et d'ancie
jugemens contradictoires, prononc
en différens temps. Les uns réclama
l'esprit du traité, ce qui nécessairemen
prêtoit à l'arbitraire; et les autres s'ap
puyant sur la lettre qui n'étoit p
suffisante, il fut impossible de s'accorder.
Dans cet embarras, les barons Napolitains, obtinrent qu'on en réfereroit aux deux monarques. Tous deux, i par des motifs différens, recommandèrent des transactions à l'amiable. *Ferdinand* qui n'étoit pas encore prêt, autorisa même son général à consentir à des cessions. Mais *Gonzalve* qui avoit le secret de son maître, qui avoit remarqué le peu de concert qui existoit entre les généraux français, mécontens pour la plupart du nouveau chef que la faveur leur avoit donné, et qui comptoit d'ailleurs, sur les secours prochains qu'il attendoit de Sicile, se hâta de rendre la guerre inévitable, en chassant les postes français de diverses places. *Louis*, à cette nouvelle, reconnois-

ant qu'il étoit joué, confisqua les pro- 1502.
riétés de tous les négocians Espagnols en France, donna ordre au duc de *Nemours* de repousser les Espagnols, et lui fit passer des renforts. *Gonzalve* qui n'avoit pas encore reçu les siens, se vit contraint de faire retraite devant l'armée française et s'enferma dans Barlette. Prudent à contre temps, et contre l'avis des autres généraux, le duc de *Nemours* se contenta de l'y bloquer; mesure qui fut inutile, par ce que les Vénitiens qui secondoient sous main *Gonzalve*, lui firent tenir des vivres par la mer.

Sauvegardes Français retenus.

En le poussant devant eux les Français firent le siège de Canose défendue par deux braves Espagnols qui avoient résolu de s'ensevelir sous ses ruines. C'étoient le Capitaine *Péralte* et *Pierre Navarre*, le *Vauban* de son siècle, redoutable surtout dans les sièges qu'il dirigeoit, parce qu'inventeur de la pratique des mines, lui seul la possédoit alors, et qu'on ignoroit encore les moyens d'en prévenir les terribles effets. Il fallut trois assauts et un ordre exprès de *Gonzalve* pour les forcer à remettre la place. Les Français donnèrent à la garnison qui sortit par capitulation, deux capitaines comme sauvegardes,

1502. en cas qu'elle fut rencontrée, en se rendant près de *Gonzalve*, par les partis qui couroient la campagne. Quand l'Espagnol eut la garnison, il refusa de laisser retourner les deux capitaines, qui étoient d'habiles généraux, dont il vouloit priver l'armée française ; et il menaça, si on le pressoit à cet égard, de les enchaîner comme forçats sur ses galères. *Peralte*, indigné de ce procédé, les fit sauver; mais *Gonzalve* irrité le fit charger lui-même de fers, et l'auroit fait pendre, s'il n'avoit trouvé moyen de s'évader.

Combats particuliers.

Tel général, tels soldats, pourroit-on dire, à l'occasion de quelques supercheries que des chevaliers espagnols se permirent dans des combats particuliers, qui eurent lieu pendant l'inaction du blocus de Barlette. Onze Espagnols, contre onze Français, se marquèrent le champ pour un assaut sous les murs de *Trani*. Une des principales lois de la chevalerie, et très-rigoureusement recommandée, étoit de ne point diriger les lances contre les chevaux. Les Espagnols se mettant au-dessus du scrupule, pour le désir de vaincre, en abatirent neuf à la première course. Comme, selon les mêmes lois, les chevaliers démontés ne devoient plus

combattre, l'effort des onze Espagnols tomba sur les deux Français restés à cheval, qui étoient *Bayard* et *François d'Urfé*, digne compagnon du chevalier *Sans-Peur* et *Sans-Reproche*. Ils manœuvrèrent si bien en se faisant un rempart des chevaux de leurs compagnons, et parèrent si adroitement les coups qui leur étoient portés, qu'ils atteignirent l'heure fixée pour la durée du combat, et sortirent de la lice, ni vainqueurs, ni vaincus. Quelques temps auparavant, *Bayard* avoit donné le même spectacle aux armées, en combattant contre l'espagnol *Sotomayor*, qui avoit été son prisonnier, et qui s'étant échappé contre la parole qu'il lui avoit donnée, avoit été défié par *Bayard* pour les propos injurieux qu'il s'étoit permis contre son honneur. L'Espagnol fut vaincu; et la grièveté de ses blessures ne permit point au chevalier Français de lui laisser la vie, qu'il vouloit lui accorder. Dans un autre combat consenti par *Gonzalve*, entre douze Français et douze Italiens servant sous ses drapeaux, ceux-ci furent presque tous culbutés au premier choc. Cet avantage faisoit espérer aux Français d'être bientôt vainqueurs: mais, contre d'autres lois 1502.

1502. expresses de la chevalerie, les Italiens s'étoient munis d'un fer pointu et tranchant, qu'ils tenoient caché, et ceux qui étoient démontés se glissant entre les combattans, perçant le ventre des chevaux de leurs ennemis, firent obtenir la victoire à leurs champions.

Intentions des deux Monarques.

1503. On travailloit à la discussion des droits respectifs dans les deux cours de France et d'Espagne, mais avec des intentions bien différentes. *Louis XII* voyant tirer en longueur cette malheureuse guerre de Naples, commencée d'une manière si brillante, paroissoit désirer seulement de n'être pas honteusement expulsé de sa conquête, et de ne pas tout perdre. *Ferdinand* vouloit tout acquérir : mais, même avec les secours qu'il tiroit des Vénitiens et des princes Italiens, jaloux du roi de France; avec ceux qu'il espéroit du pape et de son fils, qui montroit du penchant à se laisser acheter; et avec ceux enfin de *Maximilien*, toujours prêt à s'armer contre les Français, il lui étoit difficile de tenir tête à *Louis*, s'il ne le trompoit, et s'il ne réussissoit à le tenir dans l'inertie, pendant qu'il mettoit lui-même la plus grande activité à garnir ses places, à

renforcer son armée, et la rendre supérieure à celle de son compétiteur. 1503.

Ruse et conduite oblique de Ferdinand.

Mais tromper *Louis* étoit devenu une entreprise assez difficile, parce que la cour de France avoit été si souvent abusée par de fausses démonstrations de bonne foi, qu'elle se tenoit sur ses gardes. Envoyer un exprès chargé de propositions, c'étoit pour *Ferdinand* courir peut-être plutôt le risque d'éveiller les soupçons, qu'un moyen de réussir. La fortune lui en fournit un, dont le *Français* ne pouvoit se défier, et qui nécessairement devoit attirer sa confiance.

Nous avons vu *Philippe*, archiduc d'Autriche et souverain des Pays-Bas, gendre de l'*Arragonais*, se rendre en Espagne en passant par la France. Ce prince s'ennuyoit à la cour trop sérieuse de *Ferdinand* et d'*Isabelle*, son beau-père et sa belle-mère. Il désiroit fortement se délivrer de cet esclavage, et, après quelques insinuations inutiles, il déclara fermement qu'il vouloit partir, quoique sa femme le conjurât d'attendre du moins ses couches, qui ne devoient point tarder. Comme il se proposoit de repasser par la France, où il y avoit été si bien reçu, le beau-

1503. père conçoit le dessein de se servir de lui pour amuser et tromper le roi. Il montre à son gendre le plus grand désir de terminer tous ces différens qui le fatiguent et l'importunent, et lui trace un plan de conciliation, dont il le rend maître, promettant de ratifier sans restrictions, tout ce qui seroit convenu.

Philippe part plein d'espérance, se regardant comme un ange de paix qui alloit chasser l'air empesté de la guerre, prêt à s'étendre peut-être sur toute l'Europe. *Ferdinand* méditant une fourberie, ne vouloit cependant pas que son gendre, qui en seroit l'instrument, en souffrît; il exigea que ce prince demandât des otages, avant de s'engager dans la France. Pour lui complaire, *Philippe* pria qu'on lui en accordât; mais il les renvoya avant que de toucher les frontières. Il trouva le roi à Lyon, où il s'étoit rendu pour hâter les secours de toute espèce qu'il destinoit à son armée de Naples.

Le projet que présenta l'archiduc se trouva très-équitable, fort convenable aux deux partis, et même un peu plus avantageux à la France qu'on n'auroit osé l'espérer. On n'a-

voit garde de se défier de celui qui le proposoit. Le traité se conclut. Le petit duc de *Luxembourg*, fils de l'archiduc et petit fils de *Ferdinand*, épousera madame *Claude de France*. Le grand-père cédera au petit prince la partie de Naples qui lui est attribuée, et *Louis XII* l'autre partie à *Claude*, sa fille, avec le titre de reine. L'archiduc, jusqu'à ce que ces enfans soient unis, gouvernera la portion de son fils, et *Louis XII* celle de sa fille. *Gonzalve* et ses Espagnols seront rappelés, et l'archiduc mettra à sa place tel gouverneur, et à la place de ses soldats, telles autres troupes qu'il voudra. 1503.

Grande alégresse à la cour sitôt que le traité est signé. On n'hésite pas à croire qu'on va jouir d'une paix durable. *Louis XII*, plein de sécurité, enchanté de pouvoir épargner de bonne heure à ses sujets, les frais d'une nouvelle armée, fait cesser ses préparatifs, et notifie le traité à son général. *Philippe*, de son côté, envoie ses ordres à *Gonzalve*, et attend avec assurance la nouvelle de son obéissance. Cependant il s'élève quelques nuages. On apprend que des vaisseaux chargés de troupes Espa-

1503. gnoles, ont passé devant Marseille se dirigeant vers la Sicile ; mais comment soupçonner que le beau-père fasse servir son gendre à une insigne fourberie ? On éloigne ces inquiétudes, et on se plaît à croire qu'on va recevoir la ratification de *Ferdinand*, et la certitude de l'embarquement des troupes de *Gonzalve* et de sa retraite.

Mais un courier arrive. Il apporte à l'archiduc des lettres de son beau-père. Le prince lit : elles étoient pleines de réprimandes aigres, et (termes peu ménagés. « Vous vous « êtes, lui disoit-il, laissé men « comme un enfant. Vous n'av « songé qu'à complaire au roi de « France pour gagner ses bonnes « grâces, et peut-être pour qu'il « vous aide à dépouiller votre beau-« père et votre belle-mère ». Ces reproches étoient suivis d'une ferme protestation de ne rien accomplir de ce qui avoit été convenu. *Philippe* très-étonné montre ses instructions, prouve qu'il ne s'en est point écarté, ni ne les a outrepassées. Il demande qu'il lui soit permis d'écrire en Espagne, pour rappeler ses parens à des résolutions plus équitables, et offre de ne point sortir du royaume qu'il

'ait obtenu une pleine satisfaction. 1503.
is *XII* répond noblement qu'il
ınit point l'innocent pour le
e. « Vous êtes venu, dit-il
l'archiduc, sur ma parole,
v s pouvez rester ou partir comme
il v plaira. J'aime mieux perdre
un royaume dont la perte après
« tout peut se réparer, que de perdre
« l'honneur, qui ne se recouvre ja-
« mais ». Cependant on comptoit un
peu sur son offre de rester comme
otage; mais l'ennui le prend, et une
indisposition qui survient, lui suggère
l'idée de voyager et d'aller voir sa
sœur, duchesse de *Savoie*. Il s'y fait
porter en litière avec l'agrément du
roi; mais sitôt qu'il touche la fron-
tière, la santé reparoît. Il traverse
rapidement la Franche-Comté, passe
le Rhin, s'abouche avec *Maximilien*
son père, et retourne dans ses états.

Guerre à Naples entre les français et les espagnols.

On ne tarda pas à apprendre ce qui se passoit dans le royaume de Naples. Les troupes envoyées par le roi d'Espagne étant enfin passées de Sicile en Calabre, le duc de *Nemours*, pour n'avoir pas essayé de forcer *Gonzalve* dans Barlette, se vit obligé de faire tête de deux côtés. Les détachemens qu'il put confier à d'*Aubigny* pour

1503. se rendre en Calabre, quelque foibles qu'ils fussent, laissoient de grands intervalles dans sa circonvallation. *Gonzalve* en profita pour former des attaques contre divers postes Français. Celui de Rouva, confié à la garde de *Chabannes de la Palice*, petit neveu du fameux *Chabannes de Dammantin*, et dont l'activité ne cessoit de déjouer toutes les mesures de *Gonzalve*, fut attaqué des premiers. *La Palice* soutint trois assauts. Au dernier, placé sur la brêche comme une tour inébranlable, écartant avec sa lance et culbutant dans les fossés les ennemis qui se présentoient, il y fut précipité lui-même par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et dont le feu pénétra tellement son armure que la fumée sortoit par toutes les ouvertures. Il se releva néanmoins et combattit encore: mais forcé enfin de se rendre, il jetta auparavant son épée le plus loin de lui qu'il lui fut possible. *Gonzalve* essaya de profiter de ce hasard pour s'emparer sans coup férir de la forteresse de la ville, et menaça *la Palice* d'une mort honteuse, s'il ne donnoit ordre à son lieutenant de la livrer. Traîné à cet effet, au pied du fort, *Cornon* cria

1503.

Palice, à ce lieutenant, *Gonzalve ue vous voyez ici menace de m'ô- r u reste de vie, si vous ne vous promptement. Mon ami, vous 'evez savoir en quel état est la itadelle : regardez-moi comme un ne mo t, et si vous avez quel- ue ir de tenir jusqu'à l'arrivée duc de Nemours, faites votre voir. Cornon* se défendit : mais il t sans munitions et ne put em- c que la place ne fut bientôt rtée. *Gonzalve* se respecta assez r épargner *la Palice*; mais il refusa le mettre à rançon. Il envoya même fers tous les hommes d'armes qui fu- rent faits prisonniers, et réduisit les simples soldats à l'humiliant emploi de forçats. C'est du moins ce dont les Français l'accusèrent.

Seconde bataille de Séminara.

Il étoit temps encore de rappeler d'*Aubigny* pour tenter un dernier effort contre *Gonzalve*. Mais d'*Aubigny* avoit en Calabre des intérêts personnels, qui lui firent trouver des raisons pour ne point accèder aux demandes du duc de *Nemours*, lequel se trouva ainsi destiné à n'opposer par-tout que des forces insuffisantes. Les talens de d'*Aubigny* ne purent y suppléer. Contre une armée

1503. supérieure par le nombre, il s'
réduit à une guerre de chicane
d'abord lui avoit assez bien r
Posté de manière à empêcher le
sage du Marro, il retenoit les I
gnols dans la partie ultérieure c
province, lorsque ceux-ci div
leurs forces amusèrent le général f
çais avec une partie, tandis que l'au
sous la conduite de *Ferdinand* d'
drada, de *Hugues de Cordon*
d'*Antoine de Leve*, traversa la riv
près de Séminara. Aussitôt que d'
bigny en fut informé il vola de
côté espérant y rencontrer l'enner
désordre, mais il le trouva t
formé. Soit confiance en son cou
soit nécessité et crainte d'être
veloppé, il l'attaqua néanmoins,
malgré tout le désavantage que lui d
noit sa course. Au premier choc
cavalerie enfonça la cavalerie
gnole; mais pressé ensuite par l
fanterie, elle ne put rétablir ses ra
et la journée fut perdue pour lui d
ces mêmes plaines, où huit ans
paravant il avoit triomphé de *G*
zalve et du jeune *Ferdinand*. C
traint de céder, il se fit jour à trave
les bataillons ennemis, et se refugi
à Angirola avec quelques cavalier

Bientôt investi dans cette place, il fut forcé de se rendre faute de vivres. 1503.

Bataille de Cérignoles.

Gonzalve ignoroit le succès des armes Espagnoles en Calabre : mais commençant enfin à souffrir de la disette, et se trouvant d'ailleurs moins resserré, il pensa à reprendre l'offensive. Il étoit sorti de Barlette et approchoit de Cérignoles lorsqu'un parti Français qu'il reconnut, lui fit soupçonner que l'armée ennemie n'étoit pas éloignée. Il se donne aussitôt les avantages de la position en se fortifiant dans une vigne élevée qu'il fait ceindre d'un large fossé. Cet ouvrage étoit à peine terminé que le duc de *Nemours* arrive. La fatigue de la marche lui fait proposer de remettre l'attaque au lendemain, et la plupart des généraux appuient cet avis. Mais les Suisses veulent combattre et menacent de se retirer si l'on ne se rend à leur désir. *Yves* d'*Alegre* qui jouissoit d'une grande autorité dans l'armée appuie leur demande, et prend occasion de la circonspection du général pour faire naître des doutes sur son courage. *Nemours* aussi peu maître de ses résolutions que de son armée, cède à un tel reproche, et, foible général, il ordonne le combat contre les

1503. propre opinion et dans la vue de venger son honneur. Les Suisses font en vain des prodiges pour arracher les palissades, le canon de l'ennemi plongeant sur les Français, en moissonne l'infanterie, sans que la cavalerie, inhabile à agir sur un terrein mouvant qui s'ébouloit sous les poids des chevaux, puisse la soutenir. Dans cette extrémité, *Nemours* donne lui-même à la tête de l'avant-garde, dans l'espoir de fixer la fortune du combat, mais comme il longeoit le fossé de la vigne, une balle de mousquet l'étend mort sur la place. La consternation gagne aussitôt les rangs, l'attaque mollit, *Gonzalve* qui s'en apperçoit fait une sortie et l'armée est bientôt en pleine déroute. La chûte du jour prévint sa ruine entière. Les foibles débris qui en échappèrent après avoir reconnu le danger de s'enfermer dans de grandes villes mal disposées et peu munies de vivres, se réfugièrent à Gaëte et dans les Châteaux de Naples. *Gonzalve* tarda peu à prendre possession de cette dernière ville et à commencer le siège des forts qui se promettoient une longue résistance. Mais les talens de *Pierre Navare* firent évanouir cette espérance; et le château même de l'Œuf, situé au milieu de la mer, défia en vain son art.

1503.

A l'aide de quelques barques couvertes, il attacha de nuit le mineur à son roc, et la chûte offrît bien-tôt une brêche qui donna accès aux Espagnols. Moins heureux à Gaëte qui fut ravissaillée par une escadre Française, *Gonzalve*, après des assauts inutiles, se réduisit à la bloquer.

Le roi de France lève trois armées.

Gaëte a un bon port propre à recevoir les secours qu'on pouvoit envoyer de France. Le roi instruit des expéditions de *Gonzalve*, somma *Ferdinand* et *Philippe* d'observer le traité de Lyon, et celui-ci de se joindre à lui contre son beau-père, s'il refusoit d'acquiescer à sa demande. Tous deux lui répondirent par des ambassadeurs chargés de propositions vagues, et faites uniquement pour l'amuser. Aussi *Louis XII* les chassa-t-il brusquement de sa présence, et se détermina à employer contre *Ferdinand* des efforts capables de le faire repentir de sa perfidie. Il leva trois armées. La première, composée de Gascons sous le commandement du vieux *Alain* d'*Albret*, autrefois son rival près d'*Anne de Bretagne*, devoit pénétrer en Espagne par Fontarabie ; la seconde, aux ordres du maréchal de *Rieux*, attaquer le

1503. Roussillon; et la troisième, plus forte, que les deux autres, commandée par la *Trémouille*, à entrer en Italie, la traverser, et ramassant les débris de Séminara et de Cérignoles, aller droit à Naples, tandis que deux escadres sorties de Marseille inquiéteroient, l'une celles des côtes du royaume de Naples qui étoient en la possession des Espagnols, et l'autre celles de Catalogne et de Valence.

Voici le sort de ces grands préparatifs. Le sire d'*Albret*, dont l'armée étoit presque toute composée de ses vassaux, ne jugea pas à propos de les exposer à une défaite pernicieuse à ses Etats. De plus, il croyoit qu'il lui étoit important de ménager le roi d'Espagne, voisin formidable, dont il craignoit le ressentiment pour le roi de Navarre, son fils : de sorte qu'il différa toujours d'attaquer, et que son armée, promenée dans des pays rudes, entre des monts escarpés, manquant souvent de vivres, se fondit d'elle-même. Le maréchal de *Rieux*, traînant après lui le ban, l'arrière-ban, et les milices bourgeoises du Languedoc, fut arrêté dès le premier pas par la ville de Salces, que *Ferdinand* avoit fait fortifier, par *Pierre Navarre*, avec tout le soin d'un homme qui s'attend à la

guerre. *Rieux* tomba malade. Le siége, fait mollement et avec lenteur, donna le temps à *Ferdinand* d'assembler une armée de quarante mille hommes. Elle investit tout-à-coup *Dunois*, qui remplaçoit *Rieux*. Le petit-fils du défenseur du trône sous *Charles VII*, fit sa retraite avec tant d'ordre et de bravoure, qu'il ne put être entamé. Il réfugia sa débile armée dans les murs de Narbonne, et fut obligé d'abandonner la campagne à l'ennemi, qui prit quatre petites villes, les rançonna, ravagea la campagne, et rétrograda chargé de butin; harcelé cependant par *Dunois*, qui, forcé de renoncer à des victoires éclatantes, ne se retira pas sans gloire. Quant aux deux escadres, battues par la tempête, elles ne firent sur les côtes ennemies que des tentatives inutiles, et rentrèrent dans le port de Marseille, délabrées, et pour long-temps incapables de service. *Louis*, désolé de ces pertes, fit, par des personnes interposées, des propositions de paix à *Ferdinand*. Il résulta de leurs démarches une trève de trois ans entre les deux couronnes pour leurs états contigus, mais non pour l'Italie, où l'on pouvoit continuer de se battre. 1503.

1503. La *Trémouille* y avança rapidement, sans rencontrer d'obstacles de la part

Négociations avec le pape.

des républiques et petits princes, tous effrayés et soumis. On n'avoit à craindre que les *Borgia*, qui appuyés par les Vénitiens, toujours jaloux de la puissance de *Louis*, pouvoient susciter des difficultés, qu'il falloit applanir avant que d'aller plus loin. Arrivé sur les confins de l'Etat ecclésiastique, le cardinal d'*Amboise*, qui étoit avec l'armée, fit sonder les dispositions d'*Alexandre* et de son fils. On les a vus jusqu'à présent attachés à la France, mais en mercenaires; car lorsqu'ils apprirent les désastres des Français à Naples, ils se laissèrent facilement gagner par *Gonsalve*. L'Espagnol paya leur défection par quelques places frontières qu'il leur abandonna. Le pape, pendant le court triomphe des Français, leur avoit permis de faire des achats de blé à Rome. Quand il les vit en détresse, il fit mettre le scellé sur leurs magasins, et les exposa à mourir de faim dans le pays dévasté qu'ils occupoient. L'armée française rassemblée sous les murs de Rome, pouvoit punir cette trahison; mais le cardinal d'*Amboise*, appliqué à se ménager la faveur de *César* en cas de vacance, qui ne pouvoit pas

tarder, préféra de négocier. Les *Borgia* promirent de s'attacher à la France, si le roi consentoit à ne plus soutenir le reste de la famille des *Ursins*, qu'elle protégeoit encore. Le cardinal, toujours chatouillé du desir de la tiare, qu'il espéroit des intrigues du fils après la mort de son père, obtint encore du roi ce honteux sacrifice. 1503.

Ce fut le dernier. *Alexandre* et *César*, voulant empoisonner des cardinaux, dont ils convoitoient les richesses, et qu'ils avoient invités à un festin, furent empoisonnés eux-mêmes par l'erreur d'un domestique, qui se trompa de vase. L'effet du poison fut subit sur le pape, qui vécut huit jours dans les tourmens, et sans doute dans les remords. Le fils, doué d'une forte constitution, et dans la vigueur de l'âge, sauva sa vie à l'aide d'un contre-poison pris sur-le-champ; mais il lui resta une foiblesse et une langueur qui l'empêchèrent d'agir avec toute l'activité qu'il s'étoit proposée, lorsqu'il songeoit d'avance aux moyens qu'il faudroit employer pour conserver ses dignités et sa fortune, quand la mort de son père arriveroit. Sa mort.

Cependant il ne s'abandonna pas

1503. Election de Picolomini, Pie III.

lui-même, et la charge de gonfa ... de l'église, ses troupes et son c... rage, le rendirent important dans ... deux conclaves qui suivirent. Ce... qui en conduisit les intrigues et en p... fita à la fin, fut le cardinal *Juli...* *la Rovère*, natif des Etats de G... génie actif, plein de ressource et ... vigueur. Pour se mettre la tiare ... la tête, il fallut abuser deux fois le cardinal d'*Amboise*, qui la desiroit vivement, et avoit autour de Rome une armée à sa disposition.

La Rovère, persécuté par *Alexandre VI*, avoit trouvé un asile en France, et obtenu même la légation d'Avignon, par la protection du premier ministre. Il se proclamoit hautement ami du cardinal, et serviteur de la monarchie française, par devoir non moins que par inclination, depuis que Gênes s'étoit donnée à la France, lors de la première entrée du roi en Italie. Comment ne pas se fier à des protestations fondées sur de pareils titres? D'*Amboise* y prit confiance, malgré les avertissemens que *César* lui fit passer que la *Rovère* le trompoit.

Pendant l'agonie de son père, le *Gonfalonier* s'étoit rendu maître du Vatican et d'une partie de la ville, par des corps-de-garde distribués dans

principaux quartiers. Le général 1503.
ınçais y avoit aussi introduit des
troupes. Les cardinaux déclarèrent qu'ils
: procéderoient pas à l'élection, tant
q : les unes et les autres ne seroient
éloignées. La *Rovère* se chargea
d'aller signifier cette résolution, qu'il
avoit lui-même inspirée. En la portant
son ancien ami, et le traitant comme
s'il ne pouvoit exister de doute qu'il
dût être souverain pontife, il lui re-
montra combien il étoit important
que le roi d'Espagne et les autres
ennemis de la France ne pussent in-
culper son élection du défaut de li-
berté; ce qui arriveroit s'il ne rap-
peloit les troupes françaises, et s'il
n'engageoit pas *César* à retirer les
siennes. D'*Amboise* se laissa persua-
der, obtint de *Borgia*, malgré sa ré-
pugnance, qu'il abandonnât ses postes, et
fit sortir tous les Français de Rome. Aus-
sitôt les cardinaux, auxquels la *Rovère*,
encore peu assuré de la pluralité des
suffrages pour lui-même, avoit fait
entendre qu'afin de ne choquer au-
cune puissance, ils ne devoient choi-
sir ni Français, ni Espagnol, élurent
l'Italien *Picolomini*, *Pie III*, qui étoit
malade et languissant.

Cette élection, dit la *Rovère* à

1503. d'*Amboise*, a été jugée par le sacré collège, nécessaire pour convaincre l'univers qu'il jouit d'une entière liberté; mais ce n'est qu'un dépôt remis pour quelques semaines entre des mains qui le laisseront bientôt tomber dans les vôtres. Qu'un homme possédé par une passion est aisé à tromper! Pendant vingt-huit jours que dura le pontificat de *Picolomini*, la *Rovère* continua à posséder la confiance d'*Amboise*, quoique, sous ses yeux, ce prétendant négociât pour la tiare avec les Vénitiens, avec les barons romains, avec *César* lui-même; il gagna celui-ci en promettant de lui conserver la charge de gonfalonier. *César*, comptant peu sur la protection du ministre français, qu'il voyoit si facile à se laisser amuser, obtint à ce candidat les suffrages de la faction espagnole, avec laquelle il venoit de se réconcilier, et les mesures furent si bien prises, que le soir même que les cardinaux entrèrent dans le conclave, et avant qu'il ne fut fermé, ils élurent le neveu de *Sixte IV*, *Julien de la Rovère*, qui prit le nom de *Jules II*. D'*Amboise* s'étoit laissé grossièrement tromper. Il dévora sa honte en silence, fit au nouveau pape les soumissions qu'il lui devoit en cette qualité, en reçut la dignité de

Election de la Rovere, (Jules II.)

légat *à latere* pour la France, et partit. L'armée, qui à la suite de cette intrigue avoit perdu, près de Rome, un temps précieux, se mit en marche pour Naples. 1503.

Jules se voyoit placé sur le Saint Siége, sans troupes ni argent; cependant il brûloit du desir de dominer l'Italie, et de devenir monarque puissant, plutôt que saint pontife. Le *Gonfalonier*, au contraire, avoit tous les moyens qui manquoient au pape. *Jules* conçut le projet de se les approprier. Par de douces insinuations il tire *César* du château de St.-Ange, où il s'étoit fortifié, le loge près de lui avec ses capitaines, se plaint confidemment des usurpations des barons romains, lui propose d'aller lui-même leur arracher ces possessions, à charge de lui en abandonner une partie. Le *Gonfalonier* consent, et fait partir d'avance ses troupes par terre pour la Romagne, où devoient se faire les principales exécutions. Quant à lui, comme il étoit encore foible et languissant, il s'embarque sur le Tibre; mais il n'est pas plutôt séparé de son armée que le pape le fait arrêter, ramener à Rome, et exige de lui un ordre au gouverneur de Césène, où

Fin de César Borgia.

1503. étoient ses trésors, de remettre :
tôt la place à celui qui présente
ce commandement. L'officier, in
par des ordres secrets, refuse d'ob
et fait pendre ceux qui se présen
Alexandre VI, en circonstance
reille, auroit sans doute forcé
prisonnier par la torture ou par d'a
tres moyens, à exiger de son dé
sitaire une prompte et entière r
de ses trésors ; mais *Jules*, le v
Jules, qu'on ne soupçonnera pas d'i
dulgence et d'égard quand il s'agiss
de ses intérêts, se contenta de ti
du *Gonfalonier* une renonciation absolue à ce qu'il possédoit des terres de l'église, et un nouvel ordre à tous les commandans de les remettre sans délai aux troupes du pape.

Borgia restoit prisonnier en attendant l'exécution, qui s'opéroit lentement. Dans cet intervalle il parvient à se sauver, et se réfugie auprès de *Gonzalve*, avec lequel, en rentrant au service de France, il ne s'étoit pas entièrement brouillé. Dans cet asile, il appelle les capitaines qu'il avoit été forcé de licencier avec leurs soldats. Comme il étoit brave, et qu'il payoit généreusement, tous s'empressent de se rendre auprès de lui. L'Espagnol les reçoit aussi bien qu'il avoit accueilli

leur chef, leur donne de bons quartiers autour de Naples, écoute avec un air de satisfaction les projets de *Borgia* pour se venger du pape, et retirer de ses mains les villes qu'il avoit été forcé de lui abandonner: *Gonzalve* approuve tout, fait préparer des vaisseaux pour l'expédition, les charge de munitions et de vivres; et comble *César* de caresses. Enfin lorsque la veille du départ celui-ci vient lui faire ses adieux, il le retient à souper, et l'embrasse tendrement par trois fois avant que de le quitter; mais à peine la porte de la salle du festin est fermée sur lui, qu'il le fait arrêter. L'infortuné pousse un profond soupir, et se laisse conduire en silence sur un vaisseau qui le transporte en Espagne. Il y fut retenu deux ans dans une dure captivité, s'évada et se retira auprès du roi de Navarre, son beau-frère. Il y avoit alors guerre entre le monarque et ses vassaux. *César* n'étoit pas homme à voir des soldats aux mains sans se mêler à eux. Il se met à la tête des troupes royales, est frappé d'une flèche, et meurt de sa blessure. Il fut enterré dans la cathédrale de Pampelune, dont il avoit été évêque avant que de commencer sa carrière militaire. 1503.

L'armée française étoit en bon état;

1503. mais la *Trémouille*, le seul général qu'on pût opposer au grand capitaine, tomba malade, au point qu'il fallut promptement lui donner un successeur. Ce fut *Jean-François de Gonzague* marquis de Mantoue, le même qui commandoit les Vénitiens contre les Français à la bataille de Fornoue. Mauvais choix; non qu'il ne fût pas brave et bon capitaine; mais parce qu'il étoit lent et indéterminé, parce que le voisinage de son petit état avec le Milanès, pouvoit lui faire desirer que le roi de France ne devînt pas si dominant en Italie, et qu'il étoit à craindre que cette considération n'influât sur sa conduite. Les événemens ne justifièrent que trop l'improbation et le mécontentement des capitaines français, qui se virent préférer un étranger.

Désastres de l'armée française.

Un revers signala son début. Il envoya sommer *Roccasecca*, simple forteresse. Le gouverneur fit pendre le trompette. Les Français montèrent intrépidement à l'assaut, et furent repoussés avec une valeur égale à celle qu'ils avoient déployée. Un renfort considérable introduit par *Pierre Navarre*, força le marquis à dissimuler l'insulte cruelle qui lui avoit été faite en la personne de son trompette, et à lever le siège sous prétexte de

chercher des postes avantageux, et peut-être avec le dessein de le faire. Il fatigua ensuite l'armée par des marches difficiles; la mena, à la vérité, en présence de l'ennemi, traversa même le Garillan en sa présence, mais s'y arrêta, et sans inquiéter *Gonzalve*, qui s'étoit affoibli pour tenter un effort contre le château de *Rocca Evandra*, il lui abandonna, pour ainsi dire, un détachement considérable qui y étoit renfermé. Ces braves, espérant à chaque instant du secours, se défendirent jusqu'à l'extrémité, et furent tous passés au fil de l'épée. Un cri d'indignation s'éleva dans l'armée. Le capitaine *Louis d'Hédouville de Sandricourt* dit en face au général, en plein conseil, qu'il étoit un traître, et qu'il le lui prouveroit quand il voudroit les armes à la main. Le tranquille *Gonzague* écouta froidement ce défi, ne le releva pas, feignit une maladie, quitta le commandement, et prit le chemin de Mantoue avec une escorte qu'il se choisit, et qui, après l'avoir remis dans son pays, passa au service du roi d'Espagne.

1503.

Louis, marquis de *Saluces*, que *Louis XII* avoit nommé vice-roi de Naples, à la mort du duc de *Nemours*, prit la place de *Gonzague*.

1503. Mieux intentionné, il ne fut pas p heureux. Les délais du marquis avoi donné au *Grand Capitaine* le t de rassembler son armée, qui, at quée à propos, du temps de *Gonzt* auroit été trop foible pour empecn celui-ci de pénétrer jusqu'à Naples. L'I pagnol, déterminé à fermer aux Frai çais le chemin de la capitale, fait camp ses troupes derrière des retrancheme qu'il élève dans les gorges des mo tagnes, à quelque distance des bor du Garillan. Les pluies d'automne survinrent. Ses soldats, campés dans c marais fangeux, célèbres pour avoir autrefois caché *Marius*, s'impatie toient et murmuroient; mais il les so tenoit en prenant grand soin d'ailleurs qu'ils ne manquassent de rien, et leur donnant lui-même l'exemple de la patience et de la fermeté. Ce ne fut que lorsque les chemins furent devenus tellement impraticables, qu'il ne put pas naître aux Français la pensée de s'y hasarder, qu'il fit retirer ses troupes, en les cantonnant dans la ville de Sessa.

Retraite du Garillan.

Pendant que les Espagnols supportoient avec constance les incommodités de leur position, les Français, campés sur la rive opposée, jouissoient, à la vérité, d'un terrein sec;

ssouffroient de la disette des vivres 1503.
tout de celle des fourrages. Ce
plus impérieux que celui des aises
ie, et les tracasseries que les mu-
faisoient éprouver aux hom-
nes, força la cavalerie, qui
it la plus grande partie de l'ar-
l'aller au loin s'établir en grands
ns pour se procurer des sub-
. Instruit par ses espions, le
Capitaine, passe le fleuve,
pont qu'il construit à l'insçu
ançais; et faisant attaquer le leur
ixer leur attention de ce côté,
nce avec le reste de ses troupes
s envelopper. Il n'y avoit qu'une
te retraite qui put sauver l'ar-
Saluces l'ordonna, et fit d'abord
son pont pour retenir au moins
e-garde ennemie au-delà du
L'artillerie légère marchoit de-
'infanterie et la cavalerie la sui-
; les compagnies de *Duras*, de
icourt et de *la Fayette*, for-
l'arrière-garde, avec quinze
, du nombre desquels étoit
d. Ils protégeoient la marche de
, que la cavalerie légère espa-
commandée par *Prosper Co-*
harceloit sans relâche pour la
r, et permettre à *Gonzalve* de
dre. Ce fut dans cette retraite

1503. que *Bayard*, apercevant un co
pagnol qui avoit pris le chem
hauteurs pour tomber, à une ce
distance, sur l'infanterie franç
forcer de discontinuer sa marche,
tit avec un seul écuyer pour l'ob
et prendre poste sur un pont étr
où cette colonne devoit débouch
la plaine. La voyant bientôt a
sur lui, il dépêche son écuyer
lui amener du secours; et en l'att
il soutient seul les premiers efforts
l'ennemi, et a le bonheur de
ferme jusqu'à l'arrivée de cent hon
d'armes qui le dégagèrent, firent
ter la manœuvre des Espagnols
permirent à l'armée de gagner G
qui avoit déjà été leur asile après
défaite de *Cérignoles*. Les Français
renfermèrent de nouveau; mais ils
dirent leur grosse artillerie, qui
submergée avec *Pierre de Médicis*,
s'étoit proposé de la conduire par
à Gaëte, et tous les bagages, q
vinrent la proie des vainqueurs. I
cavalerie prit part à cette acti :
dispersée pour pourvoir à ses
elle se rassembla comme elle p
différens capitaines, dans les lieux qu
crurent propres à les garantir de la
mière fureur ordinaire aux

tre des troupes débandées. Un grand 1503.
n : furent massacrés ; et des petits
(, qui parvinrent à se former,
r regagnèrent la France, tou-
harcelés par l'ennemi, et réduits
ma ier leur pain.

Gaete pouvoit se défendre long- Prise de Gaëte.
ps. On savoit qu'il se préparoit des 1504.
cours à Marseille, que la *Trémouille*
établi alloit reprendre le commandement, et reparoître à la tête d'un renfort considérable. Mais le découragement s'étoit emparé de tous les esprits : capitaines et soldats soupiroient après leur patrie, et ne demandoient qu'à y retourner. *Gonzalve* eut l'adresse de rendre ce desir plus vif, en présentant le moyen prompt et facile de l'effectuer. Il offrit, en échange de Gaëte, de rendre tous les prisonniers faits depuis le commencement des hostilités ; d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre; et de lui laisser emporter, ainsi qu'à tous les autres corps de troupes épars dans le royaume, chevaux, armes, bagages et tous autres effets. Cette proposition fut acceptée avec acclamation. Le *Grand Capitaine* en exécuta fidèlement une partie ; l'autre, il l'interpréta comme il avoit coutume. Il prétendit que les seigneurs napolitains,

1504. du parti angevin, qui se trouvoient
l'armée française, étant sujets de
dinand, actuellement roi de Na
ne pouvoient jouir du bénéfice
capitulation que par sa permission;
attendant il les garda prisonniers,
depuis ils furent condamnés à mo
malgré la garantie formelle de leur
qu'avoit stipulé la garnison fran
La majeure partie de celle-ci p
elle-même de faim ou de misère dan
retour. Le marquis de *Saluces*,
la commandoit, succomba de fati
à son arrivée à Gênes.

Maladie du roi. Si *Ferdinand* fut étonné de la
lité d'une conquête si importa
Louis XII n'en fut pas moins surp
Il en montra son indignation aux tro
pes sorties de Gaëte, leur envo
fense de rentrer en France, et le
ordonna de prendre des quartiers
Italie. Il reçut en même tem
nouvelles les plus fâcheuses du
nès. *Maximilien*, dans l'espé
retenir ce duché, dont il avoit
mis l'investiture par le traité de T ite;
y fomentoit la révolte du peuple. Pour
l'appuyer, il y attira les Suisses par
l'appât du pillage. Le Pape, l Vé-
nitiens et autres républiques, en
de la domination française, voya

'oi malheureux, se déclarèrent contre 1504.
ui. Ces coups d'une adversité presque
e, tombant tous ensemble sur
L , le frappèrent d'un vif cha-
, et lui causèrent une maladie qui
conduisit presqu'au tombeau.

Anne de Bretagne déploya auprès de tous les soins d'une tendre épouse; is les embarras inséparables de ses ctueuses sollicitudes ne l'empêchèrent pas de songer à sa sûreté et à celle ses enfans. Elle n'avoit que deux s, exclues du trône par la loi sa-. Par conséquent la couronne t tomber sur la tête de *François*, duc d'*Angoulême*, descendant comme *Louis XII*, du duc d'*Orléans*, assassiné dans la rue Barbette, et de *Valentine de Milan*. Il avoit pour mère *Louise de Savoie*, restée veuve à vingt-deux ans, et qui élevoit son fils avec beaucoup de soin dans le château d'Amboise, où elle tenoit une cour assez gaie pour une veuve. Le maréchal de *Rohan-Gié*, seigneur breton très-estimé, étoit gouverneur du jeune prince, et commandoit dans le château : honneur qui lui coûta cher par la suite.

Conduite d'Anne de Bretagne.

La reine voyant le roi presque désespéré, crut, pendant qu'elle se trou-

Disgrace du maréchal de Gié.

1504. voit encore en autorité, devoir pren des précautions contre la mauvaise volonté de la mère du roi futur, av laquelle elle vivoit froidement. Elle embarquer ses meubles et ses bijoux plus précieux, qu'elle adressa à Nan par la Loire. *Gié*, instruit de ces mesures, crut de son côté, en quali de surveillant des intérêts de son élève être autorisé à ne pas souffrir le placement d'effets sur lesquels le futu monarque pouvoit avoir des dr Il ordonna d'arrêter les bateaux, et l obéi; on dit même qu'il poussa prévoyance jusqu'à commander qu' arrêta *Anne* elle-même, si elle vc aller en Bretagne, et sur-tout ne souffrît pas qu'elle y fit pa r princesse *Claude*, l'aînée de s et héritière présomptive du duché. plus, le maréchal se concerta avec sire d'*Albret*, ce vieil amoureux gracié de la duchesse pendant cherche de *Charles VIII*, et l'en gea à lui amener dix mille ho ses Gascons, auxquels il comptoit j dre autant d'hommes, pour une armée qu'il croyoit néces e commencement d'un nouveau r ie. fin, il avoit ordonné, au gouverneur château d'Amboise, sitôt qu'il appren-

oit la mort du roi, de mener le jeune 1504.
ince dans le château d'Angers, qu'il
oit fait bien fortifier et garnir de
vres, et d'une bonne garnison.

Louis XII guérit. L'attachement Son procès.
ie la reine lui avoit montré pendant
maladie augmenta son ascendant
son époux. Elle en obtint que le
échal de *Gié*, assez malheureux
que ses gendarmes eussent saisi à
ır des effets de la reine, fut ar-
té comme criminel de lèse-majesté.
procès dura deux ans. On n'in-
stoit pas beaucoup sur les mesures
ie *Gié* avoit prises, contre les pré-
utions trop actives et prématurées de
reine au moment où son mari sem-
loit être à l'extrémité, précautions
ui étoient cependant le vrai grief qui
faisoit poursuivre; mais sur des
ropos ironiques et insultans, qu'il se
isoit, dit-on, à tenir fréquemment
contre la foiblesse du roi à l'égard de
son épouse, contre la trop grande con-
descendance du monarque aux volon-
tés de la reine, et sur quelques vices
du gouvernement.

Pour avoir des preuves de ces in-
discrétions, on fut obligé d'entendre
en justice beaucoup des habitués de
la cour d'Amboise, qui s'offrirent

1504. d'eux-mêmes, notamment *Pontbriant*, chambellan du prince, qui devoit sa fortune à *Gié*; le sire d'*Albret*, complice de ses précautions; enfin, la comtesse d'*Angoulême* elle-même, aux intérêts de laquelle le maréchal s'étoit sacrifié. *Gié*, vif et impétueux, j qı dans l'état humiliant d'accusé, redouté par les témoins qu'il ne mé geoit, ni dans les conversations privées, ni dans ses mémoires de défe ni devant le tribunal établi pour juger.

Pontbriant, avant que de paroître à la confrontation pour soutenir ses dires, pria les juges d'exiger de l'accusé qu'il s'abstiendroit d'expressions choquantes, que sa qualité de gentilhomme ne lui permettroit pas de souffrir patiemment. *Gié* le pr it, mais quand il entendit la déposition lui imputoit des propos insolens c tre la reine, et inculpoit de mau intention et de but dangereux santeries, échappées dans des mens de gaîté, il ne put se contenir, et s'écria que *Pontbriant avoit faussement et mauvaisement menti.* En vain le pria-t-on de souffrir que sa réponse fût écrite en termes plus ménagés. *Il ne mérite pas d'être mieux*

!, dit-il, *c'est un franc hypocrite,* 1504.
diseur de patenôtres ; il en dit
qu'un Cordelier, et m'a voulu
r un tour de cordon. Quant au
d'*Albret*, il lui nia en face ses
ations, et le traita avec un sou-
mépris.

a déposition la plus embarrassante
celle de la comtesse d'*Angoû-*
. *Gié* se flattoit que pour les ser-
qu'il avoit toujours rendus à elle
son fils, et notamment ceux qui
onstituoient actuellement en état
:usé, le témoignage de la prin-
: lui seroit favorable ; mais elle
rissoit intérieurement contre lui
rancune, pour des contradictions
les femmes souffrent difficilement.
lit que le maréchal, traité par la
:esse avec bonté et confiance dans
ntretiens journaliers, que ses fonc-
de gouverneur du jeune prince
risoient, très-riche, fort accrédité,
:dant la confiance de son maître,
d'une des premières maisons de
agne, et veuf, ne se crut pas trop
:raire en aspirant à la main de la
: de son élève. Il fut étonné,
te t on, que ses insinuations ne
nt pas entendues. Il chercha la
: de cette froideur, et s'imagina la

1504. trouver dans l'inclination que la jeu veuve avoit pour quelques seigneur qui fréquentoient le château. Comm il y étoit tout-puissant, il fit dire quelques-uns de ne s'y pas montr si assidûment; un des plus soupçonn osa ne point obéir, le maréchal le f saisir par les gardes et chasser honteusement. Cette violence, outre qu'e blessa peut-être le goût secret de princesse, lui déplut encore, parce qu'elle donnoit lieu à des soupçons i jurieux. Comme elle avoit besoin du gouverneur de son fils, elle dévora dans le temps cet affront en silence; mais quand elle trouva l'occasion s'en venger, le dépit et le plaisir de punir un jaloux l'emportèrent sur la reconnoissance, et rendirent sa déposition très-défavorable à l'accusé.

Dans cette confrontation *Gié* se conduisit avec la plus grande modération. Il eut la discrétion de ne rien insinuer des motifs qui avoient pu déterminer la comtesse d'*Angoulême* à agraver son témoignage, motifs qui auroient pu l'autoriser lui-même à la récuser. Sans prétendre donner trop d'importance aux services qui le mettoient actuellement en danger, et sans donner à son assertion un air de reproche,

l lui dit : *Si j'avois toujours servi Dieu, comme je vous ai servi, madame, je n'aurois pas grand compte à rendre à la mort.* Il nia, mais avec respect, une partie des faits reprochés, et donna une favorable interprétation à ceux dont il ne pouvoit disconvenir; quant aux bravades et aux paroles de dédain, qu'on affirmoit lui être échappées contre la reine dans les conversations, il dit qu'il ne s'en souvenoit pas; que s'il les avoit proférées, il avoit mal fait, et *qu'il ne voudroit pas les avoir dites de la moindre gentille femme du royaume.* 1504.

Malgré sa justification, appuyée sur des preuves irréprochables, il auroit peut-être couru risque de la vie, sans le chancelier *Guy de Rochefort*, président du tribunal. Il conduisit cette affaire avec une adresse qui sauva l'accusé, sans choquer la reine et ses autres puissans ennemis. Il le tira d'abord de la prison, où, dans les premiers jours de sa détention, il avoit été traité très-durement, l'élargit ensuite et se fit donner par lui une liste des témoins que l'accusé desiroit être entendus dans sa cause. Elle étoit très-nombreuse; le roi se trouvoit à la tête,

1504. puis le cardinal d'*Amboise ;* après eux, des gouverneurs de provinces éloignées, et y résidant ; des ministres actuellement en ambassade ; des officiers de l'armée d'Italie, et jusqu'à des prisonniers qu'on ne reverroit peut-être jamais. Enfin, comme la reine s'obstinoit à vouloir un jugement, le chancelier fit porter l'affaire pardevant le parlement de Toulouse. Ce tribunal, quoique vivement sollicité, écarta le crime de lèse-majesté ; prononça q *pour réparation de quelques excès et défauts, et pour certaines considérations*, le maréchal de *Gié* cesseroit les fonctions de gouverneur du comte d'*Angoulême*, en perdroit le titre, ainsi que le commandement des châteaux d'Amboise et d'Angers, et de sa compagnie de cent lances ; qu'il s'abstiendroit pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, et que pendant ce même temps il n'approcheroit pas de dix lieues de la cour : toutes choses que le roi auroit] ordonner de sa propre autorité, souffrir qu'on donnât à cette affaire un éclat, qui fit tort à sa réputation de justice et de bonté. *Gié* fut encore condamné à restituer au trésor royal la solde de quinze soldats, que par négli-

:e ou autrement, il se trouva avoir 1504.
oyée à son propre service. Ce grief é inséré dans la procédure, pour r l'accusation de concussion et de at. Le maréchal paya gaîment cette ue somme, et se retira dans sa le maison du Verger en Anjou, ou écut magnifiquement, visité par la lesse de la province, et même par seigneurs les plus distingués de la r, en dépit de ses ennemis et de envieux.

Justification de l'armée de Naples.

doit se rappeler que le roi avoit, dire, consigné les fugitifs de Italie, et leur avoit défendu itrer en France. A force de per- e, un des principaux officiers, ié *Louis d'Hédouville*, parvint pprocher du roi. Il se présente à en *piteux état*, lui remontre que perte du royaume de Naples ne it ni des capitaines qui ont fait uve d'habileté, ni des soldats qui montré beaucoup de valeur; mais commissaires pour les vivres et des oriers, harpies ravissantes arrivées à mée uniquement dans le dessein de richir. « Quarante jours durant, lit il, nous avons vu les ennemis levant nous, et les voleurs derrière. Au retour ces impitoyables maltô-

1504. « tiers ont refusé d'aider les misérables soldats, et ont retenu même leur paie. A présent ils triomphent de nos calamités, et se montrent hardiment à la cour, dont ils voudroient nous bannir, nous qui portons sur nos corps déchiquetés, sur nos visages hâves et desséchés, les témoignages de leurs vols ». Le monarque répondit en soupirant : *Hélas ! il est trop vrai.* En conséquence de la dénonciation, deux de ces avides financiers furent pendus, d'autres exposés sur des échafauds à la risée et aux insultes de la populace, et un grand nombre taxés à des amendes applicables au soulagement des capitaines et des soldats qui revenoient de cette malheureuse expédition.

Exemples de courage.

Les chevaliers français y montrèrent une bravoure à toute épreuve. Outre le généreux dévouement de *la Palice*, à l'attaque de Rouva, et celui de *Bayard*, au pont où il arrêta seul une colonne espagnole; l'histoire a conservé la mémoire de plusieurs actions héroïques, entre lesquelles elle célèbre la retraite hardie de *Louis d'Ars*, compagnon d'armes de ces deux guerriers.

Louis d'Ars, après la défaite de

étoit distingué particulièrement
age du Garillan, dont il avoit
'idée. Ils luttèrent long-temps
té et de courage; mais, malgré
riorité des forces de son adver-
Louis d'Ars fut toujours vain-
Il écrivit au roi qu'il pouvoit se
six mois dans son poste, et
ui préparât des secours. *Louis*
qui commençoit à se lasser de
uerre, lui répondit d'abandon-

1504. de force, des lieux où il passa, et arriva triomphant, presque sans perte, à Blois, où la cour se tenoit. Elle a toute entière au-devant de lui. Le n narque distribua des récompenses aux officiers et aux soldats, et laissa général le choix de celle qui lui fer le plus de plaisir. Il n'en demanda point d'autre que la rentrée en France des capitulans de Gaëte, qui gémissoient sous la disgrace du roi, et il l'obtint.

Intrigues de Ferdinand.

Cette fatigue de la guerre, qui av porté *Louis XII* à envoyer au commandant de Venouse des ordres de désespoir, le détermina aussi à écouter des propositions d'accommodement, que *Ferdinand* lui fit. Ce prince, malgré ses succès dans le royaume de Naples, craignoit que *Louis*, indigné de sa perfidie, ne lui opposât, faute d'autres moyens, l'infortuné *Frédéric*, qu'il gardoit en France. Les secours que le monarque français pouvoit lui fournir en le renvoyant dans son royaume; ceux que le prince détrôné y trouveroit de la part des seigneurs napolitains mécontens, restés en assez grand nombre; et de la part des fugitifs, que le moindre rayon d'espérance y rappelleroit; le besoin perpétuel d'argent; la nécessité enfin d'épuiser son Espagne

de troupes pour conserver sa nouvelle possession : cette réunion de motifs lui fit imaginer, ou de bonne foi, et par une générosité qu'on ne peut guère lui soupçonner, ou seulement pour embarrasser *Louis*, d'offrir au Napolitain de le replacer lui-même sur son trône. 1504.

Par des ambassadeurs qu'il envoya au roi de France, il fit renouveler secrètement à *Frédéric* les protestations par lesquelles il l'avoit déjà trompé, savoir qu'il ne lui avoit enlevé sa couronne que pour empêcher le monarque de France de s'en emparer; que ce n'étoit qu'un dépôt, et que maintenant qu'il en étoit le maître, il offroit de le lui rendre, si *Frédéric* pouvoit de son côté obtenir de *Louis XII* qu'il se désistât de toutes ses prétentions sur ce royaume. Il appuyoit cette proposition de l'offre d'un mariage du fils aîné de *Frédéric*, qu'il gardoit en Espagne, avec une de ses nièces. *Ferdinand* persuada si bien le Napolitain, qu'il fit tous ses efforts auprès de *Louis XII* pour obtenir ce désistement; mais celui-ci pénétra mieux les vues secrètes de l'artificieux Espagnol. Il donna une audience solennelle à ses ambassadeurs, écouta les propositions vagues qu'ils lui firent pour un accommode-

1504. ment, prit ensuite lui-même la parole, leur fit connoître qu'il n'ignoroit ri de leur intrigue clandestine auprès *Frédéric*, leur reprocha d'un t courroucé leur complicité à la mauv foi de leur maître, leur commanda sortir de son royaume, et ne l donna que peu de jours pour exécut ses ordres. Ils s'imaginoient que *Ferdinand*, se montreroit très-irrité de l'affront qu'il venoit d'essuyer, surtout quand ils lui apprendroient que *Louis* l'accusoit d'imposture, et de l'avoir déjà trompé deux fois; et ils ne furent pas peu étonnés quand il leur répondit : *Deux fois, il en a menti l'ivrogne, car je l'ai trompé plus de dix.* Il est permis de croire que le fourbe songeoit en effet beaucoup moins à rétablir *Frédéric* qu'à le faire sortir de France, à l'attirer dans quelque piège, s'emparer de sa personne, le réunir à son fils prisonnier entre ses mains, et se délivrer par leur captivité de toute inquiétude de leur part. Cependant l'infortuné prince crut fermement qu'il n'avoit tenu qu'au roi de France de lui faire rendre sa couronne, et il mourut quelque temps après dans cette persuasion, n'ayant cependant pas à se plaindre du roi, dont il fut toujours traité avec les plus

ıds égards, ainsi que sa famille. 1504.
à laquelle rien ne manqua jamais. Dans les détresses les plus pressantes de ses finances, et quoiqu'il ne tirât rien du royaume contesté, qui l'exposoit même à des dépenses exhorbitantes, *Louis* eut grand soin que les pensions promises fussent payées avec la plus grande exactitude.

Traité de Blois entre le roi, l'archiduc et l'Empereur.

Les offres que le roi catholique faisoit à *Frédéric* de le rétablir sur son trône, étoient directement contraires à l'engagement pris avec l'archiduc *Philippe*, époux de *Jeanne*, sa fille, de céder le royaume de Naples au duc de *Luxembourg*, leur fils, quand il accompliroit le mariage stipulé entre lui et madame *Claude* de France. Aussi *Louis XII* ne manqua-t-il pas de faire connoître au gendre la mauvaise foi de son beau-père. Il lui envoya le procès-verbal qu'il avoit fait dresser de ce qui s'étoit passé, tant dans l'audience solennelle, que dans les intrigues secrètes des ambassadeurs. Cette communication amena des conférences, dans lesquelles le roi et l'archiduc, souverain de Flandre, s'expliquèrent sur leurs intérêts respectifs. L'archiduc gagna l'empereur *Maxi-*

1504. *milien*, son père, et par un tr qui fut conclu à Blois, traité q *Louis XII* ne put signer, que suite de sa lassitude pour une guer qui épuisoit les ressources de ses p ples, et qu'on auroit pu à peine l dicter quand ses provinces auroient é entamées, il fut arrêté de donner sui à l'alliance projetée entre mada *Claude*, fille aînée du roi, âgée alors de cinq ans, et *Charles de Luxembourg*, qui n'en avoit que quatre. En faveur de ce mariage, on tira de *Maximili* la promesse de donner enfin à l'héritier de *Valentine* l'investiture du duché de Milan, promesse qui lui fut payée deux cent mille francs d'avance. Cette investiture devoit être, tant pour le roi très-chrétien et ses successeurs, que pour leurs hoirs mâles, procréés en légitime mariage. Mais au défaut de mâles, nés de ces princes, ce riche héritage devoit passer à madame *Claude* de France, et au duc de *Luxembourg*, son futur époux; et, si l'un des deux venoit à mourir avant l'accomplissement du mariage, le Milanès seroit dévolu à celui ou celle de ses frères ou sœurs qui lui seroit subrogé. Outre ces clauses de substitution favorables à son futur époux,

e *Claude*, par cette convention, 1504.
ortoit à l'héritier de la maison
'*Autriche* le duché de Bretagne en
 té, après la mort d'*Anne*,
 re; les comtés d'Ast et de Blois,
panages de la maison d'*Orléans*, dont
Louis XII se désistoit en faveur de
a fille; le duché de Bourgogne;
t enfin l'espérance presqu'assurée de
couronne de Naples, si *Ferdinand*
édoit à son petit-fils les droits qu'il
tendoit y avoir, comme *Louis*
bandonnoit les siens à sa fille.

Une autre clause non moins avanta-
geuse à la maison d'*Autriche*, et très-
contraire aux intérêts de la France,
ut que si le mariage projeté venoit
manquer par défaut de consente-
nent du roi, de la reine ou de ma-
lame *Claude*, la France seroit par le
eul fait déchue de ses droits à la
possession du duché de Bourgogne,
et de ceux qu'elle acquéroit sur celui
le Milan, qui dès-lors seroient dé-
volus au duc de *Luxembourg*. Si au
contraire c'étoit par la faute du duc
que le mariage ne s'effectuoit pas, il
perdroit seulement le Charolois, l'Ar-
ois, et quelques seigneuries adja-
centes.

1504. Enfin dans ce traité on posa l f

Ligue projetée contre les Vénitiens.

demens d'une ligue contre les Vén
On a vu que dans les guerres de Na
Louis XII, ainsi que *Charles VI*
son prédécesseur, avoient eu à se pl
dre tantôt de leur partialité décla
pour les ennemis de la France, tant
de leur conduite oblique. La pr
rité du commerce donnoit à ces ré
blicains un orgueil, que le roi résol
d'humilier. Il sacrifia à ce desir l'él
teur Palatin, *Philippe*, et le duc
Gueldres, *Charles d'Egmond*,
d'Adolphe-le-Dénaturé, tous deux
ses anciens alliés, dont l'empereur
naçoit les Etats; *Louis XII* s'eng
à ne les pas secourir, quand *Maximilien* les attaqueroit. Ce dernier n'avoit rien à reprocher aux Vénitiens; au contraire, il les avoit toujours trouvés prêts à le seconder quand il avoit eu besoin d'eux; mais sa reconnoissance ne tint pas contre l'appât d'acquérir plusieurs places maritimes du continent, appartenant aux Vénitiens. *Jules II*, de son côté, qui n'avoit pas beaucoup à s'en plaindre, se laissa gagner par l'espérance de se faire restituer les villes de *Faenza*, de *Rimini*, et d'autres places qu'il prétendoit lui être injustement retenue par les Véni-

1504.

ı. C'étoit lui qui devoit commen-
re contre eux, par des ana-
des excommunications; et
croiroient n'avoir que ces
ar ıs à craindre, les deux puis-
ıı e et royale paroîtroient
es leurs troupes, et les écra-

Maladie du roi. Dangers de l'engagement de Blois.

1505.

roi rendit, par procureur, hom-
l'empereur pour le duché de Mi-
P ı de jours après il fut attaqué
ıe lie aussi dangereuse que celle
ıe précédente, et amené de
ı x portes du tombeau. L'extré-
ıl trouvoit fit ouvrir les yeux
al qui pouvoient mena-
r e, si le traité de Blois,
ra ıort au mariage de la prin-
Claude avec le duc de *Luxem-*
, s'accomplissoit. Ce prince,
ı qu'on l'a remarqué, seroit de-
ı très-redoutable à la France,
t posséder, du chef de l'*Archi-*
, son père, tous les biens de la
ıon d'Autriche en Allemagne, et
us la Flandre et la comté de Bour-
ne; du chef de *Ferdinand* et d'*I-*
lle à leur mort, l'Arragon et la
ille dont ils étoient souverains;
le traité de Blois, le duché de Mi-
ı ceux de Bourgogne et de Breta-

1505. gne, les comtés d'Ast et de Blois, Charolais et les pays adjacens, et e la couronne de Naples, quelque fût prétendant qui en restât poss Ferdinand, grand-père du jeune du ou *Louis XII*, son beau-père.

Le mariage de la princesse Claude avec le comte d'Angoulême, résolu.

Cette puissance colossale vue de pr à la lueur, pour ainsi dire, des fl beaux funèbres qui entouroient le mo narque, effraya le conseil. Le car d'*Amboise* se chargea d'en faire c noître le danger au mourant. Il sentit, versa des larmes sur son prudence et sur les dangers dont il avoit environné ses peuples; mais la crai de violer son serment le retenoit. prélat, comme légat *à latere*, lui donna l'absolution, après lui avoir remontré que son engagement étoit également nul suivant les lois canoniques et civiles. Par les premières, à défaut de l'aveu de la princesse, trop jeune encore pour donner un consentement véritable, qui étoit pourtant de l'essence même de l'acte; et par les secondes, à défaut de l'acquiescement de la nation à une mesure qui aliénoit une partie si considérable de son domaine. La reine *Anne* montra de la répugnance à voir manquer un mariage qui promettoit à sa fille un état si brillant;

nais d'*Amboise* obtint aussi son con- 1505.
entement, en lui représentant qu'un
efus pourroit donner la mort à son
ari. Le roi, délivré des scrupules et
s objections, fit son testament, par
equel il ordonna que la princesse
Claude seroit mariée à *François*,
omte d'*Angoulême*, sitôt que leur
ge le permettroit; et qu'étant sa fille aî-
e, elle hériteroit du duché de Mi-
, des comtés d'Ast et de Blois, et
tous les biens qui lui appartenoient
n propre. Il institua administratrice de
ous ces biens et tutrice de sa fille la
eine sa mère, et déclara conjointe-
ent régentes du royaume, *Anne de
Bretagne* et *Louise de Savoie*, com-
tesse d'*Angoulême*, sous la direction
d'un conseil de cinq personnages dis-
tingués qu'il nomma, et du nombre
desquels étoit le cardinal d'*Amboise*
et le chancelier *Guy de Rochefort*.
Le moribond fit jurer au commandant
et aux capitaines de sa garde, de s'at-
tacher après son trépas au comte d'*An-
goulême*, et de sacrifier leur vie, s'il
le falloit, pour faire accomplir son ma-
riage avec la princesse *Claude*. Heu-
reusement cette bizarre volonté der-
nière, de mettre à la tête du gouver-
nement, avec une égale puissance,

1505. deux hommes et deux femmes qui ı s'aimoient point, n'eut point son e: cution. *Louis XII* revint en santé, fut bientôt en état de donner son a t· ntion à un évènement qui changea l dispositions entre lui et le roi ca lique.

Le royaume de Naples est cédé au roi catholique.

La célèbre *Isabelle*, son épouse mourut. Par son testament elle av laissé la Castille, dont elle étoit souveraine, à *Jeanne-la-Folle*, leı fille unique; et en cas qu'elle ne] régner elle-même, elle confioit la ré gence à *Ferdinand*, jusqu'à ce q *Charles de Luxembourg*, son petit-fils, eut atteint l'âge de vingt ans. Les deux époux avoient acquis en commun la possession des Indes et la couronne de Naples. Les Indes encore peu assurées restoient indivises par la nécessité des circonstances. Il n'en étoit pas ainsi du royaume de Naples, qui pouvoit être partagé; mais le mot *partagé* sonnoit mal aux oreilles de *Ferdinand*. D'ailleurs, il sentoit que, malgré les dernières volontés d'*Isabelle*, son autorité en Castille étoit précaire, parce que l'archiduc *Philippe*, son gendre, en réclamoit aussi la régence pendant la vie de son épouse, et même, s'il arrivoit qu'il lui survécut, jusqu'à la

orité du duc de *Luxembourg*, leur 1505.
c nmun fils. *Ferdinand*, dans la possi-
ité de perdre son influence dans le royaume de Castille, résolut de s'approprier celui de Naples en entier. Il conjecturoit que l'*Archiduc* déchu, par les nouvelles dispositions de *Louis*, des avantages que devoit lui procurer le mariage de son fils avec *Claude de France*, ne manqueroit pas de revendiquer les duchés de Milan et de Bourgogne, que le traité de Blois lui assuroit dans cette circonstance; et que le roi de France, dans la crainte d'avoir à soutenir une guerre en Italie, pour le royaume de Naples, et une autre en Flandre et en Allemagne contre *Maximilien* et *Philippe*, accepteroit volontiers une offre qui lui assureroit l'intégrité de ses forces contre le père et le fils, et sauveroit son honneur à l'égard de Naples. Il proposa donc que *Louis XII* lui accordât pour épouse une fille de France, à laquelle il donneroit en dot la partie du royaume de Naples, qu'il s'étoit réservée par leur partage, et dont il ne possédoit plus rien depuis ses défaites.

C'étoit ne rien donner de la part de la France, et c'étoit même conserver ses droits sur le royaume de Na-

1505. ples, en cas que la princesse n'eût d'enfans ; aussi le traité fut-il b conclu, et *Louis XII* donna avec pressement la jeune *Germaine de F* fille de sa sœur et de *Jean de Foix*, comte de Narbonne, au vieux *Ferdi* qui alors s'intitula, sans contrac roi de Naples et de Sicile. Le roi de F ce voulut retenir, par une clause expr la principauté de Tarente pour la ve et la famille de *Frédéric* le détrô mais le roi d'Espagne exigeoit que c famille infortunée allât s'établir dans lieu qu'il désigneroit. La veuve craig une captivité perpétuelle pour fans, si elle les mettoit à la d tion de leur perfide parent, et elle retira avec eux à Ferrare.

Etats-généraux de Tours. 1506. Le testament de *Louis XII* qui assuroit au comte d'*Angoulême* la main de *Claude* et le trône de France, ne parut pas suffisant pour donner à cette disposition l'authenticité nécessaire ; on jugea qu'un acte qui disposoit de la couronne devoit être appuyé du consentement des Etats-Généraux. Le roi les convoqua à Tours. L'orateur des états, nommé *Thomas Bricot*, chanoine et député de Paris, ne commença pas, comme ses prédécesseurs dans ces assemblées, par des excuses sur ce qu'il

roit à remplir le pénible devoir de pré- 1506.
ıter les doléances du peuple sur l'é-
mité des impôts, d'en demander
diminution, et la réforme d'une mul-
ıı le d'abus qui se seroient glissés
s le ıuvernement ; au contraire,
l ı c le roi, qui étoit présent,
sa ıntė, de sa bienfaisance, et de
n indulgence, en montant sur le
ﾄ ı, pour ceux qui l'avoient offensé.

Louis XII est nommé Père du Peuple.

Dans des temps de troubles et d'a-
mes, ajouta-t-il, dans des temps
où les revenus de la couronne pa-
roissoient insuffisans, les tailles ont
été diminuées d'un tiers, vous avez
pourvu à la sûreté et à la tran-
quillité des citoyens par de sages
lois, reprimé les excès des soldats
par une exacte discipline. Le labou-
reur n'a plus tremblé à l'approche
du guerrier, et pour me servir de
l'expression du prophête, *le mouton
bondit au milieu des loups, et le*
« *chevreau joue parmi les tigres.*
« Quelles actions de grâces ne vous doi-
« vent pas des sujets que vous avez pro-
« tégés et enrichis? Daignez donc, Sire,
« accepter le titre de *Père du Peuple*,
« qu'ils vous déferent aujourd'hui par
« ma voix ». A ces mots il s'éleva
dans l'assemblée un doux murmure,

1506. suivi de cris de joie et d'applaud semens.

Supplié de pourvoir à la sûreté du royaume.

Après un moment de silence, pendant lequel l'orateur paroissoit se recueillir, il parla avec sensibilité de maladie du roi, de la consternation de la nation entière dans les momens elle trembloit encore pour ses jours et « lorsqu'un rayon d'espérance « dissipé cette douleur profonde « avec quel effroi, dit-il, ne « elle pas le péril qu'auroit cou « l'Etat, par les suites d'un trop fu- « neste engagement! Dans ces cru « instans où vous paroissiez, , « toucher à votre dernière heure, « vous déclarâtes *que vous ne regre- « tiez la vie, que parce que vous « n'aviez pas encore assuré le repos « de votre peuple*. Ce sont ces pa- « roles, à jamais mémorables, qui « nous enhardissent à déposer aux « pieds de Votre Majesté notre très- « humble requête ». A ces mots l'assemblée entière tomba à genoux, tendant vers le trône des mains suppliantes. L'orateur, dans la même attitude, continua d'une voix basse et tremblante : « Puisse le suprême ar- « bitre des destinées prolonger la du- « rée de votre règne! Puisse-t-il,

1506.

« propice à nos neveux, vous donner
pour successeur un fils qui vous
ressemble ! Mais si ses décrets éter-
n s'opposent à nos vœux, s'il
nous juge pas dignes d'une si
ande faveur, adorons sa justice,
songeons qu'à faire usage des
qu'il nous a faits. Sire, vous
avez devant vous un précieux re-
jeton du sang des *Valois* : fils d'un
père vertueux, élevé sous les yeux
« d'une mère vigilante, formé par vos
« conseils et votre exemple, il promet
« d'égaler la gloire de ses aïeux. Qu'il
« soit l'heureux époux que vous desti-
« nez à votre fille ! et puisse-t-il retra-
« cer à nos neveux l'image de votre
« règne » !

Louis, profondément ému, laissa couler des larmes. Le chancelier *Guy de Rochefort*, après être allé au trône prendre ses ordres, dit que le roi voyoit avec la plus grande satisfaction, l'amour de la patrie gravé dans tous les cœurs, qu'il acceptoit le titre de *Père du Peuple* que l'assemblée lui déféroit, et qu'elle ne pouvoit lui faire un présent plus agréable. Quant à l'objet de la requête, ajouta-t-il, c'est une affaire si importante, et liée à des intérêts si puissans, que le roi souhaite,

Le mariage du comte d'Angoulême et sa succession à la couronne confirmés.

1506. avant que de donner sa dernière cision, en conférer avec les princes sang, les grands et les principaux i gistrats du royaume. Dans six jours vous donnera sa réponse.

Il revint après ce terme avec t la cour. Le chancelier déclara « l'avis du conseil se trouvoit confor au desir des Etats; qu'après délibération, il avoit été reconr q *Louis*, sans manquer aux règ l plus austères de l'honneur et de probité, pouvoit comme homme, devoit comme roi, se rendre au ve de la nation, en rompant un tra captieux et des nœuds aussi fun que mal assortis; qu'en conséq nce le roi ne vouloit pas différer de sa aire les députés de son peuple, et qu invitoit donc aux fiançailles, le s engagement que l'âge des époux le permît de contracter. « Sa Majesté « exige, ajouta-t-il, que vous pro- « mettiez et juriez; et que vous fassiez « promettre et jurer par ceux qui « vous ont députés, qu'aussitôt que « les deux fiancés auront acquis l'âge « nubile, vous ferez accomplir le ma- « riage projeté, et que vous verserez, « s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière « goutte de votre sang pour en assurer

l'exécution ». Tous le jurèrent avec 1506.
npressement, et reçurent des formules
mr faire prêter à leur retour le même
ent, aux villes et aux communautés
nt ils étoient mandataires. De la salle
s Etats, les futurs époux furent con-
its au pied de l'autel, où le cardinal
at les attendoit. La princesse avoit
t ans, et le comte d'*Angoulême*,
qui prit le titre de duc de *Valois*,
avoit douze.

Le roi fit dresser un procès-verbal
le ce qui s'étoit passé dans les Etats de Troubles de Flandre et d'Espagne.
Tours, et l'envoya dans toutes les cours
l'Europe. On juge que l'empereur
aximilien, grand-père du duc de
L *xembourg*, et l'archiduc d'*Autri-
che*, fils du premier, et père du se-
cond, ne furent pas contens d'une dé-
cision qui privoit leur héritier d'une
alliance si avantageuse; mais l'*Archi-
duc* n'eut pas le temps d'en montrer
son chagrin. Il mourut à l'âge de vingt-
huit ans, d'une maladie causée par des
exercices violens en plus d'un genre.
La folie de *Jeanne*, passionnée pour
cet époux infidèle, en augmenta. Les
Flamands, qui n'aimoient pas *Maximi-
lien*, lui laissèrent à la vérité la garde
et la tutelle de *Charles*, leur jeune
duc; mais ils créèrent un conseil de

1506. régence pour le gouvernement. L
Castillans, tombés sous la domination de *Jeanne-la-Folle*, par la mort de son mari, se disputèrent entre eux pour établir aussi des régens, sans demander l'aveu de *Ferdinand*, qui étoit alors dans son nouveau royaume où d affaires importantes le retenoient.

Embarras de Ferdinand.

Peu s'en fallut qu'il ne lui fût e levé par les mêmes mains qui le lui avoient conquis. *Gonzalve* s'y étoit fait un parti puissant, en distribuant à ses capitaines, non-seulement l dépouilles de la faction angevine, mais encore des domaines de la couronne. Les seigneurs napolitains, enchantés des qualités brillantes du *Grand Capitaine*, le desiroient pour roi. Le pape l'auroit mieux aimé qu'un roi comme *Ferdinand*, puissant de ses propres forces, et qui n'avoit besoin de lui pour se soutenir. (raisons réunies firent appréhender à l'Arragonais que ce royaume ne lui échappât. Cette crainte le détern à aller visiter ses nouveaux sujets, à leur montrer *Germaine* leur jeune souveraine. Elle contribua, par manières affables, à faire supporter x Napolitains la domination de son époux, naturellement sombre et froid. *Ger-*

maine obtint aussi de *Louis XII*, 1506.
on oncle, qu'il ne se mêlât pas de
es brouilleries, auxquelles les mé-
ontens vouloient le faire participer,
et qui pouvoient lui rouvrir le chemin
à ce trône regretté; mais il y renonça
pour toujours.

Révolte des Génois. 1507.

Que ne renonça-t-il de même à toute l'Italie? Ce fatal duché de Milan, le rimoine de sa famille, fixoit tou- s son attention, et les moyens le retenir en sa puissance étoient l'ob t de tous ses soins. Les Italiens, c traire, princes, chefs aventuriers, é iblicains, ne voyoient qu'avec peine milieu d'eux une puissance capable leur imposer la loi. Le pape *Jules II*, que le roi de France avoit aidé à conquérir Pérouse et Bologne sur ses propres alliés, favorisoit cette malveillance, et l'empereur l'encourageoit. Ce n'étoit pas encore une ligue, mais un desir commun, assez ouvertement manifesté dans ce qui se passa à Gênes.

Cette ville présentoit à *Louis XII* le meilleur passage pour aller au secours du Milanès, s'il étoit attaqué. Elle s'étoit donnée aux Français; mais les factions qui l'agitoient sans cesse, offroient perpétuellement aux princes

1507. jaloux de la France, les moyens d'ébranler la fidélité de ces républica pour elle. Une querelle survenue ent la noblesse et le peuple, détermina roi à envoyer des commissaires chargés de les réconcilier. Le pape l'avoit sollicité pour le bien de la paix, et lui dépêcha même un cardinal à cette fin. C'étoit lui cependant qui souffloit le feu de la révolte, en promettant des secours au parti populaire. A sa sollicitation, les commissaires donnèrent une sentence modérée, r qui parut encore au peuple trop favorable à la noblesse. La populace se souleva, jeta un masque hypocrite de dépendance qu'elle avoit conservé jusqu'alors, et poursuivit les Français dans tous les lieux. A la prise d'un petit fort qui, faute de munitions, se rendit sans défense, moyennant la promesse des honneurs de la guerre, elle se porta à des excès après lesquels il ne pouvoit plus y avoir de retour à la soumission, et dont une chronique du temps termine le tableau par ces traits. *Ils encroisoient* (mettoient en croix) *les Français, leur arrachoient le cœur et les entrailles, se lavoient les mains dans leur sang,*

es tailloient en pièces, sans pitié, avec les femmes qui là étoient, lesquelles faisoient mourir de tant cruelle et étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en parler. 1507.

Ces atrocités déterminèrent le roi à aller les punir lui-même. Il leva une forte armée, mena avec lui un grand nombre des principaux seigneurs, et, ce qui étonna, huit cardinaux et une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques. L'avant-garde de cette armée commandée par *Chaumont* et *la Palice*, suffit pour repousser dans leur ville les Gênois qui s'étoient créé des chefs, et qui tentèrent d'en défendre les approches; mais battus deux fois, et forcés à demander grâce, ils ouvrirent leurs portes. Le roi entra avec l'appareil d'un monarque irrité, l'épée nue à la main, entouré de seigneurs en habits de combat et d'une troupe de gentilshommes, et des archers de sa garde, la lance en arrêt, et l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase et couverts de longs habits de deuil, prononcèrent un discours touchant, dans lequel ils attribuèrent toute la faute au délire d'une populace frénétique. *Louis* les écouta, passa outre

Elle est châtiée.

1507. sans leur répondre et alla droit
cathédrale. Les femmes les plus
tinguées, échevelées et fondant en
mes, faisoient retentir l'église de c
douloureux, et supplioient en m
temps et le roi de faire grâce, et
bonté divine d'attendrir le cœur
monarque. Après sa prière, il se reti
dans le palais, cachant avec peine s
émotion.

Alors des hérauts précédés de troi
pettes parcoururent la ville, et ordo
nèrent aux habitans d'apporter leurs
armes sur la place du palais. On en
fit des faisceaux qu'on jeta par-dessus
les murailles aux Suisses et aux batail-
lons d'aventuriers, qu'on n'avoit
voulu laisser entrer dans la crainte
pillage. Précaution qui marque que
roi, tout irrité qu'il étoit, conservoit
encore quelqu'affection pour la ville.
Des tribunaux furent établis, des po-
tences plantées, des échafauds dressés.
On y traîna successivement les chefs
et les particuliers les plus mutins. Ces
exécutions dont on ignoroit le terme,
glaçoient tous les cœurs; enfin parut
le jour où le roi devoit prononcer sur
le sort de la république. Il parut sur un
trône érigé dans la place du palais,

ù le peuple fut appelé et se rendit 1507.
lans un morne silence, entouré de oldats menaçans.

Un maître des requêtes lut à haute 'oix un écrit qui rappeloit les bien- ts de la France, l'ingratitude des jénois et leurs horribles excès; les dé- 'laroit en conséquence convaincus de rime de révolte et de lèse-majesté, t en punition déchus de tous leurs lroits et franchises, et condamnés, n expiation de leurs forfaits, à la erte de leurs biens et de leur vie. On pporta ensuite au milieu de l'assem- lée, les chartes et les diplômes con- enant les priviléges accordés en diffé- 'ens temps par les rois de France à 'ingrate république. Des bourreaux en risèrent les sceaux en signe d'igno- minie, les déchirèrent et les jetèrent u feu; pendant que les citoyens, les reux fixés contre terre, tâchoient d'é- ouffer leurs sanglots, et de retenir eurs larmes, attendant pour eux- mêmes une punition plus sévère. Mais e roi leur fit grâce de la vie et de a confiscation de leurs biens, à con- lition qu'ils payeroient une amende le trois cent mille ducats. Une partie ut destinée à bâtir une forteresse qui

1507. commanderoit le port, et où le roi mettroit garnison, ainsi que dans les îl de Corse et de Chio appartenant alo aux Génois. Les acclamations dont ce pardon fut suivi touchèrent le sensi *Louis*, et presque sur-le-champ rendit à la ville ses magistrats et privileges, et lui donna un gouverneur vertueux et plein de sagesse, qui rappela pour quelque temps la paix dans cette cité de trouble et de discorde.

Modération de Louis XII pour les impôts.

Le roi, en commençant cette entreprise, s'étoit trouvé forcé d'imposer de nouvelles taxes; mais il avoit expressément ordonné qu'on ne les levât que quand ses revenus ordinaires seroient épuisés. Débarrassé de son expédition plutôt et à meilleur marché qu'il n'avoit cru, il envoya d'Italie, où il étoit, une déclaration, par laquelle il sursoyoit à la levée de ces taxes, remercioit ses sujets de leur bonne volonté, renonçant à en faire usage, parce que leur argent, disoit-il, fructifieroit mieux dans leurs mains que dans les siennes : exemple peut-être unique de désintéressement et de justice.

Les comédiens s'en moquent.

Les courtisans n'étoient pas contens de cet esprit d'épargne, qui empê-

. le monarque d'être à leur égard 1507.
. généreux qu'ils le desiroient;
e trouvant pas prodigue, ils le
ient d'avarice. Comme les opinions
la cour sont facilement adoptées
la ville, sur-tout quand elles ont
teinte de satire, les Parisiens s'a-
èrent malignement au théâtre,
ie parcimonie, à laquelle, étant
dinaire les premiers payans, ils
oient dû sérieusement applaudir.
s un costume, auquel on ne pou-
s'empêcher de reconnoître le roi,
comédiens le représentèrent ma-
, entouré de médecins en con-
ion. Après plusieurs remèdes pro-
, tous s'arrêtoient à de l'or po-
e qu'on lui faisoit avaler. Aussitôt
aroissoit guéri, tourmenté seule-
it d'une soif pressante pour la
ne boisson. On instruisit le roi de
e farce, et du succès qu'elle avoit
Il répondit : *J'aime beaucoup
ux faire rire les courtisans de
n avarice, que faire pleurer le
ple de mes profusions.* Et comme
le pressoit de punir l'insolence de
histrions : *Non*, dit-il, *ils peu-
t nous apprendre des vérités
es. Laissons-les se divertir,*
5

1507. *pourvu qu'ils respectent l'honneur de dames. Je ne suis pas fâché q l'on sache que dans mon règne on pris cette liberté impunément.*

But secret de l'expédition.

Louis XII licentia la partie la p onéreuse de son armée. C'étoient l Suisses qui se faisoient toujours chè rement acheter. Ils ne pardonnoien pas au roi de les avoir privés du pil lage de Gênes, et pour s'en dédom mager, ils dévastèrent, en retournan chez eux, les pays par où ils passè rent. Le roi ne fit aucun usage de cett troupe de cardinaux et d'évêques qu'i avoit menés avec lui. On disoit tout haut qu'il s'en étoit fait un cort pour traiter plus honorablement le Pape, qui devoit venir recevoir de mains la ville de Bologne, restituée au Saint-Siége ; mais tout bas on se confioit à l'oreille que le dessein étoit de s'assurer de la personne du souverain pontife, d'assembler un concile, d'y examiner son élection, de le faire déclarer simoniaque, et de le déposer. Ce projet paroît avoir été disposé par le cardinal d'*Amboise*, qui avoit son injure à venger, et ne pouvoit se défaire du desir de se mettre la tiare sur la tête; mais *Jules II*, ou averti, ou soupçonnant le piège, s'éloigna

précipitamment du voisinage de Bologne, quand il sut que le roi en approchoit. 1507.

Louis XII se promena avec complaisance dans le duché de Milan. Par-tout il recevoit des fêtes plus somptueuses les unes que les autres. On parle d'une de ces fêtes que lui donna *Jean-Jacques Trivulce*, seigneur Milanais, attaché à la France, où il parvint à la dignité de maréchal; elle surpassa toutes les autres en magnificence, et étonneroit même dans notre siècle de faste et de luxe. Douze cents dames y assistèrent avec toute la cour du roi, et un nombre prodigieux de seigneurs italiens. Cent soixante maîtres d'hôtel, répartis dans les salles, régloient l'ordre du service; douze cents officiers de bouche, revêtus d'uniformes de velours ou de satin, recevoient et disposoient les plats, découpoient les viandes, et servoient au buffet. Le roi ouvrit le bal avec la marquise de *Mantoue*; et ce qui semble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, des cardinaux et des prélats y dansèrent.

Fêtes dans le Milanès.

Ces Fêtes se terminèrent par l'entrevue de Savone, où *Louis* reçut *Ferdinand*, qui retournoit en Espagne

Entrevue de Savone.

1507. avec *Germaine de Foix* son épouse. Il combla sa nièce de caresses et de présens. On a lieu de soupçonner par les suites, que son amitié pour la jeune princesse lui causa des épanchemens de confiance dont le vieil époux sut profiter : du moins est-il comme certain que dans cette entrevue furent jetés, sous la direction de l'Arragonais, les fondemens d'une ligue qui mit peu après l'Italie en feu. Le roi de Naples emmenoit avec lui *Gonzalve*, à qui le roi de France prodigua les honneurs et les distinctions. Le grand capitaine, qui devoit bien connoître la mauvaise foi de son maître, s'étoit laissé déterminer par lui à quitter ses beaux établissemens et ses espérances de Naples, pour des promesses à réaliser en Espagne. Quand *Ferdinand* le tint dans son Arragon, il oublia tous ses engagemens, et relégua le conquérant du royaume de Naples dans les terres qu'il possédoit en Espagne. Il y mourut de chagrin.

Ligue de Cambrai.

1508. A force de traités de paix, l'Europe étoit sans cesse menacée de la guerre, parce qu'il n'y avoit aucune de ces conventions qui ne créât ou ne laissât subsister des prétentions, que chaque

puissance se promettoit de réaliser 1508.
tôt ou tard. Le roi d'Arragon, *Ferdinand*, expert dans cet art d'une diplomatique tortueuse, est soupçonné d'avoir proposé dans l'entrevue de Savone, un plan de confédération entre les principaux souverains de l'Italie, pour régler leurs limites respectives. Le détail en est ignoré; mais on peut présumer que c'étoit à peu près le même que *Marguerite d'Autriche* mit à exécution.

Cette princesse, successivement veuve de *Jean de Castille*, fils de *Ferdinand* et de *Philibert*, duc de Savoie, étoit fille de *Maximilien*, sœur de l'archiduc *Philippe*, tante du jeune *Charles*, alors duc de Luxembourg, depuis empereur sous le nom de *Charles-Quint*, et, enfin, gouvernante des Pays-Bas pour son neveu. On ne peut douter qu'elle ne conservât du ressentiment de l'affront qui lui avoit été fait en France, lorsque *Charles VIII*, qu'elle devoit épouser, la renvoya pour donner la main à *Anne de Bretagne*; mais ce ressentiment étoit balancé par le desir de l'agrandissement de sa maison, sa passion dominante. Il la détermina à sacrifier quelques avantages à la France, pourvu qu'elle en procurât de plus grands à sa famille;

1508. or, ces avantages, dans l'état actuel de l'Europe, ne pouvoient se prendre que sur les Vénitiens, dont il sembloit que la domination ne dût pas s'étendre hors de leurs *lagunes*. *Maximilien*, qu'on ne doit pas présumer ignorant des démarches de sa fille, prétendoit, comme empereur, au Padouan, et à plusieurs villes adjacentes; et comme chef de la maison d'Autriche, au Frioul et à l'Istrie, sans doute av l'intention secrète, entre lui et *Marguerite*, quand il seroit maître de ces provinces, de se servir des forces qu'il en tireroit pour s'emparer du Milanès. Mais afin que le roi de France ne fût pas trop allarmé de la puissance que son père alloit acquérir en Italie, elle proposoit de l'aider à conquérir le Bressan et plusieurs villes autrefois dépendantes du duché de Milan, et à se venger des Vénitiens, dont les tergiversations avoient été si fatales à lui et à *Charles VIII* son prédécesseur. Des avantages de convenance étoient assurés au pape, auquel on faciliteroit l'acquisition des villes qui seroient à sa bienséance; et à *Ferdinand*, qui prétendoit recouvrer Trani, Brindes, Otrante et Gallipoli, villes du royaume de Naples, qui étoient engagées aux

Vénitiens, depuis dix ou douze ans. 1508.
Les confédérés, se regardant comme bien supérieurs par leur antique noblesse et la splendeur de leur dignité, à ces orgueilleux marchands, prirent entre eux l'engagement de réunir leurs efforts, et de persévérer dans leur réunion, jusqu'à ce qu'ils eussent, ou détruit, ou fait rentrer du moins dans des bornes plus étroites, cette trop fière république. Le traité fut conclu à Cambrai, entre *Marguerite*, au nom de *Maximilien*, son père, et de *Ferdinand*, son beau-père; et le cardinal d'*Amboise* agissant pour le pape et le roi de France. La princesse eut l'adresse de mettre les Etats de son neveu en Flandre, dont elle étoit gouvernante, hors de tout engagement avec la ligue. La discussion entre les négociateurs ne fut pas toujours pacifique, et plusieurs articles ne passèrent point sans des contradictions, même très-animées; *Nous nous sommes*, écrivoit Marguerite, *monsieur le légat et moi*, *cuidés prendre au poil.*

Quoique les Vénitiens ne sussent point positivement ce qui se passoit contre eux, ils en avoient cependant des soupçons, et entretenoient auprès

1508. du roi de France un ambassadeur, pour détourner le coup s'ils le pı voient. Il se nommoit *Condolmier* homme aimable, mais souvent embarrassé au milieu d'une cour où les préventions contre la république débordoient pour ainsi dire de toutes parts *Condolmier* étoit valétudinaire. (lui demandoit un jour des nouve de sa santé. *Je me porte assez bien*, dit-il, *si ce n'est que j'ai grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui se dit contre la république*. Dans une explication avec le roi, qui l'admettoit souvent à sa conversation, le Vénitien, après avoir r montré au monarque le danger qu'il couroit en quittant d'anciens alliés, et en s'attachant à des ennemis à peine réconciliés, ajouta : *La république a de grandes ressources, et c'est une entreprise bien périlleuse que de s'attaquer à une puissance gouvernée par tant de têtes sages. Monsieur l'Ambassadeur*, répondit Louis, *tout ce que vous venez de me dire est fort bon; mais j'opposerai tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner. Nos fous sont gens qui frappent à droite et à gau-*

e, et qui n'entendent pas raison, 1508.
uand ils ont une fois commencé.
En effet, si les conditions stipulées
our le nombre et la marche des trou-
s, et pour les points d'attaque, eussent
é exactement observées, il ne seroit
é ux Vénitiens que leur ville et
ues îles. Quand ils apprirent la
lusion de cette confédération, les
furent partagés entre eux. Le plus
nombre opinoit à attaquer la
r la négociation auprès de cha-
n des confédérés en particulier, et
commencer par le pape. *Dominique*
evisani, un des procurateurs de
.-Marc, dit : « Montrer de la foi-
blesse, faire des offres à l'un des
conjurés, c'est autoriser tous les
autres à se mettre en droit de nous
dicter des lois, et il n'en faut at-
tendre que de très-dures. Le meil-
leur moyen d'éviter notre ruine est
de nous roidir contre le danger, de
ne point désespérer de la patrie; et
quand nous ferons tout ce qui est
en notre pouvoir, Dieu ne nous
abandonnera pas ». Le doge reçut
ec dignité le héraut français, qui
it lui déclarer la guerre. Il rappela
anciennes alliances, s'excusa sans
e des infractions qu'on alléguoit,

Les Vénitiens se déterminent à résister.

1508. et finit par ces mots : *Nous avc encore confianse en sa sacrée majesté, sinon nous espérons de n défendre. Héraut ! rapportez au de France ce que vous venez d'e dre. Partez.*

Louis XII en Italie. Bataille d'Agnadel. 1509.

Le pape *Jules II* entama la guerre par des monitions, qui attribuoient leur pays au premier occupant, et qu furent suivies d'hostilités dans lesq l il commença, à plus de soixante ans, à montrer son goût pour les opérations militaires. Le roi entra l même en Italie avec douze mille ho mes de cavalerie d'élite, six mille Suis et le double environ d'infanterie nationale. L'inconstance des Suisses a fait reconnoître la nécessité de s'occuper de cette arme, si peu considérée alors, qu'il ne fallut pas moins que le généreux dévouement du cheva *Bayard*, de *Vandenesse*, frère *la Palice*, de *Molard*, gentilhon dauphinois, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie française, et de quelques autres officiers distingués de gendarmerie, pour former et conduire, sans croire déroger, les nouvelles légions de cette milice. Les Vénitiens, qui faisoient alors tout le commerce du monde, opposèrent une armée pl

breuse, mais moins forte, en oé 1509.
lle étoit composée de mercé-
ramassés de tous les pays;
vérité ils avoient à leur tête le
Pétiliane et *Barthélemi l'Al-*
deux excellens généraux. Malgré
talens des chefs, les soldats ne
voie tenir contre l'impétuosité
. Aussi le prudent *Pétiliane*,
puta-t il pas le passage de l'Adda.
s' cupoit qu'à se retrancher.
s crainte de se voir coupé de
e, d'où il tiroit ses subsistances,
à un mouvement, pendant le-
l xarmées se rencontrèrent. Ce
ès d'un village nommé *Agnadel*,
les confins des états de Venise,
nant au Milanès. L'avant-garde
aise étoit maltraitée par l'*Alviane*,
Charles, comte de *Bourbon-*
nsier, et, après lui, le roi lui-
ie qui commandoit le corps de ba-
, se présentèrent pour la soutenir.
lances mercénaires ne purent résister
temps au choc de la gendarmerie
ragée par l'exemple de *Louis*, qui
oit en personne, et s'enfonçoit
s précaution dans les bataillons en-
nis. Les boulets tomboient et tuoient
our de lui; on le pressoit de se
rer et de donner ses ordres de
s loin: *Que ceux qui ont peur*,

1509. répondit-il gaiement, *se mettent couvert derrière moi.*

La déroute fut complète. *Pétilia* sauva cependant une partie de l'arm en donnant rendez-vous aux fuya sous les murs de Bresse, qui étoit quarante milles du champ de batai Plus près, la terreur auroit pu la siper de nouveau. L'*Alviane* ble fut fait prisonnier par *Vandenesse* et amené couvert de sang dans la te du roi; il passoit pour homme d'e et intrépide; *Louis XII*, voulant prouver, donne ses ordres en secr et pendant qu'il s'entretenoit tran lement avec le prisonnier qui avoit é pansé, l'alarme sonne. Tout le mo est troublé. Le roi apostrophe l'*Alviane*. *Qu'est-ce donc, seigneur Bi thélemi? Vos gens sont bien diffici à contenter, veulent-ils en tâter seconde fois? Sire*, répondit fort siblement le prisonnier, *s'il y a co bat aujourd'hui, ce ne peut qu'entre les Français; car les nôt s, vous les avez gouvernés de manière que vous ne les verrez de quinze jours en face.*

Venise canonnée. *Louis* poursuivit les fuyards jusque sur les bords de la mer. De-là contemplant la ville, dont un *large fossé* le

1509.

paroit, il fit braquer contre elle six
oulevrines, et tirer cinq volées à
perdus, *afin qu'il fût dit dans*
r, rapporte Brantôme, *que le*
Lo is XII avoit canonné la ville
able de Venise. Petit et vain
, qui étoit même plutôt
euve d'impuissance qu'un titre
g ire. Il obtint plus de profit de
victoire par la prise de toutes les
que lui donnoit le traité de
n , et même par la plus grande
t celles qui étoient dans le lot
l'empereur, et que les Vénitiens se
rent de lui rendre, mais qu'il remit
ement à *Maximilien*. Il repartit
e pour la France, comme si
ex dition étoit finie, et qu'il n'eût
rien à craindre, moyennant les
roupes qu'il laissa dans le pays.

Honteuse retraite de l'empereur.

Maximilien, malgré l'engagement
s dans le traité d'attaquer les Vé-
ns concurremment avec le roi de
Fr nce, lui en laissa tout le danger; il
fit long-temps attendre, parut en-
, presque dans l'arrière-saison, à
tête d'une nombreuse armée d'Al-
ler ids, et mit le siège devant Pa-
ue, que les Vénitiens avoient reprise
r un coup main. Ils y avoient jeté
toutes les troupes échapées à Agnadel.

1509. La ville étoit bien munie, et *Pétiliı* qui y commandoit, se défendoit trè vaillamment. Les Français vinrent : courir les Allemands, avec un c(puissant de cavalerie, composé pre que tout entier de chevaliers, du nomb desquels étoit *Bayard*. L'empereu dont l'infanterie se rebutoit de la l(gueur du siège, voulut engager ce chevalerie, qui n'avoit coutume qu de combattre à cheval, armée de tou pièces, à mettre pied à terre, et à mêler à ses fantassins. Les che' français ne savoient quel parti pren sur cette proposition, craignant ou de déroger, s'ils quittoient l'armure caractéristique de la chevalerie, ou d'être notés de *couardise*, s'ils refusoient. *Bayard* leur fournit la réponse; ce fut de consentir à se mêler aux fantassins dans un assaut qui se pré - roit, si les chevaliers allemands vouloient faire autant; mais ceux-ci r sèrent de s'assimiler à de vils piét , et l'assaut n'eut pas lieu. Le si ura en longueur. Les mercenaires impériaux mal payés, désertèrent par bandes, et *Maximilien*, lui-même, témoin de cet abandon, se déroba à son armée pendant la nuit avec ses seuls domestiques, laissant aux généraux

oin de lever le siège, et de faire la 1509.
etraite comme ils pourroient.

I Venitiens, en montrant tou- Adresse des Vénitiens.
oup de fermeté, mettoient
ins dans leurs procédés toutes
scendances propres à adoucir
mis. Pendant ce siège ils
it beaucoup de sorties, et firent
prisonniers, sur-tout parmi les
qui couvrant ordinairement la
e, se trouvoient plus exposés à
entre leurs mains. Le gouver-
Petiliane les traitoit avec toute
e d'égards, et leur rendoit sou-
vent la liberté. *Mes amis*, leur disoit-
renvoyant, *j'espère qu'avec*
de Dieu, le roi votre maître,
et *seigneurie, retourneront quel-*
qu jour en amitié, et n'étoit les
Français qui soutiennent, croyez
que devant qu'il fût vingt-quatre heu-
res, je sortirois de cette ville, et en
ferois lever le siège honteusement.

Les soldats de *Jules* et ceux du roi de Naples, qui faisoient partie de l'armée assiégeante, ne se conduisoient pas mieux que l'infanterie allemande. *La Palice*, qui commandoit les Français, découvrit des trahisons, et des connivences avec les assiégés. La nuit ils tiroient sur les quartiers de *Maxi-*

Les Français sont trahis.

1509. *milien* et des français; *la Paliee* s' plaignit et fit même punir quelq malheureux soldats, qui ne suivoient cela que l'ordre de leurs chefs. Ce ci agissoient en vertu des ordres leurs princes que les Vénitiens avoi satisfaits. Le pape reconcilié secrèteme avec eux, moyennant l'abandon (places qu'il désiroit, non-seule cessa d'être leur ennemi, mais il devi leur protecteur, se brouilla avec roi de France sur de légers prétext et attaqua tout aussi injustement *Al-phonse* duc de *Ferrare*, allié fidèle (Français, et ennemi des Vénitiens.

Le pape se déclare contre eux.

Bientôt *Jules* ne tergiversa plus (les démonstrations de sa haine contre

1510. *Louis XII* lui-même. Il accorda l'investiture de Naples à *Ferdinand*, sans faire mention de *Germaine de Foix*, et de la réversion stipulée en veur de la France. Dans un traité (le roi fit avec *Henri VIII*, qui montoit alors sur le trône d'Angleterre, et qui doit jouer un rôle si important à cette époque, *Jules* obtint qu'il y seroit inséré, que si *Louis attaquoit l'église*, la paix qu'ils juroient ensemble seroit nulle. C'étoit un ennemi que *Jules*, par cette clause, préparoit à la France. Il pratiqua aussi les Suisses,

parvint à les indisposer contre les 1510.
ınçais, leurs anciens alliés. L'ins-
ıment de la séduction chez eux étoit
athieu Scheiner, homme de basse
ı :tion, d'abord régent de collége,
ı curé, ensuite chanoine, évêque en-
et même décoré du chapeau, sous le
de *cardinal de Sion*, afin de lui
ın :r plus d'autorité dans les cantons,
ını il gagna l'entière confiance. Il
oit offert ses services à *Louis XII*,
ıi les dédaigna. *Scheiner* jura de le
re repentir de son mépris, et tint
role.

Jules commença enfin les hosti-
és par l'arrestation des ambassadeurs
: France à Rome; par une tentative
r Gênes, qui ne réussit pas; et par
ıe irruption dans les Etats du duc de
rare, qu'il accompagna de censures
ıgées tant contre ce prince, que con-
e ceux qui lui donneroient aide ou
ınseil. Ce n'étoit pas vraisemblablement
ule ambition, et le desir d'agrandir
s Etats, qui inspiroit à *Jules* une
ıine si envenimée contre *Louis*. On
e peut guère douter que le pontife
'eût découvert que le cardinal d'*Am-
ıise* ne se défaisoit pas de l'espérance
e mettre la tiare sur sa tête, en forçant le

1510. pontife à l'abdiquer, et que le trop complaisant monarque ne fût disp(à appuyer de toutes ses forces la c mère de son ministre. *Mézeray* trou mauvais qu'on reproche au cardinal comme un défaut, *d'avoir asp ardemment à la papauté; car*, dit il, *ce n'est pas un blâme à ur prême vertu de souhaiter une s(raine dignité, pour en bien faire à toute la terre.* Mais avec ce prétexte (bien public, dont tout ambitieux manque pas de se parer, on cause (guerres, des ravages, et le malheur des peuples. C'est ce qui arriva de l'ambition d'*Amboise*, et sans aucun profit pour lui. Vingt fois il compromit les intérêts de l'Etat pour cette chimère, et cependant la postérité lui a assigné un rang honorable entre les bons ministres qu'elle propose en exemple. C'est qu'au fond, l'amour du bien étoit dans son cœur; que son ambition d'ailleurs fût modérée; que pour la servir, il profita plutôt des circonstances qu'il ne les fit naître; et qu'enfin, au milieu des erreurs politiques où son illusion le fit tomber, il ne cessa de conserver pour le prince et pour les peuples, un zèle et un attachement inviolables.

1510.

Le roi pense à retourner en Italie et à faire déposer le pape.

Les procédés hostiles du pape et ses hauteurs, qui tenoient de la bravade, déterminèrent le roi à retourner en Italie. Il se concerta avec l'empereur, qui avoit aussi des motifs pour desirer que le pape éprouvât des revers. Ils devoient y entrer chacun avec une armée formidable, achever de dépouiller les Vénitiens; puis *Louis* conduiroit ou accompagneroit *Maximilien* à Rome, où il recevroit la couronne impériale. Alors tenant le pape entre leurs mains, ils convoqueroient un concile. L'empereur appelleroit les prélats allemands; et le roi, les prélats français: tous réunis devoient faire le procès à *Jules*, pour cause de simonie, vexations et autres griefs qu'il n'étoit pas difficile de trouver dans la vie d'un pontife ambitieux et perturbateur, puis le déposer et lui donner un successeur.

Mais c'étoit sur ce point que les deux princes ne se seroient peut-être plus entendus. *Louis* croyoit travailler pour son ministre, et *Maximilien*, devenu veuf l'année suivante, auroit voulu travailler pour lui-même. Ce travers lui avoit passé par l'esprit. Il s'en explique clairement dans une lettre à *Marguerite*, sa fille, gouvernante des Pays-Bas.

1510. On y voit qu'il ne comptoit tellement sur la force, qu'il n'employât aussi la négociation. Sa fi l'exhortoit à se remarier. Il lui répond *Nous ne trouvons point pour nul resun bon, que nous nous devons fr chement marier; mais avons plus avant mys notre délibération et vol té de jamès plus hanter faem. Et voyons demain mons de Gurce, évêque, à Rome devers le pape, pour trou fachon que nous puyssuns accorder avec ly, de nous prendre pour ung coadjuteur, afin qu'après sa mort pouruns estre assuré de avoir le papal et deverir prestre, et après estre saint, et que il vous sera nécessité que après ma mort vous serez contraint de me adorer, dont je me trouverez bien glorioes.* On croiroit, par cette fin, que ce seroit une plaisanterie, et une gaîté d'un père à sa fille; mais on a la vraisemblance qu'il parloit très-sérieusement. 1° Parce qu'il recommande le secret, comme pour l'affaire la plus importante, et qu'il signe: *Votre bon père Maximilien, futur pape.* 2° Parce qu'il mande qu'il avoit dans Rome une faction puissante pour lui, *et*, ajoute-t-il, *je commence à pratiker les cardinaux*,

Projet de Maximilien pour se faire élire.

1510.

'ont deux ou trois cent mille ducats
feront un grand service, avec la
'ialité qui est déjà entre nous.
, on sait que *Maximilien* n'étoit
mme à hasarder ses ducats sans
r de réussite. D'ailleurs ce n'é-
pas un projet si mal imaginé, que
vouloir joindre le sacerdoce à l'em-
ıre.

Mort du cardinal d'Amboise.

Le cardinal d'*Amboise* auroit été
ort étonné de se voir un pareil con-
urrent, si la mort ne l'avoit surpris
vant qu'il en eût connoissance. Dans
maladie il disoit à un religieux qui
servoit : *Ah ! frère Jean ! frère Jean,*
n ami ! que n'ai-je été toute ma vie
rère Jean ! Il recommanda à sa fa-
lle assemblée autour de son lit,
le ne jamais se mettre jusque là où
l s'étoit mis. Si le cri de sa conscience
ut excité par le repentir d'avoir sa-
:rifié l'argent et le sang des Français
u desir de la papauté, on doit com-
àtir à ses remords, sur-tout quand
es meilleurs historiens conviennent
que le peuple n'a jamais été plus mé-
ıagé, la police plus exacte, les for-
unes particulières plus assurées, que
ous son ministère. Il étoit doux,
ıain et obligeant. Entre les traits qui
ınorent, on raconte qu'un gentil-

3

1510. homme voisin de la belle terre Gaillon, que le prélat cherchoit i agrandir, en possédoit une petite qui, entrant dans cette seigneurie, en défiguroit l'arrondissement. Le gentilhomme vint de bonne grâce en proposer au cardinal l'acquisition. D'*Aboise* s'informe du motif qui l'en à se dessaisir du patrimoine de s pères, auquel il paroissoit auparavant fort attaché. Le gentilhomme dit qu'il trouve pour sa fille unique un n riage avantageux qu'il ne peut accomplir sans vendre sa terre; qu'avec une partie du prix il marieroit sa fille; et que de l'autre il s'en-fera des rentes pour passer doucement sa vieillesse. Le cardinal achète, paie, et quand la demoiselle est établie, il rend au père son domaine. Ses courtisans s'étonnent comment il a pu se priver d'une possession tellement à sa bienséance. Le cardinal répond: *Je suis encore trop heureux, puisqu'au lieu d'une terre j'ai acquis un ami.* Ainsi entouré de l'orgueil de la puissance, qui ordinairement endurcit le cœur, d'*Amboise* sentoit le prix de l'amitié, et en convoitoit le charme.

Mes res du pape contre le roi.

Le roi fut vivement touché de cette perte, et déclara solennellement qu'il

seroit désormais son premier ministre : 1510.
c'étoit une tâche qui déja pénible par elle-même, étoit devenue plus fatigante par les circonstances. Il falloit conduire une guerre qui se faisoit au loin et pourvoir à ses besoins ; retenir dans les liens d'une alliance équivoque, *Maximilien* toujours prêt à échapper ; démêler les ruses de *Ferdinand*, et éviter ses embûches ; sur-tout se tenir en garde également contre l'adresse et la violence de *Jules*, qui manioit avec une égale activité les armes spirituelles et temporelles. On le vit dans la guerre de Ferrare, à l'âge de près de quatre-vingts ans, l'épée à la main et la cuirasse sur le dos, commander lui-même ses troupes, et dresser des bulles de censures et d'excommunications. Au milieu de ces occupations il tomba dangereusement malade. Se voyant sur le bord du tombeau, il parut se repentir des excès où son ambition et sa vengeance l'avoient emporté. C'est dans cette circonstance que *Maximilien* travailla à se faire du moins coadjuteur, et se flatta même de l'espérance prochaine de la papauté. *Car,* écrivit-il à sa fille, dans cette même lettre citée plus haut, *le pape a les fièvres doubs, et ne peut longuement fyre.*

1510. Mais *Jules* convalescent ne pensa pl
comme *Jules* moribond. Ne pou
pas séparer l'empereur du roi
France, il tâcha de soulever le cor
germanique contre *Maximilien*. U
diète se tenoit à Ausbourg; le pape
envoya des ambassadeurs, qui se plai
gnirent de la conduite du chef de l'
pire contre le chef de l'église, et di
sèrent les membres de la diète
exhorter leurs commettans, sous pei
d'anathême, de ne donner ni aide m
secours à l'empereur dans une guerre
sacrilège, manifestement entreprise
contre l'église. Les bruits qu'il sema
en Italie et les imputations de schisme
d'hérésie qu'il accumula sur *Louis XII*,
enlevèrent au monarque beaucoup de
partisans chez ce peuple timoré.

Les Suisses se détachent de l'alliance de France.

Mais le plus grand mal que le pape fit à la France, ce fut de détacher les Suisses de leur ancienne alliance avec elle. Il est vrai que le roi donna lieu à leur défection par une vivacité injurieuse qui lui coûta cher. Ils lui demandoient une augmentation de solde journalière pour les capitaines, et de pensions pour les cantons; et ils accompagnoient leur demande, de la menace de le quitter, en cas de refus. *Que prétendent donc ces misérables*

montagnards? dit le roi piqué, qui croyoit déjà les payer trop cher; *est-ce qu'ils me regardent comme leur tributaire ou leur caissier?* Ce mot imprudent, malignement recueilli, et méchamment paraphrasé, choqua ces hommes agrestes, mais fiers, et aida merveilleusement les manœuvres du cardinal de *Sion*, auquel sa dignité et son éloquence donnoient une grande prépondérance dans les délibérations communes. Il fit briller aux yeux de ces paysans soldats, plus religieux qu'instruits, la gloire de se déclarer protecteurs du St.-Siège : et d'être les soutiens de la sainte église. Par ces motifs la nation abandonna l'alliance de la France, non pas cependant assez généralement pour qu'il ne restât encore quelques Suisses dans ses armées. 1510.

Le roi, instruit des mouvemens que se donnoient le pape et ses émissaires dans toute l'Europe, en France sur-tout, et même dans sa cour; qu'on y agitoit avec chaleur la question, si religieusement il étoit permis de faire la guerre au pape, se détermina à fixer l'opinion par l'autorité d'un concile national. Il le convoqua dans la ville de Tours. L'assemblée, composée d'une grande partie des évêques de France, Concile national de Tours.

1510. d'abbés, de chanoines et de docteu
décida qu'on pouvoit en sûreté
conscience s'emparer pour un tei
des places fortes que le pape rempl
de troupes, et qu'il employoit à trou
la tranquillité de ses voisins; qu'il é
licite de se soustraire à son obéissan
non point absolument, ni en toutes i
nières, mais autant qu'il étoit néc
saire pour une juste défense, en
conformant, pendant la soustractio
pour les cas de recours au St.-Si
aux lois de l'ancienne discipline; c
ce que le roi pouvoit pour soi-mê
il le pouvoit pour ses alliés, et q
les excommunications lancées p
des intérêts temporels étoient nu
et de nul effet. *Louis XII* n'avoit
besoin de cette décision pour tranquil-
liser sa conscienee, mais il n'en étoit
pas de même de la reine *Anne*. Peu
éclairée, et selon l'ordinaire d'autant
plus décisive, il lui arrivoit de faire
sur cet objet des remontrances assez
vives à son époux. Il les écoutoit avec
une patience qui étonnoit ses courti-
sans. Quelques-uns s'étant permis un
jour de lui en témoigner leur surprise,
il leur répondit tranquillement: *Il faut
bien souffrir quelque chose d'une
femme, quand elle aime son hon-
neur et son mari.*

Le concile exhorta le roi à faire connoître au pape sa décision. Cinq cardinaux, mécontens de *Jules*, et ne pouvant plus supporter sa hauteur et son opiniâtreté tyrannique, l'avoient déjà quitté, et s'étoient réfugiés à Florence, ville dévouée aux Francais. Pour plus grande sûreté, ils passèrent ensuite à Milan. De-là ils répandoient des manifestes contre la conduite du pape, qu'ils traitoient d'imprudente et de vexatoire, et faisoit entendre que les excès en étoient au point de ne pouvoir être réprimés que par un concile général, comme il étoit arrivé du temps des conciles de Constance et de Bâle, dont ils citoient l'exemple. Les pères de Tours prièrent le roi d'accorder à ces cardinaux la protection dont ils avoient besoin pour assembler ce concile à Pise. Quant à eux, ils s'engagèrent à se réunir à Lyon, pour délibérer sur la conduite du pape, quand il auroit donné réponse. En attendant, ils défendirent de s'adresser à la cour de Rome pour aucune affaire, et d'y envoyer de l'argent; et de leur autorité privée, et sans consulter le pape, ainsi qu'ils avoient coutume, ils accordèrent au roi cent mille écus à prendre sur les biens

1510.

Ordonnances du concile.

1510. ecclésiastiques. *Matthieu La*
que de Gurk, et premier minis
l'empereur qui l'avoit envoyé à
assemblée, en souscrivit tout
solutions; et demanda, au nom
maître, un recueil exact des *L*
de l'Eglise Gallicane, pour l
adopter en Germanie. Mais au l
devenir, comme en France, un
ple préservatif contre les entrepris
cour de Rome, elles produisirent
les écoles de théologie, dans lesq
pour intimider le pape, les dis
l'imprudent *Maximilien*, et où
dioit alors le fameux *Martin Lu*
une fermentation funeste, qui c
être presque aussi fatale à l'autor
l'empereur, qu'à celle du pape.

Hostilités. Pendant ces arrangemens la gu
se faisoit à outrance en Italie,
petites actions, souvent plus
trières que les grandes batailles.
Français étoient accourus de M
au secours du duc de *Ferrare*,
le commandement du maréchal
Chaumont, général expérimenté,
trop temporiseur; par des mar
savantes il enferma le pape dans
logne: le pontife, qu'il pouvoit fo
sur-le-champ, offrit de faire un
comodement sincère avec la F

et demanda du temps. *Chaumont* l'accorda : mais pendant le délai arriva un général vénitien, conduisant un corps de Turcs à la solde de la république. *Jules*, protégé d'ailleurs par l'ambassadeur du roi d'Angleterre, et même par celui de l'empereur, fut sauvé, et *Chaumont* qui, même en réussissant, craignoit d'être désavoué, reprit la route de Ferrare, et mourut à peu de temps de-là. On remarque qu'il fit demander au pape la levée des censures qu'il pouvoit avoir encourues, pour lui avoir fait la guerre. 1510.

Le pape est sur le point d'être surpris par Bayard.

1511.

Le maréchal de *Trivulce* lui succéda. Sous lui combattoient *Fontrailles*, *la Palice* et *Bayard*, les derniers héros de la chevalerie française. Toujours en action ils désoloient le pontife guerrier par des courses perpétuelles. Peu s'en fallut que *Bayard* ne le surprît dans une embuscade habilement dressée et dont une tempête de neige, survenue à propos pour le pape, empêcha l'effet. *Jules* se rendant sans escorte au siège de la Mirandole, fut obligé par l'effet de l'ouragan, de revenir sur ses pas; il rentroit dans le château d'où il étoit parti, lorsque *Bayard* à la poursuite des fuyards parut à l'extrémité du pont.

1511. Le pontife n'eut que le temps sauter à bas de sa litière et d'ai même à hausser le pont-levis.

Obstacles au concile de Pise, dirigé contre Jules.

Rien ne pouvoit mieux secon les armes françaises qu'un co général, qui auroit tenu *Jules* da une perplexité embarrassante. *Lo XII* fit ses efforts pour l'assemb De tous les princes qui avoient promis de seconder son projet, il trouva les uns froids et indifférens, les autres répugnans et même contraires. Le roi d'Angleterre tenoit à gloire se déclarer protecteur du pape; le roi d'Écosse prioit qu'on ne l'engageât pas dans cette affaire, de peur qu'elle ne servît de prétexte à son voisin pour lui declarer la guerre; le roi de Portugal craignoit de désobliger *Ferdinand-le-Catholique*, roi d'Arragon, qu'on savoit secrètement attaché au pape, qui lui prodiguoit tous les privilèges qu'il desiroit pour ses royaumes de Naples et de Sicile; et les princes même d'Italie qui joignoient leurs enseignes aux drapeaux français, tout en combattant le pape, hésitoient à se brouiller irrévocablement avec lui; et craignoient pour leurs états les troubles inséparables du schisme. Le seul

Maximilien se montroit décidé à suivre le plan concerté avec *Louis* pour le concile, et il promit d'y envoyer les évêques d'Allemagne et des Pays-Bas, en même temps que le roi grossiroit cette assemblée de tous les prélats de France. Cependant *Maximilien* se prêta à quelques conférences de paix avec le souverain pontife, qui tenoit sa cour à Bologne. Il lui envoya l'évêque de *Gurk*, son confident : mais comme si ce ministre ne fût venu que pour faire au souverain pontife un refus de parade, il rejeta avec hauteur des propositions très-acceptables, dans lesquelles le pape, il est vrai, s'obstinoit à ne vouloir pas comprendre *Louis XII*. Le résultat de ces conférences inutiles fut la convocation du concile de Pise qu'autorisèrent les ministres de l'empereur et du roi de France. 1511.

Dans ces entrefaites le duc d'*Urbin*, général du pape, perdit une bataille ; son armée fut complettement défaite et presque détruite. La prise de Bologne devint le prix de cette victoire remportée par *Trivulce*. Avant l'action, *Jules*, en prévoyant l'issue, s'étoit retiré à Ravenne, d'où il fit faire des offres à *Trivulce*. Celui-ci,

1511. qui craignoit en poursuivant ses succès d'aller au-delà de ses instructions les envoya au roi; et en attendant réponse, le souverain pontife gag Rome dont l'armée victorieuse aur(pu lui fermer le chemin. Par défé rence pour *Maximilien*, qui s'éto montré constant dans leurs commu résolutions, *Louis XII* rejeta a les propositions du pape, quoiqu'ell lui fussent très-avantageuses.

La ligue de la sainte Union.

Un si bel accord entre des princ d'intérêts si opposés ne pouvoit guèı durer. On ne sait par où *Jules* attaqua *Maximilien*, si ce fut par l'am tion ou l'intérêt, deux moyens également puissans sur lui; l'argent, métal enchanteur sur lequel ses regards se portoient toujours avec complaisance, ou le desir de rattacher à ses autres possessions le duché de Milan, à son gré, trop peu payé par l'hommage que *Louis XII* lui en avoit fait, quoique ce monarque eût assez chèrement acheté son propre bien. Quelque moyen de séduction qui ait été employé auprès de l'empereur, peu après avoir rejeté dédaigneusement les offres du pape, *Maximilien* commença à biaiser dans sa conduite. Il se plaignit de ce que le concile étoit

liqné pour la ville de Pise, et non 1511.
s pour une ville d'Allemagne, et ce
contentement apparent lui servit
pas presser l'arrivée des évêques
Germanie. Il ne s'y rendit que
q ques Français et quelques Italiens,
se joignirent aux cardinaux mé-
c ens. Le concile fut ensuite trans-
é à Milan, parce que la ville de
Pise ne paroissoient pas assez sûre.
Jules opposa à cette assemblée la convocation d'un concile général, qui devoit se tenir dans le palais de Latran. En attendant, il déclara les membres du concile schismatiques, et jetta l'interdit sur les villes qui le recevroient. Ce fut une des causes de la défaveur qu'éprouva le concile à Pise, et qui obligea ses membres de le transférer à Milan. Enfin *Jules* eut l'adresse d'engager *Ferdinand-le-Catholique*, infidèle à tous ses traités avec la France, à se déclarer ouvertement pour lui. Il obtint la même complaisance du roi d'Angleterre, qui fit même auprès du roi de France des instances mêlées de menaces, si on ne rendoit pas Bologne à l'église. De ces princes et des petits souverains d'Italie, ainsi que de la grande république de Venise et de quelques autres moindres, *Jules* forma une association

1511. qu'on appela *la ligue sainte*
ligue *de la sainte union*. Les
s'y joignirent, partie par zèle
ligion, partie par ressentimen
paroles méprisantes de *Louis*
et bientôt parut en campagne
les étendards de l'Eglise,
mée composée de ces mêmes
entraînés contre la France;
troupes mercenaires, qui ven
leur sang aux princes Italiens
leurs querelles; de bataillons
litains, nommés *bandes Espag*
que *Ferdinand* licentia afin qu
s'engageassent au pape; et enfi
Turcs même soldés par les Vénitie
qui arboroient le croissant de *Ma*
à côté des clefs de *Saint-Pier*
agent du pape en Angleterre
les secrets du pontife et livra sa
respondance à *Louis XII*. Ce
reconnut alors avec étonnement
étoient ses ennemis. Dissimulé pou
première fois de sa vie, il affec
croire aux protestations d'amitié
continuoient à lui faire, ou aux
tifications qu'ils offroient de leur
duite, et il ne pensa plus qu'à
jouer leurs complots par des mesu
vigoureuses.

Cependant l'humeur belliqueuse

1512. Dangers du pape.

, qui appeloit sur Rome les
s de la guerre, déplut à ses ha-
. Les manifestes que le roi de
e y répandit avec profusion, et
anœuvres des agens qu'il y fit
, réussirent si bien, que le peu-
: révolta, et que le pape fut contraint
e réfugier pour un temps dans le
eau Saint-Ange. La haine entre
uverain pontife et le monarque
à son comble: celui-ci fit frap-
une médaille ou monnoie qui
imoit son ressentiment et ses
s. Elle portoit pour légende,
dam Babylonis nomen. « J'efface-
jusqu'au nom de Babylone. ». C'est
qu'il qualifioit le pape et la partie du
: collège qui lui restoit attachée, et
'étoit pas une menace vague. Il se
aroit à y donner tous les effets pos-
:s. Son projet auquel l'armée for-
able qu'il envoyoit en Italie don-
l'espérance d'un plein succès,
t d'aller droit à Rome, d'y entrer
gré ou de force, de faire le pape
onnier, d'amener en triomphe son
ile de Milan dans la capitale du
de chrétien, de déposer *Jules*,
lacer sur son trône un pontife dé-
é à ses intérêts, et d'envoyer ensuite
armée, continuant ses exploits,

1512. s'emparer du royaume de Nap
Bataille de Ravenne. Il en donna le commandement
Gaston de Foix, duc de *Nemour*
son neveu, fils de sa sœur, je
homme de vingt-deux ans, qu'il aim
tendrement, plein de grâce et de
leur, enjoué et sensible, aimable
généreux, chéri à la cour par sa g
terie noble, adoré dans les camps p
ses vertus guerrières, et auquel *Lo*
destinoit sa seconde fille et la cour
qu'il l'envoyoit conquérir. *Gaston* co
mença ses exploits avec une rapid
qui lui fit donner le surnom de *F*
dre d'Italie. La ville de Bologne, e
levée au pape après qu'il s'en étoit
sauvé en amusant le maréchal *Ch*
mont, étoit pressée par l'armée de
sainte union, commandée par *Rai-
mond de Cardonne*, vice-roi de Na-
ples. *Gaston*, à la faveur de la n
et de la neige, y pénètre avec toute
l'armée sans que les assiégeans s'en
apperçoivent, et par cette seule
mesure il en fait lever le siège. Sans
se reposer, il vole à Bresse que les
Vénitiens venoient de surprendre, et
la leur enlève après un combat terrible.
Avec la même rapidité il revient sur
ses pas chercher l'armée de l'union
qu'il s'étoit borné d'abord à faire reculer.

.oit instant de la dissiper. *Ferdi-* 1512.
menaçoit d'entrer en Languedoc, *i VIII* son gendre, de descendre l ardie, et *Maximilien* enfin avoit ordre à cinq mille lansquenets, dans ses états et à son invita- *Louis XII*, de rentrer dans ıtrie. Le brave capitaine *Jacob ques d'Empser*) qui les comman- t, indigné de la lâcheté qu'on lui ne, en fait part à *Gaston*, et mande sur-le-champ la bataille, r prévenir la nécessité où il se trouvoit ir. Elle fut fixée au lendemain, jour Pâques, et la défaite de l'armée papale complète; elle perdit son artille- et ses bagages, et laissa quinze mille mmes sur le champ de bataille. *Pierre ıvarre*, *Fabrice Colonne*, le jeune ırquis *de Pescaire* et le cardinal *de édicis*, qui fut pape l'année suivante ıs le nom de *Léon X*, furent faits isonniers. Les seules bandes Espa- oles commandées par *Navarre*, ıtinrent noblement l'honneur qu'el- avoient acquis sous *Gonzalve*, *le rand Capitaine*: plusieurs fois enfon-, mais jamais vaincues, elles toient ralliées au nombre de deux lle hommes, qui, enseignes dé- ›yées, tambour battant et marchant au

pas, se retiroient fièrement à Raven
1512. On vient en avertir *Gaston*,
entouré de jeunes seigneurs de
âge, contemploit avec la joie d
premier triomphe les ennemis fu
dans la plaine. Il craint qu'une si b
retraite ne dérobe quelques ray
à sa gloire, et sans considérer la foi
escorte qui l'accompagnoit, il
et vole affronter cette colonne form
ble: mais du premier choc il est enl
de son cheval, et jeté dans un f
bourbeux, où il expire. Presque t
les jeunes imprudens qui l'avoi
suivi furent tués; un d'entre eux
Odet de Foix, sieur de *Lautrec*,
depuis maréchal de France, fut per
de vingt-deux coups de lance, do
aucun ne se trouva mortel.

Cet événement répandit dans l
mée victorieuse une sombre tris ,
qui éclata bientôt en gémissemens
en sanglots. On regrettoit *Gaston*,
vainqueur de vingt-deux ans, t
pour lui-même, que pour les gran
choses qu'on en espéroit. Il n'y a
point de doute qu'il ne fût allé dr
à Rome et n'eût rempli les desirs
son oncle. *Jules*, qui apprit la n
velle de la défaite de son armée avant
celle de la mort du général ennemi,

ıbla. Mais *la Palice*, qui prit 1512.
ımandement des Français, n'é-
[instruit des intentions du roi,
ta d'investir Ravenne qui ne
ıs à se rendre, et y attendit
dres du roi. *Louis*, singulière-
; attaché à son neveu, qui, à la
, méritoit toute sa tendresse,
;cablé de tristesse à la nouvelle
mort. Il répondit à ceux qui
.toient de sa victoire : *Souhaitez-*
pareilles à mes ennemis.

te victoire, en effet, fut comme Triomphe du pape et disgrâces du roi.
ıgnal des malheurs qui fondirent
lui depuis ce temps, presque jus-
. sa mort. Le pape, informé de
ernation de l'armée et de l'ir-
lution du chef, reprit courage. Il
ıa la ligue de la sainte union
e à se dissoudre, et y rattacha plus
ement les barons romains et d'au-
princes Italiens, qui s'en étoient
ıés à la vue des grandes forces
oyées de France pour la détruire.
re son ordinaire, l'impétueux et
ent *Jules* s'appliqua à se concilier
confédérés par des égards et de
ınes manières; mais il lança les
dres de sa colère sur les cardinaux et
ıtres prélats revenus de Milan à Pise,
l'avoient déclaré suspendu de ses

1512. fonctions, et dont *Louis XII* av
fait recevoir le decret en France.
les somma de comparoître au co
de Latran, pour y subir la honte d'u
condamnation, et d'avance il les frap
d'excommunication. Enfin cet l
politique qui avoit si bien aiguisé la
lousie de *Maximilien* touchant l
exploits des Français, et à la solli
tation duquel, ce prince après av
manqué aux principaux engagemens
la ligue de Cambrai, en n'envo
d'abord que de foibles secours et dan
des delais qui les rendoient inuti
les avoir retirés aux Français d
les momens périlleux, remua a
l'Angleterre; et ce fut encore à son
instigation que, sans avoir été off
et sous les plus frivoles prétextes,
Henri VIII se détermina à attaquer
la France

La Navarre conquise par les Espagnols

La crainte d'une descente sur
côtes de Picardie et de Normandie,
força *Louis* de rappeler, pour
sûreté de ces provinces, les troup
stationnées sur les frontières du Dauphiné et de la Provence, que *Ferdinand*, roi d'Arragon, menaçoit d'une invasion, dans l'intention d'opérer une diversion favorable à son royaume de Naples. La Navarre couvroit la France

ce côté. Le trône en étoit occupé 1512.
dom Juan d'*Albret*. Le roi ca-
ue requiert brusquement le pas-
Le Navarrois avoit encore assez
tr p pour opposer de la résis-
tendre les renforts que *Louis*,
parent et son allié, intéressé à sa conservation, n'auroit pas manqué de envoyer. Mais *dom Juan*, prince olent, amateur du repos et des plai-
, accorde la demande malgré les
r trances de *Catherine de Foix*,
n ouse. *Ferdinand*, afin d'assurer,
-il, son retour, met garnison dans la capitale, s'empare des places fortes, et exerce par-tout les actes les plus absolus de la souveraineté. Les Français commandés par le jeune duc *de Valois*, le duc de *Longueville* et *Charles de Bourbon-Montpensier*, depuis connétable, accoururent en vain au secours de leur allié. Ils reconquirent, à la vérité, presque tout le royaume; mais Pampelune, la capitale, les arrête. L'hiver survint, et faute de vivres dans un pays ruiné, ils furent forcés de repasser les Pyrénées. La *désolée Catherine*, ne pouvant s'empêcher de se regarder comme privée de sa couronne, disoit douloureusement à son

1512. mari : *Dom Juan, mon a*ı
fussions nés vous Catherine,
dom Juan, nous serions ı
de Navarre.

Les Français se fortifient dans le Milanès.

La nécessité où le roi se
de se defendre contre les A
les Espagnols, l'avoit empêch
cruter et de renforcer l'armée
lie affoiblie par ses propres
Presque toute l'infanterie et
de Molard, son instituteur,
péri à Ravennes. Comme l'arı
mal payée, les soldats se
mageoient par le pillage, s'e
soient ensuite de mettre leur
sûreté et désertoient par ban
Palice, hors d'état de réméd
désordre, se retire prudemı
le Milanès, en garnit les pl
prépare à résister à un débor
de Suisses, que le cardinal de
amenoit contre ce dernier as
Français en Italie, et auxquels
sons et *Maximilien*, alliés osteı
de *Louis XII* avoient donné ı
et fourni des renforts de cavaleı
d'artillerie qui leur manquoient
appeloit *Scheiner* le *général* ı
A l'exemple de *Jules*, son pat
il portoit la cuirasse, dirigeoit les

rations militaires et inspiroit l'ardeur de la guerre à ces montagnards, en leur vantant sans cesse les richesses des plaines fertiles dont il leur promettoit les dépouilles. L'impossibilité de leur résister et les ordres même du roi, firent prendre à la *Palice* le parti de la retraite. Elle fut protégée par *Bayard* et *Louis* d'*Ars*. Mais dans le tumulte inévitable qu'elle entraînoit, le cardinal de *Médicis* trouva moyen de s'évader. Ainsi à quelques forteresses près où les Français laissèrent des garnisons, telles que celles de Gènes, Milan, Crémone, Bresse, Crême, Lugan et Locarno, l'Italie fut perdue pour eux. 1512.

Ce malheureux pays en proie tour-à-tour aux soldats fugitifs de la sainte ligue dispersés à Ravennes, et aux débris de l'armée victorieuse, lansquenets allemands, fantassins espagnols et français, menacé à tout moment de l'invasion des Suisses, étoit encore tourmenté par une guerre civile. On a vu que *Ludovic Sforce* dit le *Maure*, avant que de tomber entre les mains des Français, avoit confié sa famille à l'empereur, son allié, par *Blanche Sforce*, sa dernière femme, nièce de

Maximilien Sforce paroît dans le duché de Milan.

1513.

1513. *Ludovic*. Ce prince auroit bien desiré investir du duché *Charles* son petit fils, ou *Ferdinand* frère de *Charles*; mais le mécontentement des confédér effrayés d'un si puissant voisinage, l'obligèrent à se désister de ce proj Il n'empêcha donc point, si même il n'excita pas, *Maximilien Sforce*, fils aîné de *Ludovic*, à paroître dans le Milanès et à tâcher d'y ranimer les partisans de son père, ce à quoi il réussit en partie. Il ne reçut pas pourtant d'investiture. Il se forma dans plusieurs vill des factions qui s'acharnèrent et firent couler le sang.

Les Suisses le soutiennent.

Sforce etoit appuyé par les Suisses, comme il paroît par les conditions qu'ils prétendirent imposer à la France, dans une négociation que la *Trémouille* fut chargé d'entamer avec eux. Ils estimoient ce général, sous lequel ils avoient plusieurs fois combattu. Le conseil du roi jugea à propos d'employer le crédit qui lui restoit chez eux, pour les dissuader de prêter leurs armes aux ennemis de la France. Mais leur prévention contre elle étoit telle que la *Trémouille* arrivé à Lucerne, vit la populace s'attrouper autour de lui. Il fit jetter quelque argent qu'elle

ne daigna pas ramasser, et il fallut que le magistrat envoyât une garde à son auberge, où on ne lui avoit préparé aucun logement. Il voulut entamer la négociation avec quelques membres du conseil; mais le conseil avoit défendu à ses membres, sous peine de la vie, de communiquer avec lui. L'intérêt de l'état lui fit dissimuler ces procédés. Sa douceur et sa persévérance triomphèrent enfin de ces premiers obstacles. Mais quand les Suisses se furent déterminés à l'écouter, ils demandèrent, sans détour, que le roi de France retirât sur-le-champ les garnisons qu'il tenoit dans les principales villes du duché de Milan, et sur-tout qu'il remît à *Maximilien Sforce* les châteaux de Milan, de Crémone et de Gènes. Une autre proposition fait connoître d'elle-même par qui elle étoit inspirée; elle tendoit à ce que le roi abolît dans tous ses États les libertés de l'Église gallicane, contre lesquelles le pape venoit de publier un monitoire, et qu'il avoit dénoncées au concile de Latran. Les bons Suisses ne s'oublièrent pas non plus. *Et vous porterez*, dirent-ils, *à cinquante mille écus les pensions annuelles des*

1513.

1513. *Cantons, et vous soudoyerez quinze mille Suisses en paix comme guerre. Promettez-vous cela?* la *Tmouille* s'étant récrié sur ces propsitions, et ayant déclaré qu'il n'avoit pas de pouvoir pour en accepter pareilles: *eh bien!* lui répondirent-ils, *vous pouvez vous houzer*, c'est-à-dire, mettre vos bottes et partir.

Traité du roi avec les Vénitiens.

Le roi fut un peu rassuré contre l'incertitude des Suisses, par un traité avec les Vénitiens. La république s'étoit à la fin aperçue qu'elle étoit vraiement le jouet des confédérés de la sainte union. *Ferdinand* lui prenoit ses villes sur les frontières de Naples; *Jules* autour des terres de l'église; et l'empereur, quoiqu'il ne fût pas du nombre des confédérés, les secondoit réellement, en tirant de l'argent de la république, par la crainte qu'il lui inspiroit de se joindre à eux: de sorte que c'étoit véritablement elle qui faisoit les frais de la guerre, dont les autres tiroient le profit.

Au fond, la guerre entre les Français et les Vénitiens sous *Louis XII*, n'avoit été d'abord qu'une querelle de point d'honneur. Les républicains, enflés

de l'espèce de fuite de *Charles VIII* 1513.
devant eux, malgré la victoire qu'il avoit remportée à Fornoue, du butin qu'ils avoient fait sur lui à cette époque même, et notamment de la prise de sa magnifique tente et de ses équipages somptueux, en avoient fait des trophées qu'ils montroient avec complaisance. *Louis XII* allant à la conquête de Naples, les avoit contraints de rendre ces dépouilles humiliantes pour la France ; de cette restitution forcée, il étoit resté aux Vénitiens un dépit qui les porta à s'opposer, tant secrètement qu'ouvertement, aux progrès des Français. Ceux-ci se vengèrent par la ligue de Cambrai, et les républicains par l'accession à la ligue de la sainte union ; mais vainqueurs et vaincus ils reconnurent le danger des nouvelles liaisons et resserrèrent leurs anciens nœuds. Bientôt ils eurent conclu, pour recouvrer le Milanès et les états de terre ferme de Venise, une ligue offensive et défensive, qui réunit sous les mêmes drapeaux des soldats accoutumés à se combattre. *Louis* avoit rendu aux Vénitiens deux prisonniers importans, *Gritti* et l'*Alviane*, et renoncé à ses prétentions sur les villes qu'il leur avoit enlevées et qu'il ne possédoit plus,

1513. et les Vénitiens en retour lui av[ec] abandonné leurs droits sur Crém[one].

Mort de Jules II.

Ce traité, et une trève d'un [an] avec *Ferdinand* et avec *Marguerite*, gouvernante des Pays-Bas, donnèrent au roi quelque tranquillité sur les affaires d'Italie; et pour surcroît de sécurité, *Jules II* mourut. Non co[n]tent de s'être fait payer de ses services dans la ligue par le don de Parme et de Plaisance, arrachés au milanois, *Jules*, au moment où la mort le surprit, songeoit à envahir Ferrare, le but chéri de ses desirs; il ourdissoit en même temps une révolution à Florence, pour en expulser les *Médicis*, rétablis depuis peu par *Raymond de Cardone*, que l'avarice de *Ferdinand* avoit forcé à se faire une ressource de cette expédition; il publioit enfin une bulle contre les privilèges du royaume de France, le livroit au premier occupant en punition du schisme de son roi, et transféroit au roi d'Angleterre le titre de roi très-chrétien.

Election de [L]éon X.

Jean, cardinal de *Médicis*, fut élu tout d'une voix le septième jour du conclave, et prit le nom de *Léon X*. *Louis* s'empressa de le prévenir. Il lui fit offrir d'abandonner le concile de Pise et de se déclarer son *bon*,

1513.

dévot et obéissant fils, si lui-même vouloit en agir en père et révoquer les censures de son prédécesseur. Le caractère personnel de *Léon* le portoit à la conciliation ; mais n'ayant pas encore eu le temps de reconnoître tous les intérêts qu'il avoit à ménager, il se borna à des louanges et à des promesses, et supplia le roi de suspendre ses projets hostiles sur l'Italie. *Louis* ne crut pas devoir lui faire ce sacrifice.

Bataille de Novare.

Les Français quittent l'Italie.

Maximilien Sforce, peu aidé par l'empereur, son protecteur, s'étoit trouvé dans la nécessité de mettre des impôts sur ses nouveaux sujets. Ses exactions aliénèrent les Milanais. Ce fut dans cette circonstance que le roi fit passer en Italie une armée nouvelle, mais peu nombreuse ; il en offrit le commandement à *Charles de Bourbon-Montpensier*, digne émule de *Gaston*. Mais le jeune prince qui avoit apprécié la position des Français au-delà des monts, refusa de s'en charger. A son défaut le généralat fut offert à la *Trémouille* et à *Trivulce* qui furent moins circonspects que lui. A leur entrée, beaucoup des partisans de *Sforce* retournèrent sous la domination des Français, qui se virent encore

1513. une fois maîtres de tout le duché. *Sforce* se retira avec six mille Suisses (Novare, où l'armée française l'assiégea; mais après plusieurs assauts livrés sans succès, elle leva le siège, à cause d'ı renfort de dix mille Suisses qui s'introduisirent dans la place. La *Trémouille* alla camper à quelque distance, attendant lui-même pour agir des renforts qui lui étoient promis. Mais *Trivulce* auquel la *Trémouille* abandonnoit la direction des marches et des campemens, parce qu'il étoit du pays et devoit mieux le connoître, plaça mal l'armée française, dans un pays coupé de canaux et de ravins, où la cavalerie ne pouvoit agir. La *Trémouille*, de son côté, comptant trop sur l'expérience de son collegue, et dans la sécurité qu'il ne seroit point attaqué, n'avoit couvert son camp que de son artillerie. Les Suisses ayant reconnu sa position, fo. ment le projet de l'assaillir. Sur le soir ils partent sans bruit de Novare et arrivent à la pointe de jour en présence du camp. L'artillerie tonne en vain sur eux; malgré ses ravages, sans rompre leurs rangs, ils accélèrent le pas, parviennent jusqu'au canon, s'en emparent et le dirigent sur les Français. L'infanterie fut totalement défaite. La

avalerie ne put aller à son secours, 1513.
et les Français poursuivis sans relâche
abandonnèrent non seulement le Milanès, mais toute l'Italie, et notamment Gènes, qui alors s'affranchit de leur domination et se donna un doge.

Ligue de Malines

Ce dernier malheur fournit aux ennemis de *Louis XII* l'occasion de développer leur profonde animosité; car on ne peut guère attribuer qu'à cette cause l'invasion que tentèrent l'empereur *Maxmilien*, *Henri VIII*, roi d'Angleterre, et les Suisses; invasion qu'ils ne daignèrent pas légitimer du moindre prétexte; mais dont il paroît que le motif étoit de la part du roi d'Angleterre, le desir de profiter des désastres du roi pour reconquérir quelque partie de la France; de la part des Suisses, une impulsion de fureur aveugle, et de zèle fanatique donnée par le cardinal de *Sion*; et enfin de la part de l'empereur, la passion de se rendre maître si absolu du duché de Milan, qu'il pût en donner l'investiture à qui bon lui sembleroit, et il y a lieu de présumer qu'intérieurement il la destinoit à son petit-fils, l'archiduc *Charles d'Autriche*, déjà roi de Castille, et souverain des Pays-Bas. Ce qui donne lieu à cette conjec-

1513. ture, c'est que la confédération entre les envahisseurs fut signée à Malines, sous les yeux de l'archiduchesse *Marguerite*, gouvernante des Pays-Bas, toute devouée à l'agrandissement de sa maison, et à l'augmentation de la puissance de son petit-neveu.

Marguerite étoit cette princesse, qui appelée à la cour de France dans l'espérance d'épouser *Charles VIII*, en étoit sortie lorsque ce jeune monarque donna la main à *Anne de Bretagne*. *Louis XII* étant duc d'*Orléans* avoit été élevé avec elle, et conservoit de leur liaison, un souvenir affectueux, dont on a la preuve dans une lettre qui est restée. Il étoit marié avec *Anne de Bretagne*, deux fois ainsi rivale de *Marguerite*, lorsqu'il lui écrivoit: *Vous êtes la seconde personne du monde que j'aime le plus tendrement. Je veux absolument embrasser ma cousine, ma vassale, ma première maîtresse, et après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éternelle tendresse.*

Les Anglais battus sur mer.

Mais, s'il restoit dans le cœur de l'Autrichienne quelque trace des impressions d'enfance, la politique et l'attachement à sa maison l'emportoient. Elle présida donc au traité

lequel *Henri VIII* s'engageoit 1513
rer en France, par la Picardie ou
lormandie, avec une armée de
mille chevaux et quarante mille
mes de pied, et *Maximilien* par
ourgogne, à la tête de trente mille
es. La confédération comptoit
sur *Ferdinand*, roi d'Espagne,
Henri VIII avoit épousé la fille,
ui, établi en Navarre, devoit pé-
· delà dans les provinces méri-
es. Il y a même lieu de croire
contribua beaucoup à entraîner
gendre dans la ligue. Le roi
endit pas l'attaque des Anglais.
ıme ses galères, par les désastres
ılie, devenoient inutiles sur la
literranée, il ordonna au vice-
ral *Préjean* de les mener dans
éan. « Ce fut, remarque *Mézeray*,
ı première fois que le détroit de
ibraltar vit entrer de ces sortes
le vaisseaux dans la grande mer,
esquels néanmoins, à raison des
ames dont ils se remuent avec beau-
coup d'agilité durant le calme, sont
rès-propres à battre les grands na-
ires, qui, durant presque tout l'été,
ne sauroient se tourner faute de
ent ». *Primaudet*, capitaine bre-
ı, joignit vingt gros vaisseaux aux
ıres; les deux escadres, anglaise

1513. et française, eurent des e
qui ne furent pas décisifs. L
n'ayant un jour que vingt na
rencontré par quatre-vingts des
« Ce combat, dit *Mézéray*,
« marquable. Après que *Pr*
« en eut fracassé et coulé à f
« de la moitié, les ennemis ne
« plus se défendre contre les
« main des Bretons et des Nor
« deux nations qui, pour
« moins adroites dans la mari
« ne sont les Anglais et les Fla
« vont d'ordinaire tout d'un
« l'abordage avec une terribl
« jetèrent du feu d'artifice
« vaisseau; c'étoit le plus beau
« sur mer, et que la reine av
« bâtir et nommer la *Cordel*
Primaudet auroit pu se sauv
un esquif de son vaisseau en
mais préférant l'honneur à la v
dirige contre l'amiral anglais, s'y
ponne, lui communique les
dont il est consumé, et tous d
rirent avec ceux qui les m
Préjean, dans une autre r
repoussa jusqu'en Angleterre
glais qui l'avoient attaqué, y
dit avec eux, et mourut des
qu'il y reçut.

Malgré l'économie de *Louis XII*, l'obligation qu'il s'étoit imposée de p it augmenter les impôts, de- ux ans, il avoit été forcé dé- hr une *crue*, c'est-à-dire, une tation de tailles. Dans la pres- ; nécessité d'un surcroît de dé- pour ne point molester ses sujets par de nouvelles taxes, il mit en vente domaines de la couronne. Le par- ent apposa à ces ventes des con- ditions, qui leur donnoient plutôt un caractère de prêt que d'aliénation. Les acheteurs reconnoissoient ne les posséder qu'en manière d'usufruit. Ils consentoient à ne point changer les titulaires des offices, à ne point couper les bois, à ne se permettre aucune dégradation, et à vider leurs mains quand ils en seroient requis, moyennant une pension sur le trésor public, qui diminueroit à mesure que le capital seroit remboursé

1513.

Vente des domaines de la couronne.

Les Anglais abordèrent à Calais au nombre stipulé par le traité de Malines. L'empereur les joignit mal accompagné de quelque cavalerie allemande, selon sa coutume de faire la guerre avec les troupes des autres, et servit dans l'armée de *Henri* en qualité de volontaire, et à raison

Journée des Eperons.

1513. de cent écus par jour. Les Suisses cendirent comme un torrent de l(montagnes, et inondèrent la Bour gne. Le roi se tint par-tout sur la (fensive; et tourmenté de la gout il se fit transporter en litière à Amie pour veiller de plus près à ce q généraux ne hasardassent point bataille, dont un mauvais succès roit pu compromettre la sûreté royaume. Ses ordres à cet égard fur trop bien exécutés, dans une renc tre où il auroit peut-être gagné à êt moins obéi.

On s'attendoit qu'*Henri VIII* attaqueroit Boulogne ou Abbeville, places à sa convénance; mais il se laissa persuader par *Maximilien* de marcher sur Thérouenne, ville pr qu'enclavée dans les états de l'ar - duc, dont la garnison française inquiétoit et fatiguoit les Flamands, et dont la prise ne pouvoit être d'aucune utilité au roi d'Angleterre. Cette place, mal pourvue d'ailleurs, parce qu'on n'avoit pas prévu qu'elle dût être attaquée, manquoit sur-tout vivres; le desir de la ravitailler oc-casionna des engagemens entre l - siégeans qui ne s'étoient pas enco bien établis dans leurs lignes, et d

chemens de cavalerie française, 1513.
gés de poudre et de farine. Ils
;oient les palissades, traversoient
mai s par les sentiers indiqués,
é ient leurs provisions sur le bord
fossés, et revenoient au grand
. L'armée assiégeante, instruite
ur du projet d'une pareille ex-
ion, se mit toute entière à la
rsuite des ravitailleurs; les déta-
ns français qui devoient proté-
s pourvoyeurs au retour, s'étoient
:s, ne les attendant pas sitôt,
furent surpris eux-mêmes par l'ar-
e ennemie. *Bayard*, et d'autres
raves, conseilloient d'attaquer. *Pien-*
qui commandoit, et qui avoit
es ordres, ordonna la retraite. Elle se
it dans le plus grand désordre. Cha-
un fuyoit le plus vîte qu'il pouvoit.
Bayard, resté seul à l'arrière-garde
ur couvrir les fuyards, soutint
impétuosité des Anglais et sauva l'ar-
iée; mais il n'eut pas le même bon-
eur qu'au pont du *Garillan*; il fut
t prisonnier. Ainsi, à trente-quatre
ns de distance, *Maximilien* vit, au
ième lieu, les Français fuir devant
ii. Cette déroute arrivée au pied d'une
iontagne appelée *Guinegate*, est éga-
ement connue sous le nom de *jour-*

1513. *née des éperons*, parce que les Fr
çais s'y servirent plus d'éperons
de la lance. Leur perte fut peu co
dérable, et l'action plus déshonora
pour la France qu'avantageuse à l
nemi. Il prit *Thérouenne*, et acco
à la garnison les honneurs de la guer
Il y eut débat entre l'empereur et
monarque anglais à qui appartiendı
la conquête. Pour s'accorder, ils c
vinrent d'y mettre le feu. Elle
ruinée de fond en comble.
conserva que les églises, exc
dont on a plusieurs exemples da
siècle. *Henri VIII* se laissa e
engager à assiéger Tournai, qui
devoit pas lui être plus utile que T
rouenne: mais il ne céda pas aux
tances de *Marguerite d'Autriche*, q
la demandoit pour servir de rempart
contre les Français, aux états de s
neveu, dont elle étoit gouvernant
Il y mit garnison anglaise, afin q
ne fût pas dit qu'il retournoit dans
île, sans avoir rien acquis sur le c
tinent. Ses conquêtes s'y bornèr
cette ville, par la sage circons
de *Louis*, et au moyen d'une
version qui eut lieu en Angleterre,
et qui força *Henri* d'y faire
des troupes.

Jacques IV, roi d'Ecosse, beau- 1513.
e de *Henri*, dont il avoit épou- Diversion de
sœur, et néanmoins fidèle allié l'Ecosse en
France, avoit fait une irruption faveur de
le nord de l'Angleterre. Ses Louis.
lats y firent un butin immense;
ant le mettre en sûreté, la plupart
donnèrent l'armée; en sorte qu'elle
considérablement réduite lorsque
Anglais parurent. *Jacques* pouvoit
er; il en eut honte, et engagea
r den un combat aussi terrible
mprudent, où il périt avec dix
des siens. Son corps fut trans-
à Londres, où il y demeura sans sé-
ire, jusqu'à la levée de l'excom-
cation qu'il avoit encourue, comme
usan de *Louis XII*.

Les Suisses investirent Dijon, mau- Siège et
ise place, mal pourvue, que le accord de
aréchal de la *Trémouille* ne déses- Dijon.
éra pas de sauver; il y soutint des
ues qui étoient plutôt des menaces
de véritables assauts; les assaillans
oroient absolument la tactique des
eges. Celui-ci tira en longueur. Les
isses s'ennuyèrent et commencèrent
desirer de revoir leurs montagnes;
Trémouille leur offrit l'appât d'un
aité. Ils étoient si mal informés que,
ique les choses fussent bien changées
r la mort du pape *Jules*, ils de-

1513. mandèrent tout ce que de son vi
il leur avoit suggéré : dissolution
concile de Pise, envoi des pr
français au concile de Latran, satis
tion au Saint-Siége par l'abolition
priviléges que l'Eglise de France
tendoit ; reconnoissance des droits
Maximilien Sforce sur le duché
Milan ; plus une somme de qua
cent mille ducats en trois paieme
tant pour les frais de la guerre,
pour d'anciens arrérages. La *Trémou*
accorde tout, sauf à être désavoué qu
le péril seroit passé, et tire avec asse
peine, pour le premier paiement, vi
mille écus de la bourse de ses officier
en leur donnant l'exemple. L'argent
étalé aux yeux des Suisses ; ils se jette
dessus, l'emportent et décampent,
contentant de quelques otages,
s'embarrasser si le maréchal avoit
des pouvoirs suffisans pour accord
la teneur du traité, et sans atten
la ratification du roi. *Louis XII*
savoua en effet le maréchal, et les ot
coururent des risques ; mais des ar
gemens pécuniaires les tirèrent
mains des Suisses, et la *Trémouille*
après un moment de disgrâce peu mé-
ritée, fut loué d'avoir éloigné, à si bo
marché, un danger aussi pressant.

Le roi étoit dans un état vraiment 1514.
›le, près de voir au centre de son Mort d'Anne de Bretagne.
; des ennemis que jusqu'alors
t repoussés au loin, et que ses
eurs enhardissoient ; infirme et su-
des attaques de goutte violentes,
encore privé par la mort d'*Anne*
Bretagne, son épouse, de soins
ıueux, utiles adoucissemens aux
dies de l'esprit et du corps. Elle
rut à trente-six ans, généralement
›e et révérée. Son caractère étoit
:, et quelquefois opiniâtre. *Louis*,
ıantant, l'appeloit *sa Bretonne*.
lui causa plusieurs fois des impa-
ndant ses démêlés avec le
I es, dont ses scrupules lui fai-
ıt prendre le parti et plaider la
trop chaudement. *Pensez-vous*,
disoit le roi, au sujet du concile
Pise, auquel, comme souveraine de
tagne, elle avoit empêché les évê-
s de cette province de prendre part :
z-vous être plus savante que
de célèbres universités qui l'ont
›é ? Et vos confesseurs ne vous
ıls point dit que les femmes n'ont
t de voix dans l'Eglise ? Le con-
ın eur de *Velly* remarque : « qu'é-
t po : tendre, complaisante et sou-
› avec *Charles VIII*, qui ne

1514. « paroît pas s'être donné b
« de peine pour s'en faire ai
« qui lui fut peu fidèle, elle
« contrariante, capricieuse, h
« avec *Louis XII*, qui le pre
« voit rendue sensible, et qu'el
« sédoit tout entier ».

Anne étoit fort dévote, grave vère dans ses entretiens. Elle auprès d'elle des filles de famill bles et distinguées, qu'elle se à former aux occupations et aux tus de leur sexe. Elles ont été les règnes suivans, appelées *filles* *neur*. Ce cortège aimable attiroit cour les jeunes seigneurs, et a coup contribué à perfectionner lanterie française. La reine étoit jalouse de son autorité sur tagne. Elle nommoit aux aux bénéfices, et en touchoit nus, dont elle faisoit un noble Cette princesse aimoit la ch avoit un équipage bien composé, employoit souvent. Elle étoit géné et aumonière. Elle institua l'ord la *Cordelière*, *en l'honneur des dont le sauveur du monde fut rotté la nuit de sa passion*. Le m de *Claude*, sa fille aînée, avec F çois, duc d'*Angoulême*, qui avoit

dé aux états de Tours, ne fut cé- 1514.
é qu'après sa mort. Le roi donna
ôt aux deux époux l'administra-
et les revenus du duché de *Bre-*
.

ndant cette nuée étincelante d'é- Paix générale.
qui menaçoit la France, la ligue de
ines, se fondit en négociations par-
s. *Léon X*, d'un caractère doux
ciliant, se prêta à un accommo-
ent, dans lequel l'honneur du
t-Siège fut maintenu, sans blesser
i de la France. *Louis XII* donna
espérances sur l'abolition de la prag-
ique, et renonça au concile de
. Les prélats qui le composoient
rèrent en grâce sans soumission
humiliante. Il en coûta au duc
Ferrare quelques petits territoires.
npereur fut content de voir le roi
eler le peu de troupes qui lui res-
nt dans le Milanès; il les retiroit,
pour accomplir le traité de Dijon,
s parce qu'il ne pouvoit plus les y
enir. *Maximilien* voyoit dans cet
odon la possibilité d'évincer faci-
ent *Sforce* du duché, et d'en gra-
r son petit-fils *Ferdinand*, frère
ié de *Charles*, roi de Castille et
verain des Pays-Bas. Il destinoit
ore à celui-ci l'empire d'Allemagne,

1514. et vouloit du moins faire au second état en Italie. Le roi d'Arragon men(cette intrigue, et se flattoit de fai obtenir au jeune prince la main *Renée de France*, seconde fille *Louis XII*, qui lui apporteroit dot les droits de son père sur le duc C'étoit un dessein que la reine *A* avoit eu, afin de procurer aussi un (à sa seconde fille; mais *Louis XII* répugnoit, parce que c'étoit don dans l'Italie, à la maison d'Autric un centre de puissance qu'elle seroit trop portée à agrandir. Ainsi *Maxi lien* ne participant que foiblement frais et aux hasards de la guerre, voyoit, sans paroître s'en apercevoir, préparer les événemens dont il compt profiter.

Des engagemens pris à propos par *Louis* avec *Ferdinand-le-Catholique*, de ne le point troubler dans ses possessions usurpées en Navarre, suspendirent ses hostilités, et le détachèrent de la ligue dans laquelle il avoit entraîné *Henri VIII*, son gendre. Ce dernier se voyant dénué d'appui du côté du pape, mal secondé par l'empereur, abandonné par les Suisses, et délaissé par son beau-père, traita aussi pour se venger. Le sceau de la paix fut

roi de France avec *Marie*, 1514.
du r d'Angleterre. *Louis* re-
ıut reçu quatre cent mille
dot de sa femme, tant
qu'en remises sur les enga-
la France envers *Henri VII*,
il ıdonna en outre la ville de
nai. On croit que le roi de France
du dépit de son nouveau beau-
e, pour concerter avec lui les
s de se rétablir dans le Mi-
, et de faire restituer à *Jean*
Al et la partie du royaume de
e, que *Ferdinand* lui avoit
; mais il est à remarquer que,
besoin qu'il eût de l'Anglais,
u'il fût menacé de voir rompre
ı t qu'il négocioit avec lui, il re-
constamment de remettre entre
mains *Richard Poole*, duc de
olk, qui fut père du fameux car-
Poole ou *Polus*, et qui portoit
b e à *Henri*, comme héritier de
n d'*Yorck* après lui. *Richard*
oit doublement à cette maison, et
sa mère *Elizabeth*, sœur des rois
ouard IV et *Richard III*, et du
de *Clarence*, qui par ordre de
frère aîné fut noyé dans un ton-
ı de Malvoisie, et par sa femme,
guerite d'Yorck, comtesse de

1514. *Salisbury*, aussi célèbre par ses vertus que par son supplice, et qui étoit fille du même duc de *Clarence*, et d'une fille du fameux *Warwick*.

Mort de Louis XII. 1515. *Louis XII*, après une furieuse tempête, se vit tout d'un coup dans un calme, tel qu'il n'en avoit pas eu de pareil dans tout son règne. Mais *Marie* n'avoit que dix-huit ans ; elle étoit vive et galante. *Louis*, pour plaire à sa jeune épouse, fit des excès et changea sa manière de vivre. *Car, où il souloit* (1) *dîner à huit heures, il convenoit qu'il dînât à midi ; et où il souloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit.* Les fêtes de son mariage et de son couronnement durèrent six semaines. A peine furent-elles achevées que le *bon roi* tomba malade et fut atteint d'une dyssenterie, qui en peu de jours le conduisit au tombeau. Il y descendit à l'âge de cinquante-trois ans, le dix-septième de son règne, et le premier jour de l'année 1515 (2). Louis ne laissa

(1) *Souloit*, solebat, *avoit coutume*.

(2) Suivant notre manière de compter actuelle ; car alors, et depuis la fin du 12.e siècle, jusqu'à l'édit de 1564, l'année ne com-

d'*Anne de Bretagne* que deux filles, madame *Claude*, mariée à *François I*, son successeur, et *Renée de France*, qui épousa dans la suite *Hercule II d'Est*, duc de Ferrare. 1515.

La vie politique de *Louis XII* n'est pas exempte de blâme. Il eut le malheur de prendre, pour mobile et pour but de sa conduite, le recouvrement du royaume de Naples et du duché de Milan. Il eut le malheur encore plus grand d'y être excité et encouragé par le cardinal *Georges d'Amboise*, son ministre, très-estimable d'ailleurs, mais aveuglé par la passion d'obtenir la tiare. Ce desir effréné lia l'un et l'autre aux exécrables *Borgia*. Cette association aliéna les princes italiens, et les rendit contraires ou indifférens aux intérêts de la France dans les momens critiques. *Ferdinand-le Catholique* le trompa perpétuellement, sans que les fraudes de l'Espagnol dégoûtassent le Français de traiter avec lui. *Louis* ne se tint pas plus en garde con- Son caractère.

---

mençoit qu'à Pâques. Au temps de *Charlemagne*, elle commençoit à Noël; et sous les rois de la première race, avec le mois de mars.

1515. tre les astuces de *Maximilien*, et fut également avec lui victime de sa crédulité. Ses troupes excellentes, menées aux combats par les *Bayard*, les *la Palice*, et autres braves qu'il a q l-quefois lui-même accompagnés dans mêlée, ont souvent essuyé des défait aussi honteuses que funestes, parce que souvent il choisissoit mal ses généraux, ou qu'il leur donnoit de loin des ordres mal combinés.

Malgré les malheurs de la guerre, *Saint-Gelais*, historien contemporain, dit *qu'il ne courut oncques du règne de nul des autres, si bon temps qu'il a fait durant le sien. Claude Seyssel*, évêque de Marseille, que *Louis XII* a fréquemment employé dans les affaires, nous a laissé un tableau de ce *bon temps*. « La population, dit-il, fut plus grande qu'elle « n'avoit jamais été. Les villes se bâ- « tirent mieux, les faubourgs s'agran- « dirent, les landes et autres lieux « incultes se défrichoient. Cependant « les denrées se soutenoient à plus « haut prix, preuve, ajoute-t-il, de plus « grande consommation. Les péages, « gabelles, greffes et autres revenus « semblables, augmentèrent de deux

tiers sur le règne précédent ». *Seis-* 1515.
el parle aussi des faveurs accordées
ı commerce, qui le rendirent floris-
ant, l'opulence des particuliers dans
eu maisons, riches meubles, argen-
e, dorures, habits magnifiques, les
ts plus répandus, l'industrie encou-
ːe; enfin une émulation générale.
Un ne fait guère, dit-il, maison sur
rue, qui n'ait boutique pour mar-
chandises, ou pour art mécanique,
et les marchands font à présent
ıins de difficulté d'aller à Rome,
à I ıles, à Londres, et ailleurs;
de-là la mer, qu'ils n'en faisoient
autrefois d'aller à Lyon ou à Gênes;
car l'autorité du roi à présent régnant,
est si grande, que ses sujets sont
honorés en tout pays, tant sur terre
que sur mer, et il n'y a si grand
prince qui osât les outrager ».

Louis XII a régné trop peu de temps pour donner un grand lustre aux sciences; mais il les aimoit et se plaisoit à lire. Sa bibliothèque fut enrichie de celles des rois de Naples et des ducs de Milan; et ce n'étoit point par ostentation qu'il rassembloit tant de livres: il les consultoit lui-même et en jugeoit ordinairement assez bien.

1515. C'est lui qui a dit *que les Grecs n'avoient fait que des exploits médiocres; mais qu'ils avoient eu un merveill talent pour les embellir; que Romains avoient fait de plus grandes choses, et les avoient dignement écrites; que les Français en avoient fait d'aussi grandes que l'un et l'autre peuple, mais qu'ils avoient toujours manqué d'écrivains pour les raconter convenablement.* Sa conversation étoit agréable et sa cour bien réglée. La sévère *Anne de Bretagne* y maintenoit un ordre qui ne nuisoit point à la gaîté. Ce monarque est recommandable sur-tout par deux vertus; le zèle pour la justice, et l'amour pour son peuple.

« Quand il séjournoit à Paris, il se « rendoit familièrement au palais, « monté sur sa petite mule, sans suite « et sans s'être fait annoncer. Il prenoit « place parmi les juges, écoutoit les « plaidoyers, et assistoit aux délibé- « rations. Deux choses le désoloient, « la prolixité des avocats et l'avide in- « dustrie des procureurs. On vantoit « en sa présence les talens oratoires de « deux fameux légistes. *Oui*, dit-il, *ce* « *sont d'habiles gens, je suis seule-*

ment fâché qu'ils fassent comme les mauvais cordonniers, qui allongent le cuir avec les dents; rien n'offense plus ma vue que la renc d'un procureur chargé de ses ». *Mézeray* raconte, qu'ay un jour trouvé deux con- du parlement qui jouoient à la , il leur fit de grands r h de ce qu'ils profanoient la ité d'un si auguste sénat, et naça leur ôter leur charge, les tre au rang de ses de pi , s'ils y retournoient ». 1515.

pl urs ordonnances très- il oit l'exemple de la dé- e, des moeurs et de la piété, sans ctation et sans hypocrisie.

a une preuve de son amour r le peuple dans son extrême at- ion à le ménager, à ne le point rcharger d'impôts. Il les diminua l'un tiers en montant sur le trône, t ne les augmenta que de très-peu la temps les plus difficiles. Alors l d ou aliénoit pour un temps, aines de la couronne, et les toit par ses économies dans des co tances plus favorables. Son xiome favori étoit : *qu'un bon pasteur*

1515. *ne sauroit trop engraisser son tro peau.* Aussi fut-il appelé le *père* (*peuple :* nom précieux qui fait encore sa gloire.

L'histoire de ce prince peut don matière à des réflexions morales b importantes. La Providence ne conf pas toujours ici bas les vœux coupables de ceux que la passion fait dévier d sentiers de la justice; mais quand c arrive, il est bon de le remarquer, et *Louis XII* est un des exemples plus frappans que l'on puisse en offrir. Factieux dans sa jeunesse, il ne recueil de ses intrigues, que des afflictions; l'ambition, dans sa première campagne d'Italie, lui fit sacrifier le salut de l'état, à l'intérêt particulier qu'il avoit au duché de Milan, et ses intérêts ne furent point sauvés; devenu roi, sous prétexte du bien de l'état, il répudie sa femme pour épouser son amante, et cette nouvelle épouse ne lui donne point de fils qui lui survive; cette alliance étoit l'occasion de rattacher la Bretagne à la France par des nœuds indissolubles, mais la passion dicta le contrat, et l'acte qui devoit cimenter à jamais cette union, fut rédigé de manière à en éterniser la

ion; enfin, pour servir l'ambi- 1515.
de son ministre, il suscita son
de Pise, qu'il appeloit lui-même
farce, et dont il ne vouloit faire
ouvantail, et cette impru-
e m re fit craindre à l'Eu-
un schisme et ses funestes suites.
, après tant de sujets de reproches
peut justement faire à la mé-
re de *Louis XII*, il faut recon-
e aussi à la bonté qui fit le fond
son caractère un charme bien
t, puisqu'elle a tellement fait
ses torts, qu'il est toujours
comme le modèle des meil-
rois.

mort causa un deuil général à la ville et à la campagne. En se rencontrant, on se disoit, les larmes aux yeux, *nous avons perdu notre père*. Mais il paroît que la douleur ne fut pas si profonde chez les courtisans. Beaucoup d'entre eux, en voyant *Louis dépérir*, ne se cachoient pas du desir qu'ils avoient de voir bientôt monter sur le trône *François*, duc d'*Angoulême*, dont la dissipation et la prodigalité leur offroit une perspective de plaisirs et de richesses. Ne connoissant que trop les dispositions de son suc-

1515. cesseur, le moribond, en le regardant, disoit à ses confidens avec amertume : *Hélas ! nous travaillons vain, ce gros garçon gâtera tout.*

Mais avant que la suite des faits permette de juger des pressentimens du bon roi, il est à propos d'arrêter lecteur sur un événement grave do l'Allemagne étoit alors le théâtre, qui, également fatal à l'Eglise et à l'Europe, dans l'histoire desquelles fait époque, devoit avoir sur le règne du nouveau prince, et sur-tout sur ceux de ses successeurs, une influence trop funeste. Je veux parler de l'hérésie de *Luther.*

Hérésie de Luther.

Depuis que le schisme des Grecs avoit enlevé à l'Eglise la moitié de ses enfans, deux fois elle s'étoit vue dans une appréhension semblable, par l'hérésie des Albigeois et par celle des Hussites. Mais la première, après des flots de sang versé pendant une guerre de près de vingt ans, s'étoit insensiblement éteinte dans la première moitié du treizième siècle, avec les princes qui l'avoient protégée ; et la seconde, deux cents ans plus tard, après avoir déployé presqu'aussi longtemps le spectacle non moins hor-

fureurs, avoit vu une 1515.
c e ce, rattacher au sein
l'Égl la moitié du moins de ses
urs. Dès-lors presque tout l'oc-
, réuni dans une même croyance,
oit heureux lien fortifier tous
q la renaissance des lettres,
que tivité du commerce éten-
nt toutes parts dans la société eu-
, et qui contribuoient chaque
en rendre les diverses parties
s étrangères les unes aux autres.
c te heureuse harmonie ne de-
subsister long-temps. Le
l'orgueil et de l'indépendance
n r le germe d'un avenir trop
, et ruinant de si douces es-
ces, jetta au milieu de l'Europe
e b don fatal qui devoit long-temps
er, et qui, lors même qu'il est
teint, soulève et fomente encore, au
ut de trois cents ans, des préventions
des haînes capables de le rallumer
nouveau.

Jules II, en 1506, et après lui *Léon X*, ce pape ami des beaux arts, dont le nom est si glorieusement atta-ché à ce siècle de leur éclat, conçurent le noble projet de les employer à l'honneur de la divinité, en élevant, avec

Eglise de S. Pierre de Rome.

1515. leur aide, le temple de l'univers le moins indigne de la majesté suprême. F neste pensée! qui, dirigée ce seml vers la plus grande gloire de Dieu, devoit être la fatale occasion qui lui raviroit la moitié de ses véritables adorateurs. *Jules* n'avoit pas les fonds nécessaires à cette immense entreprise; il espéra les obtenir de la piété (fidèles, qu'il fit inviter à concourir à cette bonne œuvre. Pour récompenser leur zèle, il ouvrit le trésor des indulgences de l'Eglise, et les fit prêcher par les Dominicains. Mais la plupart d'entre eux, altérant la nature du bienfait, en trafiquèrent avec indécence comme d'une marchandise. « On ne les « annonçoit plus comme des grâces « propres à remettre les peines temporelles d'un crime effacé par les sacre« mens; on les prêchoit comme des « faveurs célestes qui abolissoient par « elles-mêmes les forfaits les plus « énormes : en sorte, que cette conso« lation, accordée à la vertu péni« tente, étoit travestie, par l'igno« rance ou par l'intérêt, en une grâce « destinée au vice, dont elle étoit l'en« couragement ».

Mehegan, Tabl. de l'Hist. mod.

Les Augustins, blessés d'une pa-

reille doctrine, et, selon d'autres, de la préférence accordée sur eux aux Dominicains, s'élevèrent contre cette profanation; mais, parmi eux, aucun ne le fit avec plus de force et de talent que *Martin Luther*, jeune théologien de Vittemberg, en Saxe, dont le nom, depuis cette époque, a reçu une si funeste illustration. Ce fut en 1517 qu'il entra dans cette sinistre carrière. Il tonna avec tant de véhémence contre des scandales qui ne prêtoient que trop à ses traits, qu'il rallentit le zèle des acheteurs. Ce succès flatta son amour-propre; et l'orgueil, corrompant dès-lors ses premières intentions, il passa de ses attaques contre l'abus, à des déclamations contre la chose. Rome le méprisa d'abord; mais soupçonnant ensuite que le silence entretenoit sa témérité, elle le frappa de ses anathêmes. Le moine irrité n'en devint que plus audacieux; et, protégé sous main par son prince, il osa faire brûler publiquement la bulle d'excommunication. Il ne s'en tint pas là: sa raison présomptueuse, portant sur tout le dogme un examen aussi téméraire qu'inconséquent, il osa évoquer à son tribunal tous les articles de foi pres-

1515.

Prédicat. de Luth contre ... indulgenc

1515 crits à la croyance des fidèles, et dénonça bientôt, comme entachés d'erreur, les mystères les plus vénérables, adorés jusqu'alors par l'Europe entièr Après une pareille audace, rien pouvoit plus être sacré pour lui; a le vit-on attaquer successivement plupart des autres dogmes, le célibat religieux, les vœux, la hiérarchie, le clergé enfin dans ses richesses, d il réclama la propriété pour les prin Ce fut ainsi que, flattant à-la-fe et les passions des particuliers, et cupidité des souverains, il sut se pr curer habilement et des partisans de ses opinions, et des protecteurs de sa personne.

Troubles dans l'Empire.

Cependant les troubles que sa doctrine commençoit à susciter dans l'empire, devinrent une occasion pour l'empereur de le citer à la diète. *Luther* y comparut avec hardiesse, persévéra avec opiniâtreté dans ses sentimens, et se fit de nouveaux prosélytes par son audace. Il n'en fut pas moins déclaré perturbateur du repos public, et comme tel abandonné aux coups vengeurs de chaque particulier. Le sauf-conduit avec lequel il étoit venu le dérobe quelques jours aux dangers qui le me-

:ent, et à l'expiration, il est enlevé 1515.
:hé avec soin par l'électeur de
dans une de ses forteresses. Ce
là que, pendant un séjour de
ɪis, il traça le plan d'une ré-
qu'il eut la déplorable conso-
de voir adopter à sa patrie,
là se répandre avec rapidité en
ɪtres parties de l'Allemagne, en
en Dannemarck, en Suède,
Angleterre et en Ecosse.

:lon *Luther*, *Jésus-Christ* n'ins- Dogmes de Luther.
t que deux sacremens, le Baptême
t la Cêne; l'invocation des saints est
ne idolâtrie, le purgatoire une fable,
t la transubstantiation une erreur. A
e ystère, auquel sa raison ne sau-
t soumettre, il en substitua un
e qu'elle ne comprend pas davan-
, et qui reçoit de lui le nom d'*Im-*
ation. « Ce n'est ni par la confes-
sion, ni par le repentir, ni par la
mortification, ni par les bonnes
œuvres, que les hommes peuvent
être absous de leurs péchés : ce qui
seul les justifie, c'est la foi, c'est
l'intime persuasion que le Rédemp-
teur leur a appliqué les mérites de
son sang, sang versé pour les seuls
élus, infailliblement prédestinés à la

1515. « gloire, comme les autres à un
« inévitable damnation ». Telle fut
doctrine, qu'il défendit avec un st
virulent, qui n'étoit pas celui d'
apôtre, et souvent avec une bass
d'expressions à choquer toutes les b
séances. Il la couronna par son 1
riage avec une religieuse, de laquel
il eut trois enfans, et mourut trent
ans après son premier cri de révolte,
tranquillement et sans remords, b
que lui-même eût vu préluder ; t
combats et aux massacres dont sa
prétendue réforme fut la cause.

Sectes nées du Luthéranisme

Du sein du luthéranisme, l'Europe vit pulluler bientôt une foule de nouvelles sectes. Quelque hardi qu'eût été le premier apôtre de la réforme, il ne se pouvoit que l'empire de l'habitude et des premières opinions n'eussent assez prévalu sur lui, pour que son système n'en conservât des traces profondes : il étoit réservé aux disciples, formés à son école, et qui avoient moins d'opinions à perdre, d'effacer de plus en plus ces traces, en ajoutant à ses innovations, non toutefois sans éprouver de fortes contradictions de la part du maître. *Zuingle*, curé dans le canton de Zurich, fut le premier qui entreprit de réformer le système de

1515.

'. Celui-ci avoit donné l'exemple
ır le témoignage des sens
les jugemens qu'il avoit portés sur
ne, et de cette erreur étoit né
la transubstantiation. *Zuin-*
va aisément que le même té-
ı réprouvoit l'impanation; en
nce il nia l'une et l'autre. La
la justification selon *Lu-*
, ut avec raison absurde et
reu ; il releva donc le mérite
nes œuvres, mais de celles-là
ıt qui sont immédiatement
ı nos semblables; et, tombant
ı excès opposé à celui de *Lu-*
', il exclut tellement la nécessité
foi, qu'il canonisa *Socrate*,
ristide et *Caton*; puis il attaqua
ırnité des peines, comme un ou-
;e fait à la miséricorde divine. Quant
la hiérarchie, allant toujours plus
in que *Luther*, il considéra les pas-
urs comme des magistrats spirituels,
ı autre mission et autorité que celle
leur est conférée par le peuple
n les élit; et pour le culte, il le ré-
uisit à une égale simplicité et dans le
: et dans le dogme. Cette doctrine
i fit en Suisse des disciples et des
nemis. Les Cantons se divisèrent pour
ncien et le nouveau culte; ils en

1515. vinrent aux mains. *Zuingle*, qui vou
être à-la-fois l'apôtre et le défe
de son systême, périt dans l'un
combats qui en fut la déplorable sui
Après plusieurs alternatives de suc
et de revers, ces peuples, devenus p
sages, jetèrent leurs armes, et ch
demeura dans son opinion, sans c
griner celle des opposans.

Socin et *Muncer*, marchant sur
traces des premiers réformateu
rompant toujours quelques-uns
liens par lesquels les nouvelles doc-
trines tenoient encore à l'ancienne,
jetèrent dans de nouveaux excès et
nouvelles contradictions. Le pren ',
en honorant encore *Jésus-Ch.*
comme un sage, ne retint de la révé-
lation que ce qu'il en falloit pour saper
son propre systême, puisque si *Jésus-Christ* n'est pas Dieu, il est évident qu'il ne peut être qu'un imposteur. Quant à *Muncer* ou aux *Anabatistes*, ses sectateurs, passant de l'absence d'un joug religieux quelconque, à celui de toute autorité civile, ils se soulevèrent contre elle, la flamme et le fer à la main. La Westphalie fut le théâtre de leurs excès. *Jean de Leyde*, garçon tailleur, devenu leur chef, s'empara de la ville de Munster, et en contradiction

ses principes, il s'y fit couron- 1515.
roi. Pendant le cours du règne le
licencieux, il porta un sceptre
fer ; il fallut que la noblesse et les
catholiques et protestans, con-
uels les nouveaux sectaires s'é-
nt ilement conjurés, s'armassent
tement contre eux, et il n'y
d ttre moyen de détruire le fa-
, que d'exterminer les fana-
-mêr s.

d r rmateurs, nés du lu-
e, plus important de tous
ır l ce qu'il eut sur la France,
C v . doctrine y fit des pro-
s, exclusivement à celles des
res p licans.

Dogmes de Calvin. Esprit de la Ligue.

C in, comme les nouveaux évan-
es, établit pour base de sa re-
on, l'inspiration intérieure ; l'autorité
l'église n'étant, selon lui, qu'un
ignage humain qui peut tromper,
faut que le Saint Esprit confirme
témoignage extérieur de l'Eglise,
un, témoignage intérieur ; il faut
e le même Esprit qui a parlé par
prophêtes entre dans nos cœurs,
ır nous assurer que les prophêtes
nt dit que ce que Dieu a révélé.
-là, le témoignage des Pères, la
dition, les décisions des conciles,

1515. deviennent inutiles, et, comme l'a un de nos poëtes : *Tout calviniste pape, une bible à la main.*

D'après ce principe, *Calvin* l une religion qu'il ne lui fut pas (cile de trouver dans les livres sain en les interprétant selon son sens ticulier : il ôte à l'homme tout pou de résister à la concupiscence, éta sa justification, exclusivement mérites de *Jésus-Christ*, sans q œuvres de l'homme y aient au part, et il ne lui donne d'autre titude de son salut, que la convicti intérieure de sa foi : de-là l'inutil de la pénitence, qu'il rejette comme crement, mais dont il souffre néan les actes, comme propres à rendr le Chrétien plus attentif à ses devoi L'homme étant justifié sans ses œuvr il s'en suit que ni la contrition, ni confession, ni la satisfaction, ne s nécessaires, non plus que les ind gences et le purgatoire, qu'il tr d'institutions humaines, imaginées l'avarice des prêtres catholiques.

Calvin rejette le culte des images, qu'il prétend ne pouvoir être sans idolâtrie. Des sept sacremens des Catholiques, il n'en retient que deux, le Baptême et la Cêne ; il avoue néan-

ıs qu'on trouve dans l'Ecriture 1515.
e des traces des cinq autres, mais
me de simples cérémonies. Sa dé-
du sacrement est adaptée à son
n sur la justification. N'attribuant
'rage du salut qu'à la Foi, il ne
'de les sacremens comme des
de salut, qu'autant qu'ils con-
nt à faire naître la Foi ou à la
, et non comme effaçant les

Q ıt à son sentiment sur l'Eucha-
, il est plus aisé de le comprendre
comparaison, qu'absolument. *Cal-*
croit que dans l'Eucharistie nous
réellement le corps de J. C.
il ne le croit ni uni au pain,
Luther, ni existant sous les
ıces du pain et du vin, comme
Catholiques. Quand nous recevons
symboles eucharistiques, dit-il, la
r de J. C. s'unit à nous, ou plutôt
sommes unis à la chair de J. C.
ne à son esprit. *Calvin*, préten-
t ramener tout à la lettre de l'Ecri-
e, proscrit les cérémonies dans
'ı nistration de ces deux sacremens,
que dans les autres actes de la
ion, et rejette la Messe, qu'il appelle
s sacrilège invention des Papistes.
Enfin, selon *Calvin*, l'Eglise ro-

1515. maine ayant enseigné l'erreur et c
rompu le culte, il a fallu s'en sépa
Jusqu'au moment de cette sépa
il s'est trouvé dans tous les siècl
personnes qui gardoient précieuse
le dépôt de la Foi, et qui conserv
l'usage légitime des sacremens. I
hommes, que les Romains regardo
comme hérétiques, tels que les V
dois et autres, les ministres de la
velle religion remontent jus u'
apôtres sans interruption de succ
et sans soumission au pape, ni
évêques, dont le pouvoir dans l'E
est une tyrannie abominable.

Tel est le précis des dogmes de *Calvin*, adoptés par les réformés de Fr
On voit que dans ce plan de religion,
y a pour les savans et pour ceux
ne le sont pas. Les premiers y tr
vèrent ce qui flatte ordinairem
personnes studieuses, des opi
nouvelles, un systême hardi, c
à discuter, des problêmes à résou
des questions à approfondir, sur
une grande indépendance et une li
entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique : ils
aimèrent une religion sans cérémonies,
sans confession, réduite à deux sacremens, sans presque aucun extérieur de

1515.

, par conséquent sans gêne, et
nelle, pour surcroit d'avantage,
n'étoient pas obligés au cé-
le uple à payer la dîme.

Son culte. *Ibid.*

c i imaginé par *Calvin* étoit
tr ropre à lui faire des prosé-
: il avoit retranché les fêtes des
, les pélerinages, les confréries et
les dévotions journalières et
; les jeûnes étoient aussi fort
s très-sévères; point d'absti-
, point de fêries, c'est-à-dire de
travail, excepté le diman-
; baptêmes et les mariages,
que faits à l'église, ne ressem-
des cérémonies civiles; les
s'y faisoient aussi, mais sans
r x ni luminaires. Enfin, dans cette
, tout consistoit à se rassem-
les Dimanches dans de vastes
, qui n'ayant ni statues, ni autels
roissoient plutôt des lieux pro-
s ie des églises. Là, on entendoit
ser ons, on chantoit des pseaumes,
t d jours marqués on célébroit la
, nommée la Cêne. Les mi-
r , couverts, pour tous ornemens
taux, d'une simare noire, ap-
t de nos robes de palais, fai-
t s prières autour d'une table
k g , chargée de pain et de vin, qu'ils
bé nt en prononçant les paroles

1575. de J. C. Chacun venoit ensuite recev avec respect les espèces eucharistiq sans obligation préalable de conf ses péchés aux ministres, ou de les pier par la pénitence.

Hiérarchie. *Ibid.*

Calvin, pour mieux gagner le peu le rendit arbitre et maître du sacerd les places de ministres, qui sont c nos prêtres habitués, et celles de teurs, qui remplacent nos cu donnoient par le suffrage des an de chaque église, après un sévère men sur l'Ecriture Sainte et les lan latine, grecque et hébraïque. Cett nomination leur tenoit lieu de co cration et de puissance d'ordre. Le revenus, assignés depuis sur les anc biens du clergé catholique, dans endroits où l'on put s'en em rer, étoient d'abord fondés sur la gén des fidèles, chez lesquels on fa it d collectes, qui servoient enco construction des temples et au ula-gement des pauvres.

Des pasteurs de la principale Eglise aux autres pasteurs, et de ceux-ci aux ministres, il n'y avoit aucun degré de juridiction, aucune primatie d'autorité, mais seulement d'honneur; tout le pouvoir résidoit dans l'assemblée des anciens de chaque église, nommée *Consistoire*, présidé par le pasteur,

ap *Modérateur*, accompa- 1515.
ministres, mais qui n'avoient
rs voix, comme les anciens
; du Consistoire les affaires se
u t au *Synode provincial*, com-
tés de chaque Consistoire,
ıu *Synode national*.

s assemblées, tant particulières Assemblées. *Ibid.*
énérales, ne devoient traiter que
ıatières de foi, de morale ou de
ıe, elles avoient droit d'exami-
ıl ne se glissoit pas des erreurs de
et de les réprimer, de veiller
mœurs, d'excommunier et de
du prêche les libertins incorri-
d'appliquer les ministres au ser-
tel ou tel temple, et de les rap-
; enfin, de régler l'emploi des
rs provenant des revenus fixes ou
ımônes.

tte faculté de collecte rendit ces
ıblées plus importantes que l'on
avoit eu le dessein, lors de leur
ution. Les chefs du parti, toujours
d'argent, ne trouvoient pas de
urs moyens pour se satisfaire,
s'adresser aux Eglises; et comme
t naturel que ceux qui payoient
nt à quoi on destinoit leur con-
tion, les pasteurs et les ministres

1515. *gogne*, et de *Valentine de Milan*, par *Jean*, comte d'*Angoulême*, leur second fils, qui avoit épousé *Marguerite de Rohan*. *Louise de Savoie*, sa mère, restée veuve à vingt-deux ans, de *Charles*, comte d'*Angoulê*, réputé *le plus homme de bien entre les princes du sang*, l'éleva avec beaucoup de soin. *François* avoit des traits nobles, un port majestueux, un air affable, une conversation agréable, une grande adresse dans les exercices du corps, et une passion marquée pour tous les genres de gloire. Après son sacre, qui fut célébré à Reims av la plus grande magnificence, il fit une entrée solennelle à Paris, et y donna des fêtes et des tournois. A son couronnement, il prit le titre de *duc de Milan* : ce qui fit connoître que la France n'étoit pas encore délivrée de cette fâcheuse guerre d'Italie, qui lui avoit été si funeste.

Il prend des mesures pour rentrer en Italie.

Malgré les désastres que *Louis XII* avoit éprouvés, cette guerre fut le dernier vœu de ce prince, et lorsqu'il mourut il tenoit sur la frontière d'Italie une armée prête à y rentrer. Héritier comme lui de *Valentine*, *François* fixa aussi ses regards sur le duché de Milan, que *Maximilien Sforce*, protégé par

pereur *Maximilien* d'*Autriche*, 1515.
ssédoit tout entier, à deux villes
ès. Le nouveau monarque renforça
te armée de la frontière; mais
avant que de la faire agir, il prit
des mesures de prudence, propres à
en assurer le succès.

Il confirma l'alliance conclue par Premier traité avec Charles-Quint.
son prédécesseur avec les Vénitiens;
ls devoient l'aider à conquérir le Milanès, et lui, leur faire recouvrer les
places que l'empereur leur avoit prises.
Il eut l'adresse de rendre le pape suspect aux Genois, qui ne se sentant
plus appuyés, et craignant la protection
ruineuse des Suisses et des Espagnols,
rentrèrent sous la domination de la
France. *Henri VIII*, généreusement
payé de la dot de sa sœur, ne fit
point de difficulté de renouveler le
traité fait avec *Louis XII*. Enfin *Charles*, devenu roi de Castille par la démence
de *Jeanne-la-Folle* sa mère, souverain
des Pays-Bas du chef de *Philippe* son
père, et qui commençoit à gouverner
par lui-même; ce *Charles* depuis *Charles-Quint*, se trouva dans des circonstances à avoir besoin du roi de France.
Ferdinand-le-Catholique son grand-père, roi d'Arragon, paroissoit vou-

1515. loir toujours retenir en Castille, au préjudice de son petit-fils, l'autorité qu'il y exerçoit du temps d'*Isabelle* sa femme, et de *Jeanne* sa fille, et lui donnoit des inquiétudes sur succession aux royaumes d'Arrag et de Naples qu'il possédoit. *François* se défioit aussi des ruses familières l'Espagnol ; de sorte que les deux jeunes princes ayant un égal intérêt à se précautionner contre ses pièges, co vinrent, *François I*, de prêter à *C les* des troupes et des navires, s'il en avoit besoin, pour s'emparer de l'Arragon après la mort de son grand-père, et en attendant de le faire sommer par des ambassadeurs de reconnoître sous trois mois l'archiduc, prince c'est-à-dire, héritier des Espagnes. Ces envoyés devoient en même temps sommer *Ferdinand*, du consentement de son petit-fils, de rendre la Navarre et de ne point s'opposer aux efforts que *François* feroit pour récupérer le Milanès; *Charles* de son côté promettoit d'agir auprès de son autre grand-père, l'empereur *Maximilien*, pour qu'il ne soutînt plus *Sforce* dans ce duché. A l'appui de ces conventions, *Charles* devoit épouser la princesse *Renée*, seconde fille d'*Anne de Bre-*

1515.

ne, et elle lui apporteroit en dot
omté d'Ast et une grosse somme
gent. Mais on croit que ni l'un ni
re des deux princes n'avoit des-
d'accomplir ce mariage, trop peu
tageux pour *Charles*, auquel il
nnoit qu'une si petite augmen-
de territoire; dangereux pour
nçois, parce qu'il pourroit autoriser
ux à revendiquer la Bretagne, qui,
n le contrat de mariage d'*Anne*
Louis XII, devoit revenir à sa
cadette, si son aînée devenoit
de France, ce qui étoit arrivé.
ois et *Charles*, à-peu-près du
âge, montèrent ensemble sur
ône et combattirent ou négocièrent
dant tout leur règne. Ils se jurèrent
amitié indissoluble dans ce traité,
pour les intentions et le succès,
t être regardé comme le modèle
ceux qui ont suivi.

Largesses du roi.

es premiers jours du règne de
nçois I furent marqués par des
s et des grâces à toute sa cour.
ommença avec raison par sa mère,
érigea en duché le comté d'Angou-
, dont elle portoit le nom. Il
mbla de faveurs les princes de la
son de *Bourbon*, donna l'épée de

1515. connétable à *Charles de Montpensier*, un des plus distingués d'entre eux, fit des promotions dans le militaire quelques changemens dans la robe. Il y créa des offices qu'il mit à prix. Alors se multiplia la vente des magistratures. Il n'y en avoit eu sous *Louis XII* que deux exemples, dont ce bo roi se repentit.

Ligue contre lui. A la nouvelle de l'alliance contractée entre le roi, l'archiduc et Vénitiens, l'empereur, le roi de Naples et le pape firent une ligue pour maintenir *Sforce* dans le duché de Milan. Plusieurs princes d'Italie y accédèrent : ils aimoient mieux voir au milieu d'eux *Sforce* leur égal, qu'un monarque puissant. *Léon X*, qui du temps de *Louis XII* paroissoit s'être prêté volontiers à la réconciliation de la France avec la cour de Rome, ne voyoit pas de bon œil *François* disposé à devenir son trop proche voisin. *Léon* affectoit de le croire et de le publier ennemi du S. Siège, parce qu'il n'envoyoit pas les évêques de France au concile de Latran, où ils étoient mandés, et parce qu'il soutenoit la pragmatique, ce boulevard des libertés de l'église gallicane, toujours regardé par les souverains

pontifes comme un attentat horrible 1515.
à leur puissance. On répandit que *François* étoit hérétique, schismatique, ennemi de l'église, et qu'il se préparoit à passer les Alpes principalement dans le dessein de la détruire. Ces préjugés acquirent une grande autorité chez les Suisses, par les prédications du cardinal de *Sion* et de ses émissaires. Pour s'opposer aux desseins de *François*, le pape et les Florentins avoient une armée sous le commandement de *Laurent de Médicis*, neveu du pontife; la ligue en avoit levé une autre, qui, sous le commandement de *Raymond de Cardone*, devoit garder le centre de l'Italie; les Suisses se chargèrent d'en défendre l'entrée.

Passage des Alpes.

Ils prirent des positions avantageuses, et se fortifièrent au nombre de seize mille du côté du Mont-Genèvre et du Mont-Cénis, les seuls passages par où ils croyoient que les Français pussent pénétrer. *François* arrive en effet au pied des Alpes avec une des plus formidables armées que la France ait jamais eue : deux mille cinq cents lances, ce qui faisoit environ vingt-cinq mille hommes de

1515. cavalerie, quarante mille fantassins tant lansquenets que gascons, et basques, et entre eux huit mille Normands, Picards, ou Champenois, tr mille pionniers, un équipage incroyable d'artillerie et de munitions, des vivandiers, des pourvoyeurs, et ce qu'on peut imaginer des gens de toute espèce au service des grands seigneurs qui accompagnoient le monarque.

Risquera-t-on d'attaquer les Suisses sur les sommets escarpés, dans les vallées profondes où ils se sont retranchés? hasardera-t-on de combattre en même temps, et leur courage et les obstacles que la nature fortifiée de l'art oppose aux Français? Pendant qu'on délibéroit sur ces questions, *Trivulce* avertit qu'on vient de lui découvrir un passage nommé *Roque-Sparvière*, que les Suisses ont négligé de garder, parce qu'ils le croient assez défendu par l'escarpement des montagnes, l'entassement des rochers et la profondeur des précipices : toute l'armée s'y porte avec le plus grand zèle. On établit seulement sur des hauteurs, à vue des Suisses, des troupes voltigeantes pour fixer leur attention, et les distraire des travaux de Roque-Sparvière.

'zeray peint ainsi ce mémora- 1515.
ssage : « Par-dessus ces effroya-
« es montagnes, par lesquelles il
« it grimper dans une continuelle
t 'eur de la mort, par ces dé-
« troits horribles non-seulement à
passer, mais encore à regarder,
« les Français font monter leur ar-
« tillerie et leurs charois à force de
« bras et de poulies, les traînent de
rocher en rocher avec une peine
incroyable et un ardent travail. Les
« soldats mettoient la main à l'œuvre
« avec les pioniers : les capitaines ne
« s'épargnoient pas à remuer, qui la
« pioche, qui la coignée, à pousser
« aux roues et à tirer sur les cordages ;
« tantôt ils dressoient des esplanades
« et cassoient de gros rochers, tantôt
« ils se servoient de ceux qu'ils ne
« pouvoient briser, pour appuyer les
« cabestans et tirer leurs fardeaux ;
« en d'autres lieux ils couvroient les
« précipices avec de grands arbres
« qu'ils renversoient de travers, jet-
« tant des fascines par-dessus, en
« telle sorte quaprès quatre ou cinq
« jours de fatigue toute l'armée se
« trouve dans la vallée d'Argentière ».
Pierre Navarre négligé par *Ferdinand*

1515. depuis la bataille de Ravennes où il avoit été fait prisonnier, et qui, faute pouvoir payer sa rançon avoit pris service auprès de *François* I, et av déjà discipliné un corps de huit mi basques et gascons, sur le modèle de l'infanterie espagnole, fut celui qui dirigea les travaux de ce mémorable passage. *Bayard* déboucha des premiers. *Prosper Colonne*, général de la cavalerie des confédérés, dont la prudence et la circonspection étoient vantées, surpris à Villefranche dînant tranquillement, et ne se doutant pas de l'arrivée des Français, est fait prisonnier avec son escorte, qui étoit toute de cavalerie. A cette nouvelle, les Suisses quittent leurs postes, et se replient sur Milan, pour en fermer le chemin aux Français. A eux se joint l'infanterie de la ligue échappée à la surprise de Villefranche, et *Maximilien Sforce* leur protégé.

Comme il vaut toujours mieux risquer de l'argent que des hommes, le roi ou provoqua ou accepta une négociation. Les Suisses convinrent, moyennant sept cent mille écus, qui leur seroient payés comptant, de laisser le passage libre et de se retirer dans leur pays. Le traité alloit être

conclu et signé; l'argent ramassé 1515.
avec peine de la bourse des seigneurs de l'armée étoit tout prêt: arrive au camp des Suisses le cardinal de Sion. leur amenoit un renfort de troupes, il les réunit à Milan et leur adresse de ces exhortations véhémentes par quelles il avoit coutume de séduire ple plus pieux qu'éclairé. « Le « roi, leur dit-il, veut détruire la re-« ligion; le pape n'a de ressource qu'en « vous : qu'elle honte seroit-ce d'aban-donner le chef de l'église, qui a béni « vos armes, le jeune duc de Milan « qui s'est remis entre vos mains, « l'Italie entière qui attend de vous « sa liberté ! Qu'est-ce que l'or « qu'on vous offre, sinon un piège « pareil à celui qu'ils ont préparé à « votre crédulité, sous les murs de « Dijon ? Tout leur or n'appartiendra-« t-il pas à leurs vainqueurs? et ne sont-« ce pas les mêmes hommes qu'en petit « nombre, sans chevaux, sans canon, « vous avez affronté à Novare et que « vous avez vaincu avec leurs propres « armes? marchez donc où la gloire « vous appelle, et faites aujourd'hui « un exemple qui intimide à jamais « quiconque penseroit encore à fran-« chir vos montagnes. Ceux qui mour-

1515. « ront pour une cause si sainte, sont
« assurés d'un bonheur qui ne finira
« jamais; et quelque flatteuse que soit
« la récompense qui attend les vain-
« queurs, ils auront encore à envier
« le sort des braves qui seront morts
« au combat ». Il finit en leur ac-
cordant comme légat une absolution
générale et des indulgences plénières.

Bataille de Marignan.

Entraînés par ces discours, ils par-
tent précipitamment de Milan où
attendoient les députés qui devoient
signer le traité et compter l'argent;
peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent
du trésor. Laissant tambours et trom-
pettes et marchant dans le plus pro-
fond silence, ils parviennent jusqu'au
camp dans l'après-midi du 13 Sep-
tembre et au son lugubre et étouffé
des rauques cornets d'Uri et d'Unter-
walden, ils fondent inopinément sur
les Français. Le vigilant la *Trémouille*
qui rodoit autour de Milan, s'étoit
apperçu de leur marche et s'étoit em-
pressé d'en donner avis au roi qui se
reposoit dans la sécurité de la paix.
On n'eut que le temps de faire les
dispositions les plus nécessaires pour
les recevoir. Leur attaque fut terrible:
le canon qui tiroit sur eux à mitraille,
et qui renversoit des rangs entiers, ne

épouvantoit pas ; ils forcèrent les ·icades, pénétrèrent jusqu'au roi 1515.
ıs le centre de l'armée et essayoient de diriger contre les Français ırtillerie dont il s'étoient emparés. n mal-entendu contribua à leur succès. e duc de *Gueldres* persuadé de la x, et menacé dans ses états par l'ar- duc *Charles*, étoit parti en poste, issant à son neveu, le jeune *Claude e Lorraine*, comte de *Guise*, qui aroissoit pour la première fois dans les rmées, le commandement de ses lans- uenets. Ceux-ci conclurent de la retraite ubite de leur chef, que dans le traité ıégocié avec les Suisses, on les avoit acrifiés à leurs rivaux ; et que pour e dispenser de les payer on avoit ré- olu leur perte. Ce soupçon réfroidit eur courage, et au lieu de tenter de ·epousser les Suisses, ils battirent en retraite, et il fallut du temps pour dissiper leur erreur. On combattit tant que le jour dura : la nuit suspendit les coups. Suisses et Français restèrent pêle-mêle chacun dans l'endroit où l'obscurité les avoit surpris, couchés les uns près des autres dans un profond silence. Le roi prit un court sommeil sur un affût de canon, et si près d'un bataillon suisse, que, de peur qu'il

1515. ne fût reconnu et assailli, il fallut éteindre une lumière dont il étoit foiblement éclairé. Les premiers rayo de l'aurore réveillèrent les combatta et leur fureur. La mêlée recommença; et la victoire resta incertaine jusquà ce que l'*Alviane*, général des troupes Vénitiennes, averti de la bataille vers minuit, par un courier que lui dépêcha le chancelier *Duprat*, accourut, prit les Suisses à dos, les força d'abandonner le champ de bataille, et décida la victoire: mais il en fut la victime. Violemment incommodé dans ce moment d'une hernie, il crut devoir à l'urgence des circonstances le sacrifice d'un repos que réclamoit la nature, demeura vingt-quatre heures à cheval, et succomba à cette généreuse imprudence. Les Suisses laissèrent quato mille morts ou blessés, ne prirent poi la fuite, mais se retirèrent en bataillo serrés. Le roi, soit considération de leur valeur, soit prudence, et se ressouvenant peut-être du malheur du jeune comte de Foix à Ravennes, défendit qu'on les poursuivît. Les Français perdirent à-peu-près quatre mille hommes. Le connétable de *Bourbon* qui dirigea toute l'action eut à regretter le duc *de Châtellerault* son frère; et la *Tré*-

ille, le prince de *Talmont*, son 1515.
ls. Le comte de *Guise* atteint de
blessures, auroit été écrasé si
écuyer ne l'eût couvert de son
ouclier. Mais ce fidèle serviteur privé
ce moyen de défense, fut frappé
ième d'un coup mortel et expira
le corps de son maître. Un Ecos-
, témoin de ce dévouement, vint
le combat dégager le corps du
ir prince, enseveli sous un tas de
rts; il étoit sans connoissance et
es roit à peine. Ses soins, et l'art
s chirurgiens le rendirent à la santé
bout de trois mois. Le maréchal de
Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-sept
batailles, dit qu'auprès de celle-ci, qui
étoit un combat de géans, les autres
n'étoient que des jeux d'enfans. On
l'appelle la bataille de *Marignan*, du
nom d'une ville située sur le Lambro,
quatre lieues de Milan, voisine de
l'emplacement où elle fut livrée.

Ce fut immédiatement après cette bataille que le roi voulut se faire armer chevalier par *Bayard*, *le chevalier sans peur et sans reproche*. Celui-ci se défendoit de cet honneur, se voyant en présence du connétable, des princes du sang et de plusieurs généraux qui

1515. lui paroissoient y avoir plus de dr que lui, mais qui tous applaudissoient : choix du monarque. Cédant enfin leurs instances et à celles du prince *Bayard* tire son épée, et du plat fra pant le roi sur le cou : *Sire*, lui dit-il *autant vaille que si c'étoit* Roland Olivier, Godefroi, *ou* Baudoin, *frère. Certes, êtes le premier pri que oncques fit chevalier : D veuille qu'en guerre ne preniez fuite.* Regardant ensuite son épée a une joie ingénue : *Tu es bien heureus mon épée,* dit-il, *d'avoir aujoud'hui si vertueux et si puissant roi, donné l' dre de la chevalerie. Certes, ma b épée, vous serez moult bien co relique gardée, et sur toutes aut honorée ; et ne vous porterai jamais, si non contre Turcs, Sarrasins Maures. Puis,* ajoute son historien, *il feit deux sauts, et remit son épée dans le fourreau.*

Le duché de Milan reconquis par les Français.

Le cardinal de *Sion* s'étoit sauvé pendant la nuit à Milan, sous prétexte d'aller y chercher des secours. Q d les Suisses y arrivèrent harrasés, et bi diminués de nombre, ils demandèr leur solde. *Sforce* n'avoit point d gent. Leurs oreilles restèrent ferm à ses promesses et aux adulations du

1515.

. Honteux d'être trompés, il re-
ıèrent tristement leurs montagnes.
ı: cents seulement restèrent à la
r du château où *Sforce* s'enferma
eux; mais bientôt, craignant le
: de son père à Novare, et d'être
ré comme lui par ses protecteurs,
éféra un traité, sinon glorieux, du
ıs tranquillisant, à une résistance
ı succès douteux. Il céda au roi les
ıt ux de Milan et de Crémone, les
es places fortes qui lui restoient,
renonça à tous les droits et préten-
ns qu'il pouvoit avoir sur le duché.
lui assura une pension de soixante
ılle ducats, à condition de fixer sa
lence en France, et de n'en point
ır sans la permission du roi. A ces
onditions *Sforce* partit pour la France;
ien heureux, disoit-il, *d'être délivré*
e la servitude des Suisses, *des ca-*
rices de l'empereur, *et des fourbes*
es Espagnols.

Concordat et Suppression de la pragmatique.

Sitôt que *François I* fut vainqueur,
es princes d'Italie s'empressèrent de le
isiter par eux-mêmes ou par leurs
mbassadeurs. Le pape ne fut pas des
erniers. Il eut avec le monarque une
ntrevue à Bologne. C'étoit un travail
igne de la politique italienne, de
rouver le moyen de faire renoncer

1515. volontairement le roi de France à cet *pragmatique*, dépositaire des privil ges et des libertés de l'église gallicane, si chère aux personnages les plus éclai du clergé et de la magistrature. S doute le plan de la conciliation ét déjà dressé. On l'a appelé *concord* c'est-à-dire, transaction propre à disparoître les difficultés nuisibles à accord permanent entre les souver pontifes et les rois de France. Ils donnèrent, comme on l'a dit al chacun ce qui ne leur appartenoit pas *Léon X* à *François I*, le pouvoir nommer les évêques, abbés, prieurs chanoines, et presque toutes les di tés ecclésiastiques, qui s'obtenoient paravant par élection; et *François* à *Léon*, pour prix de ses bulles, l'*annate*, ou le revenu de la première année des bénéfices *consistoriaux*, c'est-à dire, qu'il proclameroit en *co sistoire* sur la nomination du roi. l grâces expectatives et les préven en cour de Rome, que la *pragi tique* condamnoit comme mon et abus, furent la plupart conservé par le *concordat*, mais sous d'autr noms, et avec quelqu'adoucisse de finance. Le parlement, en 1517, fit une longue résistance pour enregis-

le concordat, et ne se rendit aux s du monarque que sous la clause *très-exprès commandement du usieurs fois réitéré*, et dans la de prévenir les malheurs que les ıres violentes auxquelles le roi pait disposé à se porter, pouvoient er. Il obtint d'ailleurs gain de : sur la bulle d'abrogation de *la atique*, rédigée en effet d'un 'le ıssi injurieux à la nation qu'atoire à l'autorité du roi et aux t de l'Eglise gallicane. On eut te d'insister pour son enregistre- : bulle fut retirée et la pragma- : fut pas juridiquement abolie, p ement s'en autorisa pour contin r a juger les causes ecclésiastiques d ès les principes de la pragmatique: roi ne pouvant l'amener à sa volonté, lui ôta la connoissance de ces causes et l'attribua au grand-conseil. 1515.

François rétablit le sénat de Milan, confia le gouvernement du duché au connétable *Charles de Bourbon*, austère dans ses mœurs, zélé pour la discipline, et possédant l'art si difficile de se faire aimer et craindre tout à-la-fois. Il ne lui laissa de troupes que ce qui étoit nécessaire pour contenir un pays soumis, et avant que de revenir en France,

Le connétable laissé dans le Milanès.

1515. il licencia le reste, dont la
pesoit au trésor royal. Il n'av
absent qu'environ huit mois, p
lesquels la duchesse d'*Angoulê*
mère, gouverna comme régente.

Expédition tardive de l'empereur.

L'empereur *Maximilien*,
s'étoit pas montré en Italie p
1516. que le roi se rendoit maître du
de Milan, y parut quand *Franç*
parti, comme protecteur de *Fra*
Marie Sforce, frère puîné de
milien, retiré en France, et
dit substitué aux droits du c
naire. Le connétable, trop foi e
résister à la première impétuosit
légions d'Allemands et de Sui
bonds, que l'appât du butin avoit
semblés sous les drapeaux de l'e
reur, lui abandonna la campagne
renferma dans Milan, dont il
menta les fortifications. Pendant
l'empereur, avançant lentement,
doit son temps à s'emparer des
villes qui se trouvoient sur la ro
arriva aux Français un corps de
mille Suisses, sous le comma
de chefs autorisés par les cant
compatriotes se trouvant en prése
entrèrent en conversation d'une ar
à l'autre. L'empereur eut peur que
siens ne se laissassent débaucher

ıveaux arrivés, et n'en vinssent jus-
à le livrer aux Français, ainsi qu'il
arrivé à *Ludovic-le-Maure*, à
e. Il abandonna précipitamment
a e, comme il avoit fait au siège
adoue, et se sauva en Allemagne.
i finit, à peine commencée, cette
dition mal conçue.

Mort de Ferdinand. Deuxième traité de François avec Charles à Noyon.

vraisemblable que l'évènement
t été moins malheureux, si l'em-
r avoit pu être aidé des conseils
troupes de *Ferdinand*, intéressé
a royaume de Naples à éloigner les
ıis; mais ce prince venoit de
, de l'effet, dit-on, d'un breu-
u'il s'étoit fait administrer dans
ance d'avoir des enfans. Cette
aopinée jeta *Charles d'Autriche*
le grands embarras. Il avoit à
oir en même temps à la sûreté
tranquillité de la Castille, de
on, du royaume de Naples et
'landre, tous pays qui avoient
ı chacun de sa présence, et pour
els le roi de France, voisin limi-
e de tous côtés pouvoit lui don-
es inquiétudes pressantes. Des ma-
, moyens si favorables à la mai-
l'Autriche, vinrent à son secours;
ıariages, à la vérité, n'étoient qu'en

Cette même année fut conclu avec l
Suisses le traité de Fribourg, auqu
on a donné le nom de *Paix perpétuelle*, parce qu'en effet leur attachement pour la France a été inaltérable depuis cette époque.

Services rendus au pape, mal reconnus. 1517-18. Outre le présent du lucratif concordat, le roi saisissoit toutes les occasions d'obliger le pape. Quoiqu'il n'ignorât pas les menées secrettes du pontife contre lui, il lui offrit ses vaisseaux contre les corsaires de Barbarie, qui infestoient les côtes de l'Etat ecclésiastique. Il contribua à établir solidement la maison de *Médicis* à Florence; la mit en possession du duché d'*Urbin*, par les secours qu'il lui accorda contre les *Rovères*, qui cependant étoient alors partisans de la France; et fit épouser à *Laurent de Médicis*, neveu du pape, et devenu ainsi duc d'*Urbin*, *Madeleine de la Tour*, héritière du comté d'Auvergne. C'est de ce mariage que naquit la fameuse *Catherine de Médicis*, qui fut reine de France.

La reconnoissance due à ces bienfaits n'a point empêché que *Léon* n'ait été soupçonné, avec quelque fondement, d'avoir toujours cherché à borner la puissance de *François I* en Ita-

e, et même d'avoir tâché de rendre 1517-18.
ctifs des motifs de discorde existans
re ce prince et *Henri VIII*, roi
Angleterre, monarque du même âge
-peu-près que *François* et que *Char-
es*, et destiné à jouer un rôle impor-
ant dans leurs querelles. Mais ces deux
ois suspendirent, par leurs ambassa-
deurs, tout acte d'hostilité, et se promi-
ent de s'aboucher au plutôt pour termi-
er eux-mêmes leurs différens. En atten-
t, ils convinrent de marier le dauphin
France avec *Marie*, fille unique du
d'Angleterre, enfans encore au
ceau, et dont l'alliance ne devoit pas
oir plus de réalité que toutes celles
du même genre, que nous avons vu
projeter jusqu'ici.

Mort de l'empereur Maximilien; élection de Charles-Quint.

1519.

L'empereur *Maximilien* mourut, et laissa vacant le premier trône de l'Europe, l'objet de l'ambition des deux princes qui venoient de se jurer une amitié inaltérable. *François* desiroit que leur rivalité ne rompît pas la paix qui régnoit entre eux. Il dit aux ambassadeurs que *Charles* lui envoya à ce sujet : *Nous devons nous conduire avec les mêmes égards que deux gentilshommes voisins et bons amis, qui cherchent à acquérir par des ser-*

1519. *vices, les bonnes grâces de leur maîtresse ;* et protesta que, quelque fût l'évènement, il n'en sauroit pas mauvais gré à son compétiteur. On ne sait ce que dit celui-ci, mais on sait ce qu'il fit. L'élection se traitoit à la diète de Francfort. Les deux rivaux y accréditèrent des négociateurs chargés de capter les suffrages. *Charles* fit suivre les siens par des troupes qu'il tint au loin, prêtes à approcher quand il en auroit besoin. Ni l'un ni l'autre des aspirans ne plaisoit aux électeurs. Ils craignoient de se donner un maître. Leurs voix paroissoient se réunir en faveur de *Frédéric*, duc de *Saxe*. L'Autrichien fait arriver ses troupes, elles investissent Francfort. Le duc craint, qu'au lieu du trône impérial, la bonne volonté de ses confrères ne le mène à la prison. Il refuse et conseille lui-même de choisir *Charles*, qui est élu.

Entrevue de François I et de Henri VIII, au champ du Drap-d'Or.

1520. Quoique le roi de France eût promis de voir avec indifférence l'évènement de l'élection, s'il lui étoit contraire, on ne peut douter que la supercherie de *Charles-Quint* ne lui ait été très-sensible, et on peut dater de ce moment le réfroidissement de ces deux princes, jusque-là assez bons

mis, du moins en apparence. L'ému- 1520.
ıtion de puissance dégénéra en jalou-
, et la jalousie en haine. *François*
ommença à prendre de sérieuses pré-
utions contre un ennemi si caute-
eux. Ses premières vues se portèrent
ur l'Angleterre. *Henri VIII* avoit
rouvé, en montant sur le trône, un
résor immense, fruit des épargnes
le *Henri VII*, son père, et une
ıne armée, ouvrage de sa prudence.
n union à *Charles* ou à *François*
uvoit être d'un grand avantage à
elui qu'il choisiroit. Le roi de France
toit déjà en relation de bonne intel-
igence avec ce puissant voisin. On a
u qu'ils comptoient même s'unir plus
roitement par un mariage entre leurs
ans. L'intermédiaire de cette al-
iance étoit le cardinal *Wolsey*, mi-
ıistre et favori de *Henri*.

Le prélat n'étoit rien moins qu'in-
lifférent aux présens et aux flatteries.
Le roi de France ne les lui épargna
as dans une entrevue avec celui
l'Angleterre. Elle eut lieu en pleine
ampagne, entre Guines et Ardres.
Les deux monarques y amenèrent leurs
épouses, et chacune d'elles les dames
es plus distinguées de leur cour. On
fit assaut de magnificence. Le lieu

1520. où étoient dressées les tentes, et de vrais palais construits en bois, revêtus de riches étoffes, fut appelé *le champ du drap d'or;* les courtisans des deux royaumes s'y ruinèrent par émulation de profusion. *Plusieurs*, dit *du Belloy*, témoin oculaire, *y portère leurs forêts, leurs prés et leurs m[illegible]lins sur leurs épaules.* On remarquoit sur le frontispice du palais d'Angleterre un archer anglais avec cette inscription: *qui j'accompagne est maître.* Ce trait de vanité n'étoit pas sans justesse; car, quoique les déférences dans les festins, les bals, les tournois et autres divertissemens qui durèrent près d'un mois, fussent réciproques et à-peu-près égales; on apercevoit cependant de la part du Français, l'empressement d'un homme qui recherche, et chez l'Anglais, la morgue du courtisé: le premier, qui s'étoit flatté de tirer de *Henri* la restitution de Calais, n'en obtint, avec toutes ses complaisances, qu'une promesse vague d'être secouru si l'empereur faisoit quelqu'entreprise capable de troubler la paix de l'Italie.

Entrevue de l'empereur avec le roi d'Angleterre.

Charles-Quint, moins fastueux, et moins curieux du brillant que du solide, avoit pris des précautions contre

les effets du rapprochement des deux princes et l'avoit prévenu. En passant par mer, d'Espagne en Allemagne, pour y recevoir la couronne impériale, il étoit descendu sans suite et sans cérémonie, en Angleterre; il conféra avec le roi, affecta une entière confiance en sa justice; ne lui demanda ni argent, ni troupes, ni aucune espèce d'engagement, mais seulement que s'il survenoit quelque différent entre lui et le roi de France, il voulût bien être leur arbitre, promettant de s'en rapporter sans restriction à tout ce qu'il décideroit. *Charles* fit encore mieux; il insinua au cardinal *Wolsey* que *Léon X*, quoique peu âgé pour un pape, étoit ruiné par les maladies et presque moribond, et il promit au prélat, la mort du pontife arrivant, de faire tous ses efforts pour lui procurer la tiare. *Mézeray*, en faisant le parallèle des deux rivaux, après avoir reproché au roi de France, entr'autres défauts, sa prodigalité, et à l'empereur, sa trop grande adresse tenant de la fausseté, finit par ces mots: François *avoit des vertus éclatantes, et des vices ruineux, et* Charles, *des vices utiles, et des vertus politiques.* 1520.

1521. Premières hostilités comme auxiliaires.

Ils commencèrent, comme les athlètes, par se considérer, et se mesurer avant que de se porter les premiers coups, et de se prendre, pour ain dire, au corps. *Charles* qui, du vivant de son grand-père *Ferdinand*, avoit pris l'engagement de ne pas empêcher les Français d'aider *Henri* à recouvrer son royaume de Navarre, y avoit formellement autorisés, à la mort du même *Ferdinand*, si lui-même ne restituoit pas ce royaume dans six mois; il y avoit cinq ans que ce dernier traité étoit signé, sans que l'on eût encore paru penser à son exécution. Le jeune *Henri*, profitant des troubles qui existoient alors en Espagne, assembla une armée qui, à la vérité, portoit ses bannières, mais qui n'étoit réellement composée que de Français. Elle étoit commandée par *André de Foix*, sieur de l'*Espare*, frère de *Lautrec* et parent de *Henri*. Ses premiers efforts obtinrent de grands succès, mais ayant voulu les pousser jusqu'en Espagne, la régence qui gouvernoit en l'absence de *Charles-Quint* arma vigoureusement et reprit la Navarre. Dans le cours de cette guerre, fut blessé au siège de Pampelune, où il échauf-

oit le courage des Espagnols, *D. Inigo* ou *Ignace de Loyola*, jeune gentilhomme, ne respirant alors que la gloire et la galanterie, et destiné depuis à devenir le fondateur de la célèbre société des *Jésuites*. 1521.

D'auxiliaires, l'empereur et le roi en vinrent directement aux mains. Un procès entre les maisons de *Crouy* et *Bouillon*, pour un petit territoire les Ardennes, donna commencement à une guerre directe qui dura vingt-sept ans entre les deux monarques régnans, et laissa encore des motifs d'hostilités à leurs successeurs. Les princes de *Croy* vouloient porter l'affaire pardevant l'empereur : *Robert de la Marck*, prince de Bouillon et de Sédan, recuse son tribunal, et non content de faire à *Charles-Quint* cet affront, il envoie le défier en pleine diète, lève des troupes et fait des courses sur les Pays-Bas. L'empereur se persuade qu'un si *petit prince* n'auroit pas une pareille audace, s'il n'étoit assuré de la protection du roi de France, et même excité par lui. *François* l'a toujours nié ; mais *Charles*, ferme dans son opinion, et sans autre explication, entre en France par la

Hostilités directes.

5

1521. Flandre à la tête d'une armée, et y lève des contributions. Le comte de *Nassau*, son général, avoit assiégé et pris Monzon, où n'avoit su se mainte une garnison de nouvelle levée, et s'étoit présenté ensuite devant Mezières, place en mauvais état, qu'on se proposoit de démolir : mais *Bayard*, qui s'y jetta, promit de la défendre, et en fit ver le siège. L'empereur se porta alors vers l'Escaut. *François* va au-devant de lui. Ils se rencontrent près de Valenciennes. L'empereur mal posté, auroit pu être battu, si le roi l'avoit attaqué sur-le-champ. C'étoit l'avis des principaux capitaines, entre autres du connétable de *Bourbon*. *Gaspard de Coligny*, maréchal de *Chatillon*, combattit cet avis par des raisons assez plausibles. Le monarque hésita, différa et laissa échapper son ennemi. L'armée de l'empereur se mit en sûreté par une marche que l'inaction des Français rendit facile, et lui-même, comme faisoit *Maximilien*, son grand-père, effrayé des risques qu'il avoit courus, quitta honteusement son camp la nuit avec une simple escorte de cent chevaux, se retira en Flandre, et de là réclama l'arbitrage du roi d'Angleterre.

Pendant ce même temps, *Guillaume Gouffier*, favori du roi, plus connu sous le nom de l'amiral *Bonivet*, pénétroit en Navarre ; donnant le change aux Espagnols qui avoient fortifié Pampelune avec soin, il tourna brusquement sur Fontarabie et s'en empara. La vanité de faire parade de sa conquête, lui fit rejeter l'avis donné par le comte de *Guise*, de démolir une place qui tôt ou tard devoit revenir aux Espagnols, et cette faute devint une pierre d'achoppement aux mesures pacifiques qui pouvoient terminer la guerre. Depuis long-temps il se tenoit à Calais des conférences pour y amener les parties belligérantes. Le cardinal *Wolsey* y présidoit au nom de *Henri*, son maître, réclamé pour médiateur. Mais *Charles* redemandoit Fontarabie, et il déplaisoit à *François* de rendre cette ville qu'il souhaitoit conserver, comme propre à lui servir de point d'appui en Espagne en cas de besoin. *Charles* élevoit d'ailleurs des prétentions propres à éloigner la paix : il réclamoit l'héritage des anciens ducs de Bourgogne, refusoit de faire, pour la Flandre et pour l'Artois, un hommage mal séant à la dignité impériale dont il étoit revêtu,

1521.

1521. et témoignoit par ces difficultés, vouloir profiter des espérances que lui donnoit la situation des Français en Italie.

Intrigue de cour relative au connétable de Bourbon.

Odet de Foix, sieur de *Lautrec*, commandoit dans le Milanès à la place de *Charles*, connétable de *Bourbon*, qui en avoit été rappelé pour être aup du roi, dans l'armée qui auroit dû co battre près de Valenciennes. *Bourb* fut un des capitaines qui insistèrent le p pour la bataille, et on dit que ce furt ces instances mêmes qui firent prendre au monarque la résolution contraire, parce qu'il appréhenda que le connétable n'eût le principal honneur de la victoire. Il venoit déjà de lui enlever la distinction périlleuse de commander l'avant-garde, qui étoit un droit de sa charge, et l'avoit confiée au duc d'*Alençon*, époux de sa sœur. *Bourbon* ressentit vivement cet affront, qui n'étoit pas le premier qu'il eût dévoré en silence. Il est certain que le roi et le prince, celui-ci plus âgé seulement de cinq ou six ans, discordoient de caractère. Le premier, enjoué, libre dans ses paroles, d'une conduite assez relâchée; l'autre grave, silencieux et sévère. Quand il revint du Milanès, le bruit courut qu'on ne l'en avoit retiré, que pour y placer *Lau-*

1521.

[illegible]*trec*, frère de *Françoise de Foix*, [illegible]omtesse de *Château-Briant*, maî[illegible]resse de *François I.*

Situation équivoque des Franç[illegible]is dans le Milanès.

Au reste, quelque ait été le motif, [illegible] fit appeler *Lautrec* au gouverne[illegible]nt du Milanès, il y porta de la bra[illegible]e et de la bonne volonté. Il avoit [illegible] des talens d'administration; mais [illegible] trouva dans des circonstances [illegible]ases. Soit abus d'autorité d'un [illegible]té, soit lassitude de soumission de [illegible]tre, il y avoit alors dans le duché [illegible]n mécontentement sourd, qui éclata [illegible] révolte dans plusieurs villes. Les [illegible]timens que le gouverneur employa [illegible] arrêter la conspiration, aigrirent [illegible]rits. Il se vit entouré d'ennemis, et à la veille de perdre tout ce qu'on possédoit dans le Milanès.

Malheurs de Lautrec dans le Milanès.

Dans cette pénible occurence, il laisse le gouvernement à son frère, *Thomas de Foix*, sieur de *Lescun*, dit le maréchal *de Foix*, vient à la cour peindre sa détresse, et paroit déterminé à ne point s'exposer à la honte de voir le Milanès échapper à la France entre ses mains. Ses amis, excités par sa sœur le pressèrent de retourner. Il y consentit, à condition qu'il seroit précédé ou du moins accompagné d'une somme de trois cent mille ducats, qui lui

1521. étoient absolument nécessaires. On ne les avoit pas, mais on l'engage à partir, avec promesse que les ducats arriveront aussitôt que lui.

Le maréchal *de Foix* pendant son absence, observoit les bannis de Milan qui, d'accord avec ceux de Gènes, menaçoient la domination française à ses deux extrémités. Les premiers se réunissoient dans un château appartenant à *Mainfroi Pallavicini*. Le maréchal le fait avertir du danger où il s'expose en favorisant une pareille réunion. *Pallavicini*, moins touché de l'avis, qu'effrayé des suites qu'il pouvoit avoir, se croit perdu, et n'ayant plus rien dès-lors à ménager, fait pendre l'envoyé, et s'enfuit à Reggio, ville papale, et refuge ordinaire des exilés. Le maréchal les y poursuit dans la crainte de quelque tentative de leur part sur la ville de Parme, et pour demander au gouverneur, le célèbre historien *Guichardin*, une explication sur la nature de la protection accordée aux bannis. *Lescun*, sans échelles et sans canon, fit une démarche qui n'intimida personne, et dont le pape, qui ne cherchoit qu'un prétexte honnête pour rompre et pour légitimer une entreprise qu'il tentoit alors contre Gè-

nes, fit son profit. Il cria à la violation des traités, leva des troupes, nomma *Prosper Colonne* pour les commander, excommunia le maréchal et tous ceux qui avoient pris part à son expédition, et les fit investir dans la ville de Parme. 1521.

Il y étoient réduits à une fâcheuse extrémité, lorsque *Lautrec* rentra dans le Milanès. Il étoit impatient de voler au secours de son frère; mais il n'avoit pas de troupes et il lui fallut du temps pour en lever avec des promesses. Parvenu enfin à se procurer une armée, il s'avance vers Parme, mais au passage du Pô, les Suisses lui déclarent qu'ils n'iront pas plus loin; qu'ils se sont engagés à défendre le Milanès, mais non à faire la guerre au Pape : et ils demeurent inflexibles dans leur résolution. *Lautrec*, au désespoir, et avec le peu de troupes qui lui reste, se déterminoit à aller chercher un ennemi supérieur, lorsque le duc de *Ferrare*, *Alphonse* qui lutta presque toute sa vie contre les Papes, et qui étoit alors presqu'aussi dénué que *Lautrec*, fit une heureuse diversion contre Modène. Ce mouvement fit lever siége. *Lautrec* se hâta de ravitailler Parme, mais il négligea d'attaquer l'ennemi dans sa retraite.

1521. *Léon* répara cet echec par des négociations en Suisse. Il y obtint une armée pour défendre l'Eglise, m non pour combattre les Français. Moi scrupuleux que leurs compatriotes l'armée française, ceux-ci soutenoient les troupes du Pape, en combattant seulement au second rang. Enchaîné au contraire par ceux de son armée, *Lautrec* ne put attaquer les autres avant leur jonction, ni les combattre après, et il se vit obligé de se réfugier dans Milan; mais trop peu surveillant, il donna lieu à la trahison d'en livrer les portes au marquis de *Pescaire*, général de l'empereur, et fut contraint de se retirer, sans perte d'ailleurs, et après avoir laissé une garnison dans le château. Presque toutes les villes du Duché suivirent l'exemple de la capitale; et il ne resta aux Français que Crémone, Pizzighitonne, Novare, le château de Milan et l'état de Gènes. *Léon X*, témoin du bonheur des impériaux, voulut aussi en avoir sa part. Il prit plusieurs forteresses à sa bienséance, et mourut, dit-on, de la joie de ses succès.

Election d'Adrien VI.

Le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, ils élurent *Adrien Florent*, cardinal, évêque de Tortose, qui, né de parens obscurs, com-

mença sa fortune par être précepteur de *Charles-Quint*. On a dit que son élève avoit préparé cet évènement : il en tira du moins tout l'avantage possible, en dix-huit mois que ce pape occupa le St.-Siège. 1521.

Combat de la Bicoque. Revers dans le Milanès. 1522.

François-Marie Sforce, venu dans le Milanès sous les auspices de l'empereur, se forma une armée d'Italiens et d'Allemands que *Lautrec* poursuivit avec sa gendarmerie, et dix mille Suisses, qu'il réunit de nouveau sous la promesse des ducats qu'il attendoit. Après bien des marches, il atteignit les ennemis près de Milan. Ils étoient retranchés dans le parc d'un vieux château, nommé *la Bicoque*, entouré de murs et de fossés profonds, et où l'on ne pouvoit pénétrer que par une chaussée étroite. Les capitaines Français, envoyés pour observer ce poste, le jugèrent inexpugnable. *Lautrec* en pensa de même, et résolut, par leur conseil, de différer l'attaque. Les Suisses ne furent pas du même avis. Fatigués de servir, sans être payés, ils demandèrent à grands cris leur montrer ou le combat, persuadés que la victoire leur ouvriroit les portes de Milan, et que le pillage suppléeroit à la solde qui leur étoit due. En

1522. vain *Lautrec* leur remontra qu'il ne lui falloit que quelques jours pour affamer ces gens qui se rendroient d'eux-mêmes. Ils continuèrent de crier comme des forcénés, *de l'argent ou le combat. Eh bien! combattez donc*, répond le général. Aussitôt et attendre les travaux ordonnés par *Navarre*, pour faciliter le passage fossé, ils s'avancent contre ces ret chemens formidables, hérissés nons, soutiennent avec leur constance ordinaire le feu des ennemis qui leur emportoit des lignes entières, et pénètrent dans les fossés. Mais là s'ils sont plus exposés au ravage du canon, la mousqueterie leur fait éprouver des dangers plus grands en ce qu'ils ne peuvent s'y soustraire. De leurs piques ils mesurent en vain la hauteur des murs, ils n'ont aucun moyen d'en atteindre le sommet. Cette tardive réflexion les oblige à la retraite, et l'humeur ou la honte leur fait quitter le champ de bataille, pendant que la gendarmerie française, qui avoit forcé la chaussée, prenoit les ennemis à dos et les mettoit en désordre. Les généraux courent au-devant des Suisses, tâchent de les ramener au combat, leur remontrent le succès de la ca-

valerie, les supplient de demeurer au 1522.
is en observation. Ils n'écou-
nt pas, ils plient bagage avec un si-
e farouche, et prennent le che-
de Monza pour retourner chez
. *Lautrec* est obligé de les suivre :
la contenance des uns et des
es fait perdre à *Colonne* l'envie
d'inquiéter leur retraite. La nécessité
défendre eut peut-être forcé les
isses à vaincre. *Lautrec* tâcha en
de les retenir. Même impossibilité.
Point d'argent; ils partirent. Leur
présence auroit pu soutenir les Fran-
çais en Italie ; leur défection les força
l'en sortir. Ils n'y garderent que les
châteaux de Novare et de Milan, et
perdirent même l'espérance d'y ren-
rer, par la perte qu'ils firent de la
ville de Gènes, dont le marquis de
Pescaire s'empara. Le brave et intel-
igent *Navarre*, ne put, faute de
vaisseaux, y introduire que deux cents
hommes, et il y entroit par mer lors-
que l'ennemi pénétrant du côté de
terre, le fit prisonnier.

Justification de Lautrec.

Lautrec vint en France porter ses plaintes Le roi refusoit de le voir, et ne le reçut que sur les vives instances de la comtesse de *Château-Briant*, sa sœur ; encore ne fut-ce qu'avec

1522. beaucoup de froideur. *Lautrec* s'en plaignit. *Puis-je*, lui dit le roi, *de bon œil un homme coupable de la perte de mon duché de Milan? Sire*, répondit-il fermement, *j'ose dire votre majesté que c'est elle seule en est la cause. Votre gendarme servi dix-huit mois entiers, sans recevoir un sou de votre épargne. Suisses dont vous connoissez le génie, n'ont point été payés. Ma seule adresse les a retenus plusieurs m dans votre armée, menaçant toujours de quitter. Ils m'ont forcé à don un combat sanglant; j'en prévoy l'issue; mais j'ai dû le hasar r, malgré le peu d'apparence du Voilà tout mon crime.*

Condamnation de Samblançay. *Eh quoi!* reprend le roi surpris, *n'avez-vous pas reçu quatre cent mille ducats, que j'ai donné ordre de vous envoyer? J'en ai reçu les lettres*, répond *Lautrec*, *mais l'argent n'est pas venu.* Le monarque fait appeler le surintendant des finances, auquel il avoit donné l'ordre. Il se nommoit *Jacques de Baulne, seigneur de Semblançay*, honoré de la pleine confiance du roi, qui l'appeloit ordinairement *son père*. Il répond qu'il n'a pas envoyé l'argent en Italie, parce

: la duchesse d'*Angoulême* a exigé 1522.
il le lui donnât, se chargeant de pour-
r tout et qu'il a sa quittance.
[monarque passe fort échauffé
l'appartement de sa mère. On
pas sûr de la réponse qu'elle lui
lon quelques-uns, elle avoua qu'elle
touché cette somme; mais qu'elle
'oit que ce fût l'argent de l'état,
ı'elle l'avoit retiré comme deniers
ı lui étoient propres, et un dépôt
avoit confié au surintendant.
ıtres disent qu'elle nia l'avoir
, et nia d'autant plus hardiment,
le avoit fait voler sa quittance
les cartons de *Semblancay*, par
nommé *Gentil*, son commis de
fiance, qui étoit amoureux d'une
fe nes de la duchesse. Ce qui
: a ce fait de la probabilité,
t que ce *Gentil* fut pendu quel-
temps après, pour des crimes
peu avérés. Cette affaire ne fut
laircie alors; *Semblançai* con-
même son emploi; mais cinq ans
ɔrès, et à la suite d'un procès de deux
il fut aussi condamné à être pendu,
s qu'il soit question de ce fait dans
ntence, mais seulement d'avoir
ıal administré les finances du royaume.

1522. En effet il étoit coupable d'avoir, sans l'aveu du roi, changé la destination d'une pareille somme, dont l'emploi étoit si important: mais roi lui-même est-il excusable de s'êt tellement reposé du soin des affair du Milanès sur son ministre, qu'il i s'informa même pas si ses ordr étoient exécutés! Il étoit alors parta; entre deux femmes, sa mère et duchesse de *Château-Briant*, sa maîtresse, à la vérité intéressée aux succès de *Lautrec*, son frère. Mais l'en de servir est-elle aussi active qu' vigilant le desir de nuire? On cr que ce fut ce dernier motif qui p la mère du monarque à soustraire l'argent, afin d'arrêter les progrès (général, dont la gloire auroit pu augmenter la puissance de la favorite. Par ce combat de crédit, s'il vrai, se perdit le Milanès presqu tier.

Conduite opposée de François I et de Charles-Quint.

Mézeray représente *François I* dans cette époque de sa vie, âgé de vingt-sept ans, comme absorbé par les plaisirs, dans une cour, sinon débordée, du moins trop galante; il le peint léger, insouciant pour tout ce qui n'étoit pas jeux, ballets, festins

1522.

et divertissemens de toute espèce, pen-
it que *Charles*, âgé seulement de
t-un ans enfoncé dans son cabinet,
courant ses royaumes, ne faisoit
une action ni un pas qui n'eût
térêt pour objet. Dans la guerre
ılie, où il avoit eu *Léon X* pour
cié, il n'avoit presque rien mis
n en argent ni en troupes. C'é-
ec l'argent que le pontife tiroit
ındulgences, sous prétexte d'une
ade contre les Turcs, que l'em-
eur paya les Allemands, amenés
à son allié en nombre peu considé-
rable à la vérité, mais suffisant pour
se donner l'honneur d'avoir secondé
puissamment le pape, et pour profiter
ui-même de la conquête de presque
out le Milanès Pour le second dé-
astre de *Lautrec*, *Charles-Quint* ne
êta, pour ainsi dire, que ses drapeaux
ı *Sforce*. L'enthousiasme des Milanais
it le reste.

Charles fait déclarer le roi d'Angleterre contre la France.

Mais le chef-d'œuvre de sa politi-
que, dans le dessein qu'il avoit de
reprendre Fontarabie, de conserver
e royaume de Navarre, et cependant
de ne point exposer la Franche-Comté
aux incursions des Français, fut
d'obtenir pour cette province une neu-
tralité par la médiation de la Suisse,

1522. et d'avoir fait déclarer *Henri VII*
contre *François I*. En passant d'Alle-
lemagne en Espagne, il aborda enco
en Angleterre, représenta au roi qu
c'étoit son rival qui avoit rompu
ses expéditions d'Italie l'accomoden
préparé par leurs commissaires à Cal
et dont le monarque Anglais s'étoit rendu
médiateur et en quelque sorte garant;
que *François* avoit frappé les premier
coups sans l'avertir, et par là mépr
l'arbitrage de *Henri*, que lui *Charles*
réclamoit. Quant à *Wolsey*, qui
paroissoit piqué d'avoir vu élire un
autre pape après la mort de *Léon X*,
il lui remontra que l'élection avoit été
si brusque, qu'il n'avoit pas eu le temps
de travailler les cardinaux et d'infl -
cer leur choix, et il lui promit d
efforts plus efficaces pour une autre
occasion. Enfin il sut si bien don
tout le tort à son rival, et échau r
l'Anglais, qu'il obtint de lui une lig
offensive et défensive contre la France.

Traité de Windsor. Elle fut signée dans le palais de
Windsor. On y remarque ces articles:
« L'empereur épousera en temps et
« lieu *Marie*, fille unique de *Henri* ».
Elle avoit six ans, et lui vingt-deux,
et c'étoit celle que le traité conclu au

champ du Drap d'Or donnoit au dauphin. « Chacun des deux rois tiendra quinze mille hommes de pied et trois mille chevaux tout prêts à marcher contre l'ennemi, et celui des deux qui manquera à cette accord, payera quatre cent mille écus à l'autre ». Autre clause pécuniaire. La France faisoit au roi d'Angleterre une pension de cent trente-trois mille écus; comme elle ne la payera plus, l'empereur se charge d'en faire une pareille, et une de quatre-vingt mille écus au cardinal *Wolsey*, en dédommagement de celle qu'il tiroit du roi de France. 1522.

Irruption en France.

En exécution du traité, l'Anglais verse par Calais son contingent sur le continent, l'empereur y joint le sien sur la frontière de Picardie, et ils forment ensemble une armée de trente-cinq mille hommes. La saison étoit avancée. On présuma dans le conseil que les ennemis ne tiendroient pas long-temps la campagne, et qu'ils seroient forcés de se retirer, s'ils ne prenoient pas quelque ville importante pour centre de leurs quartiers d'hiver. Ainsi on s'appliqua à mettre en bon état de défense celles qui étoient me-

1522. nacées. Les confédérés s'attachèrent à Hesdin. Plusieurs guerriers célèbres s'y jetèrent. Elle étoit bien munie. Les alliés la battirent pendant six semaines, et tourmentés par les frimats et les maladies, il levèrent le siège; mais en se retirant ils pillèrent, brûlèrent et firent un dégât affreux dans les campagnes. *Mézeray* remarque que dans cette même année *Soliman II* prit Rhodes, et en chassa les chevaliers qui depuis ont occupé Malte, et à l'occoasion des horreurs commises dans la Picardie, il dit q « si l'infidèle arrachoit ainsi les cheveux aux chrétiens, leurs princes ne « cessoient d'en déchirer les entrailles». C'est énergiquement dépeindre guerres entre *François I* et *Char*-*Quint*, qui furent aussi cruelles que destructives.

Petites actions de guerre.

1523. Dans cette campagne les gran actions furent rares, mais les surp , les rencontres, les marches, les siég les retraites très-fréquentes, et toujours accompagnées de grande perte d'hommes des deux côtés. La pétulance de *François I* fut très-nuisible dans une occasion, dont il n'auroit dû se mêler. *Nicolas de Bossut*,

:rneur de Guise, tenté par le duc 1523.
Arseot, général de l'empereur, fait
:mblant de prêter l'oreille à ses sol-
ions, et promet de lui livrer sa
: pour une somme convenue. C'é-
une ruse, afin de l'attirer et de
: prendre lui-même quand il se pré-
nteroit. *Bossut* en donne avis au roi,
ui par un excès de bravoure plus
ıe d'un jeune capitaine que d'un
onarque, ou peut-être un sentiment
jalousie dont il a été soupçonné
ontre tous ses généraux, résout que
'affaire ne se passera pas sans lui. Il
t en poste de Chambord, où il pas-
t le printemps, et se rend à la Fère,
ompagné d'une foule de courtisans
:mpresses à le suivre. Son arrivée fait
:clat. *Arscot* en est averti. Il pense
que ce rassemblement peut bien le
egarder. Il étoit déjà en route, mais
l rebrousse chemin, et le projet de
Bossut, très-bien concerté, échoue
d'autant plus désagréablement pour le
roi, que ce coup manqué donna de
la hardiesse aux ennemis. Ils se pro-
menèrent librement sur ses frontières.
Le duc de *Vendôme*, *Charles de
Bourbon*, aïeul de *Henri IV*, qui
commandoit les Français, ayant des
ordres timidement limités, n'osa ha-

M 2

1523. sarder un combat, qui lui auroit été avantageux ; et lui-même courut risque d'être défait près d'un villa nommé Audincton, où il éprouva échec, qui auroit été complet, sans le généreux dévouement d'un gendarme, nommé *Tignerette*. Il entend quelque mouvement à ses vedettes, s'avance pour en reconnoître la cause, est enveloppé par les ennemis, et le poignard sur la poitrine, il ne laisse pas de crier *allarme*; on se met en défense, et l'armée, qui étoit déjà entamée d'un autre côté, est sauvée. L'ennemi respecta le dévouement de *Tignerette*, qui put jouir de sa gloire.

Ligue pour exclure les Français d'Italie.

L'empereur et le roi abandonnèrent la guerre dans cette contrée à l'activité des commandans et des gouverneurs qu'ils y laissoient, et en rappelèrent plus grande partie de leurs troupes pour l'Italie, qui fixoit principalement leur attention. L'empereur s'étoit e paré du château de Milan. Il étoit content de l'état où il se trouvoit dans ce pays, et souhaitoit de n'y être pas troublé; mais *François I* ne renonçoit pas à se retablir dans son Milanès, et commençoit à faire filer des troupes au-delà des monts sous l'amiral *Bonnivet*, qui s'emparoit des passages.

Charles-Quint n'espérant pas se mettre entièrement à l'abri des efforts des Français, essaya du moins de les retarder. Il employa l'autorité du pape, son ancien précepteur. *Adrien* somma le roi d'entendre à une trève de plusieurs années avec l'empereur, afin que ce prince pût défendre l'Italie menaçée par les Turcs, après la prise de Rhodes. 1523.

Mais cette exhortation à une trève n'étoit rien, en comparaison d'une ligue à laquelle *Adrien* se prêta entre lui, l'empereur, le roi d'Angleterre, la république de Venise, les Seigneuries de Gênes, Florence, Sienne, Luques et autres petits états, pour la défense de l'Italie contre tous les étrangers, principalemet contre le roi très-chrétien; on ne parla pas des Turcs, parce que les Vénitiens, qui, voyant les désastres des Français, venoient de les abandonner, craignoient que *Soliman*, s'il étoit signalé dans la ligue, ne tournât ses armes contre eux. On dit qu'*Adrien* se prêta à cette considération, parce que de lui-même il ne paroît pas avoir été propre aux intrigues politiques. Il étoit juste par caractère, et on le vit rendre à divers feudataires du S. Siège, plusieurs des

1523. places qui avoient excité la cupidité de ses prédécesseurs et dont ils s'étoient emparés par des moyens violens. Il a passé pour un pontife sans ambition, renfermé dans ses devoirs religieux, et a mérité cette épitaphe assez étonnante pour un pape de ce temps : *Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander. Jules de Médicis, Clément VII* lui succéda. Il étoit cousin germain de *Léon X*, et fils du malheureux *Julien*, assassiné par les *Pazzi*.

Loin d'être déconcerté par cette ligue, *François I* n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses préparatifs. Il vendit des domaines, augmenta les impôts ordinaires, en mit de nouveaux, et créa des charges qu'il fit payer. Par tous ces moyens qui excitèrent des plaintes et des murmures, il amassa beaucoup d'argent et rassembla une forte armée, qu'il comptoit mener lui-même en Italie; mais des soins plus pressans le retinrent en France.

Procès intenté au connétable de Bourbon.

Le connétable de *Bourbon* vivoit splendidement à la cour, mais en homme mécontent. Sa maison étoit ouverte et pouvoit être considérée comme le point de ralliement de ces

sortes de gens qu'on a depuis nommés *Frondeurs*, censeurs assidus du gouvernement et du chef. *Bourbon* nourrissoit presque dès l'enfance une haine sombre contre *François I*. On dit que l'antipathie entre eux étoit poussée au point que, lorsque celui-ci n'étoit encore que comte d'*Angoulême*, ils pensèrent se battre pour un sujet assez léger. Le roi montant sur le trône lui avoit donné l'épée de connétable, mais *Bourbon* se plaignoit qu'en plusieurs occasions *François* lui avoit envié les plus belles fonctions de sa charge, soit en ne le mettant pas à la tête des troupes, dans des occasions importantes, soit en ne suivant pas ses avis.

1523.

Il jouissoit d'une très-grande fortune, par le mariage qu'il avoit contracté avec *Suzanne de Bourbon*, dont il étoit cousin issu de germain, et qui étoit fille de monsieur et de madame de *Beaujeu*. Ce mariage avoit été résolu principalement pour réunir les prétentions des deux branches de la même famille et prévenir un procès ruineux. Cette princesse mourut sans enfans. Tant qu'elle vécut, *Louise de Savoie*, mère du roi, et fille d'une sœur de monsieur de *Beaujeu*, retint

1523. dans les bornes d'une galanterie a[illegible] çante, le goût qu'elle avoit pour le connétable; la mort de l'épouse p[illegible] senta, dit-on, à la douairière l'occasion de déclarer sa passion. Elle lui offrit sa main, il la refusa, et mê[illegible] avec quelques mots de raillerie. « Or, « dit *Mézeray*, comme il n'est point « d'injure plus outrageante envers « ce foible sexe que le refus de [illegible] « poursuites, la régente outrée d[illegible] « mépris de *Bourbon*, se portant à « une extrême vengeance, le poussa « aussi à un extrême désespoir ». Elle intenta le procès qu'on avoit voulu prévenir, mit dans la suite de l'affaire toute l'ardeur d'une femme piquée, et employa avec chaleur tous [illegible] moyens que son rang et sa puissance lui fournissoient.

Idée de la cause. Il s'agissoit de savoir si les domaines de la maison de Bourbon étoient fiefs masculins ou féminins. Le connétable soutenoit qu'ils étoient régis par les règles de la loi salique, autrement il eût été justement évincé par la proximité de la duchesse. Celle-ci maintenoit au contraire, que ces domaines étoient fiefs féminins, non en ce sens, que les femmes pussent en exclure leurs frères, même puînés, mais du moins

1523.

ıs autres collatéraux. Entre ces pré-
ıtions opposées, le droit n'étoit
aussi facile à saisir que la pré-
ıtion, qui pèse sur la duchesse, le
: communément supposer.

Depuis que la maison de France pos-
loit la baronie de Bourbon, il ne
ιoit point présenté d'exemple qui
t faire loi à cet égard, les princes
ce nom ayant toujours eu des fils
ur leur succéder; mais avant cette
ıne on en trouvoit plusieurs qui
ınt interprétés diversement. Le pre-
· et le plus remarquable de tous,
t celui de *Marguerite*, fille d'*Ar-
'ambauld VII* et petite-fille d'*Ar-
mbauld VI*, laquelle, en 1171,
ıccéda sans trouble à ce dernier, quoi-
ı'il existat une branche masculine de
'ourbon-Mont-Luçon, issue d'*Ar-
hambauld II*, trisaïeul d'*Archam-
aul VI*.

Marguerite eut deux maris. Du
remier, *Gaucher de Vienne*, sei-
neur de *Salins*, et duquel elle fut
ɔarée pour cause de parenté, pro-
ınt *Marguerite de Salins*, épouse
ɛ *Guillaume de Sabran*, seigneur de
'orcalquier, Du second, qui fut *Gui
'e Dampierre*, illustre pour avoir été

1523. par les femmes la tige comm
maisons de *Bourbon* et d'*A*
elle eut *Archambauld VIII*,
Bourbon, *Guillaume de Da*
comte de Flandre par sa femm
plus *Gui* et *Combault de*
qui laissèrent une postérité. A
de *Gui de Dampière*, la com
Forcalqurer, apparemment
aînée, réclama la baronie de
contre *Archambauld VIII*, l'
ses frères utérins. Il y eut pro
devant *Philippe-Auguste* et
lement. *Archambauld* prouva
baronie de Bourbon ne pouv
démembrée, ni devenir le part
femmes qu'à défaut des mâles. I
tesse renonça à ses prétentions, n
nant un dédommagement, et
transaction fut autorisée d'une
de *Philippe-Auguste*, sous
de 1211.

Mais ce titre qui confirme l'ex
des femmes, en concurrence ave
frères, préjuge-t-il qu'elles de
être évincées par d'autres collatér
et qu'elles puissent être privées
exemple, de l'héritage d'un père,
en voir investir un oncle, ou ses de
dans mâles ? On peut dire à cet

que le droit contraire avoit assez généralement prévalu par l'usage, et que, le royaume de France excepté, c'étoit une chose ordinaire, lorsque les héritiers mâles étoient éloignés, de voir les grands fiefs qui n'étoient point apanages, passer aux femmes, et de celles-ci dans des maisons étrangères, et que celle de *Bourbon* elle-même en fournissoit plus d'un exemple. La baronie de Bourbon, en effet, étoit entrée dans la maison de Bourgogne par *Agnès de Bourbon*, arrière-petite fille d'*Archambauld VIII;* et de celle-ci, dans celle de France, par le mariage de *Béatrix*, fille d'*Agnès*, avec *Robert de Clermont*, fils de *St. Louis*; et chaque fois, sans qu'il paroisse d'opposition, soit de la part des comtes de Flandre, descendans de *Guillaume de Dampière*, soit des deux autres frères d'*Archambauld VIII.* Cet exemple étoit d'autant plus favorable à la duchesse d'*Angoulême*, que, par sa mère, elle étoit petite-fille de *Charles I*, duc de *Bourbon*, de la même manière que *Béatrix* étoit petite-fille d'*Archambauld IX*, fils du huitième.

1523.

La contestation se compliquoit encore, et de la diversité des titres aux-

1523. quels les *Bourbons* avoient acquis les domaines particuliers dont ils avoient accru leur domaine originaire, et des dispositions diverses qu'ils avoient faites eux-mêmes à ce sujet.

Jean de Bourbon, qui fut duc après *Louis II, le Bon*, son père, l'un des tuteurs de *Charles VI*, épousa en 1400, *Marie de Berry*, fille du duc de *Berry*, frère de *Charles V*. Le duc de *Berry* ne laissoit point d'enfans mâles, et la totalité de son apanage devoit retourner à la couronne. Cependant, en faveur du mariage de sa cousine, *Charles VI*, de l'avis de son conseil, consentit à ce que le duché d'Auvergne, et le comté de Montpensier fussent détachés de ce même apanage, pour en faire la dot de la princesse ; mais sous la réserve, toutefois, qu'à l'effet de dédommager la couronne de son droit de retour en cette occasion, les domaines des ducs de *Bourbon* y deviendroient reversibles, à défaut d'hoirs mâles issus de ce mariage. Le duc *Louis*, séduit par les avantages qu'il rencontroit dans cette alliance, acquiesça à cette condition, sans égard aux droits que la branche de *la Marche* avoit à ces héritages au

ıème défaut. Depuis, soit de plein gré, 1523.
u par artifice, sur des motifs légitimes
contestables, le petit-fils de *Jean*,
rles, duc de Bourbon, et *Jean II*,
de celui-ci, obtinrent de *Louis*,
ite de *Montpensier*, frère du duc
rles, et aïeul du connétable, une
onciation absolue, tant pour lui
ue pour sa postérité, à l'expectative
les domaines des ducs de *Bourbon*.
Enfin, en 1473, par le contrat de
mariage de *Pierre de Bourbon*, sire de
Beaujeu, frère de *Jean II*, et duc
après lui, avec *Anne de France*, fille
le *Louis XI*, cette renonciation
ut de nouveau consolidée par l'a-
bandon qui y étoit fait des mêmes
domaines, pour être réunis à la cou-
onne, en cas qu'il ne provînt pas
l'enfans mâles de ce mariage. Ainsi
'avoit voulu *Louis XI*, pour faire
payer l'honneur de son alliance. Il se
rouvoit à la vérité dans le contrat une
clause conservatrice, mais à peine sen-
sible, et telle qu'elle devoit être li-
bellée, pour ne pas effaroucher le
volontaire et ombrageux monarque:
*en tant qu'il peut toucher audit futur
époux, pour le présent et pour
l'avenir*

A la mort de *Louis XI*, les deux

1523. époux se voyant sans enfans, et pres de se donner réciproquement des témoignages de leur estime, obtinrent facilement du jeune roi, leur élève, des lettres patentes, non-seulement dérogatoires à la clause de leur contrat, mais qui leur permettoit encore de disposer de leurs biens, par telle donation mutuelle et perpétuelle qu' l'entendroient. Cette latitude de disposition inquiéta *Gilbert de Montpensier*, fils de *Louis*, et cousin-germain du duc. Il réclama au parlement contre l'abandon de son père. Mais le duc lui-même, frappé de la justice de ses prétentions, s'empressa d'y faire droit, et par une transaction de 1488, passée à Chinon, il consentit à ce que tous ses biens substitués passassent à la branche de *Montpensier*, s'il venoit à mourir sans enfans mâles. Cependant, au bout de trois ans, devenu père de *Suzanne de Bourbon*, il vit avec regret la fortune de cette princesse compromise également par ses anciens et ses nouveaux engagemens.

Charles VIII n'existoit plus, et *Louis XII* occupoit le trône. Si ce prince tenoit à l'exécution du contrat de mariage, les biens du duc devoient être réunis au domaine, puisqu'il n'a-

voit pas de fils; et, si le roi vouloit bien s'en départir, la transaction de Chinon le lioit de la même manière du côté des *Montpensiers*. Il ne falloit pas moins que l'entremise de l'autorité souveraine pour le soustraire à ce double inconvénient. Mais *Louis XII*, qui avoit eu tant à se plaindre d'*Anne de France*, seroit-il bien disposé à lever ces obstacles? Le duc en courut les hasards, et reconnut bientôt que *Louis* n'avoit point émis de vaines paroles, quand il avoit dit que le roi de France oublioit les injures du duc d'*Orléans*. *Louis* s'empressa de seconder le vœu des deux époux, en ratifiant les lettres patentes de son prédécesseur. Mais le jeune *Louis*, comte de *Montpensier*, fils de *Gilbert* et frère aîné de *Charles*, depuis connétable, crut devoir les attaquer avec chaleur au parlement, ainsi qu'avoit fait son père à l'égard de *Charles VIII*. Il devoit son éducation au duc *Pierre*, et celui-ci paroissoit le destiner à devenir un jour son gendre. Ce procédé le révolta. Il tourna dès-lors ses vues sur le duc d'*Alençon*; les communiqua au roi, qui y applaudit, et qui en faveur de cette alliance donna de nouvelles lettres patentes, par lesquelles, frus- 1523.

1523. trant les *Montpensier* de l'expectative des domaines des ducs de *Bourbon*, il déclaroit ces domaines transmissibles dans la maison d'*Alençon*, à l'époque du mariage du duc avec la jeune *Suzanne de Bourbon*. Dans l'impossibilité de faire valoir ses droits contre l'autorité souveraine, *Montpensier* se réfugia dans les camps, et espéra se faire accorder, par le mérite de ses actions, la justice qu'on refusoit peut-être à son obscurité. Le recouvrement du royaume de Naples, qui fut en partie son ouvrage, fixa en effet sur lui les regards de *Louis XII* : en récompense de ses exploits, le roi lui destinoit, dit-on, *Germaine de Foix*, sa nièce, et la couronne même de Naples, lorsque le jeune prince, qui venoit de rendre les derniers devoirs à son père, inhumé cinq ans auparavant sans honneurs, sur les bords de la mer, près de Pouzzoles, voulut se donner la funeste consolation de repaître un instant ses regards du triste spectacle de ses dépouilles; mais à peine le cercueil fut-il ouvert, que succombant à la douleur qui l'oppressa, il s'acquit d'autres titres à la gloire, comme la victime et le héros de la piété filiale.

Deux ans après, le duc *Pierre* mou-

it. A ses obsèques le hérault, après 1523.
voir crié trois fois : *Notre bon duc Pierre II est mort*, n'avoit pas ajouté : *Vive le duc Charles II !* mais *vivent Mesdames et Damoiselle Duchesses de Bourbon et d'Auvergne !* Le jeune *Charles*, âgé de quatorze ans, filleul de la duchesse de *Bourbon* et élevé par elle, lié par la reconnoissance et sur-tout par son âge, ne pouvoit réclamer ses droits. Son tuteur s'en chargea, et s'acquitta de ce soin avec autant d'adresse que de bonheur. C'étoit *Louis de Bourbon-Vendôme*, prince de la *Roche-sur-Yon*, beau-frère du jeune *Charles*, dont il avoit épousé la sœur. Ce prince habile sut tellement ménager les préjugés de la duchesse de *Bourbon*, qu'il tira d'elle la permission de mettre à couvert les droits de son pupille par des protestations. Une circonstance lui avoit facilité l'accès dans l'esprit de la princesse ; depuis long-temps elle comparoit le duc d'*Alençon* avec le jeune *Charles*, son élève : la nullité du premier avoit affoibli la bonne volonté qu'elle avoit autrefois conçue pour lui, et détourné ses premières pensées pour les porter sur son propre ouvrage ; mais ces idées

1523. n'étoient encore que vagues, et telles pourtant, que loin d'être choquée des réclamations de son filleul, elle l'encouragea dans ses démarches à la cour, en lui procurant elle-même les moy d'y paroître avec éclat. Le prince de la *Roche-sur-Yon* plaida avec plus (vivacité encore, auprès du roi, la ca de son jeune frère. Il représenta l' justice de la spoliation, et sur-tout danger de rappeler les temps d -treux des ducs de *Bourgogne*, cumulant sur une seule tête les e immenses de deux maisons aussi pı santes que celles des ducs d'*Alenç* et de *Bourbon*.

Frappé de ces raisons, *Louis XII* chargea une commission, composée de seigneurs, de ministres et de jurisc sultes, de vérifier les prétentions *Charles* et celles de *Suzanne*. Les droits du premier furent trouvés incontestables; mais il paroissoit dur de dépouiller la jeune princesse d'un héritage dont son père avoit joui, et que l'autorité royale lui avoit garanti tant de fois. Un expédient se présentoit naturellement pour accommoder tous les intérêts: c'étoit d'unir les deux prétendans. Il fut indiqué à *Louis XII*, qui l'adopta avec chaleur, et qui

fit son affaire de le proposer à la duchesse de *Bourbon*. On juge aisément à ses dispositions, si elle écouta favorablement cette ouverture. Le contrat fut passé en 1505. *Louis* voulut qu'il fut discuté solennellement dans une assemblée de princes, de grands, d'évêques et de magistrats, présidés à son défaut par le cardinal d'*Amboise*. Il fut stipulé que les deux époux se feroient une donation mutuelle de tous leurs biens, et qu'à défaut d'enfans, *François de Bourbon*, frère de *Charles* (celui qui fut tué à Marignan), seroit leur héritier. *Louis XII* saisit généreusement cette occasion de renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs aux droits que *Louis XI* avoit voulu s'acquérir sur les domaines de la maison de *Bourbon*. A toutes ces dispositions, il faut ajouter enfin la dernière volonté de *Suzanne*, qui confirma son contrat de mariage, en instituant de nouveau son mari pour son héritier. 1523.

Séquestre des biens du connétable.

Tels sont les faits que commentoient à leur gré les avocats des diverses parties : *Poyet*, qui fut depuis chancelier, pour la duchesse d'*Angoulême*, *Lizet* pour le roi, et *Montholon* pour le connétable. Il est sensible que la solution de la difficulté tenoit à savoir

1523. jusqu'à quel point pouvoient être légitimes et obligatoires des usages contraires, des concessions incertaines, des abandons équivoques, des reconnoissances douteuses, des accords opposés, des édits enfin et des déclarations contradictoires, et par conséquent aussi, jusqu'à quel point chacune des parties pouvoit s'autoriser de ces divers titres. C'est ce qu'il n'étoit pas facile de distinguer bien clairement. Après onze mois de débats, un arrêt du parlement appointa les parties au conseil, et mit en attendant les biens en litige sous le séquestre. Si le projet de dépouiller *Bourbon* n'étoit pas encore consommé, il étoit présumable; le connétable n'en fit aucun doute, et reconnut que du plus riche seigneur de la cour, il alloit devenir le plus pauvre: le dépit d'être amené à cette alternative d'être ruiné, ou époux malgré lui, lui fit trouver bonne et légitime toute manière d'échapper à ce danger.

Il conspire contre l'état.

Pendant qu'il rouloit dans sa tête divers projets de vengeance, *Charles-Quint*, attentif à profiter de toutes les occasions de nuire au roi, le fit sonder secrètement, et le trouva accessible à la séduction. L'empereur lui offroit

dans ses états un asyle contre les persécutions de la mère et la connivence du fils, et s'il vouloit sincèrement s'attacher à lui une des trois plus belles charges d'Espagne, des terres considérables valant cent mille écus de rente, et sa sœur *Eléonore*, veuve d'*Emmanuel le Grand*, roi de Portugal, mariage. Dans le partage insensé que se faisoient du royaume les alliés de *Charles-Quint*, *Bourbon* devoit ajouter à ses domaines la Provence et le Dauphiné; l'empereur recevoir le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie; et le reste appartenir au roi d'Angleterre. 1523.

Sa conspiration est découverte.

Sa fuite.

Les courtisans qui entouroient *Bourbon* n'étoient pas tous adorateurs serviles de ses volontés. *Jean* de *Poitiers*, comte de *Saint-Valier*, capitaine de deux cents archers de la garde du roi, et qui avoit toute la confiance du connétable, fut instruit par lui-même de ses coupables engagemens. Il lui fit les plus fortes remontrances, et l'exhorta de la manière la plus pathétique à se départir de ses liaisons avec l'ennemi de la France : mais, plus inconséquent que celui qu'il cherchoit à persuader, il se laissa séduire lui-même, et consentit à être le dépositaire du chiffre

1523. entre le connétable et l'empereur. Il n'en fut pas de même de deux gentilhommes normands, d'*Argouges* et *Matignon*, aussi sincèrement attachés à *Bourbon*, lequel avoit compté sur eux pour livrer la Normandie au roi d'Angleterre. Informés par un tiers de commission criminelle dont il les chargeoit, et forcés d'opter sur-le-chan entre le salut du prince et le danger de la patrie, ils se crurent obligés d'avertir le roi. *François*, comptant ramener le prince par la confiance la douceur, va le trouver à Moulins, où il faisoit le malade, lui déclare qu'il est instruit, le prie, le conjure d'ôter de son esprit les fâcheuses i qui le tourmentent, et lui promet parole de roi, que s'il perd son procès, il lui rendra toutes ses terres. Le connétable avoue qu'il a été sollicité par l'empereur; mais il proteste qu'il n'a donné aucun consentement à ses offres, prie le roi de ne point douter de sa fidélité, et promet, en preuve de sa bonne foi, de le suivre à Lyon, sitôt que sa santé le lui permettra. En effet, il se met en route; il marchoit lentement en litière, incertain, inquiet, bourrelé de remords. Le combat de ses idées le porte à se

tourner du chemin, et à gagner sa 1523.
rteresse de Chantelle, pour y ré-
chir à tête reposée sur sa situation,
prendre plus mûrement une der-
ère résolution. *Le perfide*, s'écria
roi, en apprenant cette retraite,
bonté auroit dû lui crêver le cœur.
s puisqu'il veut périr, qu'il pé-
e; et il donne ordre de l'investir
Chantelle. Là plusieurs fâcheuses
uvelles, arrivées en même-temps,
n blent le malheureux prince et le
it dans le précipice. Il apprend
son procès est perdu, que le roi
no : a fait arrêter l'évêque d'Autun,
n c fident, chargé de lui porter
l'ho mage de sa fidélité, mais sous
l'injurieuse réserve de la restitution de
ses biens; qu'il a fait fouiller ses
malles et visiter ses papiers, et que
des troupes s'approchent pour le saisir
lui-même. *Bourbon* ne délibère plus.
Il part avec un seul gentilhomme nommé
Pomperant, se faisant passer pour
son valet : il traverse le Dauphiné et
la Savoie, innondés de troupes, qui
se rendoient en Italie, et où l'on
ne pouvoit s'attendre à le rencontrer,
gagne de là la Franche-Comté, passe
par l'Allemagne et arrive en Italie,
après avoir couru les plus grands dan-

1523. gers tant qu'il fut en France, parce qu'en effet on avoit répandu autour de lui beaucoup de troupes, pour s'assurer de sa personne s'il vouloit se sauver.

Saisie de ses biens et punition de ses complices.

Son évasion le déclara coupable; le roi fit saisir tous ses biens, mit garnison dans ses châteaux, fit arrêter ceux de ses officiers et de ses courtisans qui paroissoient ses confidens les plus intimes. Comme le fugitif étoit parent ou allié des plus grands seigneurs; comme le peuple se prononçoit en faveur d'un prince estimable, qu'on croyoit victime de la passion d'une femme et d'une intrigue de cour; comme enfin les soldats et beaucoup de généraux ne se cachoient pas d'une prévention pour leur connétable, qu'ils regrettoient et plaignoient, le roi prit les mesures convenables aux circonstances. Il appela auprès de lui les seigneurs douteux, afin de les mieux surveiller; retira des lieux exposés les garnisons et capitaines suspects, et en substitua d'autres. On fit faire le procès aux détenus. Le seul *Poitiers de Saint-Valier* fut condamné à mort, mais il eut sa grâce sur l'échafaud. Il la dut à l'impression que fit sur le roi la beauté de *Diane*, sa

1523.

le ı , qui étoit venue implorer
g ie de son père. Quelques au-
t rit que ce pardon n'avoit
u qu'au prix d'un sacrifice
le; mais entre plusieurs
détruisent cette imputation,
citer la grâce elle-même, qui
t q la commutation de la peine
mort en celle d'une prison per-
uelle.

Bourbon commande l'armée impériale en Italie.

Arrivé en Italie, *Bourbon* croyoit
u'il alloit être sur-le-champ appelé
Espagne pour y présenter sa main
Eléonore et recevoir la sienne;
Charles-Quint n'étoit pas hom-
donner ainsi sa sœur à un fu-
t, sans savoir auparavant quel pro-
il pouvoit en tirer. Il lui fit insinuer
avoit besoin en Italie de sa ca-
et lui donna le commande-
t de l'armée qu'il opposoit à *Bon-*
, avec la précaution de lui ad-
re *Lannoi*, vice-roi de Naples,
général de confiance.

La France attaquée de plusieurs côtés.

défection de *Bourbon* auroit em-
le roi, si le connétable avoit
joindre quelque cavalerie française
l'infanterie allemande qui l'attendoit.
A paremment il avoit promis à l'em-
reur ce secours de cavalerie, qui
devoit être composé de la noblesse

1523. ral, trompé par des émissaires de *Colonne*, se contenta de l'observer, dans l'espérance de l'affamer. Cependant, hors d'état de garder tous les passages, l vivres entroient, même abondamment, malgré lui, et pour n'être pas coupé lui-même de ses magasins par les alliés, auxquels il avoit par lenteur laissé le temps de se réunir, il se vit contraint de quitter sa position et de repas le Tésin.

Ravitaillement de Crémone.

Sans la constance du capitaine *Janot d'Herbouville*, les Français auroie perdu le château de Crémone, leur dernière place de défense. Le che lier *Bayard* y arriva à travers les po s de l'armée de l'empereur, ré en Italie et devenue plus forte celle du roi de France. *Janot* a si bien inspiré sa valeur à ses sol s, et tellement gagné leur confian , déterminés à ne se pas rendre, ils s rent avec lui les dernières extrémités de la famine, et en furent victimes comme lui. Quand *Bayard* entra dans la citadelle, il n'y trouva que sept hommes résolus de mourir de faim comme leurs compagnons, si on ne fût pas venu à leurs secours. Ils étoient exténués, desséchés, et ayant à peine figure humaine. Exemple mémorable

d'une bravoure réfléchie et persévérante, plus rare que l'impétuosité du courage. 1523.

Après avoir passé le Tésin, *Bonnivet*, avoit pris ses quartiers d'hiver; il avoit licencié une partie de son infanterie, pour en économiser quelques mois de solde, et avoit permis à la plupart de ses gendarmes d'aller se recruter en France; il étoit enfin dans la plus grande sécurité, lorsque les alliés, que ne commandoit plus *Prosper*, mais *Bourbon*, *Lannoi* et *Pescaire*, traversèrent le fleuve avec le dessein de lui couper les vivres. *Bonnivet*, pris au dépourvu, et quoiqu'inférieur en nombre, leur présenta vainement la bataille; ils espéroient l'avoir à discrétion, sans combattre. Leurs mesures furent si bien prises, qu'ils lui coupèrent la communication avec toute espèce de secours, et qu'ils lui enlevèrent même la ressource de la retraite. *Bonnivet* l'ordonne cependant, et trompa un ennemi qui croyoit l'avoir enfermé; mais il fut vivement poursuivi par *Bourbon*, que sa haîne rendoit vigilant.

Retraite de Romagnano. 1524.

Quelque diligence que fît *Bonnivet*, les ennemis l'atteignirent à Romagnano, près d'un pont sur la Sésia, par où

Mort de Bayard.

1524. défiloit l'armée. Il se mit à l'arrière-garde avec un corps de gendarmerie pour couvrir son infanterie, et dès la première charge, il fut grièvement blessé. Forcé de se retirer, il laissa le commandement au comte *Saint-Pôl*, frère du duc de *Vendôme*, au capitaine *Vandenesse*, frère de *la Palice*, et au chevalier *Bayard*, toujours chargé des emplois les plus périlleux. Il remit à ce dernier, comme au plus digne, son bâton de général. Honneur tardif, mérité depuis longtemps, et dont le brave chevalier ne devoit jouir qu'un moment! *Vandenesse* fut tué sur-le-champ; et *Bayard*, dans la même charge, reçut un coup d'arquebuse qui lui rompit les reins. Affoibli par le sang qui sortoit de sa blessure, la douleur ne lui permettant pas de souffrir le mouvement du cheval, il se fit descendre et appuyer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi. *Bourbon*, passant auprès de lui, et poursuivant les fuyards, le reconnut, lui témoigna toute la part qu'il prenoit à sa situation, et combien il avoit pitié de son état. *Ce n'est pas de moi! monsieur*, lui répondit le mourant, *c'est de vous qu'il faut avoir pitié. Je meurs en homme*

ien ; mais vous qui êtes Fran- 1524.
et prince du sang de France,
avez aujourd'hui, contre votre
eur et votre serment, les livrées
pagne sur les épaules, et les
s à la main toutes teintes du
des Français. Bourbon passa
ıs, sans rien répliquer. Le mar-
de *Pescaire*, général espagnol,
resser une tente sur le blessé.
vice-roi *Lannoi*, pour le mettre
commodément, revenant de la
suite des Français, le fit porter
sa propre tente, où il rendit son
à Dieu. Faute de prêtre, il s'étoit
nument confessé à son maître d'hô-
et mourut les yeux fixés sur la croix
on épée. « Chevalier sans reproche,
ıi avoit su joindre, ce qui est
ès-rare, dit *Mézeray*, les vertus
ilitaires avec les vertus chétiennes,
la douceur et la courtoisie avec
hardiesse et la valeur ». Il vécut
les camps et sans assiduités à
our ; aussi ne voit-on pas qu'il ait
ıis de ces dignités lucratives, qui
quelquefois la récompense de
ılation ; mais il eut l'estime gé-
ıle. Ce fut de lui, simple cheva-
, que *François I*, ainsi qu'on l'a
voulut recevoir l'ordre de la che-

4

1524. valerie sur le champ de bataille, après la victoire de Marignan. Sa vie a été écrite par son secrétaire, avec une naïveté qui inspire autant de confiance pour l'écrivain que d'admiration pour le héros. Le comte de *St.-Pól* acheva la retraite, et trouva à Suze un secours, qui arrivé quinze jours plutôt, eût prévenu ce désastre et ceux qui suivirent.

L'Italie abandonnée par les Français.

Cette défaite ayant contraint de nouveau les Français à quitter l'Italie, y donna à l'empereur une prépondérance absolue. Il l'exerça sous le nom de *Marie Sforce*, qu'il reproduisit encore, et qu'il établit dans le Milanès, moins par affection pour ce prince que pour ne pas montrer trop tôt le desir qu'il avoit eu de s'approprier ce beau duché, ou de le faire passer au prince *Ferdinand*, son frère, et, de manière ou d'autre, en enrichir la maison d'Autriche. *Clément VII*, successeur d'*Adrien*, n'auroit voulu pour voisins ni l'Autrichien, ni le Français, princes dont la trop grande puissance lui portoit ombrage. Il refusa de persévérer dans la ligue, à laquelle *Adrien*, son prédécesseur, avoit eu la complaisance de condescendre, et en fit retirer même les Vénitiens. *Charles-Quint* laissa mûrir ses

projets sur l'Italie dans une espèce d'inaction à l'égard de cette contrée, et appliqua ses soins à une invasion France qu'il méditoit, lui, pour s intérêts, et *Bourbon*, pour tirer vengeance éclatante de sa disgrace. 1524.

Bourbon fait le siége de Marseille.

Dans cette intention le connétable se proposoit d'entrer par le Lyonnais, contigu à ses anciennes possessions, d'où il se flattoit de voir accourir près de lui les vassaux de ses terres, ce qui feroit un dépit mortel au roi; mais *Charles-Quint* ordonna que l'invasion commençât par Marseille, dont la prise lui donneroit sur la Méditerrannée un port commode pour ses expéditons d'Italie. Il fallut que *Bourbon*, contre sa conviction intime, obéit à un monarque étranger, duquel il se croyoit en droit d'attendre de la déférence; première punition du rebelle connétable : puis, qu'il se vit adjoindre dans le commandement, sous le titre de lieutenant, *Pescaire*, général espagnol, plus maître que lui par la confiance de l'empereur, et qui le contrarioit en tout; seconde mortification, bien sensible pour un homme que le seul désagrément de ne pas voir adopter ses avis, avoit commencé à révolter contre son souverain naturel.

5

1524. Aucun de ses anciens amis ne s'ébranla pour lui; au contraire il put connoître, par leur conduite et par les discours qui parvinrent à ses oreilles, l'horreur que leur inspiroit sa trahison. Commandant dans cette armée, le malheureux connétable y étoit réellement comme un étranger et un homme suspect.

Il est forcé de le lever.

A la pénible affection de l'ame qu'on doit lui supposer, de ne pouvoir donner, sans rougir, des ordres contre les Français, qu'il combattoit, se joignirent des contre-temps fâcheux. La flotte espagnole, envoyée pour bloquer le port de Marseille, fut battue et dispersée par *André Doria*, amiral Génois au service de la France, quoique Gênes fut alors sous la domination de l'empereur. L'argent que *Charles-Quint* avoit promis ne vint pas, parce que les états d'Espagne refusoient d'en donner. Les troupes, mal payées, servoient mollement et désertoient. Les sorties étoient fréquentes, et toujours à l'avantage des assiégés. *Bourbon* tint ferme, néanmoins, pendant six semaines, et ne leva le siège que quand il sut que le roi n'étoit plus qu'à une journée de lui, avec une puissante armée. Il plia bagage à la

et fit briser son artillerie par mor- 1524.
t, qu'il chargea sur le dos des ts. Les soldats, vivement pressés, ent leurs armes pour fuir plus ment, et quand ils furent rassem- du côté de Gênes, par où ils se èrent, il se trouva plus d'un tiers ette grande armée incapable de r faute d'armes.

Le roi délibère s'il mènera lui-même l'armée en Italie.

elle du roi, au contraire, étoit le meilleur état; il délibéra s'il nettroit lui-même à la poursuite ennemis, ou s'il abandonneroit oin à ses capitaines. Ses plus ha- conseillers l'exhortoient à ne t quitter le royaume. Il étoit en noment menacé de nouveau par i d'Angleterre en Picardie, et il levoit pas se croire en sûreté du de la Flandre et de l'Allemagne; l'empereur pouvoit faire une ir- ion dangereuse sur la Bourgogne Champagne. Sa mère elle-même, uchesse d'*Angoulême*, qui con- soit l'impétuosité de son fils et son ur chevaleresques, fit tous ses ef- pour le détourner de la résolution passer les monts. Il se refusa à instances, et la nomma regente lant son absence.



1524. *François I* entra en Italie, comme autrefois *Charles VIII* et *Louis XII*, avec une armée brillante, formidable, crue invincible quand on la regardoit: quatorze mille Suisses, six mille lansquenets, dix mille autres fantassins français et italiens, le roi de Navarre, plusieurs princes étrangers, quatre princes du sang, le grand écuyer, le grand maître de la maison du roi, trois maréchaux de France, *Chabannes*, *Foix*, *Montmorenci*, la principale noblesse, et les plus grands seigneurs du royaume, dont la suite en écuyers, chevaliers, et compagnies de gendarmes, composoient une cavalerie nombreuse, superbement équipée.

Il entre en Italie.

Conquête du Milanès

Il alla droit à Milan, qui ouvrit ses portes; conquête plus brillante qu'utile, parce que cette ville, sans être attaquée, devoit être nécessairement le prix du vainqueur; et cette conquête même fut une faute parce que le peu de temps que le roi y mit en donna assez à l'armée fugitive de Marseille, armée délabrée, sans armes, sans artillerie, sans munitions, de se pourvoir de tout; au-lieu qu'attaquée sur-le-champ elle auroit été dispersée et absolument détruite. L'em-

pereur en étoit dans de grandes inquiétudes. Du fond de son cabinet en Espagne, il fit proposer une trève pendant laquelle on traiteroit de la paix : le pape joignit ses instances. Mais soit que le roi regardât les conditions qu'on offrit comme insuffisantes, ou présentées seulement pour retarder ses progrès, soit qu'il eût des projets ultérieurs, il refusa la trève. En même temps, il envoya un fort détachement de son armée du côté du royaume de Naples, afin d'y retenir les troupes que l'empereur en pourroit tirer, où même, à ce qu'on croit, pour en préparer la conquête. 1524.

Siège de Pavie. 1525.

François affoiblit ainsi son armée, dans un temps où il avoit besoin de toutes ses forces contre la ville de Pavie, qu'il assiégeoit. Il se flatta d'abord de l'emporter d'assaut; mais *Lannoi* et *Pescaire* y avoient jeté l'élite de leurs troupes, et elles étoient commandées par *Antoine de Lève*, soldat de fortune, et général plein de génie et de ressources. Toutes les attaques des Français furent repoussées. Le roi se détermina à la prendre par famine : mais pendant qu'il se consumoit sous ses murailles, les ennemis recevoient des renforts levés en Italie;

1525. et *Bourbon* avec l'argent qu'il eut l'art d'obtenir du duc de *Savoie*, frère de la duchesse d'*Angoulême*, son ennemie, leur en amena d'Allemagne, où il alla lui-même faire des recrues; et où sa réputation de bravoure et d'habilité, lui fit trouver des soldats empressés de voler sous ses drapeaux.

Bataille de Pavie.

Le roi est fait prisonnier.

Ainsi renforcés, les généraux de l'empereur se trouvèrent en état d'affronter l'armée royale, et de ravitailler Pavie. *Bourbon* qui sans argent et sans vivres, ne pouvoit disposer long-temps de ses troupes, recherchoit le combat. *François* qui, pour cette raison, auroit dû l'éviter, abusé par ses idées chevaleresques le provoquoit lui-même, défioit *Pescaire* et s'indignoit du conseil de lever le siège, et de fuir sur-tout devant un rebelle. En vain la *Trémouille*, *Chabannes*, *de Foix*, *Louis d'Ars*, le conjuroient de ne point confier au hasard d'une bataille une victoire qu'il tenoit entre ses mains; en vain le pape instruit de la détresse des troupes impériales, lui faisoit passer secrètement le même avis; *Bonnivet* étoit d'un avis contraire, il promettoit le succès, il fut seul écouté, et l'armée attendit l'ennemi dans ses lignes. Elle y fut

attaquée à la pointe du jour du 26 février. Le marquis *du Guast* força le quartier du duc d'*Alençon*, beau-frère du roi, pénétra dans Pavie et dégagea *de Lève*. Cependant *Galiot de Genouillac*, grand-maître de l'artillerie, la dirigeoit si habilement, que chaque volée emportoit des lignes entières. Les impériaux, pour se mettre à l'abri, côurent s'enfoncer dans un vallon voisin. Le roi croit qu'ils fuient, et se met à leur pousuite. *Galiot* lui représente vainement que c'est l'affaire de l'artillerie de les détruire, et qu'il n'est pas opportun qu'il change de position : il veut absolument payer de sa personne, et se place entre eux et ses batteries, dont il interrompt ainsi l'effet. *Chabannes* à la droite, et le duc *d'Alençon*, à la gauche, sont forcés de le suivre pour le soutenir. Le premier attaqué de front par les Italiens, et en flanc par *Bourbon* qui avoit percé entre lui et le roi, voit son aile se dissiper. Lui-même est demonté, fait prisonnier, et massacré sur le champ de bataille par un furieux, qui se vit disputer sa rançon. Le second fit sonner la retraite sans combattre et abandonna le roi à son courage. Le marquis de *Pescaire* l'attaquoit avec 1525.

1525. des moyens nouveaux qui déconcertèrent long-temps les braves qui l'accompagnoient. Des Basques agiles cachés derrière sa cavalerie apparoissent tout-à-coup, font feu à bout portant sur la gendarmerie française, se dispersent, regagnent leur poste, rechargent à l'abri, reparoissent et continuent cette manœuvre jusqu'à ce qu'ils aient éclairci les rangs ennemis, où leurs coups s'adressent de préférence aux officiers. La *Trémouille*, *Louis* d'*Ars*, le maréchal de *Foix* perdirent ainsi la vie sous les yeux du roi. Cependant une charge vigoureuse rétablit le combat. *Pescaire* est repoussé, renversé, foulé aux pieds des chevaux. Heureusement pour lui, les autres généraux, et sur-tout *Bourbon*, qui n'avoient plus d'adversaires à combattre, purent venir à son secours. Les Français sont accablés par le nombre et ne combattent plus que pour sauver le roi. Il n'en étoit plus temps. Tous ses défenseurs avoient été moissonnés à ses côtés, lui-même étoit blessé, et réduit à lui seul, il refusoit encore de se rendre. *Pompérant* l'apperçoit dans ce danger, il vole à lui, se fait jour au travers des assaillans, pare les coups qu'on lui porte, se fait connoître,

supplie de mettre fin à une résis- 1525.
aussi inutile que dangereuse,
propose de se rendre à *Bour-*
qui étoit peu éloigné. *Plutôt mou-*
, répond le monarque, *que de*
er ma foi à un traître. Mais
appelle le vice-roi. Lannoi arrive; le roi lui présente son épée. Il la reçoit à genoux et en lui baisant la main avec le plus grand respect. Le maréchal de *Montmorenci* détaché la veille dans un poste éloigné du champ de bataille s'empressa, au bruit du canon, de rejoindre l'armée. Mais le sort du combat étoit fixé quand il arriva. Il se vit enveloppé de toutes parts et contraint de se rendre prisonnier.

Dans cette journée fut répandu le plus pur sang de la France. Elle coûta huit mille hommes tués sur le champ de bataille, ou qui moururent de leurs blessures. Dans ce nombre se trouvoient les plus grands seigneurs, et il y eut peu de familles distinguées qui n'eût à pleurer quelqu'un des siens. Le nombre des prisonniers étoit si considérable que faute de pouvoir les nourrir, il fut donné ordre à tous ceux qui n'ayant point de grade dans l'armée, étoient censés ne pouvoir se

1525. racheter, d'avoir à se retirer. Le comte de *S. Pol* laissé au nombre des morts eut le bonheur de s'échapper. Le roi de Navarre, *Henri d'Albret*, qui avoit été fait prisonnier trompa la vigilance da ses gardes. Le duc d'*Alençon*, pénétré de regret de sa faute et accablé des reproches de *Marguer* son épouse, mourut de douleur s'accusant lui-même de lâcheté. Le roi en annonçant ce malheur à la régente sa mère, commence par c mots: *Tout est perdu, fors l'honn* ". Oui, sans doute, l'honneur d'un brave soldat, mais non point l'honneur d' général dont le principal mérite de n'exposer inconsidérément ni troupes, ni lui-même. *Bonnivet* auroit pu fuir, la voie lui en étoit encore ouverte : mais auteur de tant de désastres, il n'eut pas le courage d'y survivre, et s'enfonçant au plus épais des bataillons ennemis, il appela la mort et la rencontra. *Bourbon* qui avoit promis une récompense à qui le lui amèneroit vif, le reconnut mort. *Ah! misérable*, s'écria-t-il, *c'est toi qui es la cause de la perte de la France et de la mienne.* On est naturellement curieux de savoir, si lui-même osa s'exposer aux regards du

monarque prisonnier. Oui, il l'osa, il lui fit demander une audience, et elle lui fut accordée. Il s'y présenta avec le brave *Pompérant*. Celui-ci se jetta aux genoux du roi, demanda et obtint une grâce que son dernier dévouement lui avoit méritée et dont il acheva de se rendre digne, en rentrant sous les drapeaux français. *Bourbon* se jetta aussi aux pieds de son maître; quelques larmes s'échappèrent de ses yeux, mais son cœur flétri se borna à ce stérile hommage. Avec ses lansquenets, qui ne dissimuloient pas leur admiration pour le roi, il auroit pu changer encore peut-être la destinée du prince, et endurci dans son ressentiment, il proposa à *Lannoi* de profiter de la victoire, pour pénétrer au cœur du royaume; mais *Lannoi* n'avoit qu'une pensée. Toujours étonné d'un succès si inespéré, il ne s'occupoit qu'à s'assurer de sa prise et à la soustraire aux retours de bonne volonté qui auroient pu la lui ravir. Dans cette vue, il fit conduire le roi à Pizzighitone, confia le soin de sa garde aux seuls Espagnols, et licencia les lansquenets. 1525.

Désolation de la France.

Il est difficile d'exprimer la désolation de la France, quand on y ap-



1525. prit cette nouvelle. La régente n'étoit point aimée ; on la regardoit comme la cause de la défection de *Bourbon*, et quoiqu'on blâmât faute de ce prince, on le plaignoit d'y avoir été comme forcé, et on en rejetoit les suites sur elle. Les Parisiens, accoutumés à raisonner sur les évènemens, s'échauffoient dans leurs conversations, et l'opinion dominante alloit à lui ôter la régence, et à la confier au duc de *Bourbon-Vendôme*, le seul prince du sang qui fût resté en France; mais ce sage prince, loin de se prêter à cette bienveillance imprudente, dont l'effet auroit pu produire des troubles, s'en servit pour fortifier l'autorité de la régente, et se contenta d'être déclaré chef du conseil, titre qui lui fut déféré par la duchesse elle-même.

Le roi est sollicité de se laisser transporter en Espagne.

L'armée victorieuse à Pavie se répandit aussitôt dans le Milanès; les Français n'y disputoient aucune place, s'en s'auvoient en foule, et se bornèrent à garder les défilés des Alpes. Quelques suspensions d'armes et une trève enfin, sollicitée par le conseil et accordée par *Charles* qui en avoit un égal besoin, permirent aux vaincus de respirer. Cependant quelques gentils-

mes, échappés à la poursuite des queurs et errans après la défaite, ocièrent à des bandes italiennes rirent ensemble des mesures pour parer du château de Pizzighitone irer le roi de sa prison. Le vice- *Lannoi* en fut averti, et eut asez oupçons pour concevoir des crain- Très-embarrassé pour garder un il prisonnier dans un pays plein gens entreprenans et suspects, il fit revoir au roi le dessein de le me- à Naples. *François*, très-allarmé on prétendît l'éloigner ainsi de son iume, prêta volontiers l'oreille à projet qu'il avoit d'abord rejeté : it de se laisser mener en Espagne. lui disoit *Lannoi*, vous vous ex- uerez tête à tête avec l'empereur, il n'y a point de doute que vous ous accommodiez plus aisément que députés.

1525.

François I avoit déjà essayé de la ociation. Sur la demande qu'il fit *Charles-Quint*, aussitôt après sa tivité, de le mettre à rançon, npereur lui envoya des conditions -dures, dont les plus alarmantes ardoient *Bourbon* auquel il donnoit *onore*, sa sœur, en mariage, et qui oit investi de la Provence, du Dau-

Premières propositions pour sa délivrance.



1525. phiné, du Bourbonnais et autres terr adjacentes qu'on érigeroit en royau indépendant; il réclamoit pour lui duché de Bourgogne; tous les droits roi de France sur l'Italie; et exige que *François* se démît de toutes pré tentions d'hommage sur la Fland Le roi rejeta avec indignation ces c ditions.

De son côté, la régente, dont conduite en ces circonstances mé des éloges, proposoit que le roi fils s'engageât à renoncer aux droits sur Naples et Milan, et à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; offroit la duchesse d'*Alençon* sa fille, à l'empereur; promettoit de restituer à *Bourbon* toutes les terres dont le procès l'avoit dépouillé, de lui donner en mariage la princesse *Renée*, seconde fille de *Louis XII*, avec une dot assortie au rang de la princesse; et quant aux prétentions sur la Bourgogne et d'autres pays, elle demandoit qu'elles fussent renvoyées à l'arbitrage de personnes dont on conviendroit.

Il est transporté en Espagne.

Si l'empereur en accordant la main de sa sœur *Eléonore* à *Bourbon*, avoit obtenu pour celui-ci le royaume de Provence ainsi qu'il le demandoit, *Fran-*

s *I* auroit couru les plus grands 1525.
p s de la part d'un ennemi si
ant, devenu beau-frère de *Charles*.
. considérations déterminèrent le
s nier à se laisser conduire en
e, et comme la reine *Claude*,
ouse, venoit de mourir, de
s ir lui-même pour mari de la
re de Portugal, persuadé
qu'il seroit plutôt agréé qu'un prince
uel il faudroit créer un royaume.
L s précautions prises pour son trans-
t auroient dû éclairer le roi sur sa
sition, beaucoup moins avantageuse
Espagne qu'en Italie. L'empereur
y étoit maître à peine de sa personne,
et il n'auroit pu l'en tirer, si lui-même
n'y eût donné les mains. Obligé de traverser des états suspects à l'empereur, et ensuite une mer traversée en tout sens par les vaisseaux français, il fallut recourir à l'autorité du prisonnier pour obtenir que toutes les galères de France fussent non-seulement retenues dans leurs ports, mais encore désarmées pour la sûreté du passage, et même que la régente en prêtât six qui furent montées par des Espagnols.

André Doria étoit en mer, et se proposoit d'attaquer la flotte et de reprendre le roi ; *François I* lui en-

1525. voya défense absolue d'agir. Arrivé à Roze en Roussillon, il fut conduit dans une place forte du royaume de Valence : l'empereur avoit ordonné qu'on le resserrât étroitement dans le château; mais *Lannoi* le garda dans un lieu où il put prendre le plaisir de la chasse, jusqu'à ce qu'il eût reçu un nouvel ordre de le mener à Madrid et de le déposer dans le château.

Chagrins du roi. D'après son caractère franc et loyal, *François* s'imaginoit qu'en arrivant il verroit l'empereur, qu'il s'entretiendroit avec lui, et qu'ils régleroient ensemble leurs intérêts; il fut bien trompé dans son attente. *Charles* n'étoit pas homme à sacrifier ses avantages à gloire qui pourroit lui revenir d'une conduite généreuse à l'égard de son prisonnier. Sous divers prétextes, il différoit sans cesse de s'aboucher avec lui, s'en tenoit toujours aux propositions exorbitantes qu'il avoit fait présenter en Italie, et ne vouloit a ment pas entendre à d'autres pl - dérées, déjà offertes, et qui furent réitérées par des ambassadeurs que la régente envoya en Espagne. Inflexible et inexorable, il se flattoit que l'ennui de la prison, et la crainte d'y être longtemps retenu, forceroit son prisonnier

à fléchir, et en attendant il refusoit obstinément de le voir. 1525.

Le captif, frappé jusqu'au cœur de cette dureté, tomba malade, et assez sérieusement pour que *Charles* craignît de le perdre et avec lui les avantages qu'il se promettoit du malheur qui l'avoit mis entre ses mains. La duchesse d'*Alençon*, sœur du roi, et tendrement attachée à son frère, accourut à Madrid, autant pour le consoler, que pour présider aux soins que sa maladie exigeoit et travailler à sa liberté. Elle avoit obtenu un sauf-conduit borné à un certain nombre de jours. Sa présence, une visite que l'empereur fit au malade, quelques paroles de consolation, des espérances qu'il donna, firent disparoître le danger, mais ne rendirent pas au prisonnier une pleine santé.

Maladie du roi.

La duchesse étoit aimable, son esprit étoit cultivé, on l'appeloit la dixième Muse. En la faisant passer en Espagne, on avoit espéré que *Charles* auquel on la proposoit pour épouse, touché de ses charmes et de son mérite, pourroit se prendre à cet appât, et se rendre plus facile sur les accommodemens. Pour la mettre plus sûrement en

La duchesse d'Alençon se rend auprès de lui.

1525. rapport avec lui, elle étoit chargée de pleins pouvoirs. Mais le politique *Charles* se dirigeoit par d'autres princi[illegible], et il avoit jeté les yeux sur une pri[illegible] cesse du Portugal qui, avec une [illegible] plus considérable, lui apportoit [illegible] droits éloignés sur ce royaume. Cep[illegible] dant les manières engageantes de *Marguerite*, et l'attachement qu'elle montroit pour son frère, touchoit les seigneurs espagnols. Ils s'empressoient de lui faire la cour, et ne regardoient qu'avec une sombre indifférence le connétable, qui étoit aussi venu en Espagne, pour veiller à ses intérêts. L'empereur, voulant engager le marquis de *Veillanne* à le loger, le fier Espagnol répondit : *Je ne puis rien refuser à votre majesté; mais je lui déclare que si le duc de Bourbon loge dans ma maison, je la brûlerai sitôt qu'il en sera sorti, comme un lieu infecté de la perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur.* Le roi l'avoit reçu sans lui marquer d'aversion quand il se présenta à lui après la bataille de Pavie, mais la duchesse ne voulut pas le voir.

Piége que l'empereur lui tend. Elle resta trois mois auprès de son frère. On croit que ses manières agréa-

bles, qui lui concilioient à la cour les femmes comme les hommes, inspirèrent de la jalousie à l'empereur. Peut-être échappa-t-il à la princesse quelques mots sur sa dureté. *Charles* l'accusoit de pratiques sourdes pour procurer l'évasion de son frère, et sous ce prétexte il méditoit de la faire arrêter au moment que son sauf-conduit expireroit. A ce dessein il la retenoit par de feintes caresses, afin qu'elle ne songeât pas à s'en aller: mais elle fut avertie à temps, partit à propos, et quitta la frontière d'Espagne à l'instant prescrit par le passeport. *Charles-Quint* en fut pour la honte d'un projet mal concerté contre une femme, dont les belles qualités et le but qu'elle avoit eu dans son voyage, méritoient les plus grands égards. 1525.

Changement dans les dispositions des puissances d'Italie.

Avec la santé, le courage étoit revenu au roi. Il prit la résolution d'abdiquer plutôt que de se soumettre à la condition humiliante de démembrer son royaume, et écrivit à sa mère et au conseil, de ne plus le regarder que comme une personne privée. A l'appui de cette déclaration, il envoya le pouvoir de remettre la couronne au dauphin, et ordre de le

une grande modération, d
suites démontrèrent l'hypoc
défendit qu'on fît des feux
et autres démonstrations de
sance pour une victoire qui a
couler tant de sang chrétien
la manière dure et absolue
usa envers son prisonnier, d
cupidité et son ambition. L
italiens, que la défaite des
livroit à sa discrétion, en pri
l'ombrage: ils se communiquère

s dangers qu'ils couroient de la part 1525.
'un tel voisin, dont la rapacité n'auoit plus de digue. *Pescaire*, général e *Charles* en Italie, auquel étoit rincipalement due la victoire de Pavie, e montra piqué de ce qu'on lui avoit nlevé son prisonnier, sans lui maruer presqu'aucune reconnoissance 'un si grand service, et de ce qu'au ontraire, au-lieu de récompenses qu'il spéroit, il ne recevoit plus que des rdres hautains. Dès ce moment il ommença à se détacher d'un maître ngrat, et entra même assez avant dans les complots pour le trahir; du moins st-il certain qu'il agit si mollement, que l'empereur vit de jour en jour liminuer son crédit et sa puissance lans ce pays.

Et dans celles de Henri VIII.

La même confiance arrogante dans es succès, enleva à *Charles-Quint* 'alliance de *Henri VIII*. Ce prince e laissoit conduire par *Wolsey*, carlinal d'*Yorck*. L'empereur, dans son oyage en Angleterre, avoit comblé ce rélat de caresses. Depuis cette enrevue, toutes les fois qu'il lui écrioit, il signoit *Charles votre fils*; nais après la victoire de Pavie, il ne igna plus que *Charles*, sans addition.

1525. Ses lettres, tant au roi qu'au ministre, devenues froides, réfroidirent aussi beaucoup ces deux personnages, et sur-tout le prélat. La régente profita habilement de ces dispositions, pour les intéresser au sort de la Fran *Henri VIII* étoit prêt à y faire une invasion à la tête de trente mille hommes, en exécution d'une des conventions du traité de Londres avec l'empereur. La régente obtint, au contraire, un traité d'alliance offensive et défensive, et l'Anglais y ajouta même cette clause, *que pour la délivrance du roi, on ne pourroit démembrer aucune pièce de celles qui étoient s la couronne de France.*

Traité de Madrid. 1526. Si cette clause pénétra jusqu'à *François I* dans sa prison, s'il eut aussi connoissance des embarras qui se formoient pour l'empereur en Italie, il eut to.t de précipiter son accord avec *Charles-Quint*, et de consentir aux conditions contenues dans le fatal traité de Madrid. Il commence, comme toutes ces conventions prétendues conciliatoires, par une assurance de paix et amitié perpétuelle, promesse d'assistance réciproque si on est attaqué, ligue offensive et défensive

contre les ennemis communs. Le roi 1526.
sera mis en liberté : mais il donnera pour otages et garans des articles suivans, ou ses deux fils, ou l'aîné seulement avec douze seigneurs, que l'empereur choisira et gardera en tel lieu qu'il voudra, jusqu'à ce que le roi, rentré dans son royaume, ait ratifié le traité, l'ait fait approuver par les états-généraux ou par les parlemens, par les principales villes et par les grands officiers de la couronne.

Suit une longue liste des provinces que le roi abandonne : le duché de Bourgogne, le comté de Charolois, des terres et seigneuries adjacentes, prétendues usurpées par *Louis XI* sur la maison d'Autriche : renoncement aux droits de propriété sur l'Artois, le Tournaisis, sur Lille, Douai, et autres grandes villes de Flandre ; abandon de toutes prétentions sur le duché de Milan, le comté d'Ast et le royaume de Naples. *François I* quitte *Charles-Quint*, pour toujours, de l'hommage dû à la France pour la Flandre et l'Artois, et se démet de toutes répétitions et actions pour les châtellenies de Perronne, Roye et Montdidier, les comtés de Boulogne

1520. et de Guignes, le Ponthieu, et les villes situées sur les deux rives de la Somme, alors en litige, et qui par-là retournoient à la maison d'Autriche.

Vient l'article des alliés, exprimé de manière que le roi ne pouvoit entretenir de liaisons avec eux, qu'au profit de *Charles-Quint*. Le monarque Français sera ensorte que *Henri d'Albret* renonce au royaume de Navarre. Il engagera le duc de *Gueldres* à assurer sa succession à l'empereur et à ses descendans; si le duc se refuse à cette complaisance, le roi ne le protégera pas. Il ne donnera pareillement aucun secours aux princes de Wirtemberg, ni aux seigneurs de la Marck, possesseurs du Sédanois, dont *Charles* convoitoit les États.

L'article douloureux pour *François I* fut celui du connétable. Il est exprimé en ces termes: « Le roi remettra « le duc de *Bourbon* dans ses biens, « meubles et immeubles, fruits et re- « enus, dans six semaines, et lui lais- « sera la jouissance paisible, sa vie « durant, des biens qui étoient en « litige, avec la liberté de contester « par justice le droit qu'il a sur la « Provence, sans qu'il puisse être

contraint de lui rendre plus aucuns devoirs pour sa personne, ni d'aller demeurer en France, ou de le servir, s'il ne lui plaît ». Quant à ses partisans, sortis avec lui, on leur rendra les biens confisqués, avec permission de rester au service de l'empereur, ou de repasser à celui de France, à leur choix. Tout cela étoit bien humiliant pour le roi, assez avantageux à *Bourbon*, mais bien au-dessous de la perspective d'une couronne et du beau mariage qui lui avoit été promis. 1526.

Deux autres articles marquent bien la finesse de *Charles-Quint*. Il devoit de grosses sommes d'argent au roi d'Angleterre ; il chargea celui de France de s'en rendre garant et de les acquitter. Par-là il pouvoit mettre les deux princes aux mains à l'occasion de retards dans les paiemens, et de mécomptes dans les sommes. De plus, quand il plaira à l'emperenr d'aller se faire couronner à Rome, le roi lui prêtera douze galères, armées, équipées, fournies de toutes choses, mais sans gens de guerre, et paiera deux cent mille écus pour leur entretien. Ainsi c'étoit *François I* qui devoit mener son rival

1526. triomphant en Italie, et lui mettre, pour ainsi dire, la couronne impériale sur la tête.

Enfin ce monarque, auquel on enlevoit tout ce qui pouvoit lui être arraché, l'empereur prétendoit qu'il devînt son fidèle allié, son ami, son beau-frère, en un mot, en lui donnant en mariage sa sœur *Eléonore*, douairière de Portugal, à laquelle l'époux assureroit une bonne dot, et aux enfans qui pourroient provenir de ce second lit, des établissemens égaux à ceux des enfans du premier. Le traité se terminoit par cette clause impérative : « Que si, dans quatre « mois, le roi n'a pas mis l'empereur « en possession de la Bourgogne, et « n'a pas donné pour tout le reste les « ratifications et les sûretés nécessai« res, il retournera volontairement « dans sa prison, et l'on rendra les « otages ». On dit qu'il y eut dans le conseil de *Charles* deux avis contradictoires : l'un de mettre le roi en liberté généreusement sans conditions, l'autre de le retenir jusqu'à ce que les conditions fussent remplies. *Charles-Quint* préféra le parti moyen, et comme il arrive d'ordinaire, ces

clauses conditionnelles devinrent la cause de nouveaux différens. 1526.

Après la conclusion, les deux monarques se virent familièrement, se montrèrent en public, mangèrent ensemble. *François I* fiança la reine *Eléonore*. La régente amena sur la frontière les deux fils aînés de *François* qui devoient servir d'otages. On prit des précautions pour l'échange. Un ponton fut établi au milieu de la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. Le roi y fut amené dans une barque, les enfans sur une autre. Le père les serre tendrement contre son sein, les embrasse en soupirant, s'en sépare avec un déchirement de cœur qui arrache des larmes à tous les assistans, s'élance sur un cheval turc qu'on lui tenoit prêt, et qui l'emporte au grand galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il se rafraîchit un moment, et pique de nouveau pour Bayonne. Il parut ne se croire parfaitement en sûreté, que quand il se vit dans cette ville. Il resta quelque temps dans les provinces méridionales dont le climat fut jugé propre au rétablissement de sa santé, qui étoit encore chancelante quand

Le roi revient en France.

1526. il quitta l'Espagne. Entre les personnes aimables qu'attirèrent auprès de lui les fêtes et les plaisirs qu'on lui prodigua dans ces contrées, il distingua *Anne de Pisseleu*, connue depuis sous le nom de la *duchesse d'Etampes*, et à laquelle il fit épouser *Jean de Brosse* dit de *Bretagne*, parce qu'il étoit petit fils de cette héritière dont *Louis XI* avoit acheté les droits. Cette attention, si la douairière de Portugal, future épouse du roi, en fut informée, n'étoit pas d'un favorable augure pour sa félicité conjugale.

Le roi pressé d'exécuter le traité, s'en excuse.

Au temps fixé, le comte de *Lannoi* vice-roi de Naples, qui avoit mené le roi en Espagne, vint de la part de *Charles-Quint* demander l'exécution du traité de Madrid. *François*, pour réponse, lui présenta les notables du royaume, convoqués à Cognac, qui lui déclarèrent que le roi n'étoit pas le maître de démembrer le royaume, qu'ils ne le souffriroient pas, et ne lui obéiroient point s'il l'ordonnoit. Les députés de Bourgogne tinrent un langage également ferme. Ils dirent que depuis *Clovis* ils avoient été gouvernés par des ducs de la maison de

France, qu'ils vouloient persévérer dans cette dépendance; que si le roi les abandonnoit, ils prendroient les armes et tâcheroient de se mettre en liberté plutôt que de passer sous une autre domination.

Lannoi fit passer ces résolutions à l'empereur : si le roi, répondit *Charles*, n'est pas le maître de disposer de ses provinces, il l'est au moins de remplir le serment de reprendre ses fers. Mais pour réponse le roi fit publier aux oreilles de *Lannoi*, le traité qu'il venoit de conclure et qu'il avoit différé de signer jusqu'alors, entre lui, le pape, les Vénitiens et les Suisses, pour s'opposer aux invasions de son maître. Il consistoit dans un engagement pris par ces puissances, de rétablir *François Sforce* dans le duché de Milan, auquel le roi renonçoit, et de délivrer les enfans de France. La quote-part de chacun des contractans en troupes et en argent étoit réglée. Tous ensemble devoient contribuer à la formation d'une flotte qui iroit attaquer le royaume de Naples, et quand il seroit conquis, le pape, comme seigneur suzerain, en disposeroit à sa volonté. Si l'empereur ne rendoit pas au roi ses enfans, les confédérés, après

Ligue sainte.

1526. la guerre d'Italie finie, l'assisteroient contre le détenteur des jeunes princes. Enfin le roi d'Angleterre seroit déclaré protecteur de cette ligue, s'il vouloit y entrer, et il lui seroit assigné une somme considérable, prendre sur le royaume de Napl après la conquête, et dont partie seroit allouée nommément au cardinal d'*Yorck*. Cette ligue fut appelée *la Ligue sainte*, parce que le pape en étoit chef.

Le roi se justifie auprès des Allemands.

En même temps que le roi soulevoit l'Italie contre l'empereur, il tâchoit de s'excuser près des Allemands, très-délicats sur le point d'honneur, et de se justifier du refus qu'il qualifioit de simple retard apporté à l'exécution du traité de Madrid. Il envoya à la diète, assemblée à Spire, des ambassadeurs qui remontrèrent que l'empereur, son vassal en plusieurs parties, n'auroit pas dû le retenir prisonnier comme il avoit fait, contre les lois de la guerre usitées entre les princes chrétiens; que si le droit commun ne veut pas qu'un particulier soit tenu à l'exécution des promesses qu'il fait en prison sous le sceau de la violence, à plus forte raison un souverain doit-il en être dégagé. Notre maître, ajou-

1526.

toient-ils, seroit homme à aller reprendre ses fers, et à s'exposer, comme *Régulus*, aux plus cruels tourmens, plutôt que de manquer à sa parole; mais, puisque ses sujets et le salut de l'état ne lui permettent pas ce devouement, il offre deux millions d'or pour la Bourgogne et la délivrance de ses enfans. Ces raisons, tirées des droits du suzerain sur son vassal, droits regardés comme ne devant jamais subir aucune altération, pouvoient être de quelque poids devant une assemblée toute féodale. Mais *François I* disposé à imiter *Régulus*! c'étoit une hyperbole même mal-adroite, parce qu'elle rappeloit un exemple qui le condamnoit.

Mort de Pescaire.

La sainte ligue s'ébranla lentement, comme font ordinairement ces associations compliquées. L'un n'avoit pas d'argent, l'autre manquoit de troupes. On avoit sondé le marquis de *Pescaire*, général de l'empereur, et général très-mécontent. On lui proposoit de le mettre à la tête de l'armée de la ligue, qu'il joindroit avec la partie de la sienne qu'il pourroit emmener; et on lui promettoit le royaume de Naples. Il paroît que l'appât d'un beau commandement et

1526. d'une couronne le séduisoit, lorsqu'il mourut presque subitement dans la force de l'âge. Une mort arrivée à propos pour *Charles-Quint*, p: pour n'être pas naturelle.

Bourbon envoyé à sa place.

L'empereur envoya à sa place en Italie *Bourbon*, auquel il promit le duché de Milan. Sur sa réputation, ce prince avoit trouvé des bandes allemandes disposées à le suivre, et il comptoit sur la parole de *Charles-Quint* pour les payer. Elles étoient composées pour la plupart de paysans nouvellement attachés à la doctrine de *Luther*, et réunis sous les drapeaux anti-catholiques par l'appât des richesses ecclésiastiques, dont le pillage leur tenoit lieu de solde. Cependant leurs capitaines ne furent pas fâchés de trouver, sur la parole de *Bourbon*, une paie plus régulière que celle qu'ils devoient aux hasards du brigandage. Ils accoururent auprès du connétable, qui paroissoit méditer quelque grande expédition. Il les joignit aux Espagnols cantonnés à Milan, qui faute de paie, vivoient déjà avec la plus tyrannique discrétion chez leurs h..es, et qu'il ne put satisfaire que par de nouvelles exactions sur ces malheureux habitans.

Avec ces forces réunies, il commença par repousser les confédérés, lesquels serroient de près la ville de Milan et les lignes des Espagnols qui assiégeoient *Sforce* dans le château. Ils reconnoissoient pour généralissime le duc d'*Urbin*, *François Marie de la Rovère*, neveu du pape *Jules II*, et général des Vénitiens. Il avoit une réputation militaire qu'il ne justifia point dans cette campagne. Timide ou traître, il ne se crut jamais assez fort pour affronter les Espagnols et les lansquenets, soit dans leurs lignes, soit en campagne; et son inertie laissa *Bourbon* maître de toutes les opérations. Les succès faciles de celui-ci et les embarras qu'on suscita au pape, forcèrent le pontife à faire deux trèves consécutives, qui affoiblirent prodigieusement la ligue sainte: La première, avec les *Colonnes*, alliés toujours fidèles à l'empereur, qui levèrent à l'improviste une armée, entrèrent dans Rome et assiégèrent *Clément VII* dans le château St.-Ange, où il s'etoit retiré; et la seconde avec le vice-roi de Naples. Celle-ci n'étoit pas une simple suspension d'armes; mais une espèce de garantie contre l'armée de

1527. Succès de Bourbon.

1527 *Bourbon*, qui s'avançoit vers Rome enseignes déployées.

Embarras de Bourbon.

On croit que ce prince avoit sur la destination de ses troupes, des projets qui n'étoient pas absolument ignorés en France. Jeté hors de sa patrie par la fatalité des circonstances, il conservoit de sa faute un chagrin intérieur, qui étoit nourri par le dépit que lui causoit l'orgueil des Espagnols, et l'ingratitude de *Charles-Quint*, qui ne lui avoit tenu presque rien de ce qu'il lui avoit promis. Les larmes qui rouloient dans ses yeux lorsqu'il aborda *François I*, prisonnier à Pavie, touchèrent le monarque malheureux, et on peut croire que l'infortune, qui dispose à la compassion, parla au cœur du monarque en faveur de son coupable parent. On a même des indices qu'il auroit été bien reçu en France; mais il ne vouloit y rentrer qu'après avoir rendu quelque grand service qui feroit oublier sa faute. *Mézeray* dit qu'on a des preuves de cette disposition dans *une lettre écrite en bon lieu*, que l'historien ne désigne pas, et dans laquelle il disoit au roi: *Naples vous donnera des preuves de ma repentance.*

1527.

Bourb... est ...

L mée lui appartenoit, te-
ment de l'empereur. Il l
en Allemagne sur son crédit, et
oit, sans inculpation de tra ,
e l'usage qu'il voudroit,
re celui qui l'avoit séduit
é. Elle étoit presque entièr
ée, comme nous l'avons dit,
eaux sectaires, braves sold s,
ais lards féroces, embrâsés d
atique pire que l'irréli
Bo , très-embarrassé à les co
r, fut plus d'une fois exposé, d
létresses, à des menaces séditieu
rut risque de la vie lorsqu'ils l
ient de l'argent, qu'il ne p
leur donner. Dans une de ces oc-
ca ons périlleuses, *Bourbon* les ras-
se le : *Compagnons*, leur dit-il, *il
me convient pas de vous abuser
plus long-temps. Si vous attendez
une solde réglée, des munitions,
des vivres, cherchez un autre général,
ou retournez dans vos foyers. Je suis
un pauvre chevalier, qui n'ai plus ni
terre, ni argent, ni patrie; mais il
me reste une épée qui, secondée par
votre valeur, peut dans une contrée
où je veux vous conduire bientôt,
vous procurer des triomphes et des
richesses : délibérez.* Tous s'écrient

1527. qu'*ils le suivront par-tout, les mena-t'il à tous les diables.*

Entraîné par ces forcénés il marchoit ostensiblement vers le royaume de Naples, sous prétexte de le mettre à l'abri des insultes des confédérés ; car les troupes du pape y avoient eu de légers succès. Il rançonnoit les villes sur son passage, seul moyen de se procurer des subsistances. Le marquis de *Saluces* qui commandoit les Français, l'avoit prévenu à Plaisance, à Parme, à Modène et à Bologne, et sauva ces villes de ses contributions. Pour le duc d'*Urbin*, il suivoit aussi l'armée du connétable, mais il l'observoit toujours de loin. Aussi *Bourbon* franchit-il l'Apennin sans obstacle. *Clément* ne commença qu'alors à s'apercevoir de son danger. Pour s'y soustraire, il compose avec *Lannoi*, réclame son appui et offre tout l'argent nécessaire pour satisfaire les lansquenets et les congédier. *Lannoi* en fait son affaire : mais *Bourbon* indigné qu'on eût traité de ses intérêts sans lui, refuse l'argent, continue sa marche et campe enfin devant Rome. Sur la foi de la trêve conclue avec *Lannoi*, le pape avoit commis la faute d'y rester. Il avoit imaginé d'ailleurs que ses mu-

railles devoient arrêter une armée sans artillerie, et que ne pouvoit manquer d'atteindre celle des confedérés. *Bourbon* ne leur en laissa pas le temps, et réduit à vaincre ou à périr, il montre Rome à ses brigands, et ordonne l'assaut pour le lendemain. A l'effet d'irriter encore l'ardeur de ses troupes par la jalousie de l'amour-propre, il confie une attaque différente à chacune des trois nations qu'il commande, et payant lui-même d'exemple, il applique une échelle contre une brêche mal réparée qu'il mesure de sa pique; mais pendant qu'il y monte, un coup d'arquebuse le frappe et le renverse mourant dans le fossé. Il profite du souffle de vie qui lui reste pour dérober aux siens une catastrophe qui pourroit les décourager, et ordonne de jeter sur lui un manteau. L'assaut continue et la ville est emportée. La soldatesque, sans chef et sans frein, s'y répand avec fureur, et se livre à tous les désordres et à toutes les atrocités que l'on pouvoit attendre des bandits les plus fanatiques et les plus corrompus. 1527.

Le pape s'étoit réfugié dans le château St.-Ange, avec le plus grand nombre des cardinaux. Du haut de ses

1527. tours il voyoit les ornemens d'église, les statues et les tableaux des saints traînés dans la fange. Les vierges sacrées, les matrones respectables tendoient vers lui des mains suppliantes, sans qu'il pût les soustraire à leurs barbares ravisseurs. Il entendait les plaint du peuple dépouillé, et les cris douloureux des riches soumis à la torture, pour les forcer à découvrir leurs trésors. Ces horreurs durèrent deux mois, sans soulever l'indignation du duc d'*Urbin*, et sans lui inspirer le courage d'attaquer une ville presque ouverte, et une armée qui étoit sans chef. Elles ne cessèrent qu'à mesure que les brigands, épuisés par leurs dissolutions, et ruinés par leurs propres excès, périrent victimes de la peste, et des autres maladies, qui affligèrent, comme eux, ceux d'entre les citoyens qui survécurent à ces malheurs. Privé du secours qu'il espéroit des confédérés, et en proie à la famine, le pape fut obligé de capituler, d'abandonner à l'empereur quatre de ses places fortes dans l'Etat de l'Eglise, Parme et Plaisance dans le Milanès, de recevoir les Espagnols dans le château Saint-Ange, et d'attendre avec anxiété

e que l'empereur ordonneroit de sa ersonne. 1527.

L'empereur étoit en Espagne. Il nontra de la captivité du Saint Père n chagrin hypocrite. Il ordonna des rocessions et des prières publiques, our demander à Dieu sa liberté, u'il auroit pu lui procurer d'un mot. On dit qu'il eut dessein de le faire enir, comme le roi de France, en Espagne; mais qu'il fut retenu par ne certaine honte d'abuser ainsi de on bonheur, et plus encore peut-être, ar les murmures qui s'élevèrent dans oute la chrétienté, et par les efforts le la ligue sainte. Le roi d'Angleterre 'y étoit joint. Il avoit un motif per-onnel de borner la puissance de *Char-les-Quint*, parce qu'il se préparoit à ui faire un affront sanglant.

Henri VIII se joint à la ligue sainte.

Lorsqu'il avoit épousé *Catherine d'Arragon*, tante de l'empereur, elle étoit veuve du prince *Artur*, son frère, qui mourut quelques mois après son mariage. La passion que *Henri* prit pour *Anne de Boulen*, lui donna des scrupules sur son mariage avec sa belle-sœur, dont il avoit cependant une fille, nommée *Marie*. Il méditoit un divorce pour épouser sa maîtresse, et dans les procédures

1527. qui devoient avoir lieu pour arriver à son but, la faveur du pape lui étoit nécessaire. Il s'unit donc à la ligue sainte par des subsides auxquels il s'obligea, et s'engagea de travailler à la délivrance de son chef. Les succès d confédérés furent d'abord rapides. Les Français, qui en faisoient la principale force, rentrèrent dans Gênes, prirent Alexandrie et Pavie, remirent à *François Sforce* ces deux places qui lui ouvroient le chemin de Milan, dont la ligue lui promettoit le duché ; *Lautrec* qui commandoit l'ar e, refusa pour l'instant d'y marcher, et prétendit servir aussi efficacement les intérêts des alliés, en se dirigeant Naples. Son motif étoit la crainte délivrer trop tôt les Vénitiens d'une appréhension qui les tenoit attachés à la ligue. Les ordres du roi, les supplications du pape, qui réclamoit contre le scandale de sa position, et les déclarations de l'ambassadeur anglais, qui entendoit que l'argent de *Henri* ne fût employé qu'à sa destination, vinrent à l'appui de son refus. Mais au lieu d'avancer sur-le-champ, il crut devoir prendre ses quartiers d'hiver, et en employa le loisir à détacher les Florentins du parti de l'empereur, et à négocier

1527.

le mariage d'*Hercule d'Est*, fils du duc de *Ferrare*, avec Madame *Rénée de France*, seconde fille de *Louis XII*. C'étoit un coup de politique, qui délivroit la France des prétentions que les princes plus puissans auxquels elle avoit été offerte, auroient pu former sur la Bretagne. Elle ne porta en dot que le duché de Chartres.

Le pape se sauve de sa prison.

Pendant ce temps le pape languissoit dans son château Saint-Ange, où les Espagnols, qui avoient succédé aux pillards allemands, ou qui s'y étoient mêlés, le tenoient enfermé. Les ministres envoyés par *Charles-Quint*, si affligé de la captivité du Saint-Père, le désoloient par leurs délais, leurs propositions contradictoires, et leurs perpétuelles tergiversations. *Ils lui ouvroient les portes*, dit Mézeray, *et l'empêchoient de sortir*. Cependant, comme durant ces pourparlers, il étoit gardé un peu moins sévèrement, il s'évada à la faveur d'un déguisement, mais presque entièrement dépouillé. Jamais, depuis l'agrandissement des papes, aucun ne s'étoit trouvé plus exposé à tout perdre.

On travaille inutilement à la paix.

Ses voisins, pendant sa détention, et les confédérés eux-mêmes s'étoient

1527. accommodés de ce qui leur convenoit. Le duc de *Ferrare* étoit rentré à Modène, les Vénitiens avoient repris Ravennes et Cervia, les *Malatesta* Rimini, le duc d'*Urbin* lui-même avoit rétabli les *Baglione* à Perouse, les Florentins enfin avoient secoué encore une fois le joug des *Médicis*. Tous désiroient la paix : le pape pour recouvrer ce qui lui appartenoit, les autres pour s'assurer ce qu'ils avoient acquis. Ils s'empressèrent donc à faire des démarches communes pour une pacification générale. L'empereur, dans son Espagne, étoit comme le potentat universel. Les princes, non-seulement de l'Italie, mais de l'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre tenoient auprès de lui des députés. Il écoutoit superbement les propositions, discutoit, rejetoit, approuvoit. Enfin on tomba d'accord; mais une contestation s'éleva sur cette question : Lequel de *François* ou de *Charles* commenceroit à exécuter les articles convenus; savoir : le premier, de retirer d'Italie ses troupes, qui menaçoient le royaume de Naples; le second, de donner à *Sforce* l'investiture du duché de Milan, et de rendre la liberté aux enfans de

ance ? On ne put surmonter cette 1527.
ficulté, et tout fut rompu. Vraisemblablement l'intention de chacun eux, étoit, après qu'il seroit content, se débattre sur la satisfaction qu'il vroit à l'autre.

Cette rupture excita dans l'ame de *ançois I* un combat entre l'honneur l'intérêt. Le traité de Madrid ne lui ssoit pas de milieu entre l'alternative en remplir toutes les conditions, ou rentrer dans sa prison. En pareil s le roi *Jean* n'avoit pas hésité. *ançois I* se targua du même hésme. Il convoqua au palais les plus tables des trois ordres du royaume, leur déclara qu'il étoit déterminé à ourner en Espagne pour dégager sa . Toute l'assemblée s'éleva contre tte résolution. Les députés déclarent, par l'organe du président, 'ils souffriroient plutôt la mort que le permettre. *Sire*, dirent-ils, *vous appartenez pas à vous, mais à vos jets. Il ne vous est pas libre de sposer de notre bien. Si vous ne pouz autrement ravoir vos enfans, il ut faire vigoureusement la guerre, nous sommes prêts à tous les efforts ui seront jugés nécessaires.* Le

La guerre est résolue.

1527. clergé offrit treize cent mille livres, la noblesse ses biens et sa vie, la bourgeoisie et la magistrature firent les mêmes offres et avec le même enthousiasme. *Magnanimes Français*, s'écria le roi, *je vivrai donc au milieu de vous, puisque vous y croyez ma présence nécessaire; membres du clergé, comptez à jamais sur moi pour la défense de la foi et le maintien de vos priviléges; Princes et Seigneurs, les vôtres sont les miens; car je ne suis pas né roi, mais gentilhomme, et c'est le plus beau titre de mes enfans; et vous, fideles sujets, dont l'amour a passé mon attente, apprenez-moi ce que je puis faire pour vous et pour l'utilité du royaume, et soyez persuadés que je prendrai toujours vos avis en bonne part.*

Défis de l'empereur et du roi.

1528. Les députés des puissances italiennes, venus pour traiter à la cour d'Espagne, se joignirent à des hérauts envoyés par les rois de France et d'Angleterre, et tous ensemble dénoncèrent la guerre à l'empereur. *Charles* reçut cette déclaration d'un air ironique. Sa réponse porta principalement sur le roi de France. « Je m'étonne, dit-il au hé« raut, que ton maître ait oublié sitôt « ses sermens, pour l'assurance desquels

« il m'a donné en otage ses deux « enfans, et qu'il mette si vilaine tache « à son honneur. S'il ne peut autrement « dégager sa foi, dis-lui qu'il revienne « tenir prison en Espagne; dis-lui en- « core qu'apparemment *Calvimont*, « son ambassadeur, ne lui a pas rendu « certaines paroles que je lui fis tenir, « il y a deux ans; car sans doute il « se prétend trop gentil cavalier pour « qu'il les eût laissées sans réponse ». Pour conclusion il fit arrêter les ambassadeurs français. Par représailles le roi de France fit mettre au Châtelet *Granvelle* qu'il avoit à sa cour. 1528.

Ils furent bientôt relâchés de part et d'autre, et quand l'envoyé d'Espagne fut prêt à partir, le roi le fit comparoître devant lui dans la grande salle du palais. Là, en présence d'une assemblée nombreuse, de ce qu'il y avoit de plus distingué dans le royaume, il protesta que *Calvimont* ne lui avoit jamais rapporté ce que l'empereur disoit lui avoir ordonné. « Au reste, ajouta-t-il « d'un ton animé, ces appels ne se font « point par paroles vagues, qu'on peut « supposer, mais par écrit bien signé »; et pour joindre l'exécution à l'observation, il lut un cartel, qui portoit en substance : « Si l'empereur dit

1528. « de moi que pour ma délivrance,
« ou en une autre occasion, devant ou
« après, j'ai fait chose qu'un gentil-
« homme aimant son honneur ne doit
« faire, je lui en donne le démenti,
« et lui mande qu'au lieu d'explica-
« tions et de justifications, pour ne
« pas retarder la définition de nos
« différens, il m'assure le champ, et
« j'y porterai les armes ». Le roi présenta le cartel à l'ambassadeur, et le força de le prendre. L'empereur envoya une réponse par un héraut. *M'apportes-tu*, lui dit vivement le roi, *la signification du temps et du lieu du combat?* Le héraut demanda à lire un long écrit. *François*, impatient, insista trois fois sur une réponse nette et précise à son cartel. Le héraut autant de fois se retrancha dans l'ordre à lui donné de lire son memoire. Le roi bouillant de colère le congédia, chargé de reproches à porter à son maître, et sur son injustice dans ses traités, et sur sa lâcheté dans ses défis.

Opérations de guerre

La guerre se porta dans le royaume de Naples, que *François I* avoit toujours eu en vue lors même qu'il paroissoit ne songer qu'au Milanès. Il se seroit ouvert un plus beau champ, et auroit eu un but plus utile en at-

taquant la Flandre, où *Henri* devoit le seconder. Mais le peuple Anglois agité par les intrigues de *Charles*, témoigna pour cette expédition un éloignement qui alla presque jusqu'à la révolte, et qui força *Henri* à conclure avec *Marguerite*, gouvernante des Pays-Bas, une trève de huit mois, à laquelle *François* fut lui-même forcé d'accéder. La part du roi d'Angleterre à la ligue se borna dès lors à une contribution de trente mille écus par mois, mais en déduction de la somme de deux millions d'écus dont *François I*, par les traités, s'étoit reconnu débiteur envers lui; et ce fut ainsi, dans ses propres ressources, que la France dût chercher l'entretien de l'armée de *Lautrec*, forte de trente mille hommes, et de la flotte galeres d'*André Doria*, destinée à attaquer la Sicile. 1528.

Toujours pressé par les besoins pécuniaires de l'armée, *Lautrec* en levant ses quartiers d'hiver, traversa l'Abruzze et gagna la Capitanate dans la vue d'y percevoir la douane des bestiaux. Il eut le bonheur d'y précéder *Philibert de Châlons*, prince d'*Orange*, compagnon du connétable

Défection de l'amiral génois Doria.

1528. de *Bourbon*, et qui lui avoit succédé. Il toucha cent mille ducats, força les Espagnols à lui céder la campagne, les ressera dans les villes de Manfredonia, de Gaëte et de Naples, et vint mettre le siège devant cette dernière. Il espéroit la réduire par la famine. *Doria* devoit le seconder en bloquant la ville par mer; mais soit que la mauvaise volonté que témoignoit celui-ci, provînt d'un traité secret qu'il négocioit alors avec l'empereur, soit qu'elle fût le résultat des injustices du conseil à son égard, des intrigues des courtisans ou des plaintes de *Lautrec*, il tarda peu à jetter le masque de la dissimulation, brava les envoyés de la cour chargés de se rendre maîtres de sa personne, et passa ouvertement au parti de l'empereur qui lui promettoit l'indépendance de sa patrie. Naples, qu'il devoit affamer, fut ravitaillée par lui, et *Lautrec*, dont l'armée étoit attaquée d'une contagion qui la diminuoit tous les jours, perdit l'espérance de s'en emparer. *François I*, regardant comme suffisante la grande armée qu'il avoit envoyée, négligea d'y faire transporter des recrues, pour réparer les pertes qu'y causoient les maladies. Des

oldats elles passèrent aux chefs. On lit qu'il périt devant Naples autant de apitaines et de seigneurs de la haute oblesse qu'à la bataille de Pavie. *Lau-rec*, lui-même y mourut. Le com- 1528.
nandement passa à *Michel Antoine*, narquis de *Saluces*, fils aîné de celui jui, vingt-cinq ans auparavant avoit lirigé la retraite du Garrillan. Réduit à une position peut-être plus déses-pérée que celle de son père, le fils au lieu de gagner la Pouille où une armée 'attendoit, fit sa retraite sur Averse. Mais, investi par le prince d'*O-range*, il ne put tenir que trois jours, et se vit contraint à une capi-tulation, par laquelle il abandonnoit l'artillerie, les drapeaux et les bagages de l'armée. Tous les officiers demeu-rèrent prisonniers, les soldats seuls purent se retirer. Blessé grièvement au genou, le marquis de *Saluces*, par une destinée presque semblable à celle de son père, ne survécut que peu de jours au traité, aussi humi-liant que nécessaire, qu'il s'étoit vu forcé de signer; et de trente mille hommes dont l'armée étoit composée, à peine en retourna-t-il cinq mille en France. *Pierre Navarre*, qui avoit



1528. été fait prisonnier dans la retraite, fut mis au château de l'Œuf, et étouffé, dit-on, par ordre de *Charles-Quint*, qui ne lui pardonnoit pas sa défection. Ce qui pourroit faire douter, de cet acte de vengeance atroce, c'est que *Navarre*, prisonnier à Pavie, auroit dû ressentir plutôt les effets du ressentiment de ce prince.

Révolution à Gênes.

Naples fut à peine dégagée, que *Doria* fit voile vers Gênes. Il y entra de nuit, sans être aperçu, resserra dans le château *Théodore Trivulce*, qui commandoit pour les Français, appela ses concitoyens à la liberté, et la leur assura par une constitution qui s'est maintenue jusqu'à nos jours, et jusqu'à l'époque où Gênes est devenue partie intégrante de la France. *Trivulce*, privé de vivres, obtint les honneurs de la guerre en remettant le château, qui fut démoli.

Combat de Landriano. 1529.

Le comte de *Saint-Pôl* voloit à son secours, lorsque *Antoine de Lève*, mal observé dans Milan par les Vénitiens, l'atteignit de nuit à Landriano, à mi-chemin de Pavie, et au passage d'une petite rivière débordée, que l'avant-garde seule avoit pu franchir la veille. La surprise et l'infériorité du nombre décidèrent du combat, au

désavantage du comte, qui fut fait prisonnier. L'arrière-garde arrivée à Pavie, instruite du malheur de son général, se débanda et regagna la France.

Dissolution de la Ligue sainte

Les confédérés de la ligue sainte, qui n'avoient pas joué un grand rôle pendant cette campagne, et qui s'étoient contentés de tenir en échec quelques troupes de l'empereur répandues en Italie, pendant que les Français se battoient dans le royaume de Naples, voyant la fatale issue de leurs premiers succès, se hâtèrent de faire chacun leur accord particulier. Le pape donna l'exemple. Il avoit secrètement favorisé *Charles-Quint*, comme le seul potentat qui put le réintégrer dans les possessions dont il avoit été spolié par ses alliés mêmes. L'empereur le traita favorablement, soit afin d'effacer le vernis d'impiété que lui avoit donné le prolongement de la captivité du chef de l'Église, soit qu'il fût pressé par le desir d'aller recevoir en Italie la couronne impériale de ses mains. Il rendit plusieurs villes, distraites pendant la guerre, du domaine du Saint Siège; s'engagea à l'aider à s'emparer des Etats

1529. de Ferrare, à lui faire restituer Ravenne et Cervia par les Vénitiens, à rendre le Milanès à *Sforce*, ou du moins à n'en disposer que d'accord avec le pape; et enfin, pour s'attacher le souverain pontife par un lien qu'il crut indissoluble, il promit *Marguerite*, sa fille naturelle, à *Alexandre de Médicis*, frère naturel de *Catherine de Médicis*, et à l'installer dans le duché de Florence.

En reconnoissance et en compensation de ces avantages, le Saint Père devoit accorder à l'armée impériale le passage par ses Etats pour aller à Naples, donner à l'empereur l'investiture de ce royaume, et se contenter pour redevance de la présentation annuelle d'une haquenée blanche, qui seroit offerte solennellement. Mais pour s'assurer de ce royaume, *Charles-Quint* prit des mesures plus efficaces et plus expéditives que ces formalités. Par son ordre, le prince d'*Orange*, commandant de ses troupes, traita, dans toute l'étendue des deux royaumes de Naples et de Sicile, avec la dernière dureté, les partisans de la maison d'*Anjou*, dépouilla les uns, chassa les autres, ex-

ermina sans miséricorde des familles 1529.
ntières, de sorte qu'il ne resta plus
ucun moyen d'y relever la puissance
rançaise.

Les Vénitiens et autres princes d'Ita- Traité et paix de Cambrai.
ie s'arrangèrent aussi avec l'empereur
qui ne se rendit pas difficile, afin
l'avoir du moins à offrir à ses peuples
'espérance de quelques années de
epos. Restoit la conciliation à traiter
ntre les deux rivaux qui avoient armé
es autres princes. Heureusement ils
voient besoin de la paix l'un et l'autre:
François I, pour réparer les forces de
on royaume épuisé; *Charles-Quint*,
our se prémunir contre les troubles
rageux qui le menaçoient en Allemagne.
Ils confièrent leurs intérêts,
'empereur à *Marguerite*, sa tante, le
oi à la duchesse d'*Angoulême*, sa
nère, toujours qualifiée du titre de régente.
Ces deux princesses se rendirent
Cambrai, et terminèrent elles seules
es contestations, ou en suspendirent
lu moins l'effet.

Ce traité est comme un bilan de
banque soldé par la France, et on peut
ui en donner la forme: sur deux
nillions d'écus d'or au soleil, de
oixante-onze et demi au marc, pour
a rançon des enfans de France, douze

1529. cent mille devoient être payés comptant en retirant les otages ; trois cent mille autres au roi d'Angleterre à l'acquit du roi d'Espagne ; et les cinq cent mille autres convertis en une rente au denier vingt, hypothéqués sur les domaines du duc de Vendôme dans les Pays-Bas, et ce en reconnoissance de ce que l'empereur consentoit qu'on ne l rendît pas actuellement la Bourgogne, l'Auxerrois, le Maconnois, et autres biens sur lesquels il conserveroit ses droits et pretentions, à poursuivre par voie amiable de justice ; enfin, trente mille écus par mois, pour aider l'empereur à faire la guerre aux Vénitiens, tant qu'ils refuseront de restituer certaines villes de la Pouille dont ils s'étoient emparés. D'ailleurs le roi renonce à tout droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre, qui sont déclarés démembrés de la monarchie, rendra tout ce qui lui reste dans le royaume de Naples et dans le Milanès, en rappellera ses troupes, et ne fera jamais en Italie, ni en Allemagne, aucune alliance ou négociation au préjudice de l'empereur ; enfin, les heritiers du connétable devoient être rétablis dans tous leurs biens : mais sous prétexte des droits de la couronne et de ceux de la duchesse d'An-

goulême, ce dernier article ne fut jamais exécuté qu'en partie. 1529.

La douairière de Portugal *Eléonore* ramena alors en France les fils du roi : elle l'épousa sans presqu'aucune cérémonie à deux lieues de Mont-de-Marsan, et vecut sur son nouveau trône, aussi heureuse que peut l'être une épouse traitée avec respect, et indifférence. Mariage d'Eléonore. 1530.

La maison d'Autriche étoit alors à son plus haut degré de puissance. *Charles-Quint*, qui avoit donné l'archiduché à *Ferdirand*, son frère, et qui lui avoit procuré le mariage d'*Anne Jagellon*, héritière des couronnes de Hongrie et de Bohême, le fit élire encore roi des Romains : lui-même l'étoit d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain des Pays-Bas, possesseur de plusieurs états en Italie et empereur d'Allemagne. Il en reçut la couronne à Bologne, où le pape aima mieux l'aller trouver que de l'attirer à Rome. L'empereur lui fit restituer les places que lui retenoient les Vénitiens; il lui procura un accommodement avec le duc de *Ferrare*, et rétablit enfin l'autorité des *Médicis* à Florence : mais il fallut employer la force pour obtenir ce dernier article, et le prince d'*Orange*, qui fut chargé de reduire les republicains, fut tué au

1530. siége de leur ville. N'ayant point d'enfans, ses biens passèrent à *René de Nassau*, fils de sa sœur, et de celui-ci, qui fut blessé à mort, quatorze ans après au siége de Saint-Dizier, et qui ne laissa pas non plus de postérité, au fameux fondateur des Provinces-Unies, *Guillaume de Nassau-Dillembourg*, son cousin germain, qu'il appela à lui succéder, au préjudice des héritiers de la maison de Châlon. Les conférences entre le pape et l'empereur durèrent deux mois. Elles roulèrent principalement sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la doctrine de *Luther*. L'empereur croyoit que le meilleur moyen de suspendre la marche rapide des nouvelles opinions, seroit d'assembler un concile général, que les dissidens demandoient, et auquel ils paroissoient consentir de se soumettre. Le pape au contraire, croyoit ce remède dangereux pour l'autorité du Saint-Siège dans l'état de crise où elle se trouvoit, en sorte qu'ils se séparèrent sans rien conclure.

Ligue des Luthériens à Smalkalde. Ils reçoivent le nom de Protestans.

Pendant qu'ils s'occupoient de projets, plusieurs princes d'Allemagne, électeurs et autres, éludant tout rapprochement, se séparoient de l'église romaine. Ils éclatèrent dans une diète

1530.

enue à Spire, où ils protestèrent contre in édit émané d'une autre diète tenue Worms ; qui défendoit toute innoation en fait de religion ; et de là ils ont été appelés *protestans*. Peu après ls se rassemblèrent à Smalkalde, et y ignèrent une ligue dans le dessein, lisoient-ils, de défendre leurs perounes, leur religion et la liberté gernanique. Ils fixèrent leurs cotisations n troupes et en argent, et formèrent in plan de guerre. Plusieurs villes conidérables, comme Strasbourg, Nuemberg et autres, y accédèrent, ainsi jue les rois de Suède et de Danemarck. On croit que le roi d'Angleterre s'y oignit aussi, mais par précaution contre la vengeance de *Charles-Quint*, juand il répudiroit *Catherine d'Auriche*, sa tante. Quant à *François I*, on peut croire qu'il voyoit avec plaisir es embarras qui se préparoient pour son rival, cependant il ne s'en mêla pas encore ouvertement, mais il ne tarda pas à y prendre part.

François I encourage les protestans d'Allemagne. 1531.

Les ligués de Smalkalde, menacés par le chef de l'empire, eurent recours au roi de France. *Charles-Quint* tâcha de l'attirer de son côté, en montrant publiquement des dispositions à bien vivre avec lui ; mais par des manœuvres



1531. secrètes, il travailloit à lui enlever bienveillance des Suisses, et à le brouiller avec le pape, afin de priver le monarque français de tout crédit en Italie, s'il lui plaisoit de l'attaquer au-delà des monts, pendant que lui-même seroit occupé en Allemagne. D'autre part, il y eut alors des incendies en France; et on laissa publier, on favorisa même l'opinion qu'ils étoient allumés par des boutefeux que l'empereur envoyoit secrètement. Cette imputation étoit sans doute une de ces ruses dont la politique se sert pour acharner les peuples les uns contre les autres. Ces choses se passoient, pendant que les confédérés de Smalkalde commençoient à faire de vives instances pour engager le roi dans leur parti. Il ne se prêta pas entièrement à leurs desirs, mais en qualité de défenseur de la liberté germanique, il promit, sinon des troupes, du moins de l'argent quand ils seroient attaqués.

Il paroît favoriser les évangélistes en France

Fondation du collége royal.

On a dit que pour complaire aux protestans d'Allemagne, ennemis de son rival, il favorisa dans son royaume les sectateurs de la nouvelle doctrine. D'abord il n'en croyoit pas le nombre assez grand pour craindre qu'ils devinssent sitôt dangereux: ensuite il faut avouer, qu'ardens à se procurer

l'estime publique, et les biens qui en sont une suite, les nouveaux évangélistes étoient plus appliqués aux sciences et y réussissoient avec plus d'éclat, que les indolens et riches catholiques. Il n'est donc pas étonnant que *François I*, qu'on a nommé le *Père des Lettres*, le plus beau titre qui lui soit resté, ait montré quelque prédilection pour les littérateurs de ce parti : il en mit plusieurs comme professeurs dans le collége royal, qu'il fonda pour y faire enseigner ce qu'on ne montroit pas dans l'université, ou enseigner avec plus de perfection ce qui étoit l'objet des études ordinaires. Il eut aussi dessein de former un établissement pour l'entretien et l'instruction de six cents gentilshommes dans toute sorte d'exercices, mais les grandes affaires qui lui survinrent le détournèrent de ce projet. 1531.

Réunion de la Bretagne à perpétuité. 1532.

Ce prince profita du répit que lui laissoit la guerre, et de l'inactivité des négociations, pour parcourir son royaume, surveiller la justice, réformer les abus ; et malgré ses malheurs, qui avoient trop pesé sur ses sujets, partout il fut reçu avec applaudissemens et acclamations. Il n'y eut pas le moin-



1532. dre obstacle au desir qu'il montra de réunir pour toujours la Bretagne à la couronne. On avoit stipulé sous reine *Anne*, en cas de défaillance de la postérité de cette princesse, des réversions aux branches collatérales des anciens ducs; ces conditions furent abolies sans réclamations, et la Bretagne devint province de France inaliénable à jamais.

Intérêts communs de la France et de l'Angleterre.

Cette réunion auroit pu souffrir d difficultés de la part du roi d'Angleterre, qu'elle privoit d'une entrée facile en France; mais *François* et *Henri* étoient trop liés par leur défiance contre l'Empereur. Ils se virent à Boulogne-sur-Mer, et prirent des mesures contre cet ennemi commun. Leur dessein étoit de l'attaquer pendant qu'il seroit aux prises avec *Soliman*, le plus illustre des empereurs Turcs. Trois ans auparavant il avoit assiégé Vienne sans succès. Il venoit alors, à la tête de trois cent mille hommes, venger son affront et disputer encore la Hongrie à *Ferdinand*, en faveur de *Jean Sepus*, vaivode de Transylvanie. Cet armement formidable s'épuisa en marches et en contre marches, et le grand-seigneur, dont la ca-

pitale fut menacée à son tour par les galères de *Doria*, retourna à Constantinople sans avoir rien fait. *Charles-Quint* revint aussitôt s'opposer aux mesures qu'il savoit être prises contre lui. 1532.

Les deux rois, de peur qu'il ne leur fût reproché d'avoir voulu favoriser les entreprises des infidèles sur la chrétienté, proclamèrent fastueusement une ligue contre l'ennemi du nom chrétien. Elle servit au roi de France à tirer de l'argent de son clergé. Celui-ci se plaignoit de plusieurs abus de la chancellerie *romaine*, de l'excessive augmentation des annates, des impositions réitérées sur le même bénéfice, des nominations mises à prix et des conventions simoniaques auxquelles le concordat donnoit lieu. Le roi promit de remédier à ces désordres; et pour cette promesse le clergé lui offrit de son propre mouvement deux décimes que le pape refusoit d'accorder, ou pour lesquelles il faisoit attendre son agrément.

Motifs d'union avec le pape.

Clément VII ferma les yeux sur cette entreprise, qui mit dès-lors les rois de France hors de sa dépendance pour imposer le clergé; il n'osoit réclamer trop hautement les anciens pri-

1532. viléges du Saint-Siége. L'obstination d'*Henri VIII*, à regarder comme suffisante la sentence de divorce prononcée dans son royaume, entre lui et *Catherine d'Arragon*, son épouse, et à soutenir légitime, en vertu cette sentence, son mariage avec *Anne de Boulen*, faisoit craindre au souverain pontife, que cette opiniâtreté n'amenât des évènemens préjudiciables à l'autorité de l'église romaine : le saint-père appréhendoit aussi que *François* I, entouré de personnes imbues des nouvelles opinions, qui demandoient sans cesse la réforme du clergé, ne prêtât l'oreille à leurs instances, ce qui étoit d'autant plus inquiétant que *Clément VII* rédoutoit cette réforme pour lui-même, parce que son élection n'avoit pas été exempte d'intrigues, et peut-être de simonie. C'est une des principales raisons qui l'empêchoient de consentir à la convocation d'un concile, que les protestans ne cessoient de demander.

Entrevue de l'empereur et du pape à Bologne.

L'empereur étoit à la tête de ces solliciteurs importuns. Le pape lui reprochoit de ne pas réprimer avec assez de fermeté les protestans. *Charles* reprochoit au pape de se refuser au seul moyen de les ramener à l'Eglise. Ces

ntestations qui s'animèrent dans une 1532.
ouvelle entrevue qu'ils eurent à Bogne, mirent de la froideur entre ux. *Clément* rejeta des propositions ont l'exécution auroit fortifié la puissance de *Charles* en Italie, et en auoit, pour toujours, fermé le chemin à *François I*. Celui-ci, qui ne ouvoit se déterminer à y renoncer, ut obligation au pape de cette opposition aux desseins de son rival, et ésolut de s'attacher le souverain pontife, par des liens qui le retiendroient ans une reconnoissance permanente.

Entrevue du pape et du roi à Marseille.

1533.

Tel a été le motif du mariage de *Henri*, duc d'Orléans, second fils de France, avec *Catherine de Médicis*, etite-nièce à la mode de Bretagne du Pontife. Cette alliance d'une maison ouvelle avec l'antique maison de France fut très-désapprouvée par notre oblesse. *Clément VII* amena luimême la princesse, et aborda à Marseille où le roi l'attendoit. Le monarque et le pontife, logés dans des maisons qui se communiquoient, eurent de longues et fréquentes conférences.

François I travaille en vain pour réconcilier Henri VIII avec le S. Siège.

Henri VIII avoit épousé *Anne de Boulen*, malgré les censures dont il étoit menacé. *François I* pria le pape

1534. Leur intermédiaire étoit un gentil-homme milanais, nommé *Merveille* qui, ayant fait fortune en France, jouissoit paisiblement dans son pays *Sforce*, qui suivant la politique ita lienne, étoit bien aise de se conserver intelligences dans les deux partis, témoigner au roi le desir d'avoir pr de lui un agent secret, au moyen duq il put communiquer au besoin avec l Le roi l'agréa et fit choix de *Merveille* qui, sous prétexte d'affaires de famille retourna à Milan. Le roi lui av donné double lettre auprès de *Sforce* l'une ostensible de simple recomm dation, qui autorisoit néanmoins présence de *Merveille* à la cour; l'autre secrète, qui l'accréditoit com agent du monarque auprès du duc, avec permission de faire usage de l'u ou de l'autre, selon les circonsta *Merveille*, fier de la qualité de re-présentant d'un grand prince, ne simula point assez sa véritable si-nation, et afficha des manières et dépense qui le trahirent. *Charles-Quint* se doutant bientôt de la de sa mission, sans faire de repro à *Sforce* de ce qu'il souffroit aup de lui, avec quelque distinction, agent de son ennemi, lui montre

Assassinat de Merveille.

roi leur, et au-lieu de l'empres- 1534.
ient qu'il témoignoit auparavant
ır lui donner sa nièce, il diffère,
s différens prétextes, le voyage de
rincesse. Le duc entend ce langage
et. Il écrit à l'empereur que dans
ı il lui donnera des preuves de fi-
ité, telles qu'il n'aura plus lieu de
pçonner que *Merveille* ou d'autres
ssent la faire fléchir.

Par son ordre, on suscite une que-
e entre les gens de *Merveille* et
x d'un gentilhomme voisin. Un des
fiers envoyé pour l'appaiser est tué
s la mêlée. L'ambassadeur, qui pa-
; au moment du meurtre est saisi,
né en prison, et ses papiers qui
oient pu compromettre *Sforce*, sont
evés. Pour achever de donner le
nge, on livre ses valets à la ques-
ı, afin d'en tirer des dépositions
ıtre leur maître, comme [illegible]
uble, et comme [illegible]
violence contre le [illegible]
la justice. *Merveille* [illegible]
privilége d'[illegible]
gé comme par[illegible]
condamne, [illegible]
me des pro[illegible]
s, et afin qu[illegible]

1534.

Assassinat de Merveille.

Leur intermédiaire étoit un homme milanais, nommé *Mer* qui, ayant fait fortune en Fra jouissoit paisiblement dans *Sforce*, qui suivant la politiq lienne, étoit bien aise de se con intelligences dans les deux pa témoigner au roi le desir d'av de lui un agent secret, au moyen il put communiquer au besoin Le roi l'agréa et fit choix de *Mer* qui, sous prétexte d'affaires de retourna à Milan. Le roi lui donné double lettre auprès de *S* l'une ostensible de simple recon dation, qui autorisoit néanmc présence de *Merveille* à la c l'autre secrète, qui l'accréditoit c agent du monarque auprès du avec permission de faire usage d ou de l'autre, selon les circonst *Merveille*, fier de la qualité présentant d'un grand prince, simula point assez sa véritable nation, et afficha des manières dépense qui le trahirent. *Ch Quint* se doutant bientôt de la de sa mission, sans faire de rep à *Sforce* de ce qu'il souffroit de lui, avec quelque distinctio agent de son ennemi, lui mon

a froideur, et au-lieu de l'empres- 1534.
ient qu'il témoignoit auparavant
ır lui donner sa nièce, il diffère,
différens prétextes, le voyage de
ncesse. Le duc entend ce langage
et. Il écrit à l'empereur que dans
il lui donnera des preuves de fi-
ıté, telles qu'il n'aura plus lieu de
)nner que *Merveille* ou d'autres
ınt la faire fléchir.

I · son ordre, on suscite une que-
e entre les gens de *Merveille* et
x d'un gentilhomme voisin. Un des
rs envoyé pour l'appaiser est tué
mêlée. L'ambassadeur, qui pa-
au moment du meurtre est saisi,
é en prison, et ses papiers qui
ıt pu compromettre *Sforce*, sont
enlev . Pour achever de donner le
change, on livre ses valets à la ques-
tion, afin d'en tirer des dépositions
contre leur maître, comme auteur du
trouble, et comme ayant commandé
la violence contre le soldat, suppôt
de la justice. *Merveille* réclame en vain
le privilège d'ambassadeur, il est
jugé comme particulier; ou plutôt on
le condamne, sans même observer la
forme des procédures usitées dans le
pays, et afin qu'il ne puisse ni parler,

1534. ni être réclamé, on se hâte de l'exécu-
ter de nuit en prison. *Sforce* en don
avis à l'empereur, qui, content
l'avoir brouillé irrévocablement a
le roi, lui envoie sa nièce et lui pro
protection sans réserve. *François I* fu
très-irrité de cet assasinat, dont il dé
veloppa la manœuvre dans des écrit
publics, et le dénonça à toute l'Eur
comme une violation du droit
gens, dont tous les souverains dev
l'aider à tirer vengeance.

Schisme d'Angleterre.

Mais ils étoient occupés d'un évé
nement qui fixoit beaucoup plus l
attention. *Henri VIII*, sur lequel
pape avoit inutilement épuisé les
sures de l'église, préliminair
l'excommunication, persistoit dans
opiniâtreté. Cependant *Jean du B*
évêque de Paris, qui avoit été envoy
près de lui, par *François I*, en
racha la promesse d'une procura
qu'il devoit envoyer à Rome pour suivr
cette affaire en son nom, circonstanc
qui feroit naître des délais, et qu
favoriseroit le pape dans le desir où
il étoit d'ajourner de plus en plus sa
décision. Mais la procuration qui devoit
parvenir dans un temps fixé, n'arriva
point à ce terme. *Clément VII* qui

crut joué, entraîné d'ailleurs par 1534.
cardinaux impérialistes, frappa le
r coup, et lança contre lui la
sentence. S'il eût attendu en-
quelques jours, ainsi que l'en
iroit l'évêque de Paris, que le
oit fait partir précipitamment
r Rome, il auroit reçu la fatale
ion dans des lettres qui lui
ap tées par un courier que
tes et des mauvais temps
rêté. Il se repentit alors amè-
sa précipitation, et mourut
temps après; mais non sans avoir
e commencement des désastres dont
fut suivie : le schisme, qui sépara
leterre de l'Eglise romaine, le ren-
t des monastères, le pillage
is ecclésiastiques, et les cruau-
exercées contre ceux qui persé-
rent dans leur attachement à l'E-
catholique. *Henri* dans la fureur
ressentiment, en auroit vou-
tacher comme lui les autres
. Il fit des tentatives auprès de
Fra ois I, qui lui répondit par ces
mots, devenus proverbes : *Ami jus-
qu'à l'autel.*

Le débordement des nouvelles opi- Progrès du calvinisme.
nions sur la France, étoit devenu plus

1532. viléges du Saint-Siége. L'obstination d'*Henri VIII*, à regarder comme suffisante la sentence de divorce prononcée dans son royaume, entre lui et *Catherine d'Arragon*, son épouse, et à soutenir légitime, en vertu de cette sentence, son mariage avec *Anne de Boulen*, faisoit craindre au souverain pontife, que cette opiniâtreté n'amenât des évènemens préjudiciables à l'autorité de l'église romaine : le saint-père appréhendoit aussi que *François* I, entouré de personnes imbues des nouvelles opinions, qui demandoient sans cesse la réforme du clergé, ne prêtât l'oreille à leurs instances, ce qui étoit d'autant plus inquiétant que *Clément VII* rédoutoit cette réforme pour lui-même, parce que son élection n'avoit pas été exempte d'intrigues, et peut-être de simonie. C'est une des principales raisons qui l'empêchoient de consentir à la convocation d'un concile, que les protestans ne cessoient de demander.

Entrevue de l'empereur et du pape à Bologne.

L'empereur étoit à la tête de c solliciteurs importuns. Le pape lui reprochoit de ne pas réprimer avec assez de fermeté les protestans. *Charles* reprochoit au pape de se refuser au seul moyen de les ramener à l'Eglise. Ces

contestations qui s'animèrent dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent à Bologne, mirent de la froideur entre eux. *Clément* rejeta des propositions dont l'exécution auroit fortifié la puissance de *Charles* en Italie, et en auroit, pour toujours, fermé le chemin à *François I.* Celui-ci, qui ne pouvoit se déterminer à y renoncer, eut obligation au pape de cette opposition aux desseins de son rival, et résolut de s'attacher le souverain pontife, par des liens qui le retiendroient dans une reconnoissance permanente. 1532.

Entrevue du pape et du roi à Marseille. 1533.

Tel a été le motif du mariage de *Henri*, duc d'Orléans, second fils de France, avec *Catherine de Médicis*, petite-nièce à la mode de Bretagne du Pontife. Cette alliance d'une maison nouvelle avec l'antique maison de France fut très-désapprouvée par notre noblesse. *Clément VII* amena lui-même la princesse, et aborda à Marseille où le roi l'attendoit. Le monarque et le pontife, logés dans des maisons qui se communiquoient, eurent de longues et fréquentes conférences.

François I travaille en vain pour réconcilier Henri VIII avec le S. Siége.

Henri VIII avoit épousé *Anne de Boulen*, malgré les censures dont il étoit menacé. *François I* pria le pape

1533. d'entrer en accommodement avec lui sur son divorce, et de ne pas faire loir trop sévèrement les lois de l'église, avec un prince violent, capable, dans l'effervescence de sa passion, de se porter aux dernières extrémités. *Clément* accoutumé aux grandes affaires et assez conciliant, n'étoit pas éloigné de se relâcher, et de prendre des biais qui sauvassent les apparences sans entamer le fonds; mais le consistoire, où il se trouvoit moins de cardinaux f çais que d'impérialistes, s'y opp . Ceux-ci entrèrent avec chaleur c les vues de leur souverain, outré de l'affront fait à sa tante, et persuadé que les anathêmes qu'il attireroit sur tête de son infidèle mari, la vengeroient, en couvrant de honte et en embarrassant celui qui l'offensoit.

Le roi soutient la ligue de Smalkalde.

Charles vit donc avec plaisir finir sans accommodement cette entrevue qu'il avoit redoutée, et à laquelle il s'étoit secrètement et inutilement opposé. On ne sait pas s'il a été pris, dans ces conférences, d'autres mesures qui interressoient l'empereur; mais *François I* n'étoit pas oisif du côté de l'Allemagne. Il entretenoit auprès de la ligue de Smalkalde des commissaires chargés de resserrer l'union des

Ils avoient déjà, comme 1533.
avons dit, commencé des hos-
tés contre l'empereur et avoient be-
d'argent : le roi n'en pouvoit don-
ns violer le traité de Cambrai. Son
le lui suggéra d'acquérir, par
vraie ou simulée, le comté
Mont liard appartenant à un des
inces ligués. Il en paya un à compte
six vingt mille écus, qui entrèrent
s la caisse de la confédération.

Sur la fin de l'entrevue de Mar-
lle, il se passa un événement qui
i en quelque manière le roi de
ce de ses démarches auprès des
allemands, quoique prohi-
s par le traité de Cambrai. L'em-
r avoit donné à *Sforce* l'inves-
ure du duché de Milan. Il préten-
it que ce bienfait lui attachât le
eau duc, et en fait d'attachement
il ne connoissoit qu'un dévouement
exclusif. *Sforce*, à la vérité, desiroit
ardemment de se conserver les bon-
nes grâces de *Charles*, qui lui avoit
promis la main de *Christine* sa nièce,
fille du roi de Danemarck ; mais il
souhaitoit aussi de ne se pas brouiller
avec le roi de France, et entretenoit
à cette intention une liaison secrète
avec le monarque.

1534.

Assassinat de Merveille.

Leur intermédiaire étoit un homme milanais, nommé *Mer* qui, ayant fait fortune en Fran jouissoit paisiblement dans s *Sforce*, qui suivant la politiq lienne, étoit bien aise de se cons intelligences dans les deux par témoigner au roi le desir d'avo de lui un agent secret, au moyen il put communiquer au besoin a Le roi l'agréa et fit choix de *Mer* qui, sous prétexte d'affaires de retourna à Milan. Le roi lui donné double lettre auprès de *S* l'une ostensible de simple reco dation, qui autorisoit néanm présence de *Merveille* à la cou l'autre secrète, qui l'accréditoit c agent du monarque auprès du avec permission de faire usage ou de l'autre, selon les circonst *Merveille*, fier de la qualité présentant d'un grand prince, simula point assez sa véritable nation, et afficha des manières dépense qui le trahirent. *C Quint* se doutant bientôt de la de sa mission, sans faire de re à *Sforce* de ce qu'il souffroit au de lui, avec quelque distinction agent de son ennemi, lui montr

1534.

Assassinat de Merveille.

Leur intermédiaire étoit un gentilhomme milanais, nommé *Merveille*, qui, ayant fait fortune en France, en jouissoit paisiblement dans son pays. *Sforce*, qui suivant la politique italienne, étoit bien aise de se conserver (intelligences dans les deux partis, fit témoigner au roi le desir d'avoir près de lui un agent secret, au moyen duquel il put communiquer au besoin avec lui. Le roi l'agréa et fit choix de *Merveille*, qui, sous prétexte d'affaires de famille, retourna à Milan. Le roi lui avoit donné double lettre auprès de *Sforce*; l'une ostensible de simple recommandation, qui autorisoit néanmoins la présence de *Merveille* à la cour; et l'autre secrète, qui l'accréditoit comı agent du monarque auprès du duc, avec permission de faire usage de l'ı ou de l'autre, selon les circonstancı *Merveille*, fier de la qualité de représentant d'un grand prince, ne (simula point assez sa véritable destination, et afficha des manières et une dépense qui le trahirent. *Charles-Quint* se doutant bientôt de la nature de sa mission, sans faire de reproches à *Sforce* de ce qu'il souffroit auprès de lui, avec quelque distinction, un agent de son ennemi, lui montre de

froideur, et au-lieu de l'empres- 1534.
nt qu'il témoignoit auparavant
ur lui donner sa nièce, il diffère,
ns différens prétextes, le voyage de
ncesse. Le duc entend ce langage
t. Il écrit à l'empereur que dans
il lui donnera des preuves de fi-
, telles qu'il n'aura plus lieu de
u ner que *Merveille* ou d'autres
nt la faire fléchir.

Par son ordre, on suscite une que-
entre les gens de *Merveille* et
d'un gentilhomme voisin. Un des
al s envoyé pour l'appaiser est tué
is la mêléo. L'ambassadeur, qui pa-
moment du meurtre est saisi,
en prison, et ses papiers qui
t pu compromettre *Sforce*, sont
e evés. Pour achever de donner le
change, on livre ses valets à la ques-
tion, afin d'en tirer des dépositions
contre leur maître, comme auteur du
trouble, et comme ayant commandé
la violence contre le soldat, suppôt
de la justice. *Merveille* réclame en vain
le privilège d'ambassadeur, il est
jugé comme particulier; ou plutôt on
le condamne, sans même observer la
forme des procédures usitées dans le
pays, et afin qu'il ne puisse ni parler,

1534. ni être réclamé, on se hâte de l'exécu-
ter de nuit en prison. *Sforce* en donne
avis à l'empereur, qui, content
l'avoir brouillé irrévocablement a
le roi, lui envoie sa nièce et lui pro
protection sans réserve. *François I*
très-irrité de cet assasinat, dont il
veloppa la manœuvre dans des éc
publics, et le dénonça à toute l'Euro
comme une violation du droit d
gens, dont tous les souverains dev
l'aider à tirer vengeance.

Schisme d'Angleterre. Mais ils étoient occupés d'un évé
nement qui fixoit beaucoup plus leu
attention. *Henri VIII*, sur lequel
pape avoit inutilement épuisé les c
sures de l'église, préliminaires
l'excommunication, persistoit dans
opiniâtreté. Cependant *Jean du Bel*
évêque de Paris, qui avoit été envoy
près de lui, par *François I*, en ar-
racha la promesse d'une procurati
qu'il devoit envoyer à Rome pour suivre
cette affaire en son nom, circonstance
qui feroit naître des délais, et
favoriseroit le pape dans le desir
il étoit d'ajourner de plus en plus
décision. Mais la procuration qui devoit
parvenir dans un temps fixé, n'arriva
point à ce terme. *Clément VII* qui

crut joué, entraîné d'ailleurs par 1534.
dinaux impérialistes, frappa le
er coup, et lança contre lui la
sentence. S'il eût attendu en-
quelques jours, ainsi que l'en
juroit l'évêque de Paris, que le
oit fait partir précipitamment
Rome, il auroit reçu la fatale
uration dans des lettres qui lui
apportées par un courier que
tempêtes et des mauvais temps
t arrêté. Il se repentit alors amè-
it précipitation, et mourut
après; mais non sans avoir
e comm ncement des désastres dont
fut suivie : le schisme, qui sépara
erre de l'Eglise romaine, le ren-
ue des monastères, le pillage
ens ecclésiastiques, et les cruau-
exercées contre ceux qui persé-
rent dans leur attachement à l'E-
catholique. *Henri* dans la fureur
son ressentiment, en auroit vou-
tacher comme lui les autres
c . Il fit des tentatives auprès de
François I, qui lui répondit par ces
mots, devenus proverbes : *Ami jus-
qu'à l'autel.*

Le débordement des nouvelles opi- Progrès du calvinisme.
nions sur la France, étoit devenu plus

1535. prompt et plus étendu que *François I* ne l'avoit prévu. *Calvin*, né Fran s'étoit fait par ses écrits, qu'il eut l'assurance de dédier au roi, des prosélytes dans tous les états. Il paroiss journellement des livres dans lesqu les dogmes de l'église catholique étoient attaqués, et ses pratiques tournées ridicule. On s'y élevoit contre l'autorité du pape et contre les ricl du clergé. Ces écrits sérieux étoient accompagnés de plaisanteries contre les moines, la plupart fort grossières: il nous en reste des recueils volumineux, dont les courtisans s'amusoient; et amuser, vaut souvent mieux pour le succès que d'avoir raison. Les femmes donnèrent dans les nouvel opinions avec l'ardeur qui leur est naturelle. Entre elles se distinguoit *Marguerite*, sœur du roi, veuve du duc d'*Alençon*, devenue depuis reine de Navarre, par son mariage avec *Henri d'Albret*. Quelqu'amitié que son frère ressentît pour elle, il eut cependant la fermeté de la *semoncer* quelquefois, et de lui imposer silence; mais il ne put l'empêcher de favoriser les sectaires dans son petit royaume, où elle faisoit des séjours passagers.

y donnoit les bénéfices et dignités 1535.
cl astiques qui vaquoient, à des
s plus que suspects, en rem-
it ses colléges, et leur confioit
tion par préférence. De ce coin
; la France, et sous sa protection,
tirent les premières infractions pu-
ues aux pratiques de l'église. *Mar*-
te fit tous ses efforts pour en-
son frère à écouter *Melancton*,
docteur le plus insinuant des dis-
s de *Calvin*; mais, par le conseil
dinal *du Perron*, le monarque
de s'exposer à cette séduction.

Lois contre les sectaires et supplices.

A l'attrait de la nouveauté *Fran-
çois I* opposa la sévérité des lois. Il
onfirma celles qui étoient déjà exis-
ntes contre les sacramentaires, et en
; de nouvelles; bannit de sa pré-
ence ceux de ses courtisans qui se
iontroient attachés à la nouvelle doc-
ine, et voulut que toute la France
it assurée par un acte public de son
évouement à l'ancienne. A l'occasion
'une affiche blasphématoire contre le
icrlfice de la messe, placardée la
iême nuit aux portes de toutes les
glises de la capitale et à celles de
lois, où le roi tenoit alors sa cour,
y eut à Paris une grande proces-
on à laquelle il assista avec ses trois

1555. enfans, les principaux seigneurs de sa cour, les officiers des tribunaux, et notables de la ville. Après cette cérémonie, *François* qui parloit bien, les rassembla autour de lui à l'archevêché, les exhorta paternellement à persévérer dans la foi catholique, à y faire instruire leurs enfans, à prendre garde que la peste de l'hérésie ne se glissât dans leurs familles, et à découvrir aux magistrats ceux qui en seroient infectés. Après cette harangue six des malheureux coupables qui avoient été arrêtés, et qui ne voulurent point abjurer leur erreur, furent brûlés à petit feu, et des potences et des bûchers s'élevèrent par toute la France.

Charles-Quint tâche de rendre François I suspect aux confédérés de Smalkalde.

L'empereur profita de cette ostentation de sévérité, pour tâcher de faire perdre à son rival la confiance des ligués de Smalkalde : il leur représenta que mal-à-propos ils comptoient sur un allié qui, en même-temps qu'il faisoit parade d'attachement pour eux, persécutoit si cruellement leurs frères, *François I* calma les confédérés; d'abord, par la réforme des mesures de rigueur de quelques-uns de ses édits, et ensuite par la distinction qu'il fit entre les luthériens et les calvinistes : *ceux-ci*, leur dit-il :

sont aussi éloignés de votre créance que de la romaine ; puisqu'ils s'efforcent de renverser les autels, de chasser J. C. de nos temples, et de démolir tout-à-fait l'église, au-lieu d'en réparer les ruines. En effet, beaucoup de dogmes, entr'autres celui de la présence réelle, les cérémonies liturgiques, la hiérarchie conservée par le maintien des évêques, et beaucoup d'autres pratiques, rapprochoient bien plus les luthériens de l'église catholique, que les calvinistes, les zuingliens, les anabaptistes, et cette foule de sectes qui naquirent alors, moins unies entre elles par les dogmes que par leur commune haine contre la cour romaine. 1535.

Et à l'Europe chrétienne.

François I reçut dans ce temps, et écouta favorablemenr, un ambassadeur de *Soliman*, qui étoit en guerre avec l'empereur, et venoit offrir une alliance avec la France. Nouvelles clameurs contre le roi ; accusation répandue par des libelles dans toute l'Allemagne, qu'il n'avoit qu'une religion fausse et hypocrite, puisqu'à la face de l'univers, il n'hésitoit pas de contracter amitié avec le plus grand ennemi de la chrétienté. *François* se disculpa en prouvant que ce n'étoit

1535. pas en haîne de la religion chrétienne que le Turc faisoit la guerre à *Charles-Quint;* mais parce que ce prince ne cherchoit qu'à envahir, et à tout troubler du côté de la Hongrie.

Expédition de l'empereur en Afrique.

Afin de persuader de son zèle pour la religion, et de mettre dans l'opinion une grande différence entre lui et *François I*, l'empereur porta la guerre à Tunis, tombée ainsi que toute la côte de Barbarie sous la puissance du corsaire *Chérédin* dit *Barberousse*, devenu amiral de *Soliman*. *Charles* alloit y replacer *Muley-Assem* qui avoit été détrôné par *Chérédin*, et qui promettoit de favoriser les Chrétiens et leur religion. Il débarqua près de Tunis, à la tête d'une armée de quarante mille combattans, emporta le fort de la Goulette, défit *Barberousse*, replaça *Muley-Assem* sur son trône, délivra vingt mille esclaves qui le prônèrent dans toute l'Europe, assura dans ces mers une retraite à ses flottes, et rentra glorieux dans ses ports lorsque la saison pluvieuse et les maladies de son armée l'eurent forcé à se rembarquer.

Modération de François I p[illegible] dans cette expédition.

Le roi de France auroit pu profiter de son absence pour porter la guerre en l'Italie qu'il ne perdoit pas de

1535.

vue ; mais il craignit de se donner mauvaise réputation chez les princes chrétiens, en molestant l'empereur ; qui paroissoit se sacrifier pour la religion, et qui traversoit les mers pour aller attaquer les Mahométans jusque dans un de leurs empires. *Charles-Quint* sut aussi l'arrêter par une feinte négociation au sujet du duché de Milan.

L'empereur lui présente l'appât du duché de Milan pour ses enfans.

François Sforce venoit de mourir sans enfans. *François I* fut induit à croire que *Charles* pouvoit être engagé à rendre ce bel héritage à ses enfans, descendans de *Valentine*. Le rusé Espagnol en laissa percer des espérances, et fit entendre qu'il desiroit seulement que cet apanage allât au troisième fils de *François I*. Le père vouloit le faire passer au second : petite difficulté qui pouvoit s'applanir aisément ; de sorte que le roi regarda cette affaire comme conclue, et qu'il rappela des agens qu'il avoit envoyés, tant en Allemagne qu'en Italie, pour y négocier des confédérations contre l'empereur.

Préparatifs et commencement de guerre.

Mais il découvrit que pendant que *Charles* l'amusoit d'espérances, il faisoit de tous côtés des armemens con-

1536. sidérables, qui sembloient devoir se réunir en Italie, pour s'assurer du duché de Milan. *François* se mit en état de le prévenir, en entrant en Italie sous un autre prétexte. Depuis long-temps, il étoit mécontent du duc de *Savoie*, *Charles III*, frère de la duchesse d'*Angoulème* sa mère, lequel, quoique fils d'une Française, *Marguerite de Bourbon-Montpensier*, se montroit tout dévoué à l'empereur, dont il étoit à la vérité beau-frère. Il lui envoya le président *Poyet*, pour réclamer les comtés de Nice et de Piémont, comme héritages injustement retenus à sa mère. Comme on s'attendoit à un refus, l'armée, suivant de près le président, conquit en peu de jours toute la Savoie. Les Français ne devoient trouver que de foibles obstacles pour s'avancer jusqu'à Milan, parce que l'empereur n'étoit pas encore prêt, et n'avoit de rassemblé qu'un petit corps de troupes, sous le commandement d'*Antoine de Lève*, général aussi habile qu'adroit politique. Malgré le coup porté au duc de *Savoie*, son allié, l'empereur faisoit semblant de ne pas regarder la paix comme rompue, et entretenoit tou-

jours ses négociations. Le roi, de son côté, se laissoit séduire aux espérances que *Charles* lui laissoit entrevoir de se rendre à ses desirs, de sorte qu'après s'être emparé de Turin et d'une partie du Piémont, prêt à recevoir la nouvelle que son armée s'étoit emparée de Verceil, dernière place du duc de *Savoie*, sur la frontière du Milanès, et qui en faisoit partie avant la cession qui en avoit été faite au duc, il envoya ordre à *Claude* d'*Annebaud*, son général, de suspendre toute hostilité. Les Espagnols et les Français avoient chacun devant eux une petite rivière. Le roi prescrivit à d'*Annebaud* de ne point passer la sienne, si de *Lève* se tenoit derrière celle qui le couvroit. De *Lève* le promit par serment, et n'avoit garde de ne point accepter cette condition, parce qu'il n'étoit pas assez fort pour s'exposer dans la plaine intermédiaire; mais il profita habilement du loisir qu'on lui laissoit, pour appeler auprès de lui les corps de troupes impériales dispersées en Italie, et se former une armée au moins égale à celle des Français. Quand l'empereur se sentit en état non-seulement de se défendre, mais encore

1536.

1536. d'attaquer, il jeta lui-même le masque, et déclara la guerre avec des démonstrations d'orgueil et d'animosité, très-étonnantes de la part d'un homme reconnu jusqu'alors si habile à déguiser ses vrais sentimens, et à imposer extérieurement silence à ses passions.

Harangue de Charles-Quint dans le consistoire.

En revenant de Tunis il avoit abordé en Sicile, s'étoit transporté en Italie, et se rendit à Rome, afin, disoit-il, de presser le pape d'indiquer un concile général, et de faire lui-même au souverain pontife, à ce sujet, les instances qu'il avoit promises aux protestans d'Allemagne. Il parut en plein consistoire, et y débita avec emphase un discours qu'il s'étoit plu à composer lui-même. Il commençoit par une énumération exagérée de tous ses efforts en faveur de la religion catholique, s'étendoit ensuite sur les obstacles qu'il avoit éprouvés de la part du roi de France; les tentatives de ce monarque pour soulever les princes d'Allemagne; les secours donnés aux protestans rebelles; les exhortations à l'empereur Turc d'attaquer la Hongrie et de ravager les pays chrétiens; les écrits, enfin, disséminés avec profusion par les émissaires de la France

lans les états impériaux, pour attirer 1536.
ıu chef la haine des peuples, et le
re regarder comme auteur des guerres
jui troubloient l'Europe, pendant
ju'il n'avoit cessé de faire tous les sa-
rifices possibles à l'entretien ou au
'établissement de la paix, quand elle
étoit troublée.

« Et encore à présent, disoit-il, j'en propose au roi de France trois moyens, dont je lui laisse le choix;
« 1.° d'investir le duc d'*Angoulême*, son troisième fils, du duché de Milan, pourvu que je trouve sur cela mes sûretés, et qu'il commence par retirer son armée du Piémont;
« 2.° je lui offre, pour épargner le « sang chrétien, le combat corps à « corps, à pied ou à cheval, sur « terre ou sur eau, et même en « chemise, à l'épée ou au poignard;
« 3.° la guerre à outrance, que je ne « discontinuerai pas que je ne l'aie « rendu le plus pauvre gentilhomme du monde ». Il vantoit ensuite sa force, sa puissance, ses nombreuses armées, insultoit les généraux et soldats français, « si peu à craindre, « disoit-il, que si je n'en avois que de « tels, j'irois tout-à-l'heure les mains « liées, la corde au col, implorer la

1536. « miséricorde de mon ennemi ». Il finit par exhorter le pape, le sacré collège, les princes chrétiens, dont les ambassadeurs étoient présens, de s'unir à lui contre l'allié des infidè et le perturbateur du repos de la chrétienté. *Paul III* qui avoit succédé à *Clément VII*, écouta, répondit à peine et par des lieux communs, et termina la séance en faisant des vœux pour la paix, et en s'engageant à la neutralité.

Mauvaise foi de l'empereur.

Les ambassadeurs français étoient confondus, ils ne s'attendoient à rien de semblable. Comme ils étoient gens de robe et d'église, ils ne marquèrent leur indignation que par leur air d'embarras : mais en sortant du consistoire ils se plaignirent aux ministres de l'empereur, de cette insulte, et demandèrent que ce prince s'expliquât et declarât, si en parlant du combat corps à corps, il avoit prétendu defier le roi. Ils répondirent, que bien des choses avoient échappé involontairement à leur maître dans la chaleur du discours, et que des trois moyens proposés pour terminer entre le roi de France et lui, il ne falloit s'arrêter qu'au premier, qui étoit l'intention de donner l'investiture du duché de Milan

à l'un des fils de France. L'empereur 1536.
convoqua, à la sollicitation du pape, une seconde assemblée, composée à-peu-près des mêmes personnes que la première. Il y dit que son discours avoit été mal entendu, et plus mal encore interprêté : *Car*, dit M. *Gaillard*, historien de François I, *en pareil cas ce sont toujours les auditeurs qui ont tort. Ils ont manqué d'oreille ou d'intelligence.* Qu'il n'avoit point en intention de défier le roi, et qu'il se garderoit bien de se hasarder contre un prince dont il connoissoit la bravoure, s'il ne survenoit un plus grand motif de combat. Par cette réserve de l'avenir il crut sauver le déshonneur de la rétractation présente; mais *François I* ne lui laissà pas cette ressource. Dans la réponse qu'il fit quelque temps après par un manifeste public, il le défia pour tous les temps.

Un des ambassadeurs auquel l'empereur avoit promis un mois auparavant de donner le Milanès au duc d'*Orléans*, et qui avoit fait passer cette promesse au roi, s'avança comme il sortoit de l'assemblée, l'arrêta et lui dit : « Sauvez-moi de la disgrâce « de mon maître : vous savez si je l'ai

1536. « méritée. Je lui ai porté de votre « part des paroles qui restent sans « exécution. Est-ce votre faute ? est- « ce la mienne ? Il m'accusera de pré- « cipitation ou d'infidélité. Faut « qu'un ministre exact et zélé soit la « victime des jeux de votre politique ? » Je demande, sacrée majesté, pour « ma justification, que vous déclariez « devant sa Sainteté s'il n'est pas » vrai que vous m'avez promis le Mi- « lanès pour le duc d'*Orléans* » L'empereur avoua qu'il avoit fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avoit pas remplies. On peut les remplir répondit l'ambassadeur. Cela est impossible, dit le prince. *Si vous les jugiez impossibles*, répliqua l'ambassadeur, *pourquoi les avez-vous prescrites ; Charles* s'étendit en propos vagues, chercha un espèce de tort à l'ambassadeur lui-même, salua le pape, sortit, et peu de jours après partit pour joindre son armée qui alloit entrer en France.

Ses prétentions sur la Provence.

Elle étoit composée de cinquante mille hommes d'infanterie, Italiens, Allemands et Espagnols, et de plus de trente mille de cavalerie, sous le commandement d'*Antoine de Lève*, soldat de fortune, comme nous l'avons déjà dit,

devenu habile général, confident de l'empereur, et souvent son conseil. On croit que c'est lui qui traça le plan de cette guerre, et qui y excita l'empereur, se flattant d'être nommé vice-roi de France après la conquête, qu'il regardoit comme certaine. Cette persuasion se trouve exprimée dans des écrits qui furent alors répandus en France avec profusion L'empereur y est appelé le *très-Grand*, l'*Africain*, l'*Invincible*. Ses écrivains citent de vieilles prophéties qui lui promettoient l'empire de l'univers, ou du moins celui de la France. Les esprits simples en étoient alarmés, et on vit, à la nouvelle de son entrée dans le royaume, une consternation pareille à celle que la captivité du roi avoit produite. 1536.

Pour *Charles-Quint*, il paroît qu'il ne doutoit plus de la conquête, du moins de la Provence, qu'il se plaisoit à regarder comme une possession sur laquelle il avoit des droits les plus légitimes. Cette province avoit fait partie du second royaume de Bourgogne; ce royaume avoit été possédé par les empereurs, donc c'étoit un démembrement de l'empire qui devoit être réuni à son trône. De plus, la

1536. seconde *Jeanne*, reine de Naples, issue de la première maison d'*Anjou*, qui possédoit la Provence, avoit adopté *Alphonse*, roi d'Arragon, dont *Charles-Quint* étoit arrière petit-neveu, donc la Provence lui appartenoit. *Jeanne*, à la vérité, avoit testé depuis en faveur du *bon roi René*, et *Charles*, comte du *Maine*, neveu de celui-ci, avoit légué la Provence à *Louis XI*. Mais disoit l'Autrichien, l'adoption de l'Arragonais étant antérieure, doit l'emporter sur l'adoption plus récente de l'Angevin; donc *Charles* ne feroit que revendiquer le sien en s'emparant de la Provence.

Réparties de la Roche-du-Maine.

Dans cette persuasion, il avoit sans cesse sous les yeux la carte de cette province, par où il devoit commencer son invasion. Il l'appeloit avec complaisance son comté, et il inscrivoit d'avance sur un registre ceux de ses capitaines auxquels il devoit distribuer les terres des Seigneurs provençaux qui refuseroient de se soumettre, et parloit de ses futurs exploits avec une jactance ridicule. Elle fut un peu rabattue par *la Roche du Maine*, gentilhomme français renommé pour ses saillies, de la connoissance d'*Antoine de Lève*, et qui se trouvoit dans le camp impérial comme otage. *Charles-*

Quint voulut, à plus d'une fin, qu'il assistât à la revue de son armée. *Eh bien!* lui dit-il, *que vous en semble? Je ne la trouve que trop belle et trop puissante*, répondit la Roche; *mais je suis assuré, que si votre majesté se hasarde de passer les monts, elle en trouvera bientôt une autre qui la vaudra bien. Je ne puis*, dit l'empereur, *me dispenser d'aller visiter mes sujets de Provence. Ah! sire*, s'écria la Roche, *vous les trouverez bien rebelles.* Le prince lui ayant encore demandé: *Combien il y avoit de journées jusqu'à Paris? Si par journées*, lui répondit la Roche, *vous entendez des batailles, comptez-en plus de douze, à moins que vous ne soyez mis hors de combat dès la première.* 1536.

Le pape travailla à suspendre l'orage qui menaçoit la France. Comme dans sa harangue au consistoire, l'empereur avoit avancé que si le roi vouloit retirer ses troupes du Piémont et rendre la Savoie, il donneroit au duc d'*Angoulème* l'investiture du duché de Milan; le souverain pontife lui fit demander par le cardinal *Trivulce* s'il tiendroit sa parole, en cas que le roi consentît à mettre les états du duc de Savoie en main tierce, dans les siennes, par

Le pape s'entremet inutilement de la paix.

1536. exemple. *Charles* répondit fermement *non*. Mais, représenta le cardinal, vous vous y êtes engagé en plein consistoire. C'étoit, répliqua-t-il nettement, afin d'amuser le roi et de le surprendre, comme il m'a amusé lui-même en s'obstinant à demander l'investiture pour le duc d'*Orléans*, pendant qu'il surprenoit le duc de *Savoie* et s'emparoit de ses états. Ce n'étoit pas le moment de tenter d'amener *Charles-Quint* à un accommodement; il étoit trop enflé de sa puissance et se croyoit trop sûr de la victoire. Il la promettoit hautement à ses capitaines et à ses soldats qu'il harangua en plein champ, et auxquels il montra comme un butin assuré les dépouilles de la France.

Plan de défense du roi.

François de son côté prenoit des mesures pour l'empêcher d'y pénétrer. Il avoit fait fortifier avec soin Turin, Coni et Fossano, dans l'espoir fondé d'arrêter quelque temps les ennemis en Piémont et de les y attaquer, lorsque leurs forces seroient immanquablement diminuées par les travaux et les fatigues des sièges qu'ils se trouvoient dans la nécessité d'entreprendre. *François*, Marquis de *Saluces*, frère de *Michel Antoine*, fut nommé par le roi son lieutenant-général dans ce pays,

chargé de l'exécution du plan pro- 1536.
é : mais l'appréhension de se voir
ut-être dépouillé lui-même par l'em-
reur, et le desir de se le rendre favo-
ble dans la poursuite du Montferrat,
(it alors par la mort récente du
nier des *Paléologues*, en firent un
tre; non-seulement il approvisionna
les villes confiées à ses soins, mais
l'approche des Espagnols, il passa
vertement dans leur camp, et leur
mit l'état des hommes et des vivres,
ui se trouvoient en chaque place.
'après ces documens, de *Lève* qui
ouvoit calculer à jour fixe la durée
e la résistance de chaque ville, vint
siéger Fossano. Mais elle trompa ses
ombinaisons, elle ne se rendit pas,
uoiqu'il eût supputé qu'on ne devoit
lus y trouver de vivres. Le marquis
le *Montpezat* qui y commandoit,
ouloit gagner les trente jours que
François I, instruit de la trahison de
Saluces, lui avoit demandé de tenir.
l avoit économisé les vivres en consé-
quence. On étoit au vingt-quatrième
our, lorsqu'après des pourparlers indi-
ects de capitulation, il menaça, si on ne
a lui faisoit honorable, de s'ensevelir
ous ses murs et d'entraîner une grande
partie des assiégeans dans sa ruine.

1536. Cette généreuse résistance des assiégés, l'incertitude des assiégeans sur leurs ressources, et la bienveillance d'*Antoine de Lève* pour *la Roche-d Maine* qui étoit du nombre des officiers de la garnison, lui valurent capitulation qu'elle desiroit. *Montpez* obtint de conserver six jours encore Fossano, et durant ce temps de tirer des vivres des assiégeans, car les sieur venoient de finir. Ce fut à cette occasion que *la Roche-du-Maine* passa en otage dans le camp de l'empereur.

Cependant *François I*, forcé par cet incident de changer son plan de défense, le forma sur celui de l'invasion. Elle devoit s'effectuer en même tem du côté de la Picardie par une ar de Flamands, et en Provence ou en Dauphiné par l'empereur lui-même. Aux premiers qui n'étoient pas extrêmement nombreux, et qui paroissoient plus destinés à ravager qu'à conquérir, le roi opposa le peu de troupes dont il pouvoit se passer dans le Midi; et les mit sous les ordres du duc de *Vendôme*, avec commandement exprès de s'attacher à couvrir le pays autant qu'il seroit possible, et d'éviter tout engagement décisif. *Claude de Guise* que le roi avoit élevé à la dignité de duc, devoit

lui amener un renfort de Champagne, si l'ennemi ne pénétroit point de ce côté. 1536.

Quant à l'irruption de l'empereur, le roi avoit déclaré qu'il iroit l'attendre au pied des Alpes; mais il fit réflexion qu'il seroit peut-être dangereux de risquer une bataille contre une armée fraîche, à laquelle l'enthousiasme d'un premier succès pouvoit ouvrir le royaume et y jeter l'épouvante. On crut plus à propos de la laisser entrer sans coup férir, et de la ruiner en la harcelant et la privant de vivres. Pour cela le roi prit des mesures sûres, mais funestes. Quand il fut assuré que l'empereur attaqueroit par la Provence, il résolut de la ravager depuis les Alpes jusqu'à la Durance, derrière laquelle il porta son armée; *Montmorenci* en avant sous Avignon avec un gros corps de troupes, et lui-même à Valence avec le reste. De ces points partirent des détachemens chargés de dévaster toute la basse Provence et d'en faire une solitude.

Entre les exécuteurs de cette cruelle commission, se remarque un capitaine *Bonneval*, dur, inexorable, insensible aux plaintes, aux gémissemens, La Provence est dévastée.

1536. aux supplications. Il avança dans le pays, y répandit ses soldats, fit avertir qu'on eût à porter dans les villes capables de résister à un coup de main, blés, vins, meubles, provisions toute espèce; ordonna de chasser loin dans les bois les bestiaux qu'on pourroit mettre en sûreté, d'abattre l moulins, de boucher les puits; et que, si on n'obéissoit pas à ses ordres, il viendroit lui-même les exécuter. En effet, en repassant dans les lieux qu'il avoit déjà parcourus, il renversa, détruisit, mit le feu, entretint l'embrâsement et l'étendit au loin. Des villages entiers disparurent. Deux petites vill osèrent fermer leurs portes aux exécuteurs de *Bonneval*, il y entra de force et les saccagea avec la dernière cruauté. Quelques-uns des chefs employés à cette expédition eurent la bassesse de faire racheter aux habitans les effets qu'ils leur laissoient, *et s'appliquèrent plus*, dit un historien, *à vider les bourses que les greniers ou les granges*. Ainsi les princes sont souvent obéis.

Mort du dauphin François. Pendant que *François I* avoit à gémir des maux qu'il se croyoit obligé de causer à ses sujets, il lui arriva un malheur personnel qui lui causa le plus

1536.

d Le Da in *François*,
ı hom (ıé des pl belles qua-
, d' re : ıs qui res-
pl n père et qu'il
préfér , venant au camp
, fut attac d'une maladie
ı l'emporta en oins de quatre
Le triste monarc n'étoit alors
trop accoutumé à recevoir de fâ-
uvelles. On lui mandoit de
c que, malgré l'activité et les
s *Vendôme*, les Flamands et
l ıçons y pénétroient. Il apprit
p d'Avignon, qu'un capitaine
e, mais imprudent, ayant obtenu
morenci, par importunité, la
l'attaquer un parti ennemi,
é battu et fait prisonnier : échec
t *Charles-Quint* s'enorgueillit au-
nt *François* en fut mortifié.

I monarque attendoit avec impa-
ı ce fils bien-aimé, qui devoit
: peines plus douces en les
t. Sur le bruit d'une première
: tion, il s'étoit rendu à Lyon
: voir, et il en étoit reparti tran-
nille; mais quand il vit entrer seul
, cardinal de *Lorraine*, frère
c : *de Guise*, qui devoit accom-
le prince, le premier mot du

1536. père, prononcé impétueusement avec l'air d'une inquiétude impatiente, fut: *Comment se porte mon fils*? Le prélat, qui tâchoit de se contraindre, balbutie quelques mots de danger, d'espérance. *Ah! mon fils est mort*, s'écrie-t-il, *mon fils est mort. Vo voulez en vain ménager son malheureux père.* Un morne silence, un torrent de larmes furent toute la réponse du cardinal. « La chambre, dit un his-« torien de *François I*, retentit à « l'instant de cris et de sanglots. Le roi « se traîna mourant jusqu'à une fe-« nêtre, et levant les yeux et les mai « au ciel, il pria pour ce fils, pour « lui-même, pour son peuple. Il offrit « à Dieu ce douloureux sacrifice avec « la foiblesse d'un père, la fermeté « d'un héros et la piété d'un chrétien ».

S'il fut empoisonné. Il a été empoisonné! s'écria toute la France. Empoisonné, dirent les uns, par *Catherine de Médicis*, sa belle-sœur, afin d'assurer le trône au prince *Henri*, son mari, qui deviendroit dauphin. Empoisonné par l'empereur, afin que *Henri* auquel, comme puîné, il avoit promis l'investiture du Milanès, devenant héritier immédiat de la couronne, il fut dispensé de tenir sa pa-

is *Cat* *ine* qui s'est montrée 1536.
able an crimes,
déjà e dix-sept
t *Char* *Quint* à se
nce, afin q l'élévation
ant le cha t l'obligation
r l'in , pendant qu'il
tr voit e un, après lui,
la recevoir ? Cependant cette
re imputation fut accompagnée
constances capables de l'accré-
, et de graves soupçons s'accumu-
sur un comte italien, *Sébastien*
écuculli, échanson du prince.
rêté, et le roi, quand il se trouva
délivré de ses grandes affaires,
t qu'il subît un jugement solen-
n procès lui fut fait à Lyon, en
ce des princes du sang, de tous
ats qui se trouvoient dans cette
, et des ambassadeurs étrangers.
cusé avoua qu'il avoit mis de l'ar-
dans un vase plein d'eau, pré-
é pour le prince, et qu'il la but
ivement, qu'il devoit attenter de
la vie du roi et de ses deux
r fils; qu'il avoit été engagé à ce
me par *Antoine de Lève* et *Fer-*
l *Gonzague*, généraux de
n r r; et que par les questions

3

1536. que l'empereur lui avoit faites sur la manière de vivre du roi et l'ordre qui s'observoit dans sa cuisine, il avoit cru que ce prince n'étoit pas ignorant des intentions de ses confidens, et qu'en se prêtant à leur désir il obligeroit l'empereur lui-même. *Montécuculli* se mêloit de médecine. On trouva dans papiers un mémoire sur les poisons. Ses aveux furent les uns volontaires, les autres arrachés par la torture. On le condamna au supplice d'être tiré à quatre chevaux, et il expira dans ce tourment, après qu'on l'eut forcé de faire une réparation publique à *Guillaume de Dinteville*, seigneur *Deschenets*, premier maître-d'hôtel roi, qu'il avoit accusé de quelque complicité, et qui néanmoins prit quelque temps après la fuite.

La mémoire de *Gonzague* n'est pas restée entachée de soupçon; mais celle d'*Antoine de Lève* n'en doit pas être exempte, si on croit ce qui se lit de lui, dans un récit abrégé de sa vie, « qu'entretenant un jour l'empereur « des affaires d'Italie, il osa lui pro- « poser de se défaire, par des assassi- « nats, de tous les princes qui avoient « des possessions dans ces pays. *Eh! que*

deviendroit mon ame? lui dit Charles-Quint. *Vous avez une ame?* repartit de Lève, *abandonnez l'empire* ». 1536.
ette anecdote est peut-être très-hazar- ; mais elle a pu trouver créance dans ı qu'a laissée de lui ce général, qui tut jamais réputé délicat dans ses ens de succès, et qui ne les dut le us souvent qu'aux brigandages qu'il orisoit dans ses soldats, auxquels il demandoit que de la valeur.

I maladie du Dauphin le prit à T non très-subitement, pendant en jouant à la paume, et excédé et de chaleur, il buvoit un verre fraîche qu'il demanda imprument. On peut joindre à cette use, des excès qui l'énervoient trop bituellement, et qui le rendirent capable de supporter une attaque pleurésie qui le frappa soudain. i l'on veut qu'il soit mort empoisonné, t que *Montécuculli* ait été condamné tement, « on peut regarder cet ita-I n, dit toujours le même historien, comme un de ces monstres, moitié élérats, moitié fous, qui, sans c lices, comme sans motifs, dans un accès de superstition religieuse ou politique attentent à la vie des

1536. « princes, croyant se faire un mérite « auprès de leurs ennemis ou des mé- « contens, et troublent un état *sans* « *servir personne* ». En regardant ce triste événement sous ce point de vue, l'empereur sera entièrement disculpé, d'autant plus qu'il montra un vif regret de la mort de ce jeune prince, qu'il avoit eu en otage et qu'il se piquc d'aimer.

Conseils du roi au nouveau dauphin Henri.

François I ayant fait venir près de lui *Henri*, son second fils, l'embrassa en pleurant, et lui fit, selon *Mézeray*, un long discours qu'un nouvel historien résume en ces mots : « Mon « fils, vous avez perdu un modèle, « et moi un appui. Le deuil univer- « sel justifie nos larmes et rend té- « moignage de la grandeur de notre « perte. L'exemple de votre frère, « leçon la plus utile pour votre âge, « vous eut guidé dans la carrière de « l'honneur. Que sa mémoire vous « inspire et vous conduise. Héritier « de son rang, soyez-le de ses vertus « naissantes. Elles eussent fait ma joie : « que la vôtre fasse ma consolation. « Imitez votre frère, surpassez-le, s'il « est possible. Vous ne me le ferez « jamais oublier, faites-m'en toujours

souvenir ». La cour étoit présente, 1536.
fondoit en larmes. Le prince parois-
it pénétré. Le roi, attendri, sembla
ı moment s'abîmer dans la douleur ;
ais il se fit bientôt violence pour se
rrer tout entier à la défense de son
yaume. Le jeune dauphin demanda
obtint la permission d'aller faire ses
emières armes contre l'empereur. Le
i lui-même quitta son camp de Va-
nce et s'avança vers celui d'Avignon,
ır le bruit que *Charles-Quint* répandit
rec affectation qu'il alloit l'attaquer.

Mais c'étoit une ruse pour cacher L'empereur se retire.
n départ, devenu nécessaire. Après
être promené en Provence sans
prouver aucun obstacle, il parut vou-
ir s'attacher au siège de Marseille,
ù s'étoit renfermée la brave garnison
e Fossano. Le bled manqua à son
rmée, et quand, à force de recher-
hes, on en trouvoit échappé à la vigi-
ance des exécuteurs de *Bonneval*, il
ı'y avoit pas de moulin pour le moudre.
Jn grand convoi qu'on lui envoyoit de
Toulon, fut pris, et il se trouvoit dans
ıne grande perplexité. Disette absolue
l'argent, point de vivres. Heureuse-
nent *André Doria* lui en apporta une
etite quantité, suffisante cependant

1536. pour une marche hâtive. Aussitôt il prend son parti, charge son artille et ses gros bagages sur les galères du Génois, et lui-même prend le chen de l'Italie avec plus de précipitation qu'il n'avoit mis de célérité à venir. Ses soldats consternés, languissans de faim et de maladie, fuyoient, jetant leurs armes pour courir plus vite. Les paysans embusqués dans les montagnes, les ramassoient et s'en servoient contre ceux qui avoient attiré sur eux la misère et la désolation. Point de grâce. Celui qui se rendoit étoit égorgé comme celui qui osoit se défendre. *Charles-Quint*, au rapport de tous les historiens, fit, dans cette retraite, une perte immense, supérieure peut-être à celle du connétable de *Bourbon*, dans les mêmes lieux et les mêmes circonstances. Le roi vouloit le poursuivre en personne. *Montmorenci*, seul du conseil, s'y opposa. Il remontra qu'il étoit inutile de se donner des peines pour défaire une armée qui se détruisoit d'elle-même, et qu'il seroit dangereux de la provoquer, parce qu'elle n'étoit pas encore tellement diminuée et affoiblie, qu'elle ne put, dans un moment de déses-

poir, tourner tête et faire courir des risques à ses vainqueurs. 1536.

Du côté du nord les Flamands avoient aussi pénétré en France sous la conduite de *Henri*, comte *de Nassau*. Ils avoient emporté Guise, ravagé la Picardie, et mis enfin le siége devant Péronne, le dernier rempart qui les empêchât de pénétrer jusqu'à la capitale. *Robert de la Marck*, maréchal de *Fleuranges*, s'y étoit jeté, déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité ce poste important; et le roi, à la nouvelle du danger de la ville, détacha de son armée un gros corps de cavalerie, et dix mille hommes de pied qui partirent à grande hâte: mais Péronne étoit déjà délivrée quand ils arrivèrent. Elle avoit été attaquée avec toutes les ressources de l'art connues dans ce temps. Les ennemis tirèrent jusquà dix-huit cents coups de canons par jour. Ils firent sauter des tours entières par la mine, et notamment la tour si renommée où *Charles le simple* et *Louis XI* avoient été enfermés, ils lancèrent des feux qui embrasèrent les maisons, et donnèrent plusieurs assauts qui les introduisirent dans la ville, mais pour la perte de ceux

Si[illegible] livr[illegible] [illegible]ronne.

1536. l'heureux effet. Il fit la même confidence au roi d'Angleterre, celui de France envoya à *Henri VIII*, pour lui faire connoître la vérité, un capitaine, témoin de la déroute de l'armée impériale, dont le désordre passoit jeu d'un simple stratagème.

Le roi marie Madelaine sa fille à Jacques V, roi d'Ecosse.

Ce même envoyé étoit chargé de prévenir le monarque anglais du riage de *Madelaine*, fille de France, avec *Jacques V*, roi d'Ecosse. Le père de ce prince avoit été tué, comme nous l'avons dit en 1513, dans u guerre entreprise par lui pour la ca de *Louis XII*. Le fils apprenant le danger où se trouvoit la France, embarqua seize mille hommes. Deux fois repoussés par les vents contraires, flotte aborda à Dieppe. A la nouvelle qui se répandit que le roi alloit livrer bataille, il laisse ses troupes, et vient en poste pour s'y trouver. Ce dévouement fit passer le roi sur la crainte de mécontenter l'anglais, à qui une alliance si étroite entre la France et l'Ecosse pouvoit porter ombrage : il se crut obligé du moins à une politesse à son égard. Le jeune roi rencontra à Lyon son futur beau-père ; il revenoit de la Provence, qu'il avoit parcourue en partie, distribuant des se-

reux, et accordant 1536.
;emens que les cir-
u en son pouvoir. Il
; libéralités d'un ton
tt ıx, démonstrations de sen-
ité, plus touchantes, plus propres
le d(même à faire naître la re-
ı e. Arrivé à Paris, il y re-
a les actions de grâces qu'il avoit
›liquement faites à Dieu pour
succès de ses armes, et fit célébrer
mariage entre le roi d'Ecosse et sa

I gı 'e continuoit en Piémont, A
'ec s cès variés. Le marquis *du* rc..
G, suc(r d'*Antoine de Lève*,
(étoit ı rt dans l'expédition de Provence, et non moins habile que lui sous les armes et dans le conseil, y commandoit pour l'empereur. Il paroit que d'*Humières* qui commandoit en Italie pour le roi, n'avoit pas les qualités propres à lutter avantageusement avec un pareil adversaire; et quand il les auroit eues, elles auroient été entravées par le défaut d'argent où on le laissa, et par l'indocilité des lansquenets qui faisoient la majeure partie de son armée. Aussi fut-il surpris, trompé, battu et forcé de rentrer en Dauphiné, après avoir laissé en Piémont des gar-

1537. nisons qui se rendirent l'une après l'autre. *François I* ne fut pas plus heureux dans ses négociations avec les princes italiens; tous refusèrent de se déclarer contre l'empereur. Ils vouloient du moins observer la neutralité: mais les Vénitiens firent plus, ils joignirent leurs troupes aux armées impériales. Cette démarche détermina le roi à faire une alliance offensive et défensive avec *Soliman*, empereur des Turcs. Le sultan s'engagea à envoyer une armée sur les côtes de Naples, pour faire une diversion pendant que le roi de France attaqueroit le Milanès.

L'empereur cité à la cour des pairs.

Ce n'étoit pas l'ambition seule qui divisoit *François* et *Charles*, mais une haine et une animosité personnelle. Celui-ci ne cessoit de rappeler au premier sa prison, et tant pour cette raison qu'en vertu de la dignité impériale, il affectoit une supériorité quelquefois insultante. *François* voulut faire connoître, ou rappeler au souvenir des peuples qu'il avoit aussi des droits qui le mettoient lui-même audessus de ce dédaigneux rival. Il tint un lit de justice au parlement Les princes du sang, les pairs, beaucoup de prélats et de seigneurs distingués, y assistèrent. En présence de cette auguste assem-

, l'avocat du roi, portant plainte 1537.
re *Charles d'Autriche*, posses-
r s comtés de Flandre, d'Artois, et
(olois, relevant de la couronne
France, et le dénonçant comme
c ıle d'excès criminels envers le
r , son seigneur, réclama contre
l ıdon qui avoit été fait de la suze-
r ıé de ces fiefs, dans les traités de
rid et de Cambrai. Il établit que
ındon étoit nul, en ce que ces
ın avoient toujours relevé de
uronne, et en ce que *Charles*
t porté lui-même atteinte aux
dont il appuyoit ses prétentions.
s, une fois replacé en la condi-
de vassal, il le rechercha, comme
t porté la guerre sur le territoire
son seigneur, et autorisé une cons-
ation contre sa vie et celle de ses enfans ; d'où il conclut par requérir la confiscation de ses fiefs, comme la juste peine due à sa forfaiture. L'arrêt qui suivit, fut conforme aux conclusions du plaidoyer ; il déclara *Charles* coupable de félonie, ordonna la saisie des terres dont il devoit l'hommage ; et lui enjoignit de comparoître en personne à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite. Le roi lui fit signifier la sommation par un héraut,

1537. et lui envoya en même-temps un sauf-conduit. *Charles* le rejeta avec indignation, et dit d'un ton irrité : *j'irai, j'irai, et si bien accompagné, que je forcerai le roi à se repentir des violations perpétuelles qu'il se permet à l'égard des traités de Madrid et de Cambrai.* Aussitôt il envoya ses lieutenans ravager la Picardie.

Hostilités et trèves.

Le roi se mit en campagne, repoussa les ennemis, prit lui-mêı *Hesdin*, ville importante alors, et en fortifia plusienrs autres, qu'il crut suffisantes pour arrêter l'ennemi, s'il tentoit des incursions ultérieures. Sur cette assurance, il sépara son armée. Les ennemis reparurent et prirent des places. Le roi revint, les reprit, se rendit maître de plusieurs autr Il pouvoit pousser ses conquêtes plus loin : mais *Marie*, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas après la mort de *Marguerite*, leur tante, demanda et obtint une suspension d'armes de trois mois pour son gouvernement, et la promesse que le roi ne se refuseroit pas à accorder une trève plus générale, qui pourroit amener à la paix.

On croit que le motif qui fit abandonner à *François I*, ses espérances

de ce côté, fut la malheureuse passion de conquérir le Milanès, qui le tourmentoit toujours. Il tira de Flandre ses principales forces, et les envoya en Italie sous la conduite de *Montmorenci*, que le dauphin accompagna. Le maréchal força le pas de Suze quoique défendu par dix mille espagnols, ravitailla Pignerol et Turin qui tenoient encore, s'empara même de quelques villes et faisoit reculer *du Guast* devant lui, lorsqu'il fût arrêté dans ses succès par les ordres du roi qui annonçoit son arrivée prochaine, et qui ne vouloit pas qu'on agit sans lui. Bientôt, en effet, pour donner plus de chaleur à la guerre, il passa les monts lui-même, et lorsqu'il étoit à la veille, et presqu'assuré de grands succès, il fit une trève de trois mois pour ce pays, comme il avoit fait pour la Flandre. Elle fut suivie d'une autre de six, qui devoit commencer au milieu du mois de février de l'année suivante. 1537.

Cet intervalle donnoit du temps aux négociations qui s'entamoient de plusieurs côtés, sur les frontières, dans les cabinets des rivaux et des alliés. Les princes belligérans, apparemment

1537. également fatigués de la guerre, ne se refusoient à aucune ouverture ; mais *François I*, en attendant l'issue, auroit pu profiter de ses avantages, et les augmenter pour faciliter la paix. Il s'excusa de son inaction sur ce que *Soliman*, qui devoit attaquer le royaume de Naples, ne s'y étoit pas présenté. Le sultan répondoit qu'étant prêt à y débarquer des troupes nombreuses, il avoit appris que le roi, dont les hostillités en Italie devoient le précéder, s'amusoit à guerroier en Flandre. A la vérité, *François* se porta de sa personne en Italie, comme on a vu, mais trop tard pour profiter de la bonne volonté de *Soliman*, qui se borna à en faire insulter les côtes par *Barberousse*, son amiral ; et qui prêt à entrer lui-même en Dalmatie, à la tête de cent mille hommes, se retira fort piqué sur la nouvelle des négociations et des trêves qui se préparoient.

Le pape travaille à la paix.

1538.

Le pape *Paul III* profita de la trève, pour tâcher de reconcilier ces deux ennemis acharnés. C'étoit une opinion assez bizarre que de croire pouvoir aboucher sans risque deux hommes, qui, après les insultes qu'ils s'étoient

, devoient selon les lois de la che- 15.
, qu'ils se targuoient de suivre l'un
l'a e, ne se voir que la lance
ët et l'épée au poing. Cepen-
le pontife les disposa à se rendre
deux à Nice, ville que tenoit en-
: le duc de *Savoie*, pour y confé-
il s'y transporta lui-même comme
eur. *François I* le désiroit. *Char-
-Quint* n'y marquoit pas d'aver-
ı; mais il craignoit que dans une
ev le roi ne lui demandât trop
ıvement une décision sur le
ché de Milan, et d'autres articles
(l étoit pas disposé à accorder.
(que les deux princes restè-
dans les environs de Nice et ne
y virent point. Cependant le Saint-Père négocia assez heureusement pour les faire consentir à une trève de dix ans, qui, par la nature des choses, fut conclue aux dépens du malheureux duc de *Savoie*, dont presque toutes les places étoient au pouvoir des français, comme celles du Milanès entre les mains des Espagnols. C'est tous ce que put obtenir le pape qui avoit esperé une paix définitive, et qui, dans cette vue, quoiqu'âgé et infirme, avoit entrepris ce long et pénible voyage. Il avoit encore essayé, mais sans plus

1538. de succès, de faire concorder les deux princes à l'ouverture de ce concile général, qui avoit été autrefois si inutilement demandé à son prédécesseur *Clément VII*, qui étoit indiqué en ce moment par lui à Mantoue, puis à Vicence, sur le refus du duc, et qui étoit toujours provoqué en vain.

Entrevue d'Aigues-Mortes.

Quand *Charles-Quint* fut assuré par la signature de la trève, qu'il ne seroit pas exposé à des demandes embarrassantes, il fut moins éloigné de voir le roi. Cependant il remonta sur sa flotte pour se rendre en Espagne. Mais, en passant près de l'île Sainte Marguerite, il y aborda soit volontairement, soit que le vent l'y eut poussé malgré lui, et fit témoigner à *François* qui se trouvoit alors à Avignon, le desir qu'il auroit de l'embrasser à Aigues-Mortes. La première entrevue fut suivie d'entretiens particuliers, dans lesquels se remarquoient tous les dehors de la confiance, et d'une amitié vraiment fraternelle. On ne peut douter que *François* n'agît franchement et il donna de sa sincérité des preuves trop imprudentes, s'il est vrai que dans l'abandon de la conversation il ait confié à son beau-frère le secret de ses

ntelligences avec les protestans d'Allemagne et le roi d'Angleterre. 1538.

Révolte des Gantois. 1539.

On peut citer de sa bonne-foi une autre preuve plus positive, dans le refus qu'il fit de secourir les Gantois révoltés contre l'empereur : ils promettoient au roi de persévérer dans l'alliance qu'il contracteroit avec eux, donnoient des sûretés à cet égard, et s'engageoient à lui gagner bientôt la Flandre entière, moyennant les intelligences qu'ils avoient dans les autres villes. Les membres du conseil exhortoient le monarque à accepter cet offre, et lui remontroient que loin de s'en faire scrupule, c'étoit son devoir comme seigneur suzerain, de protéger les sujets des pays hommagés, et qu'il y étoit d'autant plus obligé que la saisie de la Flandre, faite dans le lit de justice de Paris, n'avoit pas été levée, et que ce ne seroit que se mettre en possession d'un bien légitimement acquis. Mais contre cet avis presqu'unanime, le roi dirigé par *Anne de Montmorenci*, en l'austère probité duquel il avoit mis la plus entière confiance, et qu'il venoit d'élever à la dignité de connétable, objecta la signature de la trève, et dit *qu'il estimoit plus sa parole donnée libre-*

1539. *ment, que l'empire de l'univers.* Non-seulement il rejeta donc la prière des révoltés, mais il envoya leurs lettres à l'empereur, et eut ce qu'on peut appeler la *bonhomie* de joindre des avis sur ce que son beau-frère devoit faire pour les dompter.

Embarras de l'empereur.

Charles le savoit aussi bien que lui, c'étoit d'arrêter l'embrâsement av[ant] que l'incendie fut trop étendu. Pour cet effet sa présence en Flandre étoit absolument nécessaire, et la circonstance exigeoit la plus grande célérité. Mais comment s'y rendre si promptement d'Espagne, où il étoit? Par l'Océan? les tempêtes pouvoient le retarder, le jeter peut-être sur les côtes des rebelles, ou sur celles de l'Angleterre, dont le roi n'étoit pas fort de ses amis. Passeroit-il par la Méditérannée? Mais de l'Italie où il aborderoit, il faudroit traverser l'Allemagne, où les princes protestans pouvoient lui causer de grands retards, s'ils ne faisoient pas pire. Tout combiné, il jugea qu'il n'y avoit point de passage plus court et plus sûr que la France, et *qu'il lui seroit* dit Mézeray, *plus facile de gouverner le roi, dont il connoissoit le naturel franc*

et facile, que non pas les vents, les Allemands et les Anglais. 1539.

Il passe par la France.

Il s'en ouvrit à l'ambassadeur de France qui étoit à sa cour, et lui dit de faire passer sa proposition au connétable qui exercoit une autorité absolue sur tous les ministres, et que sa probité même rendoit plus susceptible d'être abusé. Il insinua, mais sans s'engager par écrit, qu'il donneroit l'investiture du Milanès à *Charles*, duc d'*Orléans*, second fils de *François I*, en l'unissant avec sa fille ou avec sa niéce, et que la célébration du mariage pourroit se faire à Metz ou à Cambrai, aussitôt que la Flandre seroit pacifiée. On agita dans le conseil si on exigeroit des gages de sa promesse, comme seroit des otages, et lesquels on demanderoit. Il ne pouvoit y en avoir de meilleur que le duché lui-même, d'où l'empereur feroit sortir ses troupes, et qu'il remettroit à celles du roi. *Montmorenci* presque seul s'opposa à cette précaution qu'il représenta comme indigne de la magnanimité du roi. *François I*, porté à tout ce qui étoit grand et généreux, adopta l'avis du connétable, et donna au voyageur toutes les sûretés qu'il désiroit.

1539. Il envoya ses deux fils au-devant de lui jusqu'à Bayonne, et y auroit été lui-même, s'il n'avoit été retenu les restes d'une incommodité grave (le frappa d'une manière alarmante, et qui étoit la suite honteuse d'excès déshonorans pour tout homme, et à plus forte raison pour un roi. Il contenta d'aller au-devant de son hôte jusqu'à Loches.

Il craint d'être arrêté.

La magnificence des récepti qu'on lui fit dans tous les lieux de son passage, grandes chasses, festins, tournois, spectacles, fêtes de toute espèce, coûta quatre millions à la France. Au milieu de ces plaisirs, on lui remarquoit toujours un air d'inquiétude : il est difficile qu'un trompeur ne craigne pas d'être trompé. Tout l'allarmoit : le duc d'*Orléans*, presqu'encore enfant, s'élançant un jour par vivacité sur la croupe de son cheval, et jetant les bras autour de lui, dit : *je vous fais mon prisonnier*. Cette saillie le troubla ; on le vit pâlir. Il ne put pas non plus dissimuler sa crainte, sur ce que le roi lui dit un jour, comme par plaisanterie, en lui montrant la duchesse d'*Etampes* sa maîtresse : *Voyez-vous mon frère cette*

belle dame, elle est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. Charles fronça le sourcil et répondit froidement : *Si l'avis est bon, il faut le suivre* ; mais le lendemain, comme la duchesse lui présentoit à l'ordinaire la serviette après avoir lavé ses mains, pour se mettre à table, il tire habilement un très-beau diamant de son doigt et le laisse tomber comme par mégarde. La duchesse le ramasse et le lui présente. *Gardez-le*, lui dit-il galamment, *je suis trop heureux d'avoir l'occasion d'orner une si belle main.* 1539.

Les conseils ne manquoient pas au roi. Il en reçut même un indirect, mais très-clair, d'un fou qu'il avoit à sa cour nommé *Triboulet*. Cet homme portoit un livret sur lequel il inscrivoit le nom de ceux qui selon son jugement faisoient quelques étourderies ou fausses démarches. Il l'appeloit le *journal des fous*. Quand il sut l'arrivée de l'empereur en France, il l'inscrivit sur son livre. Le roi l'ayant appris lui dit : *que feras-tu, si je le laisse passer ? J'effacerai son nom*, répondit Triboulet, *et je mettrai le vôtre à sa place.*

1539. Le moins qu'on dut tirer de l'empereur étoit la promesse écrite de l'investiture du Milanès. Tout le cons inclinoit pour la demander, et de ce que le prince ne l'offroit pas lui-même, on devoit concevoir des soupçons, le roi sur-tout lui ayant donné l'exemple des procédés usités entre gens de bonne-foi, dans ces sortes de circonstances. Car, lorsqu'il envoya ces deux fils à Bayonne, *Montmorenci* les présenta à l'empereur comme otages, quoiqu'il n'y eut aucune conventi à cet égard. A la vérité, *Charles* repondit qu'il les recevoit non pour les envoyer en Espagne, mais pour les garder auprès de lui comme compagnons de voyage. Pouvoit-il parler autrement puisqu'il étoit déjà en France? et n'auroit-il pas dù pendant le cours de son voyage, offrir de lui-même ce qu'on avoit la politesse et l'imprudente discrétion de ne pas exiger? Non-seulement il ne le fit pas; mais on dit même que lorsque le connétable lui en fit l'insinuation, dans une fête qu'il lui donna à Chantilli, il ne répondit que par des équivoques, et que *Montmorenci*, qui étoit encore en état de réparer sa faute par un meilleur conseil, se contenta de mou-

1539.

l quelque mécontentement, et per-
ta à soutenir que tout acte qui ou-
r asseroit auprès de l'empereur les
›yens de persuasion, seroit déshono-
ant pour le roi.

Il abuse de la bonne foi de François I.

Arrivé dans les Pays-Bas, sa pré-
ce, l'intimité apparente de ses liai-
avec la France, sa force, une
liminution d'impôts, des adoucisse-
ıs dans la perception, des grâces, et
promesses eurent bientôt appaisé
troubles. Tant qu'il fut occupé de
soins, le roi ne lui demanda rien;
sitôt qu'il en fut débarrassé, *Fran-*
: lui fit rappeler les espérances dont
l oit bercé. L'empereur s'excusa
›ord sur l'impossibilité où il s'é-
t trouvé, d'amener son frère à aban-
lonner avec sa fille ses prétentions
ur le Milanès; Mais il offroit en rem-
›lacement sa propre fille à laquelle
l donnoit les Pays-Bas en dot, sous
a condition que le roi rendroit au duc
le *Savoie* ses états, qu'il renonceroit
ses droits sur Milan, et que le jeune
›rince seroit élevé à sa cour. Il pro-
›osoit de fortifier cette alliance par
:elle de son fils avec l'héritière de Na-
arre, ce qui, selon lui, devoit étein-
lre tous les sujets de discorde que

1539. cette petite puissance intermédiaire pouroit occasionner entr'eux. Mais so une apparence d'avantage rien n'étoit si insidieux que ces propositions. Si l'une, en effet, des deux parties q la première alliance devoit unir, venoit à mourir, ou s'il ne provenoit pas d'enfans de leur mariage, la France perdoit gratuitement et la possession du Piémont et ses droits sur le Milalanès ; et si même le dauphin fût venu à mourir, l'héritier présomptif de couronne se seroit trouvé entre les mains de l'empereur, au grand danger de l'état. Enfin par la seconde alliance, il auroit été possesseur non contesté, non seulement de la Navarre, mais encore du Béarn, des pays de Foix et d'Albret, et d'une partie considérable de la France méridionale, aussi le roi déclara-t-il s'en tenir aux premières promesses et insista-t-il sur leur exécution. Ce fut alors que *Charles* répondit froidement : *je ne m'en souviens pas* ; et comme l'ambassadeur le pressoit un peu vivement, il lui dit sèchement : *qu'on me montre un écrit*, et lui tourna le dos. Le roi, atterré par cette réponse, eut de la peine à la croire, et revint comme d'un

songe. Il exila *Montmorenci*, et disgracia ceux des seigneurs qui avoient le plus fortement appuyé son opinion. Mais à raison de l'embarras où se seroit trouvée la France si la guerre se fut rallumée, il fut forcé de dissimuler son mécontentement contre l'empereur, et d'affecter au contraire avec lui une liaison étroite qui achevoit de le perdre dans l'esprit de ses anciens alliés, *Soliman*, *Henri VIII* et les protestans d'Allemagne. On remarqua que depuis ce temps il devint sujet à des accès de mélancolie qui changèrent son caractère naturellement gai, et le rendirent difficile dans son domestique. 1539.

Tâche de lui susciter des ennemis.

Les procédés subséquens de *Charles-Quint* ajoutèrent au chagrin que *François* avoit de s'être laissé tromper. L'empereur ne doutant pas que le roi ne cherchât les moyens de le punir de sa perfidie, s'appliqua à le prévenir, et tâcha de susciter à son rival des ennemis entre les princes que le monarque pouvoit intéresser à sa cause. Des agens habiles et par lui façonnés à la calomnie, furent envoyés à Rome, en Allemagne, en Angleterre. Ils dirent au pape *Paul III* que pendant l'entrevue d'Aigues-Mor- 1540-41.

1539. tes le roi avoit fait son possible pour détourner l'empereur de donner *Marguerite* sa fille naturelle à *Octave Farnèse*, son petit-fils. Les envoyés aux princes protestans d'Allemagne étoient chargés de leur rappeler que le roi, qui affectoit de la considération pour eux, les détestoit dans le fond, puisqu'il faisoit brûler leurs frères dans son royaume, et même, ajoutoient-ils, il a promis à l'empereur de l'aider contre vous. Les agens qui se glissèrent auprès de *Henri VIII*, l'assurèrent que le roi de France faisoit espérer au pape de transporter une armée formidable en Angleterre, pour le forcer à rentrer dans le sein de l'église romaine, ou partager son royaume, et ils appuyoient cette étrange imputation, par la révélation de quelques imprudentes confidences faites par *François* à *Charles* à Aigues-Mortes; moyen sûr de piquer l'Anglais, quand même ces délations n'auroient roulé que sur des secrets peu importans. Dans ces sortes d'affaires une petite indiscrétion reconnue, en fait soupçonner de plus grandes que l'on cache. Le roi, de son côté, envoya des ambassadeurs à plusieurs cours: ceux qu'il adressa aux

rois de Suède et de Danemarck conclurent avec ces princes des traités, les premiers que la France ait faits avec les puissances du Nord. Les commissaires qu'il accrédita auprès des diètes de Spire et de Ratisbone ne furent pas si heureux; ils ne purent faire refuser à l'empereur les secours qu'il leur demandoit, pour *Ferdinand* son frère, roi de Hongrie, contre *Soliman* qui pénétroit rapidement dans ce royaume. 1539.

Meurtre de deux envoyés du roi.

1541.

Dans l'embarras où le mettoit cette incursion, *Charles-Quint* étoit inquiet des intelligences que son rival entretenoit avec le sultan, et qu'il commençoit à lier avec les Vénitiens. Il desiroit fort en pénétrer le secret. La chose étoit difficile; mais rien n'embarrasse quand on est déterminé au crime. Il découvrit que deux négociateurs, l'un nommé *Antoine de Rincon*, gentilhomme de la chambre du roi, né Espagnol; l'autre, *César Fregose*, Génois, partoient pour Venise et Constantinople. Afin de se garantir de la chaleur et de la fatigue du voyage, ils s'étoient embarqués sur le Pô, malgré l'avis que *Guillaume du Bellai de Langey*, gouverneur pour le roi en

1541. Piémont, leur avoit donné de se défier de quelques embûches. Du *Guast*, qui commandoit pour l'empereur dans ce même pays, fit attaquer leur bateau par un détachement de ses troupes. Soit en se défendant, soit indiqués personnellement aux assassins, ils furent tués, et on pilla leurs bagages. On croyoit y trouver leurs instructions; mais *Langey* avoit pris la précaution de les retenir, et il les envoya par une voie plus sûre à leur destination.

Le roi fit solennellement demander à *Charles* réparation de cet outrage, et menaça de lui déclarer la guerre, s'il ne le contentoit pas sous quatre mois. Cette sommation eut lieu à Lucques où le pape étoit avec l'empereur. Le pontife l'exhorta à finir par quelque satisfaction, une querelle qui alloit embrâser l'Europe, et du moins à désavouer son général; mais, loin de le désavouer, il le justifia. Les deux hommes tués, dit-il, n'avoient pas pris la qualité d'ambassadeurs. Naviguant pour ainsi dire, à la dérobée, quoiqu'avec un assez nombreux équipage, du *Guast* les a pris pour des gens à mauvais dessein. Il a envoyé des soldats chargés de les arrêter. Ils se sont défendus. Dans le tumulte

de la rixe, des coups portés au hasard sont tombés sur les voyageurs les plus apparens, qui ont été malheureusement victimes de leur précaution clandestine. 1541.

Nouveaux desseins hostiles de l'empereur.

Si *Charles-Quint* éprouva quelque repentir de ce double meurtre, ce fut sans doute parce qu'il fut inutile, puisque, par la prévoyance de *Langey*, les papiers dont il espéroit tirer des lumières, ne se trouvèrent pas avec eux. Quant aux hostilités dont le menaçoit *François I*, loin de les craindre, on croit qu'il désiroit que le roi de France les commençât, afin de ne paroître qu'en revanche dans une nouvelle expédition qu'il méditoit contre la Provence, opiniâtrement et aussi infructueusement acharné à la conquête de cette province que son rival à celle du Milanès. Dans cette intention, ou dans celle de faire une diversion contre *Soliman*, il préparoit, sous le commandement de *Doria*, une flotte considérable, qu'il destinoit, publioit-il, contre les pirates d'Afrique, qui infestoient les côtes d'Espagne. Il la chargea de vingt-quatre mille hommes, l'élite de ses troupes. Prêt à mettre à la voile, il apprit que les

1541. intelligences qu'il avoit conservées en Provence étoient les unes découvertes, et les autres peu propres à l'aider. Reprenant donc sa première destination contre les infidèles, qu'il avoit fait sonner haut auprès des puissances chrétiennes, il appareilla de Porto-Venere, dans le territoire de Gênes, et tourna ses voiles contre Alger. Mais à peine étoit-il descendu sur cette plage funeste, et avant qu'il eût débarqué ses vivres et ses tentes, qu'un orage terrible innonda tout son camp, et qu'une tempête également désastreuse brisa une partie de ses vaisseaux, et les contraignit de se réfugier dans une baie éloignée d'Alger de quatre journées. Avant d'avoir pu livrer le moindre combat, il fallut songer à la retraite. L'armée chargée de malades et de blessés, privée de vivres, retardée par des torrens, et continuellement harcelée par les Arabes, ne put parvenir à sa destination qu'avec une perte considérable; et quand elle eût regagné ses vaisseaux, une autre tempête les dispersa de nouveau et les força de relâcher sur diverses côtes. L'empereur lui-même fût contraint d'aborder en Afrique, où les vents contraires, empêchant qu'on eût de ses

nouvelles, firent craindre pendant quinze jours qu'il ne fût englouti. Il perdit quinze galères, cent soixante bâtimens de transport, et ramena à peine en Espagne, un tiers de cette armée, peu de jours auparavant, si florissante. 1541.

Le Roussillon et le Luxembourg attaqués par le roi.

1542.

Charles-Quint n'avoit risqué cette expédition, à laquelle il employa ses forces les plus redoutables, que dans la confiance que *François* seroit trop scrupuleux pour attaquer ses États, pendant qu'il étoit occupé contre les infidèles. En effet, ou par ce pieux motif, ou parce que le roi n'étoit pas encore prêt; ce ne fut qu'après le retour de l'empereur, qu'il déploya ses intentions et ses forces: outre une petite armée d'observation en Picardie sous le commandement d'*Antoine de Bourbon*, duc de *Vendôme*, il mit sur pied deux grandes armées destinées l'une contre le Roussillon, commandée par le dauphin, l'autre contre le pays de Luxembourg, sous les ordres du duc d'*Orléans*, second fils du roi. On connoît les anciens droits de *Louis XI* sur le Roussillon : *Charles VII* son père en avoit d'à-peu-près égaux sur le Luxembourg, revendiqué comme une des annexes du duché de Bourgogne. Il fut remis au sort des armes de déci-

1542. der de la validité de ces droits dont, selon le traité de Cambrai, les deux princes devoient juger à l'amiable.

Le duc d'*Orléans* étoit dirigé par *Claude de Lorraine*, duc de *Guise*; parmi les officiers qui servoient sous ses ordres, on distinguoit *François de Bourbon* comte d'*Enghien*, frère puîné d'*Antoine de Bourbon*, nouveau duc de *Vendôme*, et aîné du fameux *Louis*, premier du nom de *Condé*; *François de Lorraine*, comte d'*Aumale*, fils aîné du duc de *Guise*, et destiné à une plus grande illustration que son père; enfin *Gaspard de Coligny-Châtillon*, neveu par sa mère du connétable de *Montmorenci*, ami alors du comte d'*Aumale*, et depuis son implacable ennemi. Avec un tel guide et de pareils officiers, le jeune prince fit des progrès rapides, prit toutes les villes de ce petit duché et la capitale même; mais sur la nouvelle qu'il alloit se livrer une bataille en Roussillon, où étoit le dauphin avec son armée, au-lieu d'entrer dans les Pays-Bas, le duc d'*Orléans* rompit la sienne, la distribua dans les places frontières, et prit la poste pour se trouver au combat qui ne se donna pas. L'empereur, qui étoit en Espagne, tint ses troupes

la défensive, en publiant qu'il al- 1542.
venir se mettre à leur tête. Le roi
nt si bien qu'il avança jusqu'à Mont-
er, dans le dessein de se mesurer
s à corps avec son rival, s'il pou-
le rencontrer sur-le-champ de
ille. Comme il ne parut pas, le
hin s'attacha au siège de Perpi-
. Malgré le secret gardé par les
raux français d'*Annebaut* et *Mont-*
ut, l'empereur fut instruit de leurs
ets sur cette ville; aussi quand le
hin s'en approcha, la trouva-t-
ien munie, et il éprouva une
ureuse résistance, de la part du
d'*Albe*, dont le caractère opiniâ-
romettoit un long siège. Le temps
ssa en attaques qui coûtèrent beau-
sans utilité. Pendant les chaleurs
été, des maladies épidémiques se
nt dans le camp et emportèrent
du monde. Les pluies d'automne
dans ce pays, tombent en tor-
, firent craindre que les innon-
ns n'interceptassent le retour de
ıée. Le roi commanda de la re-
du siège et de la ramener. Le
hin, outré d'être forcé d'aban-
ıer sans succès son entreprise,
ant que le duc d'*Orléans* avoit
i dans la sienne, s'obstinoit à

1542. continuer ; mais les ordres de père devinrent si absolus, qu'il fallut obéir. Il en tomba malade de chagrin, et fut six mois sans pouvoir remettre. Les deux frères avoient p d'amitié l'un pour l'autre. La rivalité de leurs favoris fit souvent naître de ces espèces de brouilleries qui ne s pas rares dans les cours des rois vieillissans, sur-tout quand il s'y trouve des maîtresses.

Procès de l'amiral Chabot.

On attribue à l'empire que la duchesse d'*Etampes* conservoit sur le roi, la destitution du chancelier *Poyet*, dont la disgrâce, dit Mezeray, *vint de l'anti-chambre des dames.* Sans naissance ni protection, par son seul mérite et sa réputation dans le barreau, il parvint à la première dignité de la robe. Malheureusement, dans le temps de son plus grand crédit, il survint devant son tribunal une affaire qui lui présenta l'occasion de plaire au roi, et de satisfaire lui-même son esprit vindicatif. L'amiral *Chabot*, connu long-tems sous le nom de *Brion*, brave militaire, mais brusque, fier avec ses supérieurs, arrogant avec ses égaux, et autrefois favori du roi, encourut sa disgrâce par des hauteurs déplacées, et sur-tout pour

1542.

'oir défié le roi de trouver matière lui faire faire son procès. Le mo-que piqué ordonna qu'il fût mis en stice, mais d'ailleurs avec l'intention rète de se donner ensuite le plaisir lui faire grâce. Rien ne pouvoit être us agréable au chancelier qui avoit lui-même éprouvé des saillies de l'humeur impérieuse de l'amiral. Il servit avec ardeur le ressentiment du roi, composa une commission de magistrats qu'il crut les plus disposés à entrer dans ses vues, et les disposa si bien que *Chabot*, quoiqu'à peine trouvé coupable de foibles exactions sur des barques de pêcheurs, fut, par sentence, privé de ses charges et offices, et dégradé. Le roi, quand il eut mortifié son hautain favori, le rétablit, en effet, dans ses biens et ses honneurs, mais *Chabot* mourut de chagrin.

Condamnation du chancelier Poyet.

Il étoit parent de la duchesse d'*Etampes*. Cette dame ne pardonna pas au chancelier l'arrêt flétrissant porté contre l'amiral, et trouvant l'occasion de se venger, elle ne la manqua pas. *Poyet* étoit ferme, quelquefois dur dans l'exercice de sa charge. Un protégé de la duchesse se présente pour l'entérinement de quelque grâce, avec des lettres signées du roi. Le chancelier y voyant des nullités ou défauts,

1542. la rejette. Elle court aussitôt chez monarque, lui représente le refus du chancelier comme un acte irrespectueux, comme une impudente opposition à la volonté du roi, et une affectation d'autorité punissable. Le foible prince épouse le ressentiment de sa maîtresse, et ordonne que le chancelier soit arrêté. Il est saisi dans son lit, traité avec une rigueur indécente, et traîné de la Bastille à la Conciergerie, pour son procès lui être fait pardevant le parlement.

Comme on connoissoit à-peu-près la cause intentionnelle du procès, on ne se pressoit pas de le finir, et on paroissoit vouloir l'oublier: mais, après avoir langui trois ans dans la prison, *Poyet* demanda lui-même avec tant d'instance à être jugé, qu'on ne put le refuser. Le roi, sur les préventions qu'on lui avoit données, le voyoit si criminel, qu'il dit : *S'il ne se trouve coupable que de cent crimes, je veux qu'on l'absolve, afin qu'il ne dise pas que ma justice est plus rigoureuse que celle de Dieu, qui pardonne jusqu'à soixante-dix fois sept fois*. Mais malgré les recherches les plus sévères, et quoiqu'on n'eût pas dessein de l'épargner, il auroit

été difficile de lui imposer une peine, s'il ne s'étoit trouvé parmi ses accusateurs des juges de *Chabot*, qui lui soutinrent en face qu'il avoit gêné leur suffrage, et même usé avec eux de violence dans cette affaire. Par arrêt prononcé à huis ouvert dans la grand'chambre, lui présent et nu-tête, *il fut privé de sa charge de chancelier, déclaré inhabile à tenir aucun office royal, condamné à cent mille livres d'amende, et à tenir prison jusqu'à entier paiement, confiné ensuite en telle prison et sous telle garde qu'il plaira au roi d'ordonner.* Il reprit son premier état d'avocat, et gagna sa vie à consulter. *Chabot* et *Poyet*, mémorables exemples! le premier pour ceux qui affectent l'indépendance auprès des princes, le second pour ceux qui les servent trop complaisamment. *Montholon*, l'avocat du connétable de Bourbon, fut élevé alors à la dignité de garde des sceaux. 1542.

Emeutes à l'occasion des impôts.

La guerre duroit depuis vingt-huit ans; la terre étoit imbibée de sang: la mer avoit englouti hommes, vaisseaux et richesses. Les peuples, pendant ce temps, n'avoient goûté que quelques repos passagers, procurés par des traités frauduleux, causes de 1543.

1543. nouvelles guerres. Les impôts alloient toujours croissans : *Car*, dit Mézeray, *ils ne cessent d'en produire d'autres, et ne meurent jamais*. Le roi avoit rendu le sel marchand ; mais dans l provinces où cette denrée avoit toujours joui de la franchise, il mit un léger impôt pour dédommager le trésor royal du déchet que lui faisoit éprouver l'abolissement de la gabelle dans le reste du royaume. Les habitans de l'Aunis, du Poitou, et de la Saintonge, refusèrent de payer ce supplément, et se révoltèrent contre les percepteurs. La ville de Bordeaux, la plupart de celles qui bordent la Garonne et la Dordogne, suivirent leur exemple. Celle de la Rochelle les imita ; c'étoit un incendie qui s'étendoit. Le roi crut qu'il ne falloit pas moins que sa présence pour l'arrêter. A la tête de son armée de Roussillon, il arriva en monarque irrité, et se conduisit en père indulgent. Le pardon et de foibles diminutions accordées à propos, firent tout rentrer promptement dans l'ordre. La nécessité des affaires avoit jusqu'alors accoutumé les peuples à payer sans murmurer ; mais on voit par les plaintes qui accompagnèrent les représentations, que leur lassitude venoit

1543.

ce qu'ils s'appercevoient que le luxe u monarque, ses favoris, ses maîtresses étoient des fléaux plus ruineux, les monstres plus dévorans que la guerre même.

Manifestes du roi et de l'empereur.

Cette année, les deux rivaux commencèrent leurs attaques par de longs plaidoyers, qu'ils envoyèrent nommément au pape, et qu'ils répandirent dans les autres cours. L'empereur écrivit au souverain pontife : « Le roi « de France ne songe qu'à faire du « mal, et moi je ne pense qu'à faire « du bien ; il est injuste, et moi je « ne demande que mon droit et l'équité ; il a conjuré la ruine de la « chrétienté par l'alliance du Turc, et « moi j'en ai entrepris la défense ; il « viole tous les traités de paix, et moi « je lui pardonne ses offenses, et lui « accorde toujours du mien pour « épargner le sang des chrétiens ; il « veut tout envahir, et moi je me « contente de ce qui m'appartient, et « me fais gloire de protéger ceux qu'il « opprime, et de défendre l'église « romaine ».

Le roi répondit à cette justification pharisienne, non pas comme l'humble publicain, en confessant ses fautes, mais en récriminant par celles de son

1543. adversaire. « C'est lui, dit-il, dans un
« long manifeste, c'est lui, c'est c
« homme protecteur de l'église, (
« a retenu plus de six mois, le p
« *Clément VII* en prison, et qui ne
« lui en a ouvert les portes que
« lorsque je marchois pour les br :
« c'est lui, c'est ce prince religi
« qui, remplaçant un Turc par
« Maure, a sacrifié la vie d'une mul-
« titude de ses sujets chrétiens d
« l'expédition de Tunis, au bar
« assassin de dix de ses frères, le
« bey de Tunis, dont il s'est déclaré
« l'allié; c'est lui, c'est le protecteur
« des opprimés, qui a abandonné à
« l'empereur turc la reine *Elisabeth*,
« veuve de *Zapolski*, roi de Hongrie,
« et son fils, et a proposé au Sul
« de partager avec lui les états de l'or-
« phelin; c'est lui, c'est ce prince (
« tholique, qui tolère les sectaires
« d'Allemagne, leur permet de dé-
« pouiller les églises et de ruiner le
« clergé, pourvu qu'ils lui accordent
« les secours qu'il leur demande pour
« dévaster la France; c'est lui, c'est ce
« grand ami des lois et de l'humanité
« qui a fait assassiner mes ambassa-
« deurs; c'est lui, c'est ce zélateur du
« St.-Siége qui s'allie au schismatique

roi d'Angleterre, et le soutient dans 1543.
révolte et son apostasie ». Le pape
croyant également coupables des
erres qui tourmentoient l'Europe,
prit parti ni pour l'un ni pour
itre. L'empereur le punit de sa
itralité, en refusant l'investiture de
me et de Plaisance qu'il avoit pro-
à son petit-fils.

Mariage du duc de Juliers avec Jeanne d'Albret, nièce du roi.

L premières hostilités se firent
tre *Guillaume*, duc de Clèves et
Juliers, qui, en vertu de divers
s de famille, avoit hérité de
irles-d'Egmond, dernier duc de
eldre, malgré les reclamations du
d de Lorraine, neveu de *Charles*,
les droits de la branche cadette de
maison d'*Egmond*. Aussi ardent
lié de *François I* que son prédéces-
l'avoit été, *Charles-Quint* l'en
punit en attaquant ses états. *Guillaume*
les défendit avec courage. Les princes
voisins craignant les mêmes entreprises
sur leurs possessions, concoururent
ardemment au secours de l'opprimé.
Ce zèle fit croire à *François I*, que
toute l'Allemagne alloit s'ébranler en
faveur du duc. Pour encourager celui-ci
et lui donner la certitude qu'il ne seroit
pas abandonné, il conclut le mariage
du jeune prince avec *Jeanne d'Albret*,

1543. sa propre nièce, fille de sa sœur, re
de Navarre. La cérémonie fut faite
et du lit nuptial, où le duc ne fit qu'ap
procher publiquement de la princ
qui n'avoit que onze ans, il reve
défense de ses états. Le duc cro
être suivi de prompts secours. Il
en vint à la vérité, mais si foibles
si tardifs qu'il désespéra de pouv
sauver ses possessions, d'autant p
que ses sujets se voyant comme a
donnés à la merci de l'empereur, et
quelques-uns gagnés par les pist
d'Epagne, lui faisoient craindre
trahison. Il prit en conséquence le p
d'aller se jeter aux pieds de *Char
Quint*, et de lui demander grâce. L'
pereur le reçut avec rudesse; cepen
il lui rendit le duché de Clèves et de Ju
liers, qu'il venoit de conquérir, et
celui de Gueldre et de Zutphen.
lors aussi fut rompu le mariage avec
princesse de Navarre, qui épousa de
Antoine de Bourbon, duc de Vendô
et qui a été mère de *Henri IV*.

Campagne de Nice et de Luxembourg.

Un intérêt commun réunissoit *François I* et *Soliman* contre *Charles-Quint*; mais on n'avoit pas encore vu les lis joints aux croissans dans les armées. Ce phénomène apparut devant Nice, dernier asile du duc de Savoie.

F , c mandés par le jeune 1543.
nte d'*E en* l'attaquèrent par
, t que leurs galères, mê-
d Turcs, sous le com-
nt de *Barberousse*, roi
lger, et amiral du sultan, la blo-
par mer. La ville fut aisément
; le château situé au som-
d'un roc, également inattaquable
et au canon, résista, et le
nandant fit si bien qu'il donna le
à *du Guast*, à *Doria*, et aux
n s envoyés par le pape, de le
dégager. L'amiral ottoman se
nit, ec autant de hauteur que
, que les Français se con-
très-mollement dans ce siège;
ils songeoient qu'à leurs plaisirs,
qu'ils avoient beaucoup plus chargé
leurs vaisseaux de vins et de délicatesses recherchées, que de poudre, qu'ils se permirent en effet de lui de-
. Il les abandonna fort mécon-
, et alla décharger sa colère sur les côtes de la Catalogne et du royaume de Valence. En retournant à Constantinople, il pilla celles de la Calabre, et emmena dix mille captifs. Les autres parages de l'Italie furent garantis de ce fléau par *du Guast*, général de l'em-

1543 pereur, qui occupoit les villes maritimes.

L'échec éprouvé devant Nice vint de ce que le roi de France négligeoit cette division de son plan de guerre, pendant qu'il donnoit tous ses soins à celle qu'il dirigeoit lui-même dans le duché de Luxembourg. Le duc d'*Orléans*, son fils, comme nous l'avons dit, s'en étoit emparé l'année précédente, mais il l'avoit reperdu presqu'aussitôt pour avoir licencié son armée. Le père qui venoit de le reconquérir, desiroit se l'assurer comme un dédommagement, s'il ne pouvoit recouvrer le Milanès. Cet échange même le flattoit, et il aimoit à se décorer du titre de duc de Luxembourg; nom illustre, cinq fois honoré de la couronne impériale. *François I* en prit possession solennelle, et y donna des fêtes, ainsi qu'il avoit coutume de faire dans ses nouvelles conquêtes, afin d'en constater, pour ainsi dire, la jouissanee. *Charles-Quint* vint l'y troubler. Il amena une armée formidable, on y voyoit dix mille Anglais: chose étonnante après l'affront que *Henri* avoit fait à l'empereur, par son divorce avec *Catherine d'Arragon*.

Il sembloit que leur haine dut être éternelle ; mais nul ressentiment ne tenoit dans le cœur de *Charles-Quint* contre ses intérêts. 1543.

Cause de rupture avec l'Angleterre.

Il avoit déjà trouvé moyen de refroidir *Henri VIII*, peut-être de lui inspirer du mépris pour son ancien allié, à cause de l'imprudence que celui-ci avoit eue de révéler leurs secrets dans l'entrevue d'Aigues-Mortes. Il le piqua aussi par un motif politique. Le roi de France conservoit une liaison étroite avec l'Ecosse. *Jacques V* qui faisoit une diversion en sa faveur, abandonné pendant le cours de la campagne par une noblesse indocile qui désapprouvoit cette expédition, mourut de la violence de son désespoir. Il avoit été précédé au tombeau par *Madelaine*, fille de *François I*, son épouse, et laissa, d'un second mariage avec une princesse de *Guise*, une fille dans la plus tendre enfance et tristement célèbre sous le nom de *Marie Stuart*. La régence de la mère étoit traversée par des mécontens que *Henri VIII* soutenoit afin de prendre pied dans ce royaume à l'aide des dissentions ; *François I*, par la raison contraire, y entretenoit des troupes :

1543. motif de mésintelligence entre ces deux princes, dont *Charles-Quint* sut bien profiter. Il n'obtint cependant cette année que les dix mille hommes dont nous avons parlé : mais ce fut un renfort assez important pour son armée. Il la commandoit lui-même. Le roi de France étoit aussi à la tête de la sienne. Ces deux rivaux se rapprochent auprès de Landrecie, qu'assiégeoit l'empereur et que ravitailla le roi. Ils s'étoient si souvent défiés que l'on crut qu'ils ne manqueroient pas l'occasion d'entrer personnellement en lice ; mais, après des marches et des contremarches, qui occupèrent toute la campagne, après avoir fait beaucoup de ravages, et ruiné le pauvre peuple, comme de concert, ils séparèrent leurs armées et les mirent en quartier d'hiver. *Charles* avoit été forcé de lever le siège de Landrecie ; mais il s'empara par supercherie de Cambrai, qui jusqu'alors s'étoit gouvernée en ville indépendante.

Ennemis suscités à la France. 1544. La perspective d'une guerre qui paroissoit devoir être plus animée que les précédentes, fit prendre au roi des mesures, dont les édits bursaux furent les préliminaires. Il joignit aux taxes

foncières des impôts indirects, la créa- 1544.
tion de nouvelles charges, et l'augmentation de la finance des anciennes. Les traites foraines qui quelques années auparavant ne rendoient que six à sept mille francs, furent portées à cent mille écus, et l'impôt levé aux marais salans, en remplacement de la gabelle, fut de vingt sous par muid. En même-temps il travailloit à se faire des alliances au dehors; mais celle qu'il avoit avec les Turcs, les dégâts et les barbaries de la piraterie, qui en furent une suite, lui firent grand tort en Allemagne. Il se tenoit une diète à Spire. L'empereur s'y rendit en personne. A force de montrer le Turc prêt à envahir la Hongrie, et à porter ses armes dans le centre de l'Allemagne à la sollicitation du roi de France, et de dire et de répéter aux protestans que c'étoit lui qui empêchoit la tenue du concile général qu'ils souhaitoient, il rendit ce prince si odieux, que la diète refusa d'écouter les ambassadeurs qu'il envoya pour se justifier, le déclara ennemi de l'empire, et vota une levée de vingt-quatre mille hommes pour lui faire la guerre. *Charles* resserra aussi les nœuds de

1544. son alliance avec l'Angleterre. Il frappa l'imagination ardente de *Henri VIII*, de l'idée chimérique de conquérir la France ensemble, ou du moins de s'y faire de bonnes parts, qu'ils se désignèrent. *Henri* devoit descendre à Calais, s'emparer de la Picardie et de la Normandie qui seroient son lot; *Charles* entrer dans la Champagne, qu'il conserveroit, s'ils ne trouvoient pas l'un et l'autre à s'étendre encore davantage en pénétrant jusqu'à Paris, où ils se réuniroient et conviendroient des autres conquêtes à leur bienséance.

Bataille de Cérisoles. Ces beaux projets furent un peu dérangés par une victoire que les Français remportèrent en Piémont vers la fin du printemps. Le comte d'*Enghien*, *François de Bourbon*, âgé de vingt-cinq ans et qui devoit périr, l'année suivante, dans un jeu d'enfant, venoit d'y remplacer le vieux *Boutières*, élève et parent de *Bayard*, brave et excellent capitaine, mais qui avoit pris sur lui de s'écarter des instructions de la cour. Le jeune prince avoit repris le siège de Carignan abandonné par son prédécesseur, et il étoit prêt de l'emporter lorsqu'il apprit la marche du marquis *du Guast*, avec une armée

plus forte de dix mille hommes que la sienne ; s'il l'évitoit, il falloit repasser les Alpes, perdre le fruit des premiers travaux, abandonner toutes les places du Piémont mal approvisionnées, et en retirer les garnisons pour ne pas les perdre ; s'il l'attendoit au contraire, il pourroit le battre, et si lui-même étoit battu, il pourroit encore faire assez chèrement acheter la victoire pour enlever à l'ennemi une partie des avantages de la campagne. 1544.

D'après ces vues il dépêcha *Blaise de Montluc* à la cour, et demanda la permission de livrer bataille. Le roi permit à Montluc d'assister au conseil qui se tint à ce sujet. Le comte de *St.-Pól*, oncle du comte *d'Enghien*, l'amiral *d'Annebaut*, *Galiot de Genouillac*, et les autres membres du conseil, balançant les avantages d'une victoire avec les inconvéniens d'une défaite dans un moment où la France étoit menacée au nord par les forces de l'empire et de l'Angleterre, opinèrent tous pour le rejet de la bataille. *Montluc* cependant trépignoit et avec d'autant plus d'impatience, qu'il ne pouvoit parler, et qu'on lui avoit durement

1544. fermé la bouche pour avoir osé ha der quelques mots. Mais avant de pre dre parti le roi ayant voulu l'entendre, il peignit alors avec feu le bon état des compagnies, l'habileté des capitaines, l'enthousiasme des troupes, leur désespoir s'il arrivoit qu'on se défiât de leur courage, la consternation que répandroit une retraite qui ressembleroit à une déroute, et le tort en qu'elle feroit à la France dans toute l'Italie. A ce tableau il oppose l'allégresse de l'armée si elle obtient la permission qu'elle sollicite; « et bientôt
« emporté par son imagination sur le
« champ de bataille, jetant de tous cô-
« tés des regards menaçans, trépignant
« des pieds, s'escrimant à droite et à
« gauche, il met tant de vérité et de
« chaleur dans son discours que tous
« les vieux guerriers qui formoient le
« conseil, partagent son enthousiame.
« Le roi tourne avec inquiétude ses
« regards sur le comte de *St.-Pôl.*
« *Quoi donc, monsieur,* lui dit le
« comte, *pouvez-vous bien vous ar-*
« *réter aux propos de ce fol enragé*
« *qui ne veut que batailles, sans se*
« *mettre en peine des suites? Foi*
« *de gentilhomme,* répondit le roi,

« *Montluc dit des raisons qui méritent* 1544.
« *d'être examinées. Qu'en pense l'a-*
« *miral? Sire*, répond d'Annebaud,
« *je connois l'armée de Piémont*
« *pour l'avoir commandée, et je ga-*
« *rantis sur mon honneur que si*
« *vous lui accordez la permission*
« *qu'elle demande, officiers et sol-*
« *dats, se battront en gens de cœur.*
« *Seront-ils vainqueurs ou vaincus?*
« *Il n'y a que Dieu qui le sache:*
« *adressez-vous à lui, et faites ce*
« *qu'il vous inspirera.* Alors le roi
« posant son bonnet sur la table,
« joignant les mains et levant les yeux
« au ciel, *pére des lumières*, dit-il,
« *inspire-moi donc le parti que je*
« *dois suivre pour l'exaltation de ton*
« *nom et le salut de mon peuple.*
« Après être resté un moment ense-
veli dans une profonde méditation,
« *qu'ils combattent*, s'écria-t-il, *qu'ils*
« *combattent!* Se levant ensuite de sa
« chaise et s'appuyant sur *Montluc*,
« *mon ami*, lui dit-il, *recommande-*
« *moi à mon cousin d'Enghien: re-*
« *porte-lui fidèlement ce que tu viens*
« *d'entendre, et témoigne à toute*
« *l'armée qu'il n'y a que la confiance*
« *que j'ai en elle, qui m'ait pu dé-*

5

1544. « *terminer à une permission si hasardeuse. Fol enragé*, dit alors en riant le comte de *St.-Pôl* à *Montluc, tu vas être cause du plus grand bonheur ou du plus grand malheur qui puisse arriver à la France. Monseigneur*, lui répondit *Montluc, laissez-nous faire, et soyez sûr que les premières nouvelles que vous recevrez d'Italie, vous apprendront que nous les aurons tous fricassés, et en mangerons si nous voulons*. S'élançant ensuite de la chambre du conseil, et rencontrant une foule de jeunes seigneurs qui en attendoient le résultat avec impatience, *bataille*, s'écria-t-il bondissant de joie, *bataille, que ceux qui veulent en tâter, se dépêchent*. Tous le suivent et leur exemple détermina jusqu'à mille gentilshommes, parmi lesquels on remarqua le vieux *Boutières*. Touché de la noblesse de son procédé, le comte d'*Enghien* lui déféra le commandement de l'aile droite ».

Les deux armées se rencontrèrent dans une plaine près de Cérisoles, dont cette bataille a pris son nom.

Elle fut très-sanglante. Les deux généraux se crurent alternativement vainqueurs ou vaincus. A la fin le Français l'emporta ; mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé de grandes angoises. A la vue de son infanterie auxiliaire en déroute, il avoit cru un moment sa situation désespérée ; déjà il ne songeoit plus qu'à vendre chèrement sa vie et à ne pas survivre à sa défaite, lorsque la cavalerie, manœuvrant aisément dans la plaine, soutint le choc de l'ennemi déjà presque victorieux, ramena l'infanterie au combat et décida le gain de la bataille. *Du Guast* se croyoit si sûr de la victoire, qu'il avoit apporté des cordes et des chaînes pour garroter les prisonniers qu'il feroit, et qu'il destinoit aux galères. On les trouva dans son bagage. Blessé dans le cours de l'action, et craignant qu'on ne lui fît payer cher l'assassinat des ambassadeurs *Rancon* et *Fregose*, il n'attendit pas l'issue de la bataille pour se mettre en sûreté. Dans cette retraite, il oublia un corps de troupes italiennes qui ne devoit se mouvoir que par son ordre exprès, et dont l'inaction valut peut-être la victoire aux Français. Les ennemis perdirent plus de douze mille hommes, 1544.

1544. tant tués, que blessés et prisonniers. Le butin fut considérable, parce qu'il y avoit, dans l'armée ennemie, beaucoup de grands seigneurs allemands, espagnols, et italiens, qui y étoient venus avec de magnifiques équipages. Il se trouva aussi dans le camp une quantité prodigieuse de vivres et de provisions de toute espèce, qui avoit été destinée à ravitailler la ville de Carignan, que les Français assiégoient, et que *Pierre Colonne*, qui se faisoit appeler *Pyrrhus*, leur rendit après la victoire, non qu'elle lui eût inspiré du découragement, mais parce qu'il n'y avoit plus un grain de blé dans la place. Cette bataille, quelque décisive qu'elle parut, n'eut aucune des suites qu'on devoit raisonnablement en espérer, parce qu'on laissa le général sans argent, et qu'on lui enleva même une partie de ses troupes dont on eut besoin au nord de la France, qui se trouva attaqué plutôt qu'on ne l'avoit cru.

Progrès des alliés en France.

L'empereur et le roi d'Angleterre s'ébranloient déjà, contre l'attente du roi, qui croyoit qu'ils ne commenceroient leurs opérations qu'après la moisson, pour ne pas manquer de vivres. Selon leur convention, ils entrèrent en

France ; mais contre le plan concerté entr'eux, occupés chacun exclusivement de leur intérêt, au-lieu de passer rapidement par les provinces qu'ils se destinoient, et d'aller droit à Paris, ils s'arrêtèrent à des sièges de villes qu'ils auroient aisément conquises après la capitale. 1544.

Elles n'étoient la plupart ni garnies, ni fortifiées, parce que les munitionnaires, peu pressés de convertir en vivres l'argent qu'ils recevoient, s'étoient plus à croire comme le roi, que les ennemis ne paroîtroient qu'à la fin du mois d'août ; qu'ainsi ils auroient du temps de reste pour faire entrer dans les villes les blés qu'eux-mêmes acheteroient alors à meilleur marché. Par une autre spéculation sordide, dont le blâme tombe sur le conseil du roi, les Suisses, les Grisons et les Lansquenets qui devoient être au nombre de vingt-deux mille, ne furent levés qu'à la mi-juillet, afin d'épargner sur leur solde : de sorte que quand le roi apprit les progrès des ennemis, il fut obligé de recourir aux vainqueurs de Cérisoles, dont il partit un détachement de dix mille fantassins, deux mille hommes d'armes, et autant de

1544. son alliance avec l'Angleterre. Il frappa l'imagination ardente de *Henri VIII*, de l'idée chimérique de conquérir la France ensemble, ou du moins de s'y faire de bonnes parts, qu'ils se désignèrent. *Henri* devoit descendre à Calais, s'emparer de la Picardie et de la Normandie qui seroient son lot; *Charles* entrer dans la Champagne, qu'il conserveroit, s'ils ne trouvoient pas l'un et l'autre à s'étendre encore davantage en pénétrant jusqu'à Paris, où ils se réuniroient et conviendroient des autres conquêtes à leur bienséance.

Bataille de Cerisoles. Ces beaux projets furent un peu dérangés par une victoire que les Français remportèrent en Piémont vers la fin du printemps. Le comte d'*Enghien*, *François de Bourbon*, âgé de vingt-cinq ans et qui devoit périr, l'année suivante, dans un jeu d'enfant, venoit d'y remplacer le vieux *Boutières*, élève et parent de *Bayard*, brave et excellent capitaine, mais qui avoit pris sur lui de s'écarter des instructions de la cour. Le jeune prince avoit repris le siège de Carignan abandonné par son prédécesseur, et il étoit prêt de l'emporter lorsqu'il apprit la marche du marquis *du Guast*, avec une armée

plus forte de dix mille hommes que la sienne ; s'il l'évitoit, il falloit repasser les Alpes, perdre le fruit des premiers travaux, abandonner toutes les places du Piémont mal approvisionnées, et en retirer les garnisons pour ne pas les perdre ; s'il l'attendoit au contraire, il pourroit le battre, et si lui-même étoit battu, il pourroit encore faire assez chèrement acheter la victoire pour enlever à l'ennemi une partie des avantages de la campagne. 1544.

D'après ces vues il dépêcha *Blaise de Montluc* à la cour, et demanda la permission de livrer bataille. Le roi permit à Montluc d'assister au conseil qui se tint à ce sujet. Le comte de *St.-Pôl*, oncle du comte *d'Enghien*, l'amiral d'*Annebaut*, *Galiot de Genouillac*, et les autres membres du conseil, balançant les avantages d'une victoire avec les inconvéniens d'une défaite dans un moment où la France étoit menacée au nord par les forces de l'empire et de l'Angleterre, opinèrent tous pour le rejet de la bataille. *Montluc* cependant trépignoit et avec d'autant plus d'impatience, qu'il ne pouvoit parler, et qu'on lui avoit durement

1544. sûreté. Dans cet embarras, il p l'oreille à des insinuations de paix, dont se chargèrent deux moines jacobins; l'un français, confesseur du roi; l'autre espagnol, de la maison de *Gusman*, prenant actuellement ses degrés dans l'Université de Paris. s'abouchèrent. L'armée du roi, alors en état de tenir la campagne, suivoit les Impériaux de l'autre côté de la rivière. Ce voisinage rendit *Charles-Quint* accessible à des propositions. Il écouta plus attentivement, et fit espérer qu'il ne seroit pas éloigné de donner ou sa fille, ou une de ses nièces, fille de *Ferdinand*, son frère, au duc d'*Orléans*, second fils de France, avec l'investiture du duché de Milan, ou même les Pays-Bas. Cette clause acceptée, auroit rendu facile l'accommodement sur les autres points contestés entre les deux princes.

Comment il se tire du danger.

Mais la négociation des deux moines auroit été peu utile à l'empereur, sans une intrigue dans la cour de France dont il sut profiter. *François I* avoit pour maîtresse *Anne de Pisseleu*, duchesse d'*Etampes*, et le dauphin *Henri*, *Diane de St. Valier*, duchesse de *Po*[illegible]*iers*. La première voyoit sa puissance décliner à mesure que son amant

vieillissoit. Elle craignoit, si la mort 1544.
du monarque survenoit, d'essuyer de mauvais traitemens de la part de sa rivale, qu'elle n'avoit pas toujours ménagée. Il paroît que la haine entre ces deux dames étoit au point que la duchesse d'*Etampes* croyoit, arrivant l'événement dont elle voyoit des approches, ne pouvoir se soustraire aux effets d'une disgrace éclatante, qu'en se réfugiant hors du royaume. Elle saisit donc avidement l'idée de procurer au duc d'*Orléans* ou le Milanès, ou les Pays-Bas, et se flatta qu'en récompense de ce service, ce prince lui ouvriroit un asyle sûr dans ses États. Ce motif lui fit suivre avec activité la négociation entamée. Elle aima à se persuader que l'intention de *Charles-Quint*, et sa promesse de donner le Milanès ou les Pays-Bas, étoient sincères, et elle se dévoua entièrement à ses intérêts.

L'empereur avoit besoin de cette intervention, parce que le désordre et la désertion croissoient dans son armée. Il en avoit déjà perdu plus d'un tiers; mais son ennemi le plus redoutable et le plus pressant étoit la faim. La duchesse d'*Etampes* lui fait passer l'avis qu'Épernai est plein de

1544. vivres, que le dauphin a donné l'ordre de l'évacuer, d'emporter ce qu'on pourra de cette ville hors d'état de défense, et de détruire le reste; en qu'elle a fait en sorte que cet ordre n'a point été exécuté, et que les magasins sont pleins. *Charles* s'approche, en effet de la ville, dont le pont n'avoit pas été coupé à dessein, y entre, ravitaille son armée et passe outre. Même avertissement lui est donné pour Château-Thierri, également garni. Il s'y établit de même, refait son armée, et envoie des partis jusqu'aux portes de Meaux.

Frayeur dans Paris.

Une frayeur extrême se répandit dans Paris. « Tout le monde, dit *Mé-* « *zeray*, s'enfuyoit éperdu et empressé, « sans savoir où il devoit se retirer, « à Rouen ou Orléans, les uns par eau, « les autres par terre. C'étoit un démé- « nagement général; la campagne etoit « pleine de chariots et de chevaux, avec « lesquels les Parisiens entraînoient « les plus riches meubles; de fem- « mes et d'enfans qui s'enfuyoient; « de bétail que les paysans chas- « soient devant eux. La rivière étoit « couverte de bateaux, où se je- « toient en si grande foule, meubles « et gens, qu'ils en firent aller plu-

ırs à fond, et les chemins tout 1544.
vés de diverses hardes, qu'ils laissoient cheoir de trop de hâte de s'enfuir, et qui avoient été laissés par les voleurs et pillards, lesquels s'étant débandés de notre camp en grand nombre, couroient sus à ces pauvres gens, et renversoient tout leur équipage pour y trouver de l'ar-t.» Le roi se rendit à Paris pour les ırer, et manda au dauphin de rame- toute l'armée dans les environs. Il uvoit bien garantir du danger, mais délivrer de la peur, et on ne vint à ınt de retenir ces épouvantés, qu'en naçant de confisquer les charges et les ns de ceux qui ayant abandonné ville, n'y reviendroient pas sous trois jours.

Mais pendant que l'empereur jetoit l'alarme dans la capitale, il n'étoit pas lui-même sans crainte ni sans embarras. Les vivres de Château-Thierri avoient été bientôt consumés. Outre la famine qui se faisoit sentir de nouveau, il régnoit dans son armée une discorde dangereuse entre les Allemands, les Espagnols et les Flamands qui la composoit; souvent ils en venoient aux mains par antipathie naturelle, jalousie et disputes sur le par- Traité de Crépy.

1544. tage du butin. *Charles-Quint* avoit rétrogradé jusqu'à la Fère : et delà il contemploit avec frayeur le pays qu'il lui restoit à parcourir pour regagner ses États. Mais la même intrigue de cour qu'il lui avoit fait trouver des vivres dans son extrême besoin, le délivra encore de la crainte d'un revers funeste.

On ne peut guère douter qu'il n'ait répandu beaucoup d'argent et des promesses, comme à son ordinaire, entre la duchesse d'*Etampes* et ses adhérens. Le dauphin n'approuvoit pas la négociation entamée par elle. Il appréhendoit, dit-on, que son frère, doté du Milanès et encore plutôt des Pays-Bas, ne devint un voisin aussi dangereux que l'avoient été les princes de la seconde maison de *Bourgogne*. De plus, il trouvoit honteux de laisser l'ennemi se retirer tranquillement et emporter, sans coup férir, les dépouilles de la France. Mais quand il proposoit de combattre, il trouvoit contre lui la cabale de la favorite et les vieux conseillers ordinairement trembleurs, qui citoient les batailles de Poitiers, de Créci et d'Azincourt, comme un avertissement de ne pas réduire son ennemi au désespoir, et

uvrir plutôt une porte à sa retraite. 1544.
: la lui ouvrit que trop large, et ssa plus en triomphateur qu'en : qui avoit besoin d'une ouver- pour se mettre en sûreté.

c missaires des deux partis se r t à Crépi en Valois, et y con- t un traité, dont l'article prin- et fondamental étoit que l'em- ır donneroit au duc d'*Orléans*, fille avec les Pays-Bas et la Fran- Comté, ou l'une de ses nièces avec ilanès. Le mariage devoit avoir (rs un an, et les époux devoient mis alors en possession réelle de d . *François I*, à la même épo- devoit restituer au duc de *Savoie* s places qu'il retenoit, à l'exception de gnerol et de Montmélian. Il devoit outre renoncer à toute prétention térieure sur le royaume de Naples, duché de Milan et la suzeraineté la Flandre et de l'Artois. L'empe- ur, par imitation, renonçoit de son té, à celle qu'il formoit sur le duché Bourgogne. Cependant en cas de rt de l'un ou l'autre des conjoints, qu'il ne provint pas d'enfans de leur ariage, le Milanès devoit revenir à empereur, sauf les droits du roi. On e rendoit réciproquement ce qui avoit

1544. été pris dans cette guerre, tant en de qu'au-delà des monts, depuis la rupu de la trève de Nice. Cette clause re d'un seul trait de plume entre les 1 de *Charles-Quint*, vingt-deux vi ou forts, du Piémont, tandis qu'il n' à remettre aux Français, que Mond place médiocre, et deux ou trois vil sur la frontière de Champagne. En cas guerre contre le Turc, le roi de Fran devoit fournir à l'empereur six cei hommes d'armes et vingt mille ho mes d'infanterie, payés pour six m Ce traité en poche *Charles-Quint* s retira tranquillement en Flandre, le duc d'*Orléans* l'accompagna com par honneur, mais peut-être com devant rester en qualité d'otage, ai que quatre seigneurs désignés, ju u'a ce que les places du Piémont fu nt évacuées, ce qui ne tarda pas.

La paix est proposée au roi d'Angleterre et refusée par lui.

Tranquille du côté de l'empereur, *François I* envoya offrir la paix à *Henri VIII*. Ce prince traîna en longueur la négociation pendant qu'il assiégeoit Boulogne. Lorsqu'il l'eut prise, il se porta devant Montreuil; mais le dauphin s'approchant à la tête d'une puissante armée, l'Anglais se retira à Calais, et repassa dans son île. Il y trouva les Français, qui lui faisoient la guerre,

le nom de la régente d'Écosse, 1544.
les avoit appelés à son secours.
.e refus opiniâtre d'*Henri VIII*, Guerre maritime.
corder la paix à un ancien ami qui
mandoit, piqua vivement le roi de 1545.
, et lui fit prendre une réso-
n vigoureuse. Il ordonna au baron
 Garde, général des galères, de
re passer de la Méditerrannée dans
an. Elles franchirent le détroit de
tar au nombre de vingt-cinq,
quelles se joignirent cent cinquante
vaisseaux ronds, douze plus pe-
, dix ou douze carraques génoises
uipées, et toutes munies de trou-
ıffisantes pour le combat et le dé-
quement. La flotte prit ses der-nières
visions au Hâvre-de-Grâce, nommé
si *François-Ville*, qu'il avoit fait
ir, et appareilla sous les yeux du
; mais les carraques génoises avoient
à éprouvé une avarie, en passant
ant l'embouchure de la Seine, faute
voir pris des pilotes du pays: trois
quatre y périrent.

Autre imprudence personnelle au
. Il voulut donner une fête aux
nes sur le vaisseau amiral, portant
ıt canons. Les cuisiniers qui travail-
ent au repas y mirent le feu par
aut de précaution, et ce beau na-

1545. vire fut brûlé à la vue de t
mée, sans qu'on pût le seco
qui fut regardé comme un
présage. La flotte commandée
mirald'*Annebaud* n'en partit pa
se présenta à l'escadre angla
de l'attirer au combat, opé
des descentes pour la faire sort
petits hâvres où elles se retiroit
elle resta le plus près de terr
sible, protégée par les écueils
batteries de la côte.

Les Français descendirent d
de Wight, qui n'avoit pas al
forteresse. Ils délibérèrent d'en
une, qui les auroit rendus maît
détroit, et peut-être de Plimout
des plus beaux ports d'Angleterre.
possession auroit encore procur
vantage d'embarrasser l'empereur
gêner son passage, lorsqu'il auroi
du se transporter d'Espagne en
dre. Comme ils étoient prêts à me
main à l'œuvre, protégés par leur
le roi ordonna subitement aux g
de repasser dans la Méditerrai
sur le bruit qui se répandit, que *L*
amiral de l'empereur, alloit att
Marseille. Cette alarme se trouva
se; mais elle eut l'effet que le
Charles-Quint en espéroit, qui

l'empêcher les Français de faire un établissement qui auroit été, dans la circonstance, aussi désagréable pour lui que pour son allié. 1545.

Pendant que la flotte tenoit en échec les Anglais sur mer, trente-quatre mille hommes, commandés par le maréchal de *Biès*, bloquoient Boulogne. Il n'avoit pas ordre de faire un effort contre cette ville, mais seulement de bâtir non loin de ses murs un fort, capable de contenir cinq mille hommes, pour garantir la Picardie des incursions des Anglais. *Biès* fit ce fort petit, pour loger seulement une garnison capable de résister à un effort un peu violent. On dit qu'il ne le bâtit pas de la grandeur commandée, afin que les Anglais dans leur sorties ne trouvassent pas une opposition trop forte, se flattant qu'ainsi la guerre se prolongeroit, et qu'il resteroit plus longtemps nécessaire. Ce fut, du moins, sous le règne suivant, le motif d'un jugement qui le condamna à mort, peine qui fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Quoique la peste régnât dans ces contrées dévastées, le roi, accompagné du duc d'*Orléans*, s'approcha du théâtre de la guerre. Le jeune prince, faisant gloire de

Mort de Charles, duc d'Orléans.

1545. braver le danger de la contagion, commit des imprudences dont il fut la victime. Cette mort renouvela dans le cœur du roi la perte qu'il avoit faite de son fils aîné. De ses trois fils il paroît que c'étoit le dauphin actuel qu'il aimoit le moins; et comment auroient-ils été unis d'affection, quand les maîtresses de leurs volontés étoient en contrariété perpétuelle? Les peuples ne partagèrent point les regrets du monarque; ils étoient alarmés de la témérité, de l'audace, de l'ambition du duc d'*Orléans*, et sur-tout de l'antipathie qui existoit entre lui et son frère. Le maréchal de *Biès*, achevant la campagne, ravagea et mit à feu et à sang toute la petite contrée d'*Oye*, fertile en grains et en bestiaux, et d'où les Anglais de Calais tiroient leurs provisions. Ce fut là tout l'exploit d'une armée de trente-quatre mille hommes, comme celui d'une flotte formidable avoit été l'incendie de quelques misérables villages sur la côte d'Angleterre.

Exécutions de Merindol et de Cabrières. Hélas! les Français n'étoient que trop ardens pour ces expéditions déplorables, même contre leurs compatriotes. Les disputes de religion, l'aigreur qui s'y mêloit, les rendoient féroces. Ca-

tholiques et calvinistes se regardoient d'un œil farouche. L'esprit de prosélytisme s'étoit répandu entre les derniers. Il avoit formé des associations, qui devinrent inquiétantes pour le gouvernement. Le Languedoc, la Provence et les provinces adjacentes virent s'élever des temples rivaux des églises catholiques. Alors *François I* donna permission d'employer contre eux le secours des armes. Elle fut accordée à la sollicitation de *Jean Meinier*, baron d'*Oppède*, premier président du parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre un arrêt de ce parlement, rendu cinq ans auparavant, contre une population de plusieurs milliers de Vaudois qui étoient établis sur les confins de la Provence et du Comtat-Vénaissin ; espèce de colonie d'un reste des disciples du fanatique *Valdo*, réfugiés depuis trois cents ans dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont, et entrés depuis peu en communion avec les calvinistes. « Tout étoit hor- *De Thou*, t. I.
« rible et cruel dans la sentence qui
« fut prononcée contre eux, *dit l'historien de Thou*, et tout fut plus
« horrible et plus cruel encore dans

1545.

V 2

1545. « l'exécution. Vingt-deux b
« villages furent brûlés ou
« avec une inhumanité dont l
« des peuples les plus barl es
« à peine des exemples. Les r
« habitans, surpris pendant la
« poursuivis de rochers en roch
« lueur des feux qui consumo
« maisons, n'évitoient souvent
« bûche que pour tomber d
« autre: les cris pitoyables d
« lards, des femmes et des
« loin d'amollir le cœur des
« forcenés de rage, comme leurs
« ne faisoient que les mettre sur
« des fugitifs, et marquer les
« où ils en devoient porter leur fu

La reddition volontaire n'e
ni les hommes du supplice, ni
mes des plus affreuses viole
étoit défendu, sous peine de
de leur accorder aucune ret
Cabrières, une des villes
de ce canton, on égorgea plus
cents hommes de sang froid, et
les femmes restées dans les n
furent enfermées dans un grenier
de paille, auquel on mit le feu :
qui tentoient de s'échapper par
nêtres, étoient repoussées à c

et de piques; enfin, selon la teneur 1545.
ntence, les maisons furent rasées,
ois coupés, les arbres des jardins
hés, et en peu de temps ce pays
fertile et si peuplé devint désert et
ulte. Ainsi se préparèrent les fureurs
ont couvert la France d'échafauds,
rs, de gibets et de ruines ensan-
ntées. On n'étoit point encore accou-
mé à ces horribles proscriptions, de-
s si communes sous les règnes sui-
Les cris des malheureux, si cruel-
nt traités, parvinrent aux oreilles
roi, mais y parvinrent trop tard. Il
repentit d'avoir donné son consen-
ent à l'exécution de cet arrêt san-
ire, qu'il suspendit quelque temps.
s n'avoit-il pas lui-même encouragé
barbaries en autorisant les suppli-
par sa présence? Il est rare que
subalternes n'excèdent pas, quand
chefs donnent eux-mêmes l'exemple.

Zèle de François I contre les réformés. 1546.

La mort du duc d'*Orléans* vint fort
propos pour dispenser *Charles-Quint*
e l'obligation de donner l'investi-
ure du duché de Milan. Elle annulloit
traité de Crépi dans son principal
rticle, celui pour lequel le roi de
rance avoit fait de si grands sacrifices.
l envoya demander à l'empereur un

1546. contre-traité, qui lui accordât du moins quelque dédommagement. *Charles* répondit froidement : *S'il me laisse en paix, je l'y laisserai aussi.* Tous deux s'occupoient alors de la religion, mais avec un but différent. *Charles-Quint* paroît avoir vu la dissidence d'opinions entre les princes allemands, et les troubles qui en étoient une suite, comme un moyen de les armer, de les affoiblir réciproquement, et de profiter des confiscations qu'il prononçoit comme punition de la désobéissance aux décrets des diètes. Il traitoit l'affaire en politique, *François I* en catholique, uniquement zélé pour établir l'unité de croyance dans son royaume.

Cependant un écrivain du temps a dit que le calvinisme s'y est répandu, parce que ce monarque permit ses progrès et n'y prit pas garde. *Mézeray* lui répond : « Quoi donc? faire six ou sept « édits rigoureux pour l'étouffer, con« voquer plusieurs fois le clergé, as« sembler un concile provincial, dé« pêcher à toute heure des ambassa« deurs à tous les princes de la chré« tienté pour en assembler un général, « brûler les hérétiques par douzaines, « les envoyer aux galères par centaines.

« les bannir par milliers; dites-nous, 1546.
« je vous prie, est-ce là permettre ou
« ne prendre point garde? Sont-ce de
« simples résolutions ou des effets »?
C'est là réellement la trop véritable histoire des cruautés qui s'exerçoient en France sur les réformés.

Celles qui se commettoient en Angleterre par *Henri VIII* sur les catholiques, leur ressemblent, si elles n'étoient pas plus atroces encore. Les deux monarques, après avoir été amis, ennemis, brouillés, réconciliés, firent enfin la paix, pour ainsi dire sur les marches de leur tombeau. La difficulté qui la retarda quelques mois, étoit la possession de Boulogne. Le Français vouloit qu'elle lui fût rendue, l'Anglais s'obstinoit à la garder. Cependant il promit de la restituer dans huit ans, à condition que, pendant le cours du même temps, on lui paieroit une somme de deux millions d'écus d'or, à des échéances stipulées, et une pension viagère de cent mille écus. Le traité fut conclu dans la ville de Guines, et l'Ecosse y fut comprise.

Traité de Guine. Paix ave l'Angleterr

Cette pension ne fut pas onéreuse à la France, *Henri VIII* mourut peut-être sans qu'il en eût été payé un de-

Mort de Franço 1547.

1545. vire fut brûlé à la vue de toute l
mée, sans qu'on pût le secourir :
qui fut regardé comme un mauvais
présage. La flotte commandée par l'a-
mirald'*Annebaud* n'en partit pas moi
se présenta à l'escadre anglaise, t
de l'attirer au combat, opéra
des descentes pour la faire sortir
petits hâvres où elles se retiroit; n
elle resta le plus près de terre p
sible, protégée par les écueils et l
batteries de la côte.

Les Français descendirent dans l'île de Wight, qui n'avoit pas alors de forteresse. Ils délibérèrent d'en r une, qui les auroit rendus maîtres détroit, et peut-être de Plimouth, des plus beaux ports d'Angleterre. Cette possession auroit encore procuré l'avantage d'embarrasser l'empereur et gêner son passage, lorsqu'il auroit voulu se transporter d'Espagne en Flandre. Comme ils étoient prêts à mettre la main à l'œuvre, protégés par leur flotte, le roi ordonna subitement aux galères de repasser dans la Méditerrannée, sur le bruit qui se répandit, que *Doria*, amiral de l'empereur, alloit attaquer Marseille. Cette alarme se trouva fausse; mais elle eut l'effet que le rusé *Charles-Quint* en espéroit, qui étoit

'empêcher les Français de faire un .ablissement qui auroit été, dans la rconstance, aussi désagréable pour ii que pour son allié. 1545.

Mort de Charles, duc d'Orléans.

Pendant que la flotte tenoit en échec :s Anglais sur mer, trente-quatre mille ommes, commandés par le maréchal e *Biès*, bloquoient Boulogne. Il 'avoit pas ordre de faire un effort con-•e cette ville, mais seulement de bâtir on loin de ses murs un fort, capable de ontenir cinq mille hommes, pour arantir la Picardie des incursions des ıngiais. *Biès* fit ce fort petit, pour er seulement une garnison capable e résister à un effort un peu violent.)n dit qu'il ne le bâtit pas de la graneur commandée, afin que les Anglais :ans leur sorties ne trouvassent pas ne opposition trop forte, se flattant ı'ainsi la guerre se prolongeroit, et ;u'il resteroit plus longtemps nécessaire.)e fut, du moins, sous le règne suivant, e motif d'un jugement qui le condamna mort, peine qui fut commuée en celle l'une prison perpétuelle. Quoique la ite régnât dans ces contrées déastées, le roi, accompagné du duc l'*Orléans*, s'approcha du théâtre de la ;uerre. Le jeune prince, faisant gloire de

1547. fiance, avec l'ennemi réconcilié veille. Il aimoit le luxe et les plaisirs. « *Anne de Bretagne*, remarque le « président *Hénault*, avoit commencé « à attirer des femmes à la cour; « mais comme *Louis XII* ne s'en « occupoit guère, ce ne fut que sous « *François I* qu'elles y parurent avec « éclat ». On pourroit ajouter avec scandale, car il eut publiquement des maîtresses. *Henri*, son fils et son successeur, en avoit aussi, et on dit que le dauphin *François* mourut moins de poison que d'excès de plaisirs.

Les fêtes, les spectacles, le faste de sa cour, lui coûtoient autant que la guerre. De là venoit le besoin perpétuel d'argent, la création, et l'augmentation des impôts; mais, à la fin de sa vie, l'âge et l'expérience le rendirent aussi économe qu'il avoit été prodigue au commencement de son règne; et de là vient que malgré ses bâtimens à Fontainebleau, Saint-Germain, Villers-Cotterets, l'immense château de Madrid, lourde masse détruite de nos jours, et les achats de tableaux précieux et de statues antiques, qu'il faisoit venir de tous côtés à grands prix, il se trouva, à sa mort, toutes dettes

acquittées, quatre cent mille écus dans ses coffres, et il étoit dû un quartier des revenus de la couronne. 1547.

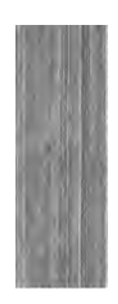
Il a été jusqu'à la fin de sa vie très-bel homme, doué d'une mémoire prodigieuse, affable, éloquent, loyal, fidèle à sa parole, peut-être d'un caractère trop léger, trop confiant, ardent dans ses desirs, et point assez prévoyant. Il aimoit les sciences, et profita, comme nous avons vu, de l'émulation que la différence de religion mettoit entre les savans, pour faire revivre les langues anciennes presqu'oubliées. Ce fut le but principal du collège royal, qu'il dota suffisamment, ainsi que les professeurs qu'il y mit. Ses sentimens pour les
ns de lettres ne se bornoient pas à
me; il les honoroit, les plaçoit
ses conseils, leur confioit les am-
ades, et leur conféroit des digni-
selon leur état et leur mérite. Il
et fit venir de tous côtés, à
, des manuscrits et des
t il enrichit la bibliothèque,
ɔêtres avoient commencée.
fut, sous sa protection, et elle a
d'être, sous ses successeurs,
de toutes les connaissances

1547. humaines. Ses efforts pour tirer les sciences de l'oubli et les propager, lui ont mérité le titre glorieux de *Père et de Restaurateur des Lettres*. Ses défauts n'ont affligé que son siècle, et nous jouissons du fruit de ses bonnes qualités.

Son oraison funèbre dénoncée par l'Université.

Pierre Castelan, ou *du Châtel*, évêque de *Mâcon*, l'un des plus savans hommes de son temps, et qui avoit été successivement, professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'île de Chypre, facteur au Caire, interprète à Constantinople, puis lecteur et bibliothécaire du roi, auprès duquel il avoit été le zélé promoteur de la fondation du *Collège Royal*, fut chargé de faire son oraison funèbre. Dans son discours, en faisant l'éloge du prince, il dit « que sa mort « avoit été si pieuse, qu'il estimoit que « son ame s'étoit envolée tout droit en « Paradis, sans avoir besoin d'être « purifiée par le feu du purgatoire ». Cette assertion scandalisa quelques auditeurs : ils la dénoncèrent à l'Université, qui la jugea hérétique, et ordonna une députation chargée de porter au roi des plaintes contre l'orateur,

et de demander qu'il fût puni. *Jean* 1547.
ose, espagnol, connu pour ses
bo mots, et premier maître d'hôtel,
commission de recevoir les docteurs
de les introduire. Lorsqu'ils se pré-
ntèrent, il commença par les réga-
er; puis, venant au sujet de leur
voyage, il leur dit : « Je crois savoir,
Messieurs, ce que vous venez faire
ici. N'est-ce pas pour débattre avec
M. le grand-aumônier, le lieu où
peut être l'âme du feu roi notre bon
maître? Si vous voulez vous en rap-
porter à moi, je l'ai mieux connu
qu'homme du monde, je puis vous
assurer qu'il n'étoit pas d'humeur à
s'arrêter long-temps en quelque lieu
que ce fût, lors même qu'il y étoit
à son aise; et qu'ainsi, s'il a été en
purgatoire, il n'y aura guère de-
meuré, et qu'il n'aura fait tout au
plus qu'y goûter le vin en passant,
selon sa coutume ». Cette plaisante-
ie eut le bon effet d'éclairer les doc-
urs. Ils comprirent qu'ils alloient
ver une querelle futile, où les rieurs
roient contre eux, et ils eurent la
agesse de s'en désister. *Du Châtel* fut
ait grand-aumônier l'année suivante.



Il y avoit à la tête des troup
néraux habiles; dans les gran
de la magistrature, des hom
-bres par leurs lumières et
grité. Autour du trône se pr
foule de noblesse; mais qui r
sement connut des chefs, so
elle se rangea, ce qui fut l'c
factions qui ont tourmenté la

celle des *Guises*, auxquels *Henri* donna de l'autorité, malgré la recommandation de son père; il avoit remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendoit suspects : celle de *Diane de Poitiers* ou *de Saint-Valier*, veuve de *Louis de Brézé*, grand sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maîtresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois : enfin celle de la reine *Catherine de Médicis*. « Long-temps « dédaignée, elle parvint à se mettre à « la tête d'un parti, par la souplesse de « son esprit et sa profonde dissimula- « tion; caressant la grande sénéchale « qu'elle détestoit; flattant l'orgueil du « connétable, et lui demandant con- « tinuellement ses conseils, quoiqu'elle « le regardât comme son plus grand « ennemi; ne se refusant à rien, pour- « vu qu'elle arrivât à son but ». 1547.

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras d'*Henri II* entre ces quatre factions. « Rien ne leur échappoit, non « plus que les mouches aux hiron- « delles, que tout ne fût englouti. Ils « avoient pour cet effet, en toutes les « parties du royaume, des gens apostés « et des serviteurs gagnés, pour leur « donner avis de tout ce qui mouvoit; « et à Paris, où tous les grands abon-

1547. nier. Quand sa mort fut annoncée à *François I*, il dit : *Mon aîné est parti, mon tour ne tardera pas.* Depuis quelque temps il dépérissoit. maladie étoit une fièvre de langueur qui le minoit, et pendant laquelle se reproduisirent divers symptômes de la cruelle maladie qui, huit ans auparavant, avoit déjà pensé le conduire au tombeau. Elle lui donna le temps de pourvoir aux affaires du royaume, qu'il laissa en paix, mais à la veille de rentrer dans les hasards de la guerre.

Depuis la paix de Crépi, *Charles-Quint* avoit pris un ascendant immense en Allemagne et en Italie. Une levée de bouclier, mal concertée, entre les deux chefs de la ligue de Smalkalde, avoit déjà tourné à leur honte, et devoit dans peu consommer leur ruine. C'étoit l'électeur de Saxe *Jean Frédéric*, neveu du zélé protecteur de *Luther*, et *Philippe*, landgrave de *Hesse*, celui auquel le même *Luther* et ses docteurs avoient permis la polygamie. Déjà l'empereur avoit profité de leurs fausses mesures, pour priver de leurs moyens de défense la plupart des états ligués, pour les rançonner et les contraindre à renon-

cer à la confédération qu'ils avoient 1547.
formée dix ans auparavant. Il avoit de plus investi son fils *Philippe* du Milanès, et jeté ainsi une égale terreur en Allemagne et en Italie. Dans la détresse générale, tous les regards se tournoient sur *François*, et sollicitoient son appui. Il se disposoit à y répondre, lorsque la mort arrêta ses préparatifs.

Selon la coutume des mourans, *François I* donna d'excellens conseils à son fils, et reçut les sacremens de l'église avec l'expression de la plus grande piété. Il avoit cinquante-trois ans, et en régna trente-trois.

Son caractère.

Son règne s'est passé en guerres et en négociations aussi malheureuses les unes que les autres. Il a gagné des batailles, pris des villes et essuyé de grands revers. Il perdit trois ou quatre armées en Italie, fut lui-même fait prisonnier, vit ses provinces ravagées, et ses ennemis aux portes de sa capitale; trompé une fois dans ses traités, trompé une seconde, l'expérience ne l'a pas empêché d'être trompé une troisième et plusieurs autres. Indiscret jusqu'à l'imprudence, ses secrets lui échappoient, par épanchement de con-

5

1547. ou cet attachement, comme on v
l'appeler, c'est que dans ce siècle
core chevaleresque, où l'honn
dames étoit regardé comme u
délicate que le moindre souf
médisance ou de la calomnie p
flétrir, les familles les plus dis
du royaume n'hésitèrent point
confier leurs filles pour comp
cour. Or, quelle apparence
familles l'eussent rendue dépos
gages si précieux, si elle eût ét
décriée du côté des mœurs qu'il
quelques faiseurs de libelles de
présenter, ou si elle n'eût cons
moins de la décence et toutes
séances extérieures !

Journée du roi.

Après le sacre du roi, qui
compagné de magnificence, et s
fêtes ordinaires, *Henri II* re
connétable, apparemment par
le desira, un plan de conduit
toutes les heures de la journée
forme à celui que *Montmorenci*
son jeune âge, avoit vu pratiqu
cour de *Louis XII*. Le lever
étoit à sept heures. Les seigneur
tués de la cour avoient liberté d
trer. Pendant qu'on l'habilloit,
soit familièrement avec eux, s
avec ceux qui arrivoient de leurs

s'informoit de leurs familles, du prix 1547.
des denrées, de l'administration de la justice et de ce qui pouvoit intéresser eux le peuple. Il se retiroit ensuite avec quatre secrétaires, se faisoit lire les pêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, ioit les réponses, renvoyoit les affai de discussion au conseil qui se it à côté de son cabinet, y prenoit même séance, quand l'importance matières exigeoit sa présence. Il alloit entendre la messe à dix heures, se mettoit à table vers midi, recevoit les requêtes; la porte n'étoit refusée à personne : il passoit ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis, pour faire la conversation. Sous *François I* elle rouloit sur les sciences; sous *Henri II* elle étoit moins sérieuse. Il alloit de là dans l'appartement de la reine, où se trouvoient les dames et demoiselles. La conversation y devenoit plus générale. Le roi y annonçoit les amusemens de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances; tout cela se faisoit devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des traînaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un

1547. nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite, et coucher ordinairement à dix heures.

Disgraces. Il se fit de grands changemens à cour. La duchesse d'*Etampes* fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'av pas ménagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partis essuyèrent différentes disgraces, s divers prétextes, et ne se rachetèrent la mort, de la prison, de l'exil, ou d'u ruine totale, qu'en cédant les uns d châteaux, les autres des terres, ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgraces furent fondées sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on vouloit dépouiller; les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'Etat au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'*Etampes* échappa à la conviction, au sujet de la prise d'Epernai et de Château-Thierri, et de la paix de Crépi, si avantageuse à *Charles-Quint*, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon.

Edits et réglemens. Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnoit les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. *Henri II* réduisit à

1547.

ancien nombre les conseillers des par-
nens, que la vénalité des charges
voit trop multipliés. Il fixa l'âge de
te ans pour les admettre, après un
n préalable devant les chambres
nbl Il attribua la connoissance
nats, devenus très-fréquens,
prévôts des maréchaux, accompa-
de sept juges choisis dans les tri-
naux, qui prononceroient sans appel.
is cette attribution étoient compris
contrebandiers, les braconiers, les va-
ons, les mendians et autres gens sans
i. Le parlement vit du danger dans
tte extension, qui pouvoit livrer tant
citoyens à la discrétion de sept juges,
s au hasard. Il fit des remontrances;
ne furent point écoutées. La
our enregistra, mais avec cette clause,
ttendu la malice des temps. La mul-
itude des gens de guerre, déserteurs
le leurs drapeaux, errans sur le sol de
France, donna lieu de publier des
prohibitives touchant le port d'ar-
s et les attroupemens. L'exécution
fut confiée et recommandée aux
eigneurs haut-justiciers.

François I vivoit encore lorsqu'il 'éleva une querelle qui fit grand éclat ntre *François de Vivonne*, seigneur le la *Chataigneraie*, et *Guy de Cha-*

Duel de la Chataigneraie et de Jarnac.

1547. *bot*, seigneur de *Jarnac*. Ils avoient été intimes. *Jarnac* n'étoit pas riche, et tenoit cependant un grand état à la cour. La *Chataigneraie* desira savoir d'où son ami tiroit l'opulence dont il faisoit parade. *Jarnac* lui avoua que c'étoit sa belle-mère, qui avoit pour lui une tendresse plus que filiale. La *Chataigneraie* confia ce secret au dauphin, qui le dit à d'autres, et de bouche en bouche il devint public, au point que *Jarnac* ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et comme on ne pouvoit produire aucune preuve, il y fut décidé qu'elle seroit vidée par un combat en champ clos. Mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, imposa silence aux deux parties. A la mort de *François I*, la *Chataigneraie* renouvela son accusation. *Jarnac* y répondit, en demandant le duel judiciaire. *Henri* l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinoit pour *la Chataigneraie*, son favori, qui étoit fort robuste, et qui passoit pour un des hommes les plus habiles en escrime : mais *Jarnac* fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier, et se glissant sous le bras de son adversaire, il lui dé-

1547.

ı deux coups d'estramaçon sur le
ıuche, qui étoit tendu et dé-
rt, pour la facilité des mouve-
La *Chataigneraie* tomba, au
étonnement de tout le monde.
rprise fut telle que le souvenir de
: d'armes s'est conservé, et qu'on
ıe encore *coup de Jarnaç*, toute
ıe sourde et imprévue. *Jarnac* ac-
la vie à son adversaire, et se
à genoux au pied de l'échaffaud
oit le roi : *Sire*, lui dit-il, *je suis*
vengé, si vous me croyez main-
t innocent. Me le donnez-vous,
ıt le roi? *Oui, sire*, répondit
ıc, *pourvu que vous me teniez*
ne de bien. Vous avez fait votre
r, répondit le monarque, *votre*
?ur vous est rendu. Mais le blessé,
ıux de sa défaite, et de ne devoir
qu'à la pitié de son ennemi, dé-
les bandages qu'on avoit mis sur
, qui n'auroit pas été mortelle,
urut de chagrin. Ce combat a été
omme un augure funeste, lors-
ıite un événement plus remar-
le en a rappelé la mémoire.

Tranquillité de la France.

royaume étoit en paix sous l'abri
raités de Crépi et de Guines, et
e plus parce que les deux puis-
s, qui auroient pu troubler sa

1547. tranquillité, étoient trop occupées de leurs propres affaires. *Edouard VI* avoit succédé à *Henri VIII*, son père, sous la régence du duc de *Sommerset*, son oncle, qui prit le titre de protecteur. L'autorité qu'il s'arrogea n'ét pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions, d'où naquirent des troubles qui faisoient la sûreté la France. *Charles-Quint*, de s côté, étoit tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de *François I*, il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonniers l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Il les traita tous deux avec la dernière dureté, et dépouilla le premier de son électorat, qu'il donna à *Maurice de Saxe*, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche *Albertine*, ou cadette de Saxe.

Remontrances à l'empereur.

Le roi de France auroit pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père, en faisant une diversion en leur faveur. La politique lui conseilloit cette conduite, mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur, en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposoit leur bonne intelli-

; il lui envoya des am- 1547.
gés de lui remontrer
té des traités conclus
r précédent, n'avoit fait
rouiller les droits de tous les
(l'Europe. Dans presque
ils, il se trouve des clauses
é a arrachées à la France
e justice, les unes si con-
si embrouillées, qu'on ne sait
ication leur donner, d'autres
événer subséquens ont
abl ; il seroit donc de
n lu des deux souve-
r rd comme non avenus
et d'en faire un nouveau,
conditions équitables pour-
r une paix générale et du-
Charles répondit froidement
ne voyoit pas en quoi pêchoient
trait , cependant qu'il ne se refu-
aux moyens de conciliation
et sonnables, qui pourroient
paix de la chrétienté. Comme
repr entations furent faites avec
p d'égards, sans y rien mêler
faire appréhender à l'empereur
rupture prochaine, il continua,
s'alarmer, ses progrès en Alle-
gne, et cette démarche ne servit

1547. qu'à lui faire connoître les dispositions douteuses de la France, et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvoit avoir contre lui.

Assassinat de Pierre-Louis Farnèse.

En même-temps qu'il faisoit en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisoit une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré-collège, *Paul III* avoit investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanès par *Jules II*, *Pierre-Louis Farnèze*, son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avoit contracté dans sa jeunesse. *Pierre*, quoiqu'il eût obtenu pour *Octavio* son fils, la main de *Marguerite d'Autriche*, fille naturelle de l'empereur, n'en étoit pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de *Louis de Fiesque* dans la conjuration avortée, ourdie par celui-ci contre *Doria*, tout dévoué à l'empereur, il se défioit avec quelque raison des desseins de *Charles-Quint* sur ses états, et bâtissoit dans la ville de Plaisance une citadelle qu'il croyoit rendre imprenable. Ce *Farnèze* s'étoit rendu odieux par ses exactions, et méprisable par ses déréglemens. Tout-à-coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare : ils

ıar(t dans son palais, et jetent 1547.
ııı être son cadavre au peuple,
ıı le chire avec fureur. Au même
ant six cents soldats espagnols se
ré: ıtent aux portes et s'emparent de
ville au nom de l'empereur. Un autre
ctache: ınt avança sur Parme; mais
n offi(r du pape, qui s'y rencontra
prop , la sauva:

Il n pas naturel de penser que
ldats espagnols, rassemblés des
ıs voisines, eussent paru à
ıt nommé aux portes de Plaisance
s connivence de *Ferdinand* de
za *ιe*, lieutenant de l'empereur
ilanès, à la place de *du*
, quı avoit été disgracié. Cepen-
t il nia d'avoir eu aucune relation
ʀ(les factieux, et *Charles-Quint*
ıutınt que c'étoit la tyrannie de *Louis*
'ar *ze* qui avoit lassé la patience de
sujets et aiguisé les poignards des
ns, et que *Gonzague* ne s'étoit
ıré de la ville que pour empêcher
d'autres ne s'en emparassent et ne
·obassent à son gendre; et que d'ail-
rs il étoit bien éloigné de vouloir le
ı de ses états pour se les appro-
er, comme on l'accusoit; et que s'il
e le mettoit pas sur-le-champ en pos-

X 2

1547. session, ce n'étoit que pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'étoit à lui ou au pape à en donner l'investiture.

Vengeance méditée par le pape.

1548.

Mais *Paul III* ne se laissa pas tromper par les raisonnemens de l'empereur, il vit clairement d'où partoit le coup, et résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de *Henri II* qu'il avoit auprès de lui, qu'il étoit déterminé à se dévouer aux Français, pour les rappeler en Italie, et que si dans le cours de cette entreprise, il se trouvoit exposé à des désagrémens personnels, il se retireroit en France, où il choisiroit volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures; il envoya à Rome le jeune *Charles de Lorraine*, nommé alors le cardinal de *Guise*, parce que son oncle vivoit encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation rien ne parut difficile. Le pape comptoit détacher aisément son petit-fils *Octavio* de son beau-père, qui l'avoit si cruellement offensé en faisant assassiner son père. Si, au reste, l'époux de *Marguerite d'Autriche* avoit peine à se déclarer contre le père

femme, il avoit un frère nommé 1548.
H[illegible] *Farnèze*, auquel on feroit
r Parme et Plaisance, en lui
nant, comme si les *Farnèzes*
nécessairement destinés à des
des, *Diane d'Angoulême*, fille
ur le du roi et d'une demoiselle
, qui avoit pris le voile
es [illegible] couches. On se flattoit de faire
à ces arrangemens le duc
Urbin, le duc de *Ferrare*, et le comte de la *Mirandole*, dont les états se prolongeoient presque jusqu'aux murs de Rome, ce qui mettroit les Français en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape, dans le cas où *Charles-Quint* se rendroit maître du concile que le souverain pontife étoit enfin parvenu à réunir à Trente. De cette ville, où il étoit ouvert depuis trois ans, *Paul* venoit de le transférer à Bologne, pour le soustraire à l'influence de l'empereur, lequel vouloit le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestans d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur s'étoit agrandi. Il

1548. régnoit des troubles à Naples. Le vice-roi, *Pierre de Tolède*, voulant y établir l'inquisition, avoit irrité le peuple qui l'attaqua, et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'étoit, à ce qu'il paroissoit, une belle occasion de recouvrer ce royaume; comme la colère du pape une circonstance favorable pour reconquérir le Milanès, et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des *Guises*, que nous avons vue une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avoit-elle déjà sur le royaume de Naples des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite; mais pour disposer librement dans une guerre d'Italie de toutes les forces de l'église, il falloit l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étoient attachés à l'empereur. A force de bénéfices français promis aux cardinaux, le cardinal de *Guise* obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il avoit encore un autre but dans cette distribution; c'étoit de se faire un grand parti, dans le

dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de *Paul III* qui ne devoit pas tarder, le pontife ayant plus de quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle le cardinal de *Lorraine*, prélat à la vérité d'un très-grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle traceroit le chemin au neveu. 1548.

Conduite opposée de l'empereur et du roi à l'égard des religionnaires.

L'empereur n'ignoroit pas ces trames, et prenoit des mesures pour les rompre quand il en seroit temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de *Saxe* et du landgrave de *Hesse*, ses prisonniers, il songeoit sérieusement à se concilier les protestans d'Allemagne. Dans les lieux où ils étoient les plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres, et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandoit instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *interim*, parce qu'il ne devoit avoir de force que provisoirement Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avoit été composé

1548. dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avoit évité avec soin, dans sa rédaction, toutes les définitions rigoureuses, et enveloppé d'expressions avouées par les protestans, les dogmes catholiques sur lesquels ils étoient en opposition manifeste. Le pape auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et le toléra auprès des protestans comme remède à un plus grand mal, et comme un moyen de retour à la saine doctrine. Malgré ces précautions l'*interim* déplut aux catholiques et aux protestans; et, pour le faire recevoir par ces derniers, l'empereur fut contraint d'user autant des voies de la force, que de celles de la séduction. *Henri II* dans le même temps tenoit avec les calvinistes une conduite moins politique. Il avoit renouvelé l'année précédente les édits barbares donnés contre eux : il les fit exécuter jusque sous ses yeux, et les bûchers qui consumèrent une foule de malheureux en divers quartiers de Paris, entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données l'année suivante à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale; cependant

uffrit qu'on mît en jugement 1548.
coupables d'excès, les exécu-
la sentence contre les habitans
:rındol et de Cabrières. Un seul
accusés, *Guérin*, procureur-gé-
au parlement d'Aix, trouvé
urs coupable d'autres crimes,
de sa tête pour tous les autres,
1554. On croit que cette affaire
t entamée et suivie avec ardeur,
l'instigation du duc de *Guise*
(*François*), afin de mortifier le cardinal
Tournon, qui protégeoit les magis-
t s mis en cause, pour un acte
uel il avoit, dans le temps, con-
ué de ses conseils et de son crédit.
ue son influence fût beaucoup
mınuée auprès du roi, il portoit cepen-
nt :ore ombrage au nouveau car-
dı de *Lorraine*, frère du même duc
G se, ensorte que cet acte de justice
fut dû à une intrigue de cour.

Le roi, pour appuyer ses négocia- Révolte en Guienn
tions avec le pape, passa en Italie
avec quelques troupes. Il y réunit au
domaine de la couronne le marquisat
de Saluces, comme fief mouvant du
Dauphiné, et vacant alors par la mort
de *Gabriel*, dernier frère de *Michel-Antoine* : mais la présence du mo-

1548. narque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'étoit déjà amorti en *Paul III*, et d'autre part une révolte qui éclata dans ce même temps, en Guienne, força *Henri* d'y faire passer sur-le-champ les troupes qu'il avoit amenées avec lui. Il faut se rappeler que *François I*, en affoiblissant généralement la taxe sur le sel dans le royaume l'avoit étendue comme dédommagement de cette diminution, sur des provinces d'outre-Loire qui ne la payoient pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature leur prodiguoit, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissoient, soulevèrent le peuple; la rebellion éclata dans l'Angoumois, et se répandit dans les pays qui l'entourent, dans le Bordelais, l'Agénois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les *gabeleurs*, ainsi nommoit-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme

il arrive dans les guerres civiles, pilloient, brûloient, massacroient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétroient, enflammée du même fanatisme, se joignoit à eux et imposoit la loi aux bourgeois qui n'osoient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison du Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs, et massacrèrent le commandant nommé *Tristan de Moneins*, qui étoit imprudemment sorti pour parlementer avec eux à l'Hôtel-de-Ville, sur l'assurance qu'ils respecteroient sa personne. Ils déchirèrent son corps dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel, en haine de la gabelle. Le parlement, jusque-là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde, et à paroître parmi eux, habillés en matelots, et la pique à la main. 1548.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres-pa-

1548. tentes, par lesquelles il promettoit aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres appaisèrent la populace qui rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avoit interrompu les fonctions, les reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois nommé *la Vergne*, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi craignant que l'esprit de révolte ne fut pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes commandés, l'un par le duc d'*Aumale*, l'autre par le connétable de *Montmorenci*. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Aunis et les autres provinces insurgés, et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais *Montmorenci* personnellement piqué de la mort de *Moneins*, son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clefs, et en même-temps le prier de ne point

re entrer à sa suite les lansquenets, 1548.
it ils craignoient la rapacité et la
Il vous appartient bien, ré-
dit-il, *de venir m'apprendre avec*
troupes je dois entrer dans
ux! je ne veux point de vôs
s. En voici d'autres, en montrant
s, *qui m'ouvriront vos portes;*
je s apprendrai à massacrer les
du roi. Il entra précédé de
ions, à la tête de ses bataillons,
e nue, la lance en arrêt, tambour
ant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires.
morenci désarma les habitans,
un tribunal de maîtres des re-
qu'il avoit amenés, et de quelques conseillers des parlemens d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'Hôtel-de-Ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bourgeois, parmi les chefs les plus apparens des séditieux, furent exécutés; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence, condamnée à perdre tous ses privilèges. On dépendit les cloches,

1518. et on abbatit des pans de mur. Le parlement fut interdit pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'Hôtel-de-Ville seroit rasé et qu'à sa place seroit élevée une chapelle, où on célébreroit tous les jours l'office des morts, pour le repos de l'ame de *Tristan de Moneins*. « En exécution d'un autre ar-
« ticle de l'arrêt, les jurats et cent
« vingt notables allèrent en habit de
« deuil déterrer avec leurs ongles le
« corps de *Moneins* dans l'église
« Carmes, l'emportèrent sur
« épaules d'abord devant l'hôtel du
« connétable, où ils se mirent à ge-
« noux, crièrent miséricorde, deman-
« dèrent pardon à Dieu, au roi et
« à la justice, ensuite à la cathédrale,
« où il fut inhumé, dans l'endr
« le plus apparent du chœur ». Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guienne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers. Il traversoit les villes et les villages, cassoit les privilèges, faisoit

re et bı r les cloches, qu'il 1548.
yoit dans l ports de mer pour
s ɔns, et imposoit des
pl moins fortes. Presque
les lieux de son passage restèrent
ue temps marqués par des four-
ibulaires, où il avoit fait atta-
prévôtalement ceux qui avoient
quelque rôle dans la sédition.
ıée suivante, la plupart des pri-
furent rendus; quelques-uns,
de Bordeaux, entr'autres, furent
u diminués, mais son Hôtel-de-
su La gabelle même fut
, réduite à l'ancien droit, dit
rt demi, et les pays où elle
été im ée s'offrirent eux-mêmes
la racheter, moyennant deux cent
lle écus d'or et le remboursement
charges des officiers de la gabelle.

Mariage d'Antoine de Bourbon avec Jeanne d'Albret.

Pendant ces exécutions, la cour donnoit des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'*Antoine de Bourbon*, duc de *Vendôme*, avec *Jeanne d'Albret*, fille de *Henri*, roi de Navarre, et de *Marguerite*, sœur de *François I*; et de celui de *François*, duc d'*Aumale*, deux ans après duc de *Guise*, par la mort de son père, avec *Anne d'Est*, fille d'*Hercule II*, duc de

1548. Ferrare, et de *Renée de France*, fille de *Louis XII*.

Outre que la sévérité dont on av usé à Bordeaux entroit dans le caractère de *Montmorenci*, elle étoit peut-être nécessaire pour contenir ce peuple, qui n'avoit pas encore perdu tout attachement pour les Anglais ses ciens maîtres. On découvrit qu'un d chefs avoit écrit en Angleterre, offrant de livrer la ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverroit, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que *Charles-Quint* avoit des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de *Sommerset*, l'un des seize régens d'Angleterre désignés par *Henri VIII*, et oncle maternel du jeune *Edouard*, qui l'avoit nommé *Protecteur*, de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guienne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglais descendroient eux-mêmes à Bordeaux.

Marie Stuart est envoyée en France.

L'état de l'Angleterre ne permettoit pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle de *Sommerset*, par son zèle ardent et persécuteur pour l'éta-

ıt de la réforme, n'étoit pas 1548.
cırconstance favorable à une con-
. Il en tenta une plus pacifique,
oit été plus avantageuse à l'An-
que celle de la Guienne,
qui ne lui réussit pas. Depuis
temps les rois d'Angleterre fai-
ıt des efforts pour joindre l'Ecosse
ır couronne et ne faire qu'un seul
me de ces deux états. Il s'en
toit alors une belle occasion;
ır, de marier *Edouard VI* avec
Stuart. Ils étoient encore, le
dans l'extrême jeunesse, et la
au berceau; mais on a vu
dans ce temps la bizarrerie de
ırtes d'alliances n'arrêtoit pas. Le
otecteur desiroit beaucoup procurer
trône à son pupille. Il fit des dé-
rches auprès de la reine régente,
ırie de Lorraine, fille du duc de
Guise. Mais en même-temps qu'il la
sollicitoit, il essaya de la forcer en
favorisant des seigneurs mécontens
qui vouloient envahir l'autorité, et fai-
soient craindre à la régente qu'ils ne
lui enlevassent sa puissance, et peut-
être sa fille. Dans cette extrémité,
plutôt que de céder aux insinuations
perfides de son voisin, elle se jeta
entre les bras des Français. *Henri II*
lui envoya des troupes qui garnirent

1548. ses frontières du côté de l'Angleterre, et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par *Henri II*, qu'elle épouseroit le dauphin *François*, son fils aîné.

La France recouvre Boulogne.

1549-50. La France n'étoit pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettoit l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistoit. Mais *Henri* crut apparemment sa position changée, par ses engagemens avec l'Ecosse; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de *Sommerset*, achevèrent de le déterminer à agir hostilement, et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort, trop étroit, du maréchal de *Biès*, y logea une bonne garnison, et bâtit un autre fort qui commandoit la rade. Enfin, il vint lui-même avec une armée dans le Boulonois, ruina les fortifications dont les Anglais avoient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les troubles, qui agitoient alors la cour de Londres, lui fourniroient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps, sans argent et sans coup férir.

1550.

Projet de mariage entre le roi d'Angleterre et la fille aînée de Henri.

Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question, s'il n'étoit pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. *Sera-t-il donc dit,* observoient les partisans de cet avis, *qu'on ne sortira jamais d'une guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent?* Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siège seroient plus fortes, pour emporter une ville dès-lors ruinée et dénuée de tout, que l'indemnité que les Anglais demandoient pour la livrer en bon état et approvisionnée de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations, et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Ecosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendroit, quelques villes et châteaux qu'ils tenoient dans ce pays. On parla

1551. aussi de marier le jeune *Edouard* avec madame *Elisabeth*, fille aînée du roi, mais sans rien arrêter pour le mom[ent]. Il y eut, cependant, quelque mois apr[ès,] un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse auroit douze ans; mais le prince mourut auparavant.

Mécontentement de l'empereur.

L'empereur fut très-fâché de cet accommodement. N'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son méconte[n]tement, et donna toutes les marq[ues] de mauvaise volonté qu'il put la[isser] échapper, sans rupture. *Marguerite*, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux français dans la Manche; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. *Henri* voulut faire rétablir les fortifications de Thérouenne, le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de malveillance et beaucoup d'autres, sur les points par lesquels les deux puissances se touchoient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine.

Renouvellement de la guerre en Italie à l'occasion du duché de Parme.

Paul III étoit mort. Avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome

r embarrasser l'empereur. Elles res- 1551.
èrent à l'élection de *Jules III*,
rie *del Monte*, que le refus
dinal *Poole*, mit sur les rangs
didats. Le dernier pape de la
n *Farnèze*, ne s'étoit pas fait
le de soustraire du domaine de
les duchés de Parme et de
ce, pour en revêtir son fils,
la réserve de l'hommage au St.-
. Présumant, sur ses derniers
, que l'empereur respecteroit
e cette propriété sous la main
, que dans celle de son
fils, qui en avoit hérité de son
, la réunit au domaine de
, et offrit en dédommagement
Népi et Camérino. *Octave*,
ret it à cet arrangement, quitta
e tenta la fidélité du gouver-
r de Parme; n'ayant pu réussir à
séduire, il leva une petite armée,
lia avec *Gonsague*, soupçonné
d'avoir contribué au meurtre de son
père, et se constitua en état de guerre
contre son aïeul. Cette nouvelle inattendue avoit donné le coup de la mort
au vieillard. *Jules*, son successeur,
avoit fait à la France, à l'empereur et
aux *Farnèzes*, des promesses opposées, qu'il lui étoit difficile de remplir

1550. sans mécontenter les uns ou les autr
En exécution de ses engagem av
les *Farnèzes*, il avoit remis Pat
Octavio, mais sans moyens pour s
soutenir contre l'empereur. Il espé
le forcer ainsi de s'en démettre e
ses mains en échange de quelqu'au
fief de l'église ; transiger ensuite
Charles-Quint et en obtenir, soit le
ché même pour un de ses neveux, s
un équivalent. Ce desir de faire pas
duché à sa famille étoit aiguisé
l'empereur, qui promettoit son sec
au souverain pontife, se persuadant
Jules lui ayant obligation de cette
quisition précieuse, n'auroit pas l'ing
titude de se lier avec le roi de France,
et qu'au contraire il l'aideroit à fermer
pour toujours le chemin de l'Italie aux
Français, à qui la ville de Parme pouvoit fournir un point d'appui et une
place d'armes importante. *Charles-Quint* sacrifioit à ses vues politiques
l'intérêt de l'époux de *Marguerite*, sa
propre fille : mais il se défioit de lui,
parce que le gendre sembloit ne pas
oublier la part que l'empereur paroissoit avoir eu à l'assassinat de *Pierre-Louis Farnèze*, son père.

Farnèze recherche l'appui de la France.

Octave, cependant, sollicitoit son beau-père ; mais loin de l'écouter,

t estir la ville de Parme, 1551.
le s s'en emparer par la
, être obligé d'en venir à
(verte. Le duc se jette alors
b de *Henri II*, et le supplie
ourir. Cette mesure rompoit
cell du pontife, et pouvoit le
s ct à l'empereur. Le sou-
C ment V II l'effrayoit. Sur-
p il ordonne à son vassal de
à sa nouvelle alliance, et sur
, il le déclare déchu de son
I roi envoie une ambassade au
, et le prie de ne point trouver
qu'il soutienne le Parmesan,
. *Jules* répond par des me-
d'excommunication. Le roi fait
plus fermément au pape qu'il
anera pas un prince opprimé,
qu'il le défendra contre tous. Il aver-
en même-temps le souverain pontife,
comme il n'est pas de la prudence
'il fournisse de l'argent à ses ennemis,
il défend que, tant que la guerre durera,
on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se rendent au concile que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venoit de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot

1551. contre lui, que comme un re
aux maux de l'église universe
qu'au reste, il prendra pour la sûr
le maintien de l'église catholiq
la réformation des mœurs, les n
qu'il jugera nécessaires, ainsi c
avoient prises les rois ses pré
seurs, en pareilles circonstanc
protestations furent signifiées par l
bassadeur de France au pape
même, et à l'assemblée de Tre
par le célèbre *Amiot*, alors abbé
Bellozane. Mais de peur que ces br
leries ne contribuassent à enha
les calvinistes qui se multiplioient
France, *Henri II* publia le fam
édit de Châteaubriant, qui aggra
en quarante-six articles les peines p
tées dans les édits précédens. Il i
disoit toute requête en faveur des
tiques, défendoit de leur donner
traite, accordoit des récompen
leurs dénonciateurs, confisquoit
biens de ceux qui s'expatrioient, a
jétissoit tous les hommes publics
produire des certificats de catholicité,
autorisoit des perquisitions secrètes
les opinions individuelles, et co
moit enfin l'établissement d'un i
quisiteur, auquel heureusement on
forma point de tribunal.

Le pape auroit fort desiré de dé- 1551.
·urner de lui le blâme d'être la cause Négociations du pape.
ıne guerre qui alloit devenir géné-
, par la part qu'y prenoient les
ıx plus puissans potentats de l'Europe.
envoya *Ascagne de la Corne*, un
ses neveux, prier le roi de s'abstenir
s'intéresser si fort à *Octave*, son
! Cette démarche entraîna des
plı ions sur le fond de la querelle.
n ıur et le roi voulurent s'ex-
ıser d'en être les fauteurs. Des jus-
ions ils en vinrent aux accusa-
s dans des écrits rendus publics.
s'y reprochoient réciproquement
ırs torts avec la même aigreur qu'en
ι t autrefois témoigné *Charles-*
int et *François I*, dans leurs pé-
tuens manifestes. On y vit que ce n'étoit
pas l'intérêt de deux petites puissances
qui leur mettoit les armes à la main,
mais l'ambition, le desir de s'agrandir,
enfin une haine invétérée, qui alloit
de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'*Ascagne* fut le signal Sa Paix avec la France.
de la guerre; les troupes du pape se
joignirent à celles de l'empereur pour
réduire Parme, où quelques Français,
à leur grand danger, avoient eu l'a-
dresse de s'introduire. Pendant quelque

1551. temps les troupes françaises et espagnoles s'étoient considérées comme auxiliaires seulement des *Farnèses* et du pape. Un incident les établit bientôt en état direct d'hostilités. A peu de distance de Parme, la ville de la Mirandole, en litige dans la famille des *Pics*, se trouvoit alors en séquestre entre les mains de *Henri*, qui y avoit une garnison; celle-ci, sous les ordres d'*Horace Farnèse*, gendre désigné du roi, fit une incursion à Bologne. *Gonzague* en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre *la Mirandole*. Mais le roi regarda cet acte comme personnellement dirigé contre lui, et ordonna en conséquence des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ainsi fut allumée cette guerre, dont les symptômes se manifestoient depuis long-temps. Le pape n'y prit aucune part; les revers que ses armes avoient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux que lui firent craindre les succès de *Charles de Cossé*, maréchal de *Brissac*, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu, et le cardinal de *Tournon*, qui lui étoit agréable, fut chargé de suivre la négo-

ion à Rome. Pour ménager l'amour-
›pre du pape, le cardinal lui proposa 1551.
lui fit agréer une trève de deux
, qui laissoit *Octave* en possession
›visoire, et qui lui donna les moyens
s'y maintenir.

Hostilités entre l'empereur et le roi de France.

Quant aux hostilités directes contre
mpereur, elles furent commencées
mer par les Français. Un capitaine,
›mmandant les galères de France en
ıbsence du baron *de la Garde*, leur
ıéral, rencontra quatre vaisseaux
u riaux, les attaqua et les prit tous
ıs le port de Villefranche, où ils
oient retirés. *La Garde* lui avoit
ssé le commandement dans la Médi-
ranée, pendant qu'il alloit mettre
en sûreté le butin fait sur des vais-
seaux flamands, qui revenoient d'Es-
pagne, et dont il s'empara sur les côtes
de Normandie, par une ruse assez
adroite. Ils étoient au nombre de vingt-
quatre, richement chargés et bien ar-
més. Il jugea, en les apercevant en si
bon état, qu'il ne seroit pas prudent
de leur chercher querelle. Il leur en-
voya dire qu'il transportoit de Flandre
en Espagne, *Marie*, reine de Hon-
grie, sœur de l'empereur, et qu'ils
eussent à lui faire le salut d'usage. Ils

1551. déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger, et en amarina quinze, dont la cargaison lui valut plus de quatre cent mille livres.

Ces deux événemens firent imaginer à l'empereur l'expédient de procurer aux Pays-Bas la protection de l'empire, en les incorporant au corps germanique ; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tourneroit qu'au profit du chef, et qui les exposeroit à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes, au premier coup de canon qui seroit tiré entre eux.

Accord de la France avec les princes d'Allemagne.

1552. Ils étoient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef, que la plupart conservoient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de *Saxe* et du landgrave de *Hesse*. Après la victoire de Mulhberg, ceux même qui avoient profité de leurs dépouilles, et le duc *Maurice* entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance de l'empereur, après la destitution de *Jean Frédéric*, son cousin, entreprirent de punir le despote, et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet

t le secours de la France. Le roi 1552.
da cette occasion comme la plus
able qui pût se présenter pour
barrasser et humilier l'ennemi de
nille. Il la saisit avec empresse-
ıt, et fit avec eux un traité, par
t il s'engageoit à mener en Al-
ıag une nombreuse armée,
yennant que, pour se dédommager
ses frais, il pourroit occuper les
de Cambrai, de Metz, de Toul
Verdun, et les garder comme
caire de l'empire. À ce prix il se dé-
a fastueusement sur ses étendards,
ʃi eur de la liberté germanique
protecteur des princes captifs.

Impôts et emprunts.

Henri chercha de l'argent, premier préparatif nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dans un lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'étoit pas aisé à trouver : pour des besoins antérieurs, il avoit déjà été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'Hôtel-de-Ville, outre un don gratuit ; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendroit les fonds en rentes à la vo-

1553. lonté des prêteurs, rentes assignées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Etablissement des présidiaux.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc; entre autres celles des présidiaux. Le roi dit, dans le préambule de l'édit, qu'il a été mû à cet établissement, parce que les appels des sentences des bailliages se sont multipliés; que ne pouvant être portés qu'au parlement, c'est une ruine pour les plaideurs, forcés d'aller suivre leurs procès au loin; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats qui jugeront sans appel les causes qui n'excéderont point deux cent cinquante livres de fonds, ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances, que comme une précaution de justice; car, disoit-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi, qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider? Or, il est certain qu'en multipliant les juges, on va multiplier les avocats, les procureurs, les sergens et une

asse de la société déjà trop nom- 1552.
euse et occupée à dévorer les autres.
Au lit de justice, le roi parla lui- Lit de justice.
me : il annonça la guerre contre un
nemi envenimé, qu'il comptoit
suivre jusque dans le centre de sa
mination, à l'aide des plus puissans
nces de la Germanie, nos anciens
fédérés. « Pendant mon absence,
ajouta-t-il, je laisse la régence à la
reine ma compagne, au dauphin et
un conseil ; et la lieutenance-
rale de cette capitale et de
l'Is de-France au cardinal de *Bourbon* (1). Je vous recommande le
fait de la justice. Si vous jugez à
propos de faire des représentations
sur l'enregistrement de mes édits,
« vous les adresserez à la reine et à
« son conseil ; les remontrances seront
« faites sur-le-champ par écrit. Si le
« conseil insiste, vous n'attendrez pas
« une première et seconde jussion,

---

(1) *Louis de Bourbon*, archevêque de Sens, oncle d'*Antoine*, duc de *Vendôme* ; de *Louis*, prince de *Condé*, et de *Charles*, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de cardinal *de Bourbon*.

1552. « comme il vous est arrivé quelque-
« fois ; mais vous enregistrerez aussi-
« tôt, *attendu que nos vouloirs et*
« *intentions ne sont que bons, justes*
« *et raisonnables*. Et comme entre
« un si grand nombre de gens qui
« composent notre cour de parlement,
« les délibérations pourroient se pro-
« longer et les affaires souffrir du re-
« tardement, nous établissons, durant
« notre absence, la grand-chambre avec
« les présidens des enquêtes, pour déci-
« der des enregistremens et publications
« d'édits, ordonnances et provisions,
« sans y appeler les autres chambres,
« auxquelles nous en interdissons la
« connoissance.

« Vous serez soigneux et diligens
« sur ce qui concerne l'honneur de
« Dieu et la conservation de notre
« sainte religion, en mettant à exécu-
« tion les édits portés contre les hé-
« rétiques et les novateurs ; vous aurez
« sur-tout égard à ce que notre peuple,
« que nous sommes forcés par les cir-
« constances, et à notre très-grand
« regret, d'affliger par une augmen-
« tation d'impôts, trouve quelque
« soulagement dans la manière dont
« la justice sera administrée, et qu'il

demeure exempt des pillages et des oppressions des vagabonds et des voleurs de grand chemin, sous la justice des prévôts de nos maréchaux, auxquels nous avons attribué la connoissance de ces sortes de crimes sans appel. Il n'est pas temps de disputer maintenant s'ils devoient ou ne devoient pas user de l'autorité que je leur ai confiée, parce que le peuple ne pourroit être que victime de ces débats ». Le connétable prit la parole après le roi, pour r lre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédens et du règne actuel. L'état, dit-i', dépérissoit; la gendarmerie non-payée portoit la désolation dans les campagnes; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittoient le service. Notre alliance avec la Suisse alloit expirer; l'empereur faisoit tous ses efforts pour nous l'enlever; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais. Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avoient été pris par les Anglais, les autres se détruisoient dans nos ports; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents 1552.

1552. pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré, Boulogne est reprise, l'Écosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense, n'ont point fait hausser les tailles: la noblesse a contribué aux succès de son sang, et le clergé de ses dons; mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts.

Montmorenci rendit compte alors des tentatives qui avoient été faites pour amener la paix avec *Charles-Quint*: « A quatre ambassades solennelles en-« voyées, dit-il, et aux plus raisonnables « propositions faites de la part de la « France, l'empereur n'a répondu que « par des paroles équivoques, et par « des protestations vagues d'amitié, « toujours démenties par les faits ». Il peignit ensuite *Charles* bouleversant l'Allemagne, traînant à sa suite l'électeur de *Saxe* et le landgrave de *Hesse*, nos alliés, chargés de fers; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisoit voiturer dans l'Italie et les Pays-Bas;

1552.

enaçant le Saint Siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les Franis eux-mêmes par celles de *Gonzague* sur la Mirandole. « Laissez-le achever ses préparatifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, qui est l'empire universel, subjuguer d'abord « l'Italie, puis attaquer la France du côté du Languedoc, avec les forces espagnoles; du côté de la Provence et du Dauphiné, avec les troupes « qui auront triomphé de l'Italie; et « enfin du côté de la Champagne et de « la Picardie, avec l'armée rassemblée « dans les Pays-Bas et tirée de l'Alle« magne assujétie. De puissans princes « de la Germanie se sont adressés au « roi, et lui ont demandé sa protec« tion : il est urgent de les seconder, « et d'autres amis secrets qui se join« dront à nous.

« Quant à la défense même du « royaume, pendant que le roi péné« trera en Allemagne, voici nos motifs « de sécurité : il y a sur la Méditerra« née trente à quarante galères bien « équipées, auxquelles se joindront « celles du Grand-Seigneur, qui tou« tes ensemble domineront cette mer, « et tiendront dans de perpétuelles

1552. « alarmes les côtes de l'Italie et
« l'Espagne ; et sur l'Océan, vingt-ci
« gros vaisseaux bien forts et bi
« exercés seront toujours en état de
« mesurer avec cent vaisseaux ennemis,
« s'ils paroissoient. Onze à douze mille
« soldats français, la plupart de vieilles
« bandes, et trois mille Suisses, sont
« en Piémont, sous les ordres du ma-
« réchal de *Brissac*; et en Guienne et
« en Gascogne, quatre compagnies
« sont aux ordres du roi de Navarre.
« Toutes les villes de Bourgogne, de
« Champagne et de Picardie, pourvues
« de vivres, de fortes garnisons et de
« munitions, sont en état d'une longue
« résistance ; et si le roi s'éloigne, il y
« fera venir six mille Suisses, et da-
« vantage, s'il le faut. Voilà, messieurs,
« ce que le roi a fait, c'est maintenant
« à vous à examiner ce que vous pou-
« vez faire vous-mêmes pour corres-
« pondre aux intentions salutaires de
« sa majesté ».

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferoit promptement à tous les ordres qui lui seroient toujours adressés, *et vous nous trouverez, Sire*, ajouta-t il, *vos très-humbles et très-obéissans sujets, immuables et perpétuels*. Le car-

de *Bourbon*, témoignant le 1552.
et que la sainteté de ses fonctions
e l'avancement de son âge, ne lui
nt d'autres offrandes que de
et des prières, fit au nom du
celle d'une somme de trois
s. Elle fut répartie sur tous les
rs du royaume; et comme il étoit
ssible de trouver sur-le-champ
z d'argent comptant, on reçut en
e, à la Monnoie, les reliquaires,
chandeliers et autres vases précieux,
ce de dévastation qui jeta des ger-
de mécontentement. La duchesse
Valentinois et plusieurs grands sei-
ırs y firent aussi porter leur argen-
, mais sur évaluation et promesse
remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il
rut une multitude de créations de
arges, à laquelle ne s'attendoient pas
immuables et perpétuels sujets,
i avoient fait acte de résignation si
ompte aux volontés qui leur seroient
ressées. Beaucoup d'entre celles-ci por-
ient atteinte à la jurisdiction du par-
nent: 1.° Création d'un président et
re conseillers dans la cour des
onnoies, rendue souveraine pour le
il et le criminel; 2.° seconde cham-
e à la cour-des-aides, deux prési-

1552. dens, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3.° huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs, et huit huissiers; 4.° six offices d'audienciers, et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5.° un trésorier-général dans chacune des quatorze généralités de France; 6.° un juge criminel dans tous les tribunaux; 7.° enfin, la création des présidiaux, dont il a été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetoient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas. Il les réitéra, et on le menaça : alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ou-« vroit les deux battans de la salle « d'audience; un huissier lisoit à haute « voix l'édit. Après la lecture, le « premier président, sans sortir de son « siège, sans prendre les voix, appe-« loit le greffier et disoit : *Maître « Simon Cornu, écrivez sur le repli « de ces lettres : lues et publiées « du très-exprès commandement du « roi* ».

Néanmoins le parlement tint ferme contre l'edit du rétablissement de la

ition ecclésiastique, que l'or- 1552
ice de Villers-Cotterets, en 1539,
gulièrement resserrée. La cour
t devoir faire briller cet appât
r exciter, en cette circonstance, la
rosité du clergé; mais quand elle
acheve de toucher de lui les trois
ins auxquels il s'étoit engagé, elle
de persécuter le parlement pour
cet objet (1).

---

(1) Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne seroit point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent étoit à 14 livres 10 sols, c'est-à-dire, dans le rapport de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui; et que la France ne comptoit point encore au nombre de ses provinces le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étoient de deux sortes, ordinaires et extraordinaires.

Recette ordinaire.

	liv
1.° Tailles	3,889,000.
2.° Domaines, aides et gabelles	2,259,000.
TOTAL de la recette ordinaire	6,148,000.

1552. Evénement qui fait manquer l'expédition d'Allemagne.

On pouvoit croire que, préparée avec tant de soin, l'expédition contre l'empereur auroit de brillans succès; mais, lorsque le roi, arrivé sur les bords

---

Recette extraordinaire.

		liv.
1.°	Crue des tailles	1,200,000.
2.°	Coupes de bois	200,000.
3.°	Décimes sur le clergé . . .	600,000.
4.°	Parties casuelles	100,000.
5.°	Traites foraines	300,000.
	TOTAL de la recette extraordinaire	2,400,000.

Dépense ordinaire.

I.	Gendarmerie, 2,400 hommes d'armes	1,000,000.
	Mortes paies, commis à la garde des places	100,000.
	Artillerie	59,000.
	Salpêtre	50,000.
	Fourniture des places de guerre	35,000.
II.	10 Galères et 1 frégate sur l'Océan.	124,000.
	20 Galères et 2 frégates sur la Méditerranée	230,000.
III.	Ambassadeurs.	300,000.
	Pensions des Cantons Suisses,	175,000.

n, alloit entrer en Allemagne, il eut 1552.
velle que *Maurice* son allié, à la fa-
r de la reconnoissance et du zèle qu'il
t toujours affecté pour l'empereur,

V. Gages de la maison militaire du roi, comprenant 200 gentilshommes, 450 archers, la prevôté et les 100 Suisses.	253,000.
Gages de la maison civile du roi	300,000.
Chambre aux deniers du roi. .	72,000.
Ecuries	131,000.
Vénerie et fauconnerie . . .	58,000.
Argenterie	24,000.
Musique	14,000.
Menues affaires de la chambre	6,000.
Offrandes et Aumônes . . .	7,000.
Dons et menus plaisirs . . .	100,000.
Maison du Dauphin	100,000.
Maison de Madame	80,000.
V. Gages des grands-officiers, des gouverneurs de provinces et de places, des capitaines étrangers, des conseillers-d'état et officiers de cours souver., des professeurs royaux et artist.	800,000.
Postes et couriers	71,000.
VI. Gages du grand-conseil . . .	21,000.
— du parlement de *Paris*	88,000.

1552. l'avoit si bien endormi, qu'il étoit parvenu jusqu'en Souabe à son insçu; et que l'ayant encore amusé depuis par une négociation, il avoit forcé

Gages de la chambre des comptes	29,000.
—de la cour des aides . .	11,000.
—des généraux des monnoies.	5,000.
—du parlement de *Rouen*.	41,000.
— de la cour des aides . .	4,000.
—du parlement et chambre des comptes de *Bourgogne*	30,000.
—du parlement de *Toulouse*	40,000.
—du parlement de *Bordeaux*	35,000.
VII. Œuvres, paies, services, etc.	5,000.
TOTAL de la dépense ordinaire.	4,356,000.

Dépense extraordinaire.

1.° Troupes surnuméraires, chevaux-légers, Suisses, Lansquenets, aventuriers français	2,500,000.
2.° Artillerie, fontes	600,000.
3.° Intérêts de la dette publique. .	388,000.
4.° Bâtimens	35,000.
5.° Argenterie et meubles . . .	250,000.

gorges du Tyrol, dissipé par la 1552.
reur le concile de Trente, et pensé
prendre malade à Inspruck *Charles-*
tint, qui ne lui avoit échappé que

° Fêtes	200,000.
.° Frais de perception	300,000.
TOTAL de la dépense extraordinaire	4,273,000.

RÉSULTAT.

La recette ordinaire et extraord.	8,548,000.
La dépense ordinaire et extraord.	8,629,000.
DÉFICIT	81,000.

Garnier augmente ce déficit de 858,000 liv. sans rapporter les articles de dépense qui devoient contribuer à le former. Il s'accrut encore du surhaussement de paie accordé alors aux hommes d'armes, qui jusqu'à ce temps avoient continué à recevoir la solde fixée par *Charles VII*. La dépense sur cet article fut dès-lors ainsi qu'il suit :

2,400 hom. d'arm. à 430 liv. . . .	1,032,000.
3,600 archers attachés aux compagnies, à 218 liv.	784,800.
État-majors de 50 compagnies, à 6,000 liv.	300,000
	2,116,800.

GARNIER, *Hist. de France*, tom. 26, p. 69.

1552. de quelques heures et presque nud. En mandant à *Henri* cet avantage, les princes confédérés lui écrivoient que le fugitif proposoit d'entrer en accommodement, et ils le prioient de ne pas avancer davantage.

Les villes de Metz, Toul et Verdun attachées à la France.

Paix de Passau.

Le roi, sans se montrer aussi piqué qu'il étoit de ce que ses magnifiques projets se trouvoient tout-à-coup renversés, répondit qu'il étoit bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'étoit pour lui assez de gloire et de joie, de ce que l'Allemagne commençoit à respirer par son assistance, et qu'il n'épargneroit jamais ni peines, ni dépenses pour la secourir. Au reste il étoit déjà nanti et s'étoit emparé autant par surprise que par force des villes de Metz, de Toul, de Verdun, du Luxembourg et de diverses places qui couvroient la frontière : afin même de ne laisser rien derrière lui, dont l'ennemi pût s'avantager, il avoit occupé la Lorraine, et amené à sa cour le duc *Charles*, qui n'avoit que neuf ans, pour y être élevé auprès du Dauphin. Il fit des entrées triomphantes dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg qu'il comptoit surprendre, ainsi qu'il avoit surpris Metz, en de-

1552.

ıdant un simple passage; mais de-
ıus défians par cet exemple, les ha-
ıs firent échouer son projet, en
ant également aux flatteries et
x duretés du *rabroueur Montmoren-*
i. Des troupes qu'avoit rassemblées
reine de Hongrie, gouvernante des
ʃs-Bas, firent en Picardie et en
hampagne, quelques dégâts qui ne
rent détourner le roi de son expé-
ion, et elles prirent la fuite à son re-
our. *Henri* mit les siennes de bonne
re en quartier d'hiver, ne voulant
s'engager dans d'autres entreprises
u'il n'eût vu quelles seroient les con-
ditions de la paix qui se traitoit à Pas-
sau, sous la médiation de *Ferdinand*.
On y convint de rendre la liberté
aux deux princes prisonniers, d'an-
nuler *l'intérim*, d'admettre indiffé-
remment Protestans et Catholiques à
la chambre impériale de Spire, et de
remettre à une diète prochaine à
prononcer à l'amiable sur les différens
de religion.

Le roi sembloit fondé à penser
qu'ayant répondu de si bonne grâce
à l'appel des princes de l'empire dans
une affaire qui ne le regardoit pas per-
sonnellement, il seroit du moins ques-
tion de lui dans l'accommodement;

1552. mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agens qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devoit être étranger aux affaires de l'empire; et que s'il avoit des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur *Maurice*, qui tâcheroit de les accommoder. Cette indifférence affectée venoit de *Charles*, qui ne vouloit pas laisser à *Henri* l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avoient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver *Jean Frédéric* et le landgrave de *Hesse*, dont la vie, sans cela, auroit été en danger. *Henri II* se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avoient donnés, lorsqu'il fit avec eux le traité pour entrer sur les terres de l'empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur seroit toujours ouverte, quand il leur plairoit de revenir dans son alliance. Le seul *Albert de Brandebourg*, dit l'*Alcibiade*, cousin issu de germain de l'électeur d'alors, et margrave d'Anspach, lequel avoit fait

guerre en brigand altéré de sang et pillage, refusa d'accéder à ce traité, 1552.
l'on nomma la *liberté de Passau*, duquel date en effet la pleine li- té des Protestans en Allemagne. *bert* se cantonna dans l'électorat de r es, pays catholique qui offroit une ure à sa haine et à son avidité, et orça de faire croire qu'il tenoit cette luite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avoient méconnue dans le traité: mais la ite fit voir qu'un autre motif s'y mêla core et qu'il y avoit connivence entre ui et l'empereur.

Confusion en Italie.

On ne voyoit que ruse et tromperie ıs ce siècle, sur-tout en Italie, où succès et les revers alternatifs des sons de France et d'Autriche, nt accoutumé les princes et les épubliques à changer continuellement le parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchoit contre 'Allemagne, et que l'empereur y combattoit et faisoit des traités, l'un et l'autre avoient, au-delà des monts, des généraux et des négociateurs : les premiers ravageoient le pays et prenoient les villes; les autres présentoient des espérances de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés; et

1552. des événemens imprévus amenoient des changemens inattendus dans les i térêts respectifs. Sienne, capitale de république de ce nom, étoit disput par les Impériaux et les Fran *Hurtado Mendosa*, général des pre miers, s'y étoit introduit, partie le consentement de quelques habitans, partie par surprise. Quand il s'y vit à-peu-près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux même qui l'avo appelé.

Dans ce temps, le cardinal de *Tournon*, ambassadeur à Venise, fo une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur, depuis qu'il croyoit sa puissance inébranlable en Allemagne. *Hercule II d'Est*, duc de Ferrare, le comte de la *Mirandole*, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement *Ferdinand de San-Severino*, prince de Salerne, qui se disoit assuré des mécontens, en grand nombre, du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des troupes

Ils ouvrirent leurs portes. 1552.
t que les premiers entroient
, les Espagnols s'enfuirent
ı re. Les Siennois abattirent la
lle de *Mendosa*. Les Français
'ent ainsi que les autres con-
, à reprendre les places de
s ıries, et les Français se
ɜnt ɔre une fois maîtres du cen-
l'Italie. Les opérations mili-
étoient dirigées par le maréchal
B. *sac*, surnommé le *beau Bris-*
, lequel se montra aussi bon général
ımable cavalier. On a dit qu'il fut
yé commander au-delà des monts,
dans un exil, afin de l'éloigner
ıesse de *Valentinois*, qui
pour le jeune cavalier des atten-
suspectes au monarque.

Le seul *San-Severino* ne réussit pas
(son entreprise, qui étoit de faire
volter le royaume de Naples, où le
d'*Albe*, en qualité de vice-roi,
c ımandoit avec une dureté qui ré-
voltoit grands et petits. *Henri II*,
occupé des préparatifs de son expédi-
tion d'Allemagne, et ne pouvant,
pour cette raison, donner personnelle-
ment au prince de Salerne tous les
secours dont il avoit besoin, lui pro-

1552. cura, par son ambassadeur, des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, *Dragut*, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta huit jours à vue, attendant l'effet des intelligences que *San-Severino* disoit avoir dans la ville : mais celui-ci, qui devoit joindre les Turcs avec vingt-cinq galères chargées de troupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retiroit. Les deux flottes réunies battirent le vieux *Doria*, qui venoit au secours du vice roi. Le seul fruit que *Dragut* recueillit de cette victoire, fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

Préparifs du duc de Guise pour la défense de Metz.

L'avantage, quoiqu'incomplet, que le roi de France avoit retiré du soulevement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer, par quelqu'exploit éclatant, la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite à sa réputation de grand général et d'habile politique, que de reprendre les villes dont

1552.

'a possession acquise à la France seroit
un monument perpétuel de son déshon-
ır. Pour mieux assurer ses projets,
les déguisa quelque temps sous
ence de poursuivre le marquis
Anspach, tandis qu'il le pratiquoit
même pour l'associer à ses desseins
Metz.

Cette ville étoit mal fortifiée, et com-
andée par des montagnes qui la do-
nt ; ses murailles, sans terrasses,
ns bastions, et même en beaucoup
ndroits sans fossés, ne laissoient
érer qu'une foible résistance : mais
le eut pour défenseur le célèbre duc
Guise, *François*, dont les histo-
ıs se sont plu à retracer la conduite
da les plus petits détails, comme
un exemple digne de passer à la
postérité.

Après s'être formé une idée de sa position, *Guise* se fit un plan de défense. Il rasa quatre fauboargs, pleins de beaux bâtimens, anciens palais des rois antérieurs à *Charlemagne* et de ses descendans, et couverts d'églises qui auroient pu favoriser les approches de l'ennemi. Il apporta à ces démolitions tous les ménagemens qui pouvoient adoucir les regrets. Les corps

1552. de *Hildegarde* épouse de *Charlemagne*, de *Louis-le-Débonnaire*, son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de *St.-Arnould*, furent levés avec respect, et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les religieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qu'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

Il fit un état des vivres, commanda aux habitans des lieux circonvoisins, de voiturer dans la ville, blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourroit etre utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consommateurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitans inutiles aux travaux et aux fonctions militaires, que ceux qui purent s'assurer pendant la durée du siège de leur subsistance. Les autres furent congédiés avec dou-

ceur, bonté, et l'assurance que leurs 1552.
ons et les meubles qu'elles con-
oient seroient surveillés en leur
e, de manière qu'ils les trou-
it parfaitement conservés à leur
r our. Il ne garda que soixante-dix
êtres, et douze cents hommes des
ers nécessaires. Afin d'épargner ses
vivres, et d'incommoder les ennemis
leur marche, il envoya assez au
in sa cavalerie fourrager la campagne
r le chemin que l'empereur devoit
tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession étoit comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci avoit juré de se faire enterrer devant les murailles, plutôt que de lever le siège. A mesure que ces jeunes courtisans arrivoient, *Guise* leur faisoit prendre rang dans une compagnie. Infanterie, cavalerie, gens-d'armes, chevaux-légers, chacun étoit tenu de rester dans le corps auquel il s'étoit attaché, d'obéir aux règles de discipline, et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers,

1552. sous peine d'avoir le poing coupé, d'insulter ou de molester les habitans. Les coupables de ce délit devoient être chassés honteusement et sans paie.

L'attention de *Guise* s'étendit sur tout ce qui pouvoit contribuer à la santé des soldats; adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignoient; et pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également; mais prévoyant, malgré les peines qu'ils s'y donnoient, et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seroient point achevées à temps, *Guise* fit provision de mille gabions, de deux cents grosses poutres, d'un nombre considérable de grands pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois, pour former les embrâsures et couvrir les arquebusiers, instru-

mens propres à couper le bois et fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces préparatifs, et une garnison de six mille hommes de pied, et de quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours, que le duc de *Guise* attendit l'empereur. 155

Il parut au commencement de l'automne, à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers, et cent vingt pièces de canon. Outre ces forces, il falloit compter celles d'*Albert de Brandebourg*, ce prétendu ami des Français, qui n'avoit pas voulu signer le traité de Passau, comme *Maurice* et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de *Guise*, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre ; mais il lui assigna un cantonnement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service

1552. de dégarnir les assiégés, demanda des vivres. *Guise* les refusa. Alors craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux feux, l'armée du roi se rassemblant à Rheims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement; mais *Claude*, duc d'*Aumale*, frère du duc de *Guise*, qui le commandoit, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par *Albert*, qui se retira dès-lors dans l'armée de l'émpereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siège.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que *Charles-Quint* s'étoit promis. La canonnade fut très-vive, les mines firent de larges ouvertures; mais on ne vit de la part des assiégeans aucuns de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au-lieu que les assiégés firent des sorties continuelles et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifice, d'où ne ressortiroient

ın de ceux qui oseroient y des- 15
ıdre, glaça les courages. Les
ıuvais temps survinrent. Des pluies
ondantes détrempèrent la terre. Les
dats ne marchoient que dans une
ue tenace ou délayée : à peine trou-
ıt-ils un endroit sec pour se re-
er. Des froids prématurés se firent
tir. On manquoit de fourrages et
de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur honteux fit lever le siège dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchoit, les ennemis décampèrent la nuit, laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'abandon. Ils enfouirent leur artillerie. Le duc de *Nevers*, *François de Clèves*, qui commandoit un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite. La garnison sortit aussi pour troubler leur retraite ; mais la fureur des Français se tourna en compassion, quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils alloient chancelans d'inanition transis de froid, plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles

1552. ils cherchoient des abris, en étoient remplies. On en trouva se traînant exténués, ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoroient tout vivans. *Charles de Bourbon*, prince de la *Roche-sur-Yon*, frère puîné du duc de *Montpensier*, et neveu, par sa mère, du fameux connétable, poursuivoit un corps de cavalerie espagnole qu'il auroit aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : *Brave Français, si vous combattez pour la gloire, cherchez une autre occasion : aujourd'hui vous égorgeriez des hommes, hors d'état de vous résister, et trop foibles pour prendre la fuite.* Le généreux Français le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de *Guise* peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp. Il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissoient, il leur donnoit de l'argent pour gagner leur pays, et envoya offrir au duc d'*Albe* des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînoit douloureusement à sa suite.

Cette conduite contrastoit singuliè-

rement avec celle d'une armée q
reine de Hongrie, gouvernante
I s, envoya en Picard ,
it le de Metz, a t
n eût rassemblé la sien ; elle y
commit des cruautés horribles, brûla
villes de Noyon, Nesle, Chauni,
, et, dit-on, plus de sept cents
vil . Par ordre exprès de cette
ncesse, et pour faire un affront
rsonnel au roi, on renversa de fond en comble le beau château de Folembrai, *que François I*, son père, avoit fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte celui-ci. Un soldat des environs de Roie, engagé très-jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant il voit l'église en feu, remplie de quatre cents femmes, qui poussoient des hurlemens affreux. Il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortoient à demi-brûlées, il reconnoît sa mère, qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fait repousser la mère, le fils, et toutes les femmes qu'on

1552.
Les enn.
...

1552. put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin, que le roi reprit pendant le siège de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur, après qu'il se fut rendu maître de Thérouenne. A ce siège de Hesdin, *Henri* perdit *Horace Farnèse*, duc de *Castre*, son gendre, auquel il étoit tendrement attaché. Il n'y avoit qu'un mois qu'il avoit épousé *Diane* d'*Angoulême* ou de *France*, fille naturelle de *Henri* et de *Philippe duc*, demoiselle piémontaise.

Siège destruction de Thérouenne. 1553.

Thérouenne, située entre Arras et Tournai, et occupée par les Français, étoit toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetoit sur l'Artois et le Tournaisis, et portoit la désolation dans les territoires environnans; de sorte que les habitans de ces lieux desiroient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule, et la démolirent en huit jours. Elle avoit déjà été ruinée sous *François I*; mais cette fois il n'en resta pas pierre sur pierre, et à peine reconnoît-on l'endroit où elle a existé.

('ois de *Montmorenci*, fils aîné du 1553.
:table, y commandoit avec le vieux
Essé-Montalembert, qui avoit été
ıu dans l'inaction depuis son retour
:.Quoique malade de la jaunisse
u' jetta les yeux sur lui pour la
se de Thérouenne, il pouvoit à
contenir sa joie de la perspective
ne pas mourir dans son lit. Le roi
ayant témoigné la peine qu'il éprou-
de son état de langueur: *Sire*,
repondit-il, *quand on vous annon-*
ı la prise de Therouenne, assurez
rdiment que d'Essé est guéri de
jaunisse. Il périt en effet dans un
ut ou l'ennemi fut repoussé. A dé-
ıt d'outils pour réparer les brèches, il
lut capituler; mais la garnison ayant
été surprise pendant qu'on parlemen-
toit, une partie fut massacrée par les
Flamands. Les Espagnols, par souvenir
de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils
purent. *Montmorenci* demeura prison-
nier.

Henri II avoit une belle armée qui
auroit pu s'opposer aux ravages de l'en-
nemi. Mais le connétable espéroit le
mettre en possession de Cambrai, que
les alliés d'Allemagne avoient consenti
à lui laisser occuper comme *Vicaire*
de l'Empire. Un délai de deux jours

1553. que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à le recevoir suivant sa demande, fut employé par à prévenir l'empereur qui leur fit p: :r des secours. La saison étant trop avancée pour tenter un siège, le roi passa outre et s'approcha jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis commandés par *Emmanuel Philibert*, duc du Savoie, étoient campés, et il leur présenta la bataille. L'empereur avoit déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'étoit une ruse pour amener les Français d'un côté où il n'avoit rien à craindre, il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne le suivit pas, et tous deux mirent leur troupes en quartiers d'hiver.

Affaires d'Italie et de Corse. La Corse n'étoit pas encore entrée dans les débats des deux princes: l'empereur, devenu tout puissant à Gênes, depuis la révolution de *Doria*, l'avoit soustraite à la domination française. *Henri II* la jugeant utile pour faire passer au Milanès, par la Toscane, les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avoit toujours supporté avec impatience le joug des Génois, et à la tête duquel étoit *San-Pietro-d'Ornano*. Il appela à cette expédition

niral *Dr*[illegible] *it* qui parcouroit la Mé- 1553.
r[illegible] ; [illegible]ec quatre-vingt galères
n[illegible] , auxquelles se joignirent
-cinq françaises. Celui-ci après
ravagé les côtes de la Calabre,
ta sur la Corse, aida les Fran-
commandés par *Paul de la Bar-*
de Thermes, à en conquérir
tie, puis se retira chargé de butin,
is soupçon de s'être laissé éloi-
de ces parages par l'argent des
Charles-Quint envoya à *Doria*
mille hommes, qui firent ren-
villes corses sous la domination
. Les Français en reprirent d'au-
, la guerre s'établit dans cette
qui devint, et fut pendant plu-
ırs années, une arêne commune
ıtre les deux puissances belligérantes.
Brissac, dans le Piémont profita de cette diversion : Il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara des riches meubles du Palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de *Savoie*, *Charles*, qui mourut cette année, et dont le fils *Emmanuel Philibert* commandoit l'armée impériale dans les Pays-Bas. Le maréchal de *Brissac* s'immortalisa dans ces campagnes d'Italie, moins encore

1553. par les succès qu'il obtint, que par la discipline exacte qu'il fit garder à ses soldats. Par ses soins, la guerre changea de caractère ; et le noble exemple donné par son armée gagnant ce de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entr'elles, et d'égards pour les habitans, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantoient leur pa

Affaires d'Angleterre.

Il se passoit en Angleterre des événemens dont *Henri II* pouvoit c dre les suites. *Edouard VI* mou sans avoir été marié. Sa sœur aînée *Marie*, fille de la reine *Catherine* d'*Arragon*, la première femme divorcée de *Henri VIII*, fut élevée sur le trône de son frère. Elle étoit âgée de trente-huit ans passés, peu agréable de figure, d'un caractére dur et farouche : elle exerça pour rétablir la religion catholique toutes les cruautés atroces que son père avoit employées pour la détruire.

Marie, reine d'Angleterre, épouse Philippe, prince d'Espagne.

Proche parente de *Charles-Quint*, elle desira faire avec lui une alliance plus étroite et donna sa main
1554. à *Philippe*, son unique fils, neveu de *Marie*, à la mode de Bretagne, moins âgée qu'elle de onze ans, et déjà veuf d'une princesse de Portugal dont

eut l'infortuné *don Carlos*. Mais 1554.
reur n'obtint pas de ce mariage
ntages qu'il en espéroit et que
France en craignoit. Les An-
reçurent froidement le mari de
ne, ne lui laissèrent aucune au-
dans le gouvernement, et lui
èrent la condition, s'il avoit
enfans, de ne pouvoir ni les trans-
r hors de l'Angleterre, ni rom-
paix entr'eux et les Français,
ployer les troupes anglaises dans
elles à eux étrangères, par où
indiquoit celle qui subsistoit tou-
entre l'empereur et la France.

Fausses espérances de paix.

seigneurs anglais auroient fort é que leur reine s'unît plutôt au dinal *Poole*, petit-fils, par sa mère, du duc de *Clarence*, frère d'*Edouard IV*, premier roi de la maison d'*Yorck*; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre, pour aider la reine dans le rétablissement de la religion catholique. Il étoit d'un caractère doux, et réprima souvent par ses conseils et ses insinuations les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre *Charles* et *Henri*. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se

1554. prêteroient à un accommodement et conviendroient d'une trève, en attendant la paix. Ces espérances comblèrent les peuples de joie ; par-tout où il passa en France, la foule se pressoit sur son chemin, on le jonchoit de fleurs et on combloit le prélat de bénédictions ; mais il s'en falloit beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris.

Guerre furieuse.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paroissoit vouloir se prêter à une trève que pour reprendre haleine, établir, s'il pouvoit, le crédit de son fils en Angleterre, et avec les troupes qu'il tireroit de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtes à la fois. Pour le prévenir, *Henri II* mit sur pied trois corps d'armées, destinés chacun à différentes expéditions. L'un sous le prince de la *Roche-sur-Yon*, entra dans l'Artois, ravagea et brûla

« npagnes ; l'autre sous le conné- 1554.
, fit mine d'assiéger Avesne pour
ner l'attention de l'ennemi d'un
objet qu'il avoit en vue ; le
:, sous le duc de *Nevers*,
ra dans les Ardennes, pays sau-
, couvert de vieilles forêts qui re-
ient des châteaux forts, où les
s s'étoient cantonnés et d'où ils
oient faire des irruptions sur la
igne : il les en chassa, détruisit
tie des forteresses, mit garnison
s les autres, et vint rejoindre le
:table, qui, quittant Avesne, s'é-
porté rapidement sur Mariem-
g, bâtie par la gouvernante, et
i étoit emparé en trois jours d'une
taque très-vive.

Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondemens de la ville de Rocroi, pour y faciliter les convois, en même-temps que l'empereur fondoit lui-même Philippeville et de Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvines et Dinant : tous les habitans de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale ; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort,

1554. pour s'être laissé surprendre per qu'on faisoit la capitulation. Ba ville antique, fut aussi ruinée. La c lère du roi s'étendit sur le Hainault, qu'il ravagea impitoyablement, com étant, du gouvernement de la reine de Hongrie, la partie qu'elle affecti noit le plus. En vengeance de la d truction de Folembrai, il brûla riemont, maison de plaisance de ce princesse, ainsi que la ville de Bains le magnifique palais qu'elle y avoit fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques, qui furent dispe et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévastations le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvoient plus le nourrir.

Combat de Renti. *Henri* fit donc retraite sur le comté de Boulogne, et investit sur la frontière le château de Renti, dont le voisinage incommodoit la capitale du comté. *Charles* ne pouvoit le laisser prendre sans s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat, dont le duc de *Guise* eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et *Coligny* et *Tavannes*, sous celui de la bravoure. Les Français s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils restèrent mai-

du champ de bataille; mais l'em- 1554.
ır, repoussé et non défait, se
si avantageusement que le roi
l taquer. Renti ne fut pas pris;
ıx. chefs quittèrent leur armée
laissèrent à leurs lieutenans, qui
uèrent à faire une guerre de ruine
désolation.

e duc de *Savoie*, qui commandoit
de l'empereur, s'avança jusqu'à
e de Corbie, près d'Amiens,
l'on voyoit, à travers les tour-
de fumée, les flammes qui dé-
ent le pays qu'il occupoit. Le
Vendôme, Antoine de Bour-
, l'empêha de passer la Somme.
roi avoit jugé à propos de donner
prince le commandement de son
mée, pour ne le point laisser au
nétable de *Montmorenci* ou au duc
Guise, dont la jalousie éclata au
et du combat de Renti. Ils s'étoient
tro vés d'avis contraire dans le con-
qui le précéda, et réciproquement
s'accusoient du peu de succès de
cette bataille, qui auroit dû être dé-
cisive. Comme le monarque ne vouloit
pas favoriser l'un au préjudice de l'au-
tre, il les remmena tous deux avec lui,
et restreignit si fort les pouvoirs de
Vendôme, qu'il fut obligé de s'en tenir
à une honteuse défensive.

1554.

Evènemens variés en Italie.

L'alternative des succès et des revers en Italie, y rendoit aussi l'i de la guerre incertaine. *Cosme de Médicis*, chef de la branche cadette de sa maison, qui ne comptoit plus (la reine de France dans la bran aînée, chef aussi de la république Florence, mais non pas encore souverain, attaché à l'empereur dont il espéroit la qualité de grand duc, j gnoit ses troupes aux troupes impériales qui menaçoient l'indépendance de Sienne. *Henri* y avoit envoyé *Paul de Thermes*, qu'il opposa à *Garcias de Tolède*, fils du vice-roi de Naples. La diversion du corsaire *Dragut* força *Tolède* de se retirer à Naples. *Cosme* se retira. Ce fut alors que *de Thermes*, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais *Cosme* se ravisant bientôt, entreprit de poursuivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes *Medichino* ou *Medequin*, marquis de Marignan, Milanais, qui se prétendoit parent des *Médicis*. Le roi donna le commandement des siennes à *Pierre Strozzi*, parent de la reine, d'une famille ennemie des *Médicis*, et dont le père s'étoit tué dans la prison de Florence, après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces

versaires se firent la guerre à 1554.
e. En vain le marquis tenta de
endre Sienne que les Français
nt, mais où ils étoient blo-
les châteaux au pouvoir des
ıx qui environnoient la ville,
oussé, mais il tarda peu à
l sa revanche. *Strozzi* manquant
vr chercha son rival pour lui
ır une bataille décisive l'avan-
qu'il avoit à cet égard sur lui.
ıx néraux se rencontrèrent
arciano; le marquis eut le
se refuser à un engagement.
, de plus en plus pressé par
s(ı, fut obligé de décamper.
fit en plein jour par bravade et
l'espérance d'attirer l'ennemi dans
terrein où il pourroit le prendre à
avantage. *Marignan* en effet le
ursuivit, mais, contre l'espérance
ıéral siennois, il mit le désordre
son armée. *Strozzi*, déjà dan-
re ement blessé, trahi ou mal se-
c(le, et fuyant porté sur un brancard,
ı l anmoins ses troupes; et quoi-
(l eût perdu la moitié de son armée,
il ne laissa pas d'empêcher le marquis
de tirer tout le profit qu'il devoit at-
tendre de sa victoire. En mémoire
de ce succès, obtenu le 2 août, jour

1554. de *Saint Etienne*, pape et martyr, *Cosme* institua un ordre du nom de *St. Etienne*.

Sienne, cependant vivement commodée par la garnison des fo qui l'environnoient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. *Montluc*, envoyé pour seconder *Strozzi*, s'y étoit enfermé; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchoit de donner des ordres et de veiller à la sûreté de la place. *Strozzi*, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. *Montluc* se rétablit. *Strozzi* sort, se remet à battre la campagne, afin d'intercepter les vivres aux assiégeans, comme ceux-ci les interceptoient aux assiégés.

Les Florentins s'emparent de Pise.

1555. Les Siennois, après huit mois de siége, se lassèrent les premiers, et réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. *Montluc* n'etant qu'auxiliaire les laissa agir et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avoit dans Sienne beaucoup de bannis de Florence, que les Siennois avoient reçus et considérés parce qu'ils leur étoient utiles. *Montluc* découvre qu'en

traitant ils s'embarrassoient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les alloient abandonner à la fureur des Florentins leurs compatriotes. Le général français déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront. Quant à lui, il rejeta des conditions honorables que *Marignan* lui offrit, et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas risquer une action contre ces déséspérés, entr'ouvre ses bataillons, laisse passer tranquillement les Français, complimente et embrasse leur chef, et sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, *Marignan* envoie, sur le chemin qu'ils devoient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissemens. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à *Montluc*, à la recommaudation du connétable, des gratifications, une pension et le collier de l'ordre de St.-Michel, qui ne s'accordoit alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui 1555.

1555. avoit été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de *Valentinois* conseilla, dit-on, au roi de le garder dans les archives de la couronne, comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devoit être confié à un dépôt plus assuré que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à *Strozzi*, qui déplaisoit au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de *Porto Hercole*, faute d'argent et des troupes qu'on lui avoit promises, il fut rappelé; et malgré ses blessures et les dangers qu'il avoit courus, il demeura long-temps en disgrâce, sans que le roi voulût entendre sa justification.

Guerre languissante dans les Pays-Bas.

On eut encore alors quelqu'espérance de la paix. *Jules III* avoit déjà obtenu des puissances belligérantes, qu'il seroit ouvert des conférences sous sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq, près de Calais. *Pierre Caraffe, Paul IV*, placé sur le saint-siège, après le successeur de *Jules III*, *Marcel Cervino*, *Marcel II*, qui mourut le vingt-

xi (r son élection, s'y in- 1555.
a 1 r t. Secondé par
cardi Poole, avoit généreu-
it rifié l'espé ice d'être élu
i se rendant Rome, au desir
ocurer la paix, en restant aux
, il essaya, mais encore
n, de jeter des fondemens de
ilia Les négociations n'in-
it pas les hostilités. L'in-
on du combat de Renti avoit
aux deux partis de laisser
troupes nombreuses sur la frontière
die. La proximité des villes,
quement ennemies, présentoit
gouverneurs la facilité de faire,
u sur les autres, des entreprises,
t ôt de ruse, tantôt de guerre ou-
v e. Le commandant de Hesdin,
ur l'empereur, gagna dans Abbe-
le un officier qui devoit lui livrer le
eau. Celui de Thionville tenta de
prendre Metz par intelligence; ni
l'un, ni l'autre ne réussit. Mais le maréchal d'*Albon de St.-André* eut un plein succès au *Château-Cambrésis*, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de *Nevers*, ils alloient livrer bataille au prince d'*Orange*, *Guillaume de Nassau*, depuis si fameux, et com-

1555. mandant alors pour l'empereur : déjà les avant-postes en étoient aux mains, et tout promettoit le succès aux Français, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi, qui leur défendoit expressément de combattre. *Henri II* craignoit l'événement d'une action qui pouvoit ruiner son armée. Il lui auroit été difficile de la remplacer, pressé comme il l'étoit en Italie, où on avoit grand besoin de secours.

ampagne alie.

Charles-Quint s'y voyoit trente mille hommes d'excellentes troupes, sous le commandement du duc d'*Albe*, *Ferdinand Alvarez de Tolède*, le plus grand capitaine d'Espagne depuis *Gonsalve*. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggéroit son caractère sombre et féroce. *Brissac*, beaucoup moins fort, se retira devant lui ; mais il lui vint des secours dont il ne put cependant profiter, parce qu'il tomba malade à Turin. *Claude*, duc d'*Aumale*, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piemont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'*Albe* se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre d'*Aumale*. Les deux généraux se trouvèrent en présence ; mais ils n'e

t risquer ac n, qui auroit être funeste i i traité. Pen- 1555.
t la maladie (maréchal, l'armée, n'avoir (ité ses ordres, es: yé ı (;c. Furieux de sa , *Bris*: c lui adresse une re (reprocl , lui mande qu'il rit à la cour › être remplacé *de Thermes*. Une désolation gé- répand aussitôt parmi les ›es, et bientôt un commence- t de sédition menace de désorga- l'armée. La cour informée de ce ement, contremande les ordres elle avoit déjà donnés, et enjoignit maréchal de reprendre le comman- t.

Leçon de disciplin donnée pa Brissac.

Ce vœu de toute une armée, fait d'autant plus d'honneur à *Brissac*, que, sévère sur la discipline, ce ne pouvoit être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline : il avoit entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominoit le Montferrat, douze cents guerriers, dits les *Braves de Naples*, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de *Pescaire*, fils de

dn secou
échal faisoit tra-
qui dévoient ser-
eux qui seroient
ener. Ses troupes
trois corps qui ne
r qu'au moment
le signal. Pendant
en silence, il entend
'une de ses divisions.
un soldat d'une taille
, sorti des rangs, court
feu de son arquebuse
la jette, tire son épée
dans le retranchement.
ons, après l'avoir imi-
elé, le suivent, arrachent
, se font une ouverture.
t emporté Le lendemain
semble son armée comme
triomphe. Douze soldats
époser à ses pieds les ensei-
s avoient prises sur l'ennemi.
sse à chacun une chaîne d'or
et louant en particulier cha-
braves qui s'étoient distingués.
ue son regret de ne pas voir
x celui qui s'est fait remarquer
ne valeur plus qu'humaine, en

5. de guerre : ceux qui le composoient, le condamnent à la mort, mais le recommandent à la miséricorde du général. *Brissac* le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir la justice par l'exposition des suites funestes que pouvoit avoir son imprudence; *mais*, ajoute-t-il, *ceux qui t'ont condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de ta jeunesse et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie, mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le service du roi l'exigera.* En achevant ces paroles, il lui attache au col une chaîne d'or, du double plus pesante que celles qu'il avoit données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

« Ces gardes formoient une com-
« pagnie de cinquante gentilshommes,
« bannis ou expatriés pour meurtres,
« attroupemens ou violences publi-
« ques, dont quelques-uns même
« avoient été exécutés en effigie. Quand
« on demandoit au maréchal, pour-
« quoi il se chargeoit de l'entretien
« de ces garnemens, il répondoit : je
« nourris ces méchans pour le salut

« des bons. Dans le métier que nous « faisons il y a des commissions hasar« deuses, dont j'aurois de la peine à « charger un honnête homme ; c'est « à eux que je les reserve ; ils y « courent comme aux nôces ; s'ils pé« rissent, c'est avec gloire. J'ai sauvé « l'honneur de la famille et conservé « à la patrie des citoyens utiles, que « j'aurois été forcé de sacrifier ; s'ils « en échappent, ils ont déjà expié en « partie leurs premiers torts envers « l'Etat, et en continuant à les tenir « sous une discipline sévère, je par« viens quelquefois à en faire d'hon« nêtes gens et d'excellens officiers ». L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie. 1555.

Les embarras de la guerre de terre ne faisoient pas négliger celle de mer. Sur la méditerranée, le baron de la *Garde*, surprit à la côte de Gênes, un transport de cinq mille Espagnols, destinés pour le royaume de Naples ; il coula plusieurs galères à fond, et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'*Espineville* croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint à la vue de Douvres un rude combat contre vingt-deux Succès mer.

1555. bourques flamandes; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries, et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe : mais d'*Espineville* périt dans le combat.

Etablissement au Brésil.

Les vaisseaux vainqueurs étoient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Ils formèrent, près de Rio-Janéiro, au Brésil, une colonnie sous le commandement de *Villegagnon*, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral de *Coligni*. Tous deux imbus des opinions nouvelles, avoient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement, et l'empêcha de prospérer long-temps; *Villegagnon* lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux *Guises*, et le fort de *Coligni*, qu'il avoit bâti, tomba au pouvoir des Portugais.

Efforts pour l'établissement de l'inquisition en France.

Ce malheureux schisme entre les Français se répandoit avec une rapidité qui allarma le roi, et lui persuada qu'un si grand mal exigeoit des remèdes plus violens que ceux qui avoient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes, données aux articles les plus sévères de

l'édit de Château-Briant, et de la connivence des juges, mus de compassion pour des hommes dont l'erreur paroissoit excusable, les calvinistes échappoient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient, qu'on vouloit écarter, avoit fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de *Mathieu Orri*, nommé par le pape *inquisiteur de la foi. Inquisiteur*, selon la signification du mot, est un homme qui s'informe, cherche, tâche de découvrir les coupables; mais à ces fonctions, les provisions de la cour de Rome ajoutoient le droit de citer devant lui les hérétiques, de les interroger, et de prononcer un jugement. Cette nouvelle jurisdiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que pour le but qu'on se proposoit de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisoient; et qu'il suffisoit, en interprétation de l'édit de Château-Briant, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seroient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi, 1555.

et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'étoit peut-être pas à se repentir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat-général *Séguier*, en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence d'interprétation, étoit dangereuse, et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priveroit du droit d'appel. Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paroissoit être le vœu des zélés, il dit : *Nous abhorrons l'établisement d'un tribunal de sang où la délation tient lieu de preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens naturels de défense, et où on ne respecte aucune forme judiciaire.* Il assura que ces défauts avoient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie étoit l'instruction et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux, et s'adressant encore plus

directement au monarque : *Commencez, sire*, lui dit-il, *par procurer à nation un édit, qui ne couvrira votre royaume de bûchers, qui sera arrosé ni des larmes, ni du ng de vos fidèles sujets.* « Eloignés, sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux champêtres, absorbés dans l'exercice des arts métiers, ils ignorent ce qui se é re contre eux. Ils ne soupçı nent pas que dans ce moment on sı ge à les séparer de vous et à les ıver de leur sauvegarde naturelle. C' pour eux, c'est en leur nom que la cour vous adresse ses très-humbles remontrances, et ses ardentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il, en se tournant vers les ministres et conseillers d'état, vous qui m'écoutez si tran-
« quillement, et qui croyez apparem-
« ment que la chose ne vous regarde
« pas, il est bon que vous perdiez
« cette idée. Tant que vous jouissez
« de la faveur, vous mettez sagement
« le temps à profit ; les biens et les
« grâces pleuvent sur votre tête, tout
« le monde vous honore, et il ne
« prend envie à personne de s'attaquer
« à vous : mais plus vous êtes élevés,

1555. « plus vous avoisinez la foudre, et il « faut être étranger dans l'histoire « pour ignorer à quoi tient souvent « une disgrâce. Quand ce malheur « vous arrivoit, vous vous retiriez du « moins, avec une fortune qui vous « consoloit en partie de votre chûte « et que vous transmettiez à vos héri- « tiers. A dater de l'enregistrement « de l'édit, votre condition cessera « d'être la même ; vous aurez comme « auparavant pour successeurs des « hommes maigres et affamés, qui, « ne sachant combien de temps ils res- « teront en place, brûleront de se faire « tout d'un coup riches, et y trouve- « ront une merveilleuse facilité. Bien « sûrs d'obtenir du roi votre confisca- « tion, il ne s'agira plus que de s'as- « surer d'un inquisiteur et de deux « témoins ; et fussiez-vous des saints, « vous serez brûlés comme héré- « tiques ». Ils ne prévoyent pas en effet à quoi ils s'exposent, quelqu'élevés qu'ils soient, ceux qui laissent changer les lois et altérer les formes. « Le connétable, qui n'avoit pas en- « core oublié sa disgrâce sous le règne « précédent, en entendant cette espèce « de pronostic, dit l'historien, fronça « le sourcil et changea de couleur ; « les autres ministres reculèrent d'épou-

te : le roi lui-même interdit et 15.
c fus, dit qu'il examineroit de nou-
u l'affaire dans son conseil, et
e r a suspendue ».

Le nent s'occupoit aussi d'un
entre les jésuites et l'université.
l c enseignant les belles-lettres
Paris, celle-ci voyoit avec inquié-
rivaux, qui ouvroient des
émules des siennes. Elle les
ua, et fit principalement valoir
c re eux leur dévouement, pres-
exclusif, au pape. Leur établisse-
t fut jugé dangereux. L'arrêt leur
dit d'enseigner publiquement. Les
ites sùccombèrent ; mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chûte.

L'université comptoit sept ou huit mille écoliers, non des enfans, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces, et accumulés dans les petits colléges. L'habitude de se rencontrer dans les classes formoit entr'eux une union qui les rendoit redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers, vivans chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corpora-

1555. tions, qui avoient chacune leurs bannières, sous lesquelles marchoient leurs élèves respectifs. Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent. Il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Vice dans la constitution du parlement. Nouveaux impôts.

Cette compagnie étoit composée alors de cent soixante magistrats divisés en deux sémestres, qui servoient par tour. Ce partage étoit très-commode à la cour, pour l'enregistrement des impôts, parce que, si elle prévoyoit des obstacles dans un semestre, où la sévérité dominoit, elle attendoit la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinions mettoit habituellement entre les deux parties une espèce d'envie et de haine, dont la cour profitoit. Tout passoit au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi.*

L'abus des semestres étoit si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que le parlement lui fit de les supprimer. Il le promit,

rgea la compagnie de faire un 1555.
de constitution qui rendît au
lement son premier lustre ; mais
fut qu'après qu'il eut profité des
de l'ancienne. On exigea des
s villes jusqu'à dix-huit cent
le res, pour prix du sel de leurs
rs, qu'on les força d'acheter,
t aux officiers municipaux le
oit d'en fixer la valeur en le faisant
lre à leurs concitoyens. Cela ne
nt dans l'édit que pour adoucisse-
t de l'impôt, que le monarque
v loit bien ne pas exiger comptant,
égard pour le peuple. Plusieurs
ovinces eurent permission de se ré-
ner de la gabelle, moyennant des
sommes qui entrèrent dans les coffres
du roi. C'étoit un avantage présent,
mais en-même-temps une brèche faite
aux revenus royaux, qu'il faudroit
bientôt réparer. Les villes auxquelles
l'exhaussement des droits sur le sel et
les boissons ne suffisoit pas pour payer
leur quote-part des dix-huit cent mille
livres, ou qui ne voulurent point de
cet adoucissement, par lequel elles
auroient créé sur elles-mêmes un im-
pôt perpétuel, furent autorisées à em-
prunter des particuliers cette quote-
part, et à créer ainsi sur elles-mêmes des

1555. rentes ; et comme le roi avoit intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs.

Création d'offices. L'énumération des offices nouveaux dont quelques-uns à la vérité avoient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent étoit de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque présidial, un receveur et payeur des gages; dans le ressort de tous les parlemens du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre*, pour l'inspection et police des eaux et forêts. Il n'y en avoit eu jusque-là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étoient composés de treize offices mis à prix. Une augmentation de cinq membres, dans chaque bailliage des sénéchaussées. Des arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité, et tous payant patentes. Sous prétexte d'extension donnée à des jurisdictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de confiscation, de lever sous deux mois de nouvelles provisions.

roi fit aussi des emprunts en son 1555.
, et il fut défendu aux particuliers
éer des rentes sur eux pour em-
ınt, jusqu'à ce que celui du roi
rempli. On gémit de ces dépréda-
ıs tyranniques et de ces formes
ıtoires, quand on sait à quoi l'ar-
qui en revenoit, étoit employé
une cour dépensière et dissolue.
arrivé à *Henri II* de donner la
urie de Gannat, en Bourbon-
, à un nommé *Lambert*, joueur
violon, en considération de son
avec une simple demoiselle,
ı : méritoit pas mieux que lui
reille faveur. Le parlement fit
remontrances, dans lesquelles il
dit au roi, en personne, qu'il n'étoit qu'usufruitier des domaines de la couronne, et que s'il ne pouvoit se dispenser d'accorder des grâces à ceux qui les avoient mérités par des services réels rendus à l'état, il devoit les borner à la durée de son règne.

Henri II écoutoit, ne se fâchoit pas des remontrances, et continuoit à faire ce qui lui plaisoit. Comme il n'aimoit pas à se réformer, il se soucioit fort peu que les autres se corrigeassent. Aussi sa cour étoit pleine de désordres. Il y en a eu peu d'aussi dis-

1555. solues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnoit, par un procès éclatant entre une demoiselle de *Rohan* et *Jacques de Savoie*, neveu de la duchesse d'*Angoulême*, duc de *Nemours*, son séducteur, qu'elle vouloit forcer à l'épouser, en vertu des promesses qu'ils s'étoient faites mutuellement, et du mariage par simples paroles de présent qui en avoit été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive, et déclara illégitime l'enfant qui en étoit provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes, dont rougirent les personnes qui respectoient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avoit disparu, et avoit été remplacée par la licence des camps, d'autant plus corruptrice, que la guerre qui autrefois se faisoit avec quelques ménagemens, étoit devenue en ces derniers temps, pour la jeune noblesse, une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Abdication de Charles-Quint.

Un événement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils alloient être délivrés de ce fléau. *Charles-Quint*, qui avoit déjà donné le Milanès à *Philippe*, son fils, et qui y avoit joint les royaumes de

Naples et de Sicile, lorsqu'il épousa *Marie*, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses états, excepté l'empire, qu'il garda encore quelques mois, dans l'espérance que *Ferdinand*, son frère, qui étoit roi des Romains, et auquel, en cette qualité, la couronne impériale devoit appartenir, si *Charles* abdiquoit, voudroit bien la céder aussi à son neveu *Philippe*. Mais *Ferdinand* tint bon contre les sollicitations de son frère, et celui-ci ne pouvant le gagner, lui abandonna l'empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus. 1555.

Trève de Vaucelles.

Il avoit déjà prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodemens. Les négociations furent renouées, sitôt que *Philippe* monta sur le trône. L'intention des conciliateurs qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambrai, étoit de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une trève de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portoit que chacun garderoit ce qu'il possédoit au moment de la pu-

1555. blication ; que le duc de *Savoie*, les Siennois et le pape seroient compris dans la trève ; et que les prisonniers seroient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. *Coligni*, qui en avoit été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à *Philippe* et à *Charles-Quint*.

uses de la ure. Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trève. On espéroit que pendant l'espace de cinq ans, des négociateurs habiles et bien intentionnés pourroient amener une paix durable ; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençoit à se montrer. L'orage vint d'Italie.

ntrigues Caraffes près du ape leur oncle. Le cardinal *Caraffe*, qui prit le nom de *Paul IV*, étoit d'une de ces familles napolitaines, fidèlement attachée à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatea ou Chieti, il avoit renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avoit fondés sous le nom de *Théatins*. Prévenu de l'opinion de son mérite, *Paul III* l'en fit sortir, et séduit peut-être par une sévérité de caractère, qui étoit plutôt opiniâtreté, que fermeté véritable, il l'agrégea au sacré collége, où il se

toujours opposé à l'empereur. 1555.
octogénaire lorsqu'il fut élu
par l'influence de la France. En
ant sur le saint-siége, il trouva
ville et le territoire de Rome deve-
par la molesse de ses prédécesseurs,
théâtre de toutes sortes de désor-
; plusieurs cardinaux menoient pu-
ment une conduite scandaleuse;
nonie régnoit, les abus étoient
enus des lois; les barons romains
doient aux portes de la capitale
places fortes, et dans l'enceinte
murailles de vastes palais, qu'ils
oient de satellites, à l'aide des-
s'abandonnoient à tous les
, et où ils bravoient leur seigneur
rain, trop foible pour réprimer leur
ice.

Paul, de mœurs irréprochables,
fondément persuadé des droits et
l'autorité de l'église sur ses vas-
ux, prit la résolution de réformer
clergé, en commençant par les
rdinaux; d'établir une police sévère
dans la ville; de s'y rendre le maître;
et de réprimer l'audace des barons
romains. Il avoit quatre neveux, par
lesquels il se proposoit de se faire
aider dans cette entreprise. Il confia à
l'aîné, *Jean Caraffe*, comte de *Monto-*

1555. *rio*, tous les détails de l'administration civile, et au second, *Charles Caraffe*, qui avoit passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Boulogne et l'administration de la guerre, et gratifia les autres de postes importans et lucratifs.

Mais si c'étoit assez pour leur avidité, c'étoit trop peu pour leur ambition. Les *Caraffes* observoient avec un œil d'envie que les autres papes prédécesseurs de leur oncle, non contens d'enrichir leurs neveux, leur avoient donné des souverainetés que leurs familles possédoient encore; ils n'osoient en espérer autant du vieillard, dont ils connoissoient la scrupuleuse délicatesse à ne se pas permettre l'aliénation des biens de l'église. Il ne leur restoit donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvoit avoir lieu à leur profit, si on réussissoit à forcer par quelque ruse, les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connoissance qu'ils avoient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme

ab il se comportoit sans aucun 1555.
n :n it, ils l'engagèrent, par une
ro t n exagérée et des exhorta-
pr ntes, à ne point se relâcher
ir ave encore plus de dureté,
ua s que delà s'engendreroient
mécontens; que les barons, qui
: ntiroient en état de se défendre,
iseroient d'obéir, qu'il faudroit
en venir aux armes, et que les
tes faites sur des biens qui s'é-
t déjà soustraits à la domination
l'église, sous la seule redevance de
image, leur seroient adjugés par
r cle sans répugnance.

r plan, les hostilités commen-
: les vassaux maltraités récla-
r it l'assistance de l'empereur, dont
ils étoient la plupart alliés. Le pape pouvoit réclamer celle du roi de France: il en étoit tenté; mais il faisoit réflexion que ce seroit donc lui, lui le père commun des fidèles, qui pour ses droits personnels, mettroit aux mains les plus puissans monarques de la chrétienté, et allumeroit une guerre capable d'embrâser toute l'Europe. Il n'avoit pas cru devoir être mené si loin, et paroissoit se repentir et disposé à subir plutôt la honte d'un ac-

1555. commodement désavantageux, que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Dernier moyen employé pour le déterminer à la guerre.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal *Caraffe* fit mouvoir de nouveaux ressorts; et, dit l'historien *Garnier*, qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre, on arrêta à Rome un Calabrois nommé *Spina*, et à Bologne un abbé *Nanni*, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'*Albe*; le premier, chargé d'assassiner le cardinal; le second, d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule *Paul*, ne doutant pas qu'un crime juridiquement avéré ne soit un crime réel, se persuade, sans aucun doute, que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du complot; il le déclare tel dans un discours animé en plein consistoire, gémit de la nécessité où *Charles-Quint* le réduit

recourir aux armes pour venger 1555.
t attentat et mettre sa vie en sû-
L'ambassadeur de France, qui
ét t présent, lui offre le secours de
maître : il l'accepte, et dès ce
nt on pose les bases d'un traité
r lequel le pontife s'engage à donner
monarque l'investiture du royaume
Naples, et à l'aider tant de ses troupes, que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire renaître la faction *Angevine*. Le cardinal de *Lorraine* fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant *Charles* fut instruit de l'existence du traité de Rome, presque aussitôt qu'il fut conclu, et ce fut pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de trève, et que courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer, et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir, il eut la consolation de voir atteindre, par la trève de Vaucelles, le but qu'il s'étoit proposé.

Intrigues à la cour de France.

Rien n'étoit plus contradictoire dans la conduite de *Henri*, que cette trève

1556. de Vaucelles, après le traité de Rome. Mais le connétable avoit profité de l'absence du cardinal de *Lorraine*, pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : il représenta que c'étoit le comble de l'imprudence de prolonger la guerre, lorsque la France rencontroit dans la trève proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçoit, la chance que *Philippe*, époux de *Marie*, reine d'Angleterre, ne tirât par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes anglaises, qui jointes subitement aux Flamands, seroient en état de faire en France une irruption dangereuse.

Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la trève. Cependant il ne se déconcerta pas; et, profitant des stipulations même du traité, il fit passer des légats dans les deux cours, pour y presser des conférences qui devoient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les *Caraffes*, le cardinal, neveu, envoyé en France,

avoit des instructions secrètes tout-à-fait posées à la paix. Le connétable 1556.
r ıvela alors, pour le maintien de trève, tous les motifs qu'il avoit t valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi, qui rendoit son engagement obligatoire, lors même que la France y eût rencontré moins d'avantages ; mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le foible *Henri II*, demandoit la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état auroit dû tenir dans des opinions contraires, s'accordoient à presser le roi de s'y déterminer : *Catherine de Médicis* l'épouse, dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, *Strozzi* son parent, qui en avoit été injustement rappelé ; la duchesse de *Valentinois*, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de *Guise*, dont le frère, *Claude* duc d'*Aumale*, avoit épousé une de ses filles. Enfin, le duc de *Guise* et son frère le cardinal de *Lorraine*, avoient les motifs les plus pressans de desirer une expédition en Italie. Si elle étoit confiée au duc, ainsi qu'il

1556. l'espéroit, il comptoit, se croyant plus héritier de la maison d'*Anjou*, comme arrière-petit-fils d'*Yolande*, fille du bon roi *René*, que le roi de France qui n'avoit d'autre droit que la cession faite à *Louis XI* par *Charles II*, comte du *Maine*, neveu du même *René*, il comptoit, dis-je, qu'il surviendroit, dans le cours de cette expédition, des circonstances heureuses, dont il pourroit s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage; et le cardinal ne se promettoit pas moins que la tiare, si son frère se trouvoit à la tête d'une armée française près de Rome, lorsque le pape, qui étoit d'une extrême vieillesse, viendroit à mourir.

Le pape est attaqué par les Espagnols.

Quelques favorables au reste que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eut peut-être échoué dans sa négociation, sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trève lioit le roi pour lui interdire l'aggression, le traité avec le pape ne lui faisoit pas une moindre obligation de protéger un vieillard, dont les dangers provenoient de son attachement à la France, surtout s'il n'étoit pas l'aggresseur. L'étoit-

il, ne l'étoit-il pas ? C'est ce qu'on ne saurait décider que par une connoissance qui nous manque, celle des intrigues secrètes des deux cours. Quoiqu'il en soit, voici les faits. 155.

Paul IV avoit surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendoit compte au duc d'*Albe* des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connoissance, non-seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. Envain le duc le redemande ; envain il offre des voies d'accommodement, le pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'Eglise, et prend possession des différentes villes dont il s'empare au nom du Saint-Siége et du *pape futur*. *Montmorenci* n'osa plus dès-lors insister dans son opinion ; et le roi à force d'être flatté du titre de protecteur du Saint-Siége et de conquérant du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours ; il s'en fit des rejouissances à la cour, comme si c'étoit une victoire indubi- La P pap

1556. table à laquelle on alloit courir. Le pape avoit déjà un pressant besoin de l'appui de la France : les succès des Espagnols avoient été si rapides que *Paul*, malgré sa fierté, avoit sollicité une trève de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de France lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage, en faisant déclarer *Philippe*, rebelle envers son suzerain, et comme tel déchu de son royaume de Naples.

Irruption en Artois et en Italie.

1557.

Philippe, de son côté, usoit de tous les mauvais procédés qui pouvoient rappeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers, qui avoit été le motif de la trève, éprouvoit chaque jour des retardemens par de mauvaises chicannes sans cesse renaissantes. De plus les gouverneurs de ses frontières des Pays-Bas, s'étoient permis des tentatives de surprise sur celles des Français, et n'avoient été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'étoit plus qu'il n'en falloit pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable, selon les formes usitées jusqu'alors, une armée française, commandée par l'amiral de

ig , fait irruption dans l'Artois, 1557.
la ville de Lens, la pille et ra-
;e frontière. Le duc de *Guise*,
la tête d'une autre armée beaucoup
e, passe les monts et s'avance
Milanès. Il auroit pu s'en em-
, dans la surprise où se trouva le
uverneur espagnol, qui n'avoit
vivres, ni argent; mais gêné par
structions et par les persécu-
des *Caraffes*, pour se diriger im-
iatement sur Naples, *Guise* passa
tre, après avoir pris quelques petites
les, et alla joindre le duc de *Ferrare*,
ii devoit être généralisisme des ar-
s p i ale et française réunies.
t avoit été imaginé afin de
gner souverains italiens, qui au-
r eu ut-être quelque répugnance
v commander par un Français,
qui n'en auroient pas sans doute
ir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs,
duc de *Ferrare* étoit beau-père du
duc de *Guise*; et comme il fut stipulé,
par l'accord fait avec lui, que les
appointemens considérables qui lui
étoient alloués comme général, il les
toucheroit absent de l'armée, comme
présent, le gendre espéroit bien qu'a-
mateur de son repos et peu belliqueux,

1557. son beau-père se soucieroit peu d'essuyer les fatigues de la guerre et d'en courir les hasards. En effet *Hercule d'Est* reçut en grande cérémonie, de la main de *Guise*, le bâton de commandement à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes, nécessaires, disoit-il, pour sa sûreté.

Fautes du duc de Guise en Italie.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples. Le duc d'*Albe*, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibéroit de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque *Guise* quitta son camp et se transporta à Rome, pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre, et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante des révolutions que de nouveaux intérêts pourroient amener. Il y resta un mois, très-caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit sans trop de preuves, qu'il avoit pour but subsidiaire de se faire des partisans, tant dans la ville que dans le sacré collège, afin d'obtenir la tiare pour le cardinal

de *Lorraine,* son frère, quand *Paul IV* 1557.
viendroit à céder la place : mais tout ce que gagna le courtisan français, ce fut d'exciter la jalousie des *Caraffes*, piqués de ce que malgré leurs efforts, son luxe surpassoit leur magnificence. A peine y avoit-il quelque chose de prêt du contingent qu'ils devoient fournir, en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que *Guise* pût entrer en campagne; mais sa présence étoit assez pour eux qui ne tendoient qu'à obtenir des conditions avantageuses de *Philippe*. Tel avoit été le véritable but de leur politique, et ils l'avoient obtenu. Aussi étoient-ils en pleine négociation avec les Espagnols. Le duc de *Guise*, aussi mal secondé, ne fit aucun progrès. *Dragut*, qui devoit attaquer les côtes de Naples avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de *la Garde* parut à la vérité avec vingt-cinq galères, et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer. Celle de terre se ruinoit en marches et en contremarches, pour attirer le duc d'*Albe* à une bataille : mais celui-ci avoit compris que c'étoit vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui

1557. tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'étoit formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

Mesures mal prises en Artois.

On n'étoit pas encore au milieu de l'été, lorsque *Guise* demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyoit pas. Mais on étoit bien eloigné de pouvoir lui en faire passer. *Philippe II*, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avoit eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sous le commandement d'*Emmanuel-Philibert*, duc de *Savoie*, et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de *Henri*, dont les principales troupes étoient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroi, qu'ils assiégèrent inutilement; cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, firent connoître le tort qu'on avoit eu de ne pas mieux concerter ses mesures. A la negligence, comme il arrive, succéda la précipitation. On courut au devant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu.

Dans le besoin d'argent on eut

recours à la ressource ordinaire de 7.
créations d'offices. On érigea sous ce titre, et en nombre illimité, les commissions d'huissiers-priseurs, et jusqu'à celles de mesureurs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux : la compétence de ces sièges fut augmentée ; et pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et un sceau. Les impôts furent aussi augmentés : la rigueur, que la nécessité pressante forçoit de mettre dans la perception, les rendoit encore plus onéreux. On entendoit de tout côté des murmures et des plaintes. La crainte et les alarmes commençoient à percer dans la nation ; mais la cour n'en paroissoit pas inquiète et se livroit aux plaisris. Dans ce temps fut célébré le mariage de *Diane d'Angoulême*, fille naturelle du roi, et veuve d'*Horace Farnèse*, duc de *Castro*, avec *François de Montmorenci*, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastoit singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avoit été l'occasion de l'édit de *Henri*, contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un

1557. effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable, avec une demoiselle de *Piennes*.

On songea enfin à hâter la levée des troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre à la tête de son armée, commandée par le connétable. Séjournant à Reims, il y reçut un hérault de *Marie*, reine d'Angleterre, qui lui déclaroit la guerre. Cette princesse avoit cédé aux empressemens impérieux de son époux, qui menaçoit de la quitter, si elle ne se joignoit à lui contre la France. Elle obtint des Anglais de prendre part à la querelle de *Philippe*. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France, où les Anglais entrèrent avec répugnance. Ils joignirent dix mille hommes à l'armée espagnole, déjà forte de cinquante mille, et à laquelle la France n'en avoit guères que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, *Henri* engagea les Écossais à une diversion contre l'Angleterre, et afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin *François II* et *Marie Stuart*.

Bataille de St.-Quentin. Après avoir manqué Rocroi, mais attiré toutes les forces françaises du

côté de la Champagne, le duc de *Savoie*, 1557.
par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir St.-Quentin dont la garnison avoit été affoiblie. La place qui n'étoit fortifiée que par ses marais, n'avoit que trois cents hommes de garnison, point de munitions, et très-peu de vivres. L'amiral de *Coligni*, neveu du Connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvoient tenir long temps. *Montmorenci* s'en approcha, et le dix-huit août, jour de saint Laurent, il y fit entrer quelque secours. Protégé par des marais qui le séparoient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvoit tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espéroit avoir le loisir de se retirer. Il se trompa : la chaussée plus large qu'il ne l'avoit crue, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. Envain le prince de *Condé* l'en fit avertir, il trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps précieux à achever l'introduction de son convoi au travers du marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avoit à peine fait une lieue que la cavalerie espagnole, commandée par *Lamoral*,

1557. comte d'*Egmont*, *Philippe de Montmorenci*, comte de *Horne*, et le prince de *Brunsvick*, l'attaquèrent en queue et sur les deux flancs, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre : mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avoit ôté toute confiance. Dans le trouble général. *Montmorenci* s'adressant à d'*Oignon*, viel officier expérimenté : *bon homme* lui dit-il, *que faut-il faire ? Monseigneur*, répondit d'*Oignon*, *je vous l'aurois dit il y a deux heures, maintenant je n'en sais rien.* Il y eut à peine de la résistance ; en un moment l'armée française fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avoit plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'étoit jetté au milieu des ennemis. Il fut blessé, fait prisonnier et une multitude de seigneurs avec lui. On n'avoit pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à la Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait monter la perte des Français entre huit et dix mille hommes : tous les bagages, toutes les

1557.

tentes, les vivres et les canons furent perdus. L'ennemi ne perdit que quatre-vingts hommes.

Les Espagnols ne profitent point de leur victoire.

Cette terrible défaite ouvroit aux ennemis le chemin de la capitale : aussi dit-on, que lorsque *Charles-Quint* en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut : *Mon fils est-il à Paris* ? Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti le plus sage, à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissée derrière elle, et qui gênant les convois, auroient pu mettre ses subsistances au hasard. Quoiqu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les Français. Ceux-ci avoient fui en désespérés ; ceux-là, comme s'ils étoient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui étoit dans la plus grande consternation, *Philippe II*, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre St.-Quentin. La ville fut prise d'assaut. *Coligni*, qui resista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pen-

1557. dant ce temps, le duc de *Nevers* rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses, engagés pour la France, hâtèrent leur marche. Les troupes d'Italie furent rappelées. *Guise* arriva le premier, et fut déclaré généralissime, ou lieutenant général du royaume. Les Allemands et les Flamands de *Philippe*, chargés de butin, désertèrent par bandes; et les Anglais voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Ecossais; il ne resta à *Philippe* que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire, qui devoit être décisive, il se vit contraint de regagner la Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avoit été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés qui lui avoient mis les armes à la main. Le pape plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avoit hâté lui-même le départ de *Guise* et s'étoit résigné à demander la paix, mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les *Caraffes* furent ménagés, et *Paul*, leur oncle, envoya

aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de *Ferrare* enfin, qui s'attendoit à être sacrifié, par l'Espagne, et que devoit attaquer *Octave Farnèse* qui avoit déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de *Cosme de Médicis*, dont la politique appréhendoit la prépondérance de l'Espagne en Italie. 1557.

Guise, qui croyoit être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant, au contraire, à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat, propre à relever le courage des Français. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais étoit entre les mains des Anglais, nos rois avoient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Aussi cette ville passoit pour imprenable. La mer d'un côté, un marais de l'autre, traversé par une chaussée étroite coupée par des forts, sembloient en defendre toute approche; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais *Senarpont*, gouverneur de Boulogne, qui en possédoit le plan, pour l'avoir levé lui-même, par parties, en différentes visites qu'il avoit faites à Calais, en avoit reconnu

Prise de Calais. 1558.

1552. les défectuosités, et avoit bien remarqué sur-tout qu'à l'approche de l'hiver, les Anglais par économie en diminuoient la garnison. Sur ces renseignemens, *Guise* tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet, il investit tout-à-coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée étoit en dehors, elle fut repoussée et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le fermer et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu ainsi qu'un autre à l'entrée du port, près duquel on étoit parvenu par un petit chemin reconnu par *Senarpont*, entre la mer et les dunes. A la nuit le fort de la chaussée étoit si endommagé, que le gouverneur profita de l'obscurité pour en retirer ses troupes. Celui du port ne tint guères plus long-temps, en sorte qu'en trois ou quatre jours, *Guise* se trouva au pied de la ville et de la citadelle. Les murs de celle-ci étoient vieux et sans terre-plein, mais ils étoient baignés par la mer. A la marée basse, l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours, et avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger, pour protéger l'entrée de l'armée au moment du re-

flux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la gernison, mais s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place, après six jours d'attaque. Le siège ne pouvoit pas durer plus long-temps, sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Le habitans qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudroient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur et cinquante officiers, au choix du duc de *Guise*. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines, et moyennant l'évacuation du château de Hames que les Anglais exécutèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement d'Angleterre, comme la ressource de la garnison de Calais, étoit parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y re pendant trois mois dans l'abonda e. 1557

« L'artillerie, les munitions, l
« meubles, les laines, les étoffes pré- duc
« cieuses, et toutes les richesses de
« cette ville opulente, qui étoit le
« seul entrepôt de tout le commerce
« de l'Angleterre et des Pays-Bas, de-

1558. « meurèrent à la disposition du duc « de *Guise*. Il mit à part ce qu'il y « avoit de plus précieux, pour récom- « penser les principaux officiers, aux- « quels il distribua des gratifications « de deux, de six, de vingt et de trente « mille livres, abandonna le reste au « pillage, et ne réserva rien pour lui. « C'est par de pareilles libéralités, « qui surpassoient souvent celles des « plus grands monarques, qu'il ga- « gnoit le cœur de la noblesse, et se « rendoit l'idole du soldat ».

Etats-généraux; lit de justice.

Pendant cette expédition, le roi avoit convoqué les états-généraux à Paris, pour le but ordinaire; savoir, de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appelés *Etats Généraux*, parce qu'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçoit d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales, destinées à élire les députés, et à préparer la matière des cahiers et doléances; on n'appela pour le clergé que des évêques et archevêques: pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étoient les chefs; et pour le tiers-état, des maires et des échevins: le roi y fit aussi entrer

lens de tous les parlemens, 1558.
c me, y compris les gens du roi
lui de Paris, ils étoient en nom-
à-peu-près égal aux représentans
tiers, le monarque jugea à propos
n faire un quatrième ordre, sous
nom d'*état de la justice*, qui eut
g immédiatement après la no-

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand desir de réformer les abus, en donna l'espérance; mais remontra qu'il ne pouvoit y travailler qu'à la paix; dit que, pour l'obtenir, il falloit de grands efforts, que pour faire ces efforts il falloit de l'argent, qu'il avoit vendu ses domaines, qu'il en coûteroit à son cœur de mettre de nouveaux impôts, qu'il leur laissoit à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avoit besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Impôts déguisés sous le mot d'*emprunt*.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de *Lorraine*, un million, non compris les décimes; l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie; celui de la justice, après de grands remercîmens de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens;

1558. et celui du tiers-état accepta de bonne grâce la charge des deux millions restans. Le cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole: il fit observer qu'il étoit important que cet argent fût levé au plutôt, et dit que le clergé sentant cette nécessité, avoit fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneroient sur-le champ chacun mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendroit compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche; ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais, quand ils se mirent à l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pourroit se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines, dont ils auroient tout l'odieux, et qu'il valoit bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les Hôtels-de-Ville, dont les officiers, connoissant les facultés de chacun, étoient en état d'en faire une juste répartition. Car c'est un *emprunt*, disoit le cardinal, un *emprunt*, et pas autre chose; le roi espère bien le rembourser, et en attendant il paiera la rente au denier

douze ; au lieu que le million du clergé est un pur don. Comme il importoit peu de quelle manière viendroit l'argent, pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les Hôtels-de-Ville, fut agréée, et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avoit espéré, parce que, sous prétexte de priviléges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions, que les plus riches achetèrent ; de sorte que le prétendu emprunt frappa à-la-fois les plus mal-aisés comme les plus riches. 1558.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui de ces états-généraux. On étoit dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de *Lorraine* de dire au roi, que si la somme qu'ils votoient actuellement ne suffisoit pas à ses besoins, il pouvoit les rassembler hardiment, et qu'ils en fourniroient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris ; le roi voulut y assister avec toute sa cour ; il envoya demander à souper à l'Hôtel-de-Ville pour le *Jeudi gras*. Vingt-cinq bourgeoises des plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale : les

Réjouissances à Paris.

1558. fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe, étoit couvert de nattes, le plafond orné de branches de lière entrelacées de guirlandes, les murailles de riches tapisseries, surchargées des écussons du *roi*, de la *reine*, du duc de *Guise*, du cardinal de *Lorraine*; et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de *Valentinois*.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête, et y introduisit la confusion. La foule ne laissoit pas de place aux personnes invitées. Les plats étoient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poëte *Jodelle* avoit proposé de donner une représentation de sa tragédie d'*Orphée* : c'étoit une espèce d'opéra. Les acteurs, pressés, pouvoient à peine se remuer sur le théâtre; le principal étoit enrhumé, et malgré sa toux vouloit toujours continuer, on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde étoit retiré à onze heures. *Brantôme* appelle ce genre de spectacle *tragi-comédie*. Il réunissoit aux paroles, la musique, la danse et les décorations : *chose*,

1558.

dit-il, *qu'on n'avoit pas encore vue en France, car auparavant on ne parloit que des farceurs, des cornards de Rouen, des joueurs de la Bazoche, et autres sortes de badins et joueurs de badinages, farces, momeries, facéties; même il n'y avoit pas long-temps que ces belles facéties et gentilles comédies avoient été inventées, jouées et représentées en Italie.*

Mariage du Dauphin avec Marie Stuart.

La conquête de Calais par le duc de *Guise* ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'étoit acquise par la défense de Metz. En arrivant à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir *Marie Stuart*, reine d'Ecosse, sa nièce, épouser *François*, dauphin de France. Il fit pendant la cérémonie les fonctions de grand-maître de la maison du roi, à la place du connétable de *Montmorenci*, qui étoit prisonnier chez les ennemis. *Guise* étoit très-bel homme, poli, insinuant, persuasif; *Henri II*, auquel on avoit inspiré des soupçons et des craintes sur son ambition, commençoit à s'accoutumer à lui. On en avertit *Montmorenci*; il obtint, sur sa parole, la liberté de venir à la cour; il fut d'abord reçu du roi

1558. avec quelque froideur, mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur.

Progrès de la nouvelle religion.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissoit à la cour, ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion, et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs devenus leurs prosélytes. On comptoit entre les principaux l'amiral de *Coligni* et *Dandelot*, son frère, neveux du connétable. Le cardinal de *Lorraine* les dénonça au roi. *Dandelot* se trouvoit à la cour. Il avoit été élevé avec le roi et en étoit fort aimé; le monarque le fit appeler et l'interrogea lui-même sur sa croyance; non-seulement il avoua sa nouvelle opinion, mais insultant aux dogmes, aux rites, et aux ministres catholiques, il la défendit avec si peu de ménagement, que le roi irrité le fit mettre en prison, et le priva de la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui fut donnée à *Montluc*. *Dandelot*, cependant, sur les instances du cardinal de *Châtillon* et de l'amiral de *Coligni*, ses frères, et sur celles même du cardinal de *Lorraine*, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché;

mais, calviniste persuadé, il se reprocha 1558.
toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de *Guise*, contre les neveux de *Montmorenci*, fut regardé comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinions. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti : les catholiques fiers de marcher sous les étendards du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France, héros si brave, si éloquent si généreux : les calvinistes glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation, et la faveur des indifférens, et les rend ardens pour sa défense. Cette manière de penser s'étoit glissée jusque dans le parlement : les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y trouvoient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition

1558. à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques, et non pas comme juridiction dépendante du pape; le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps; cependant, dans un lit de justice, il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y auroit que les membres du clergé régulier et seculier qui seroient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire, que d'en garantir les laïcs.

Abolition des semestres.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme, en réunissant les deux grandes-chambres, une seule devenoit trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidens : chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques-unes de ces dernières chambres étoient des affaires si rares, et si peu importantes, que souvent elles se trouvoient sans occupation. On n'en paya pas moins les gages, et il fut permis de recevoir les épices qui avoient été supprimées par plusieurs édits.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux la *Barthe de Thermes*, qui venoit d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégeoit Thionville, la plus forte place des Pays-Bas. *Thermes* remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenoit chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'*Egmond*, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général français se défendit vaillamment; la victoire même penchoit de son côté, lorsque des vaisseaux anglais, qui croisoient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattans, dirigent leur artillerie sur les Français, qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte : la cavalerie fuit à toute bride; l'infanterie rend les armes et est faite prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols, dont put se réjouir *Charles-Quint*, qui mourut à peu de temps delà dans sa retraite du couvent des Hiéronimites de St. Just.

1558. Défaite Gravelines

4

1558. Situation des armées. Cependant *Guise*, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très-nombreuse, étoit commandée par le duc de *Savoie*, dont *Henri II* occupoit les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues, seulement, séparoit les deux camps ; elle pouvoit servir de champ à une grande bataille ; mais la considération du danger que les deux partis couroient, les retint deux mois dans l'inaction. *Philippe* craignoit qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des beaux fleurons de sa couronne ; *Henri*, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculeroit de beaucoup la paix que l'un et l'autre désiroient moins par inclination que par le besoin, né de la détresse des peuples.

Affection du roi pour le connétable. Le cardinal de *Lorraine* avoit déjà fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté, dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère ; ce qui auroit donné un grand relief à la faction *Montmorenci*, leur rivale. Le connétable relâché sur sa parole, étoit retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais

de la faveur du roi qui lia avec lui un commerce secret, dont l'intimité présente des circonstances singulières. L'historien *Garnier* les décrit ainsi : 1558.

« Le roi ne rougissoit pas de s'abaisser
« jusqu'à lui servir d'espion, l'in-
« formoit journellement de ce qui se
« faisoit et se disoit à la cour à son
« préjudice; des vexations auxquelles
« étoient exposés ceux qui lui restoient
« sincèrement attachés; des trahisons
« de plusieurs autres, qu'il croyoit ses
« amis et qui s'étoient vendus à la fa-
« veur; des mesures sourdes que pre-
« noient le cardinal et le duc de *Guise*,
« pour le supplanter et le détruire dans
« son esprit, si la chose eût été possible.
« La duchesse de *Valentinois*, indi-
« gnée que les *Guises* commençassent
« à la dédaigner pour s'attacher à la
« reine, appuyoit de tout son crédit
« la faction du connétable, rendue
« chancelante par son absence, et con-
« tribua beaucoup à lui conserver le
« plus haut rang dans la faveur. Le
« monarque, tantôt servoit à cette dame
« de sécretaire, tantôt lui cédoit, puis
« reprenoit la plume comme on peut
« s'en assurer par quelques lettres de
« cette correspondance secrète, con-

1558. « servées à la Bibliothèque du roi, qui « sont des deux écritures, et qui finis-« sent ordinairement par cette for-« mule : *Vos anciens et meilleurs* « *amis, Diane et Henri.* Le roi le « prioit, le conjuroit, lui ordonnoit de « se racheter à quelque prix que ce fût, « et de ne compter pour rien les sa-« crifices qu'il faudroit faire ».

Le connétable étoit traité avec beaucoup de considération par les généraux et ministres du roi d'Espagne, qui le visitoient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne se prît, à son insu, des mesures pour la paix entr'eux et le prisonnier; c'est pourquoi il s'étoit hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation, sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de *Lorraine*, dépouillée du gouvernement des états de son fils, et de sa tutele, pendant qu'il étoit élevé à la cour de France, desiroit passionnément embrasser ce fils chéri. Le Prélat s'engagea à lui procurer ce plaisir, si elle pouvoit s'avancer sur la frontière, où il le meneroit lui-même. Elle vint accompagnée comme le cardinal de *Lorraine* l'avoit desiré, du cardinal de *Granvelle*, principal ministre de *Philippe II*. On écouta les propo-

sitions du prélat français avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultoit que le roi d'Espagne vouloit qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avoit donc rien conclu; mais le cardinal de *Lorraine*, en réfléchissant sur la dureté des conditions de *Granvelle* et de ses adjoints, et sur leur fermeté, se persuada que quelqu'envie qu'eût le roi de retirer le connétable des mains des Espagnols, il ne consentiroit jamais à le racheter à un si haut prix, que par conséquent la guerre durant, son frère continueroit à en être l'arbitre et le héros, et établiroit ainsi la puissance de sa famille sur des fondemens que la faction rivale ne pourroit ébranler. Ainsi quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'étoit rétiré content. 1558

Mais la douairière de *Lorraine*, qui avoit conçu quelqu'espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue, sans ressentir de la peine. Elle écrivit au cardinal, et le pria d'obtenir que des commissaires Français pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur

Conféren de Cercam

6

1558. la paix. A l'invitation de la princesse, se joignit auprès de *Philippe II* le duc de *Savoie*, qui voyoit à regret, depuis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de *Henri II*, à cause de l'intérêt qu'il avoit toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres, et celui de France le même nombre; à leur tête étoient le connétable et le maréchal de *St.-André*, fait aussi prisonnier à la bataille de St.-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avoit été élevé avec lui, et *Henri II* avoit en lui grande confiance. « *Montmorenci*, « prisonnier sur sa parole, profita de « ce moment de liberté pour aller « trouver le roi à son camp d'Amiens, « sous prétexte de se procurer une « instruction particulière. Le mo- « narque, impatient de revoir son ami, « alla bien loin à sa rencontre, le serra « tendrement dans ses bras; et ne « pouvant consentir de le perdre un « moment de vue, pendant le peu de « temps qu'il lui étoit permis d'en « jouir, il partagea avec lui sa chambre « et son lit.

On s'accorda dès les premiers jours faire une trève, à renvoyer de part d'autre les mercenaires qui composoient la plus grande partie des armées, en les payant, ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière et de leur donner des otages. Le duc de *Nevers*, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piemont, où *Brissac*, presqu'abandonné par la France, se défendoit toujours, mais éprouvoit des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de *Philippe* aussi exigeans et aussi fermes que le cardinal de *Lorraine* les avoit trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats, arriva une autre nouvelle, aussi importante : savoir, la mort de l'épouse de *Philippe II*, *Marie*, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistoient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées, non rompues, mais suspendues, pour être reprises sous trois mois, à Cercamp, ou ailleurs, la trève subsistant toujours.

1558.

1558.

Le connétable est mis en liberté par rançon.

Comme les commissaires français avoient déjà, lors de cette suspension, commencé à mollir, les *Guises* publièrent que tout étoit perdu si le roi continuoit à mettre au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers, qui ne jugeroient aucun sacrifice au-dessus du prix qu'ils mettroient à leur liberté. Le connétable, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quittant Cercamp, alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand-maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il étoit déterminé à ne se plus mêler d'affaires, et à finir ses jours en prison, si le roi d'Epagne ne le mettoit à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols considérant qu'en tenant *Montmorenci* éloigné des affaires, ils tomberoient dans les mains des *Guises*, intéressés à continuer la guerre, engagèrent *Philippe II* à recevoir une rançon; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause, que la somme seroit reduite à moitié, si la paix se faisoit par son entremise.

Paix avec l'Angleterre.

A la reine *Marie* succéda sur le trône d'Angleterre, sa sœur *Elisabeth*.

L'espèce d'affront que lui fit *Henri II* de permettre que *Marie Stuart*, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Ecosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cette habile politique de consentir à une paix que l'ordre à établir dans son royaume lui rendoit nécessaire. La grande difficulté étoit l'article de Calais. Il répugnoit aux Anglais d'abandonner pour toujours une ville si importante. Les Français étoient décidés à ne la point céder. On prit un milieu, qui sauvoit aux Anglais la honte de l'abandonner, et qui en assuroit la possession aux Français. *Henri II* s'obligea à restituer Calais, Guines et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer, en attendant, une caution de marchands étrangers qui s'obligeroient à payer cinq cent mille écus d'or, si la cession n'étoit pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageoit pendant le même temps à ne rien entreprendre contre la France ou contre l'Ecosse, et cette clause fournit dans la suite aux Français le prétexte de conserver Calais. 1559.

Les conférences pour la paix générale se reprirent à Cateau-Cambresis. Paix de Cateau-Cambrésis.

1559. Elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. *Henri II* abandonna les villes qui lui restoient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravennat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Ville-Neuve, jusqu'à l'éclairoissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gênes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange, en un mot deux cents places fortifiées ou non; mais on doit observer qu'elles étoient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvoit s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse, dans l'état de foiblesse où la France se trouvoit, guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvoit prévoir la fin. *Henri II*, pour les places dont *Philippe* s'étoit emparé en Picardie, rendoit le Luxembourg et le Charolois. Les villes de Metz, Toul et Verdun restoient unies à la France. Le territoire de la ville de Thérouenne, que *Charles-Quint* avoit

renversée de fond en comble, revint à la France. Par représailles il fut accordé à *Henri* de démanteler celle d'Yvoi, avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité à laquelle tint *Henri*, ne fut point tout-à-fait un acte de vaine gloire de sa part; elle étoit politique, et ne fit point de malheureux. On stipula aussi des mariages: *Elisabeth*, fille aînée du roi, princesse aimable, destinée d'abord à *dom Carlos*, fils de *Philippe*, fut accordée au roi d'Espagne même; *Claude*, sa seconde fille, à *Charles*, duc de *Lorraine*, *et Marguerite*, sa sœur, à *Emmanuel Philibert*, duc de *Savoie*, le vainqueur de St.-Quentin. Enfin le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'empire, les rois de Pologne, de Suède, et de Danemarck, l'Ecosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneuries de Gênes et de Lucques étoient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudroient s'y faire comprendre. 1559.

Le duc de *Guise* s'opposa dans le conseil à la ratification du traité, avec

1559. une vivacité et une hauteur qui déplurent au roi. Il avoit déjà mécontenté le monarque, en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'étoit démis, ne fût pas accordée au duc de *Montmorenci*, son fils. Le roi l'avoit en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de *Guise*, en rougissant, et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de *Guise*, qui ne manquoit pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général, auquel la paix alloit enlever l'occasion des exploits militaires, le fondement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion étoit au reste celle de tous les guerriers, qui de père en fils, depuis *Charles VIII*, brilloient dans cette carrière. Entr'autres on vit arriver en hâte à la Cour *Brissac*, demandant que le Piémont où il guerroyoit, ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul contre toutes les forces de l'Espagne. Au fonds, l'opinion publique étoit contre le traité; et le connétable de *Montmorenci*, qui en avoit été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de la part des personnes véritablement sensibles à la misère des

peuples, dont les maux avoient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyoit interminable. *Henri II* eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de ce fardeau, et soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il étoit possible. 1559.

Progrès du calvinisme.

Le roi avoit encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les Calvinistes, malgré les édits sanglans qui les comprimoient, ne cessoient pas de lever audacieusement la tête. Ils avoient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs, qui n'y venoient pas ordinairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion, dont ils s'étoient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses, et les nobles de leur opinion, restèrent à Paris, y fréquentèrent les assemblées secrètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour pro-

1559. pager leur religion. Sous l'égide de cette protection, ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au *Pré aux clercs*, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantoient à gorge déployée les psaumes de *Marot*, mis en musique. En entrant dans la ville, cette troupe traversoit les rues, continuant son chant avec affectation, précédée et suivie de gentilshommes armés, qui par leur fière contenance sembloient defier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupemens. Elles allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement, chargés de ces recherches, dirent que les aveux des personnes interrogées étoient pleins de réticences, causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvoient compromises. Le président *Séguier*, dans son rapport, plein de cette éloquence qui est devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés, à la comparaison que le peuple faisoit entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il

s'éleva sur-tout contre la non-résidence des évêques, dont quarante étoient à Paris, et fit sortir tous les abus du concordat, de cette hydre que le parlement ne cessoit de combattre depuis cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venoit de créer, de nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité, représentés comme volontaires dans les préambules des édits, mais qui s'exigeoient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avoit pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques; qu'une chambre l'adoucissoit pendant qu'une autre prononçoit avec rigueur; et qu'entre les conseillers enfin et les présidens, il y en avoit, qui non contens d'adhérer secrètement à la nouvelle religion, la professoient hautement. 1559.

Célèbres mercuriales.

On tenoit encore alors les *mercuriales*, espèce de tribunal domestique, composé des présidens des chambres, et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisés par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une espèce de censure. *Charles VIII* les avoit établies pour être tenues tous les mercredis de chaque semaine.

1559. *Louis XII* les fixa à quinze jours. Sous *François I*, et depuis lui, elles avoient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devoit s'en tenir une le premier juin, s'y rend, accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de *Guise*, de plusieurs autres seigneurs, et d'une forte escorte. Il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre. Il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'affaire de la religion; qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière; et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errans, pour se faire instruire et revenir à récipiscence, faute de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal-à-propos ils sont appelés *hérétiques*, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. *Louis du Faur* et *Anne du Bourg* appuyent cet avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidens *Séguier* et *de Harlai* prétendent prouver que les arrêts de la cour qui envoient quelquefois

les accusés, ne sont point contradictoires aux édits, qu'ils ne font que les interprêter; le président *Christophe de Thou*, veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, où ils *n'avoient rien à voir;* le président *Baillet*, au contraire, dit qu'il convient de revoir et de réformer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et *Minart*, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques: en appuyant cette opinion, il cita, comme un exemple à imiter celui de *Philippe Auguste*, qui en un seul jour avoit fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différens temps. 1559.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étoient déjà inscrits, rentre dans la salle, et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avoit refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre d'hérétiques; qu'il seroit en droit de punir le corps entier, pour les avoir gardés dans son sein; mais qu'il ne confondra

1559. pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leur siège *du Faur* et *du Bourg*, et les remet à *Montgommeri*, capitaine des gardes. *Chavigni*, autre capitaine, reçoit ordre d'aller arrêter six conseillers dans leurs maisons. *Antoine Fumée*, *Eustache de la Porte*, et *Paul de Foix* furent seuls trouvés: les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à *Jacques Spifame*, évêque de Nevers, qui s'étoit marié et retiré à Genève. Il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Premier Synode des calvinistes.

Pendant qu'on y travailloit, les ministres et députés des églises de l'Isle-de France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg St.-Germain leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers, et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de *Wirtemberg*, qui les avoit servi deux ans auparavant, en faveur

de quelques-uns des leurs, arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques, dans la rue St.-Jacques: mais le roi, qui depuis la paix n'étoit plus tenu aux mêmes égards pour les religionaires d'Allemagne, rejeta leurs prières. Il fut même très-courroucé de ce que ses sujets osoient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglementaires dans sa capitale, et recourir à la protection des princes étrangers, pour le forcer, s'il étoit possible, de faire grâce à ses sujets refractaires. Il ordonna que le procès fût suivi rigoureusement; et jura, dans sa colère, qu'il les verroit de ses propres yeux expirer dans les flammes. 1559.

Pendant ces opérations, qui consternoient les uns et faisoient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, étoit dans l'agitation pour le mariage de madame *Elisabeth*, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avoit des bals, des festins, et sur-tout des joûtes, auxquelles se plaisoit singulièrement *Henri*, qui étoit très-adroit, et un des plus beaux hommes de son royaume, sous les armes. Il courut deux jours contre tous les tenans, et fut toujours victo- Mort du roi



1559. rieux. Le troisième, qui étoit le 28 juin, le dernier du tournois, sortant de la lice, où il avoit déjà rompu cinq ou six lances, il aperçoit *Montgommeri*, capitaine de ses gardes, qui y tenoit encore la lance haute ; il court contre lui, baissant seulement sa visière, sans se donner le temps de l'attacher ; *Montgommeri* brise sa lance dans le plastron du roi. Le choc lève la visière, l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras ; et du tronçon qui lui restoit à la main, il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénètre jusque derrière la tête. Le monarque chancelle, tombe ; la blessure étoit mortelle. Il vécut cependant quinze jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur *Marguerite* avec le duc de *Savoie*, fut célébré sans cérémonie.

Son caractère. *Henri II* mourut à quarante ans, après douze ans de règne. Il laissa de *Marguerite de Médicis*, trois filles et quatre fils, dont trois ont régné ; trois autres enfans, de trois différentes maîtresses, et aucun de *Diane de Poitiers*, qui l'a captivé toute sa vie. *Mézeray* dit de ce monarque : « Qu'il

« étoit bon maître pour ses domes- 1559.
« tiques, libéral, facile à pardonner, « franc, très-attaché à la religion; « mais il ajoute qu'il étoit foible d'es- « prit, plus propre à être conduit « qu'à gouverner, et qu'il surchar- « gea le royaume d'impôts de toute « espèce, et l'endetta de plus de « quarante millions, dont ses ministres « et ses favoris s'enrichirent prodi- « gieusement ».

Il dit aussi que la cour étoit libertine à son exemple; que sous lui les juremens, les blasphêmes et les mots grossiers entrèrent dans le langage ordinaire; et que les doutes sur la religion dégradèrent autant les mœurs que la croyance. *Mézeray* compte entre les causes de la corruption, la poésie, « qui commença, dit-il, à paroître « avec plus de grâces et de beauté « qu'elle n'avoit fait auparavant, et à « prodiguer ses fleurs à couronner « l'impudicité de l'amour déréglé : « car les muses, qui doivent être « vierges, changèrent leurs chastes « attraits en des mignardises affectées : « elles ne faisoient presque autre mé- « tier que de chatouiller et exciter « ces honteuses passions ». Mais ce mauvais emploi de la poésie, l'obscé-

1559. nité des contes, l'immodeste naïveté des tableaux, nous avoient déjà été apportés d'Italie pendant les règnes précédens.

Celui de *Henri II* est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Quoiqu'il l'aimât d'abord, il en étoit à la fin barrassé, et ce n'est pas non plus sans fatigue qu'on peut en soutenir le récit. Jamais, jusqu'à lui, les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion, s'il crut rendre service à son peuple, en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice, que le bon roi *Louis XII* appeloit *porte-sacs*, et qu'il ne voyoit jamais sans frémir. *Henri II* empruntoit avec honte, recevoit avec avidité, et dépensoit avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obtination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui auroit été envahi sans la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de *Philippe II* après la victoire de Saint-Quentin. *Henri* avoit un sens droit, qui lui suggéroit

ordinairement le meilleur avis dans son conseil ; mais il dédaignoit de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvoit arriver, ainsi que de la facilité à se laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes *Caraffes*, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

Le regard pénétrant de *Guise* embarrassoit *Henri ;* quand le duc pressoit, le monarque ne lui répondoit qu'en balbutiant. *Montmorenci* n'étoit pas simplement un ami estimé, mais un Mentor qui le dominoit. Timidité, et asservissement qui contraste trop avec l'élévation et la fermeté d'ame qu'on desire dans les hommes destinés à commander. S'il crut assoupir les factions, ou du moins leur imposer silence, en distribuant également aux chefs les grâces et les faveurs, il se trompa, et ne fit que fournir aux rivaux des motifs de se provoquer, et des moyens de se combattre, comme son successeur ne l'a que trop éprouvé.

FIN DU TOME SIXIÈME.